



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

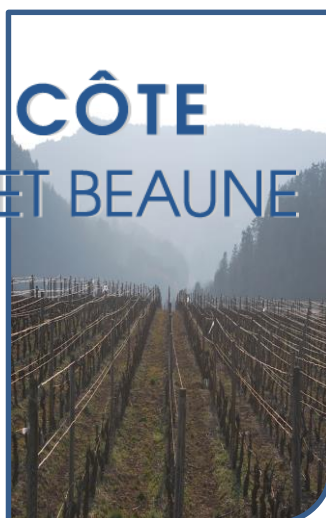
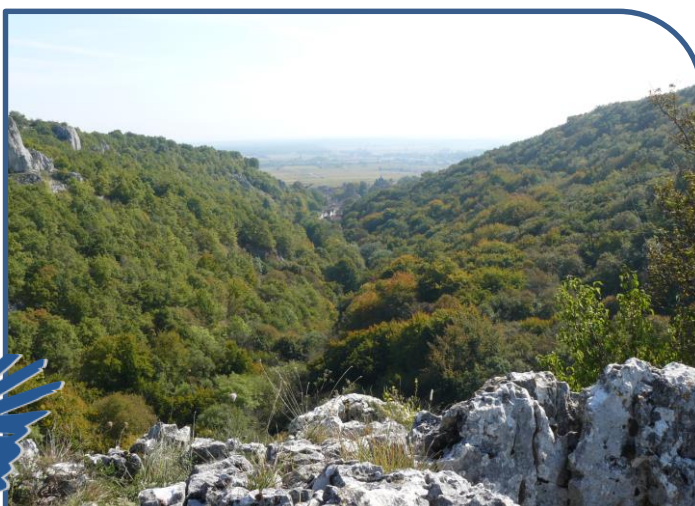


protection des milieux naturels
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



Côte-d'Or

Natura 2000 - Site n°FR2612001



DOCUMENT D'OBJECTIFS



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Bourgogne

Opérateurs Natura 2000 associés :

Structure porteuse : Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud (CABCS)

En partenariat avec : la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (CCGC)

Chargées de mission : Gaëlle LEFEUVRE et Anne PIERANGELO (CABCS)

Rédaction du DOCOB :

Coordination : Gaëlle LEFEUVRE

Coordination technique et méthodologique : Laurent SERVIERES (CCGC)

Cartographie des habitats par photo-interprétation et inventaires de terrain : Pierre JUILLARD (CCGC)

Coordination inventaires de terrain avifaune : Etienne COLLIAT DANGUS, Joseph ABEL (LPO 21)

Principaux observateurs : Etienne COLLIAT-DANGUS, Florent SPINLER, Pierre LECLAIRE, Simon-Pierre BABSKI, Christian LANAUD, Francis CHIONO, Thomas MORANT, Claude JUILLARD, Joseph ABEL, Bernard FONTAINE, Sébastien DUBOZ, Daniel REGNIER, Patrice LACROIX, Olivier WILLER, Lucie MORAL

Rédaction/cartographie partie I et II : Anne PIERANGELO et Gaëlle LEFEUVRE

Rédaction/cartographie partie III : Pierre JUILLARD et Gaëlle LEFEUVRE

Rédaction/cartographie partie IV et V : Gaëlle LEFEUVRE

Rédaction fiches espèces et hiérarchisation des enjeux de conservation : Etienne COLLIAT-DANGUS, Florent SPINLER, Joseph ABEL (LPO 21)

Cartographies

Cartes de présentation générale des lieux et diagnostic socio-économique : Gaëlle LEFEUVRE et Anne PIERANGELO

Cartes diagnostic écologique : Pierre JUILLARD et Gaëlle LEFEUVRE

Cartes Fiches espèces : Etienne COLLIAT-DANGUS

Cartes réalisées avec le logiciel libre QGIS Geographic Information System

QGIS Team - Open Source Geospatial Foundation Project, 2013

Crédits photographiques

Sauf mention, les photos ont été prises par Anne PIERANGELO, Gaëlle LEFEUVRE, ou Pierre JUILLARD.

Références à utiliser

Sommaire

Arrêté de validation du Document d'Objectifs	6
Liste des membres du Comité de Pilotage	7
Table des tableaux.....	10
Table des cartes.....	11
PREAMBULE : Natura 2000 sur le site	12
1 - Le dispositif Natura 2000	12
2 - Natura 2000 en région Bourgogne.....	13
3 - Le site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »	13
PARTIE I - Présentation générale du site	14
1 - Localisation et contexte administratif.....	14
1.1 Localisation	14
1.2 Communes.....	15
1.3 Intercommunalités, Pays et cantons	18
2 - Caractéristiques physiques.....	20
2.1 Géologie et géomorphologie.....	20
2.2 Pédologie	21
2.3 Hydrologie	21
2.4 Climat.....	22
3 - Contexte paysager.....	23
3.1 Les grands ensembles paysagers.....	23
3.2 L'occupation du sol.....	25
4 - Zones d'inventaires, de gestion et de protection	26
4.1 Les ZNIEFF.....	26
4.2 Les Zones Humides	28
4.3 Les sites Natura 2000 « Habitats-Faune-Flore ».....	28
4.4 La Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux.....	29
4.5 LIFE Bourgogne calcaire.....	29
4.6 La Réserve biologique intégrale du Bois de Ruère	30
4.7 Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB).....	30
4.8 Les sites classés et inscrits.....	31
4.9 Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne	33
PARTIE II - Diagnostic socio-économique	35
1 – Démographie	36

2 – Planification urbaine et territoriale	37
2.1 Documents d’urbanisme	37
2.2 Zonage du risque	40
2.3 Analyse foncière	41
2.4 Trame verte et bleue	42
3 - Agriculture et pastoralisme	45
3.1 Données générales	45
3.2 La viticulture	47
3.3 L’élevage	52
3.4 Les grandes cultures	55
3.5 Autres activités agricoles	58
4 - Sylviculture et filière bois	60
5 - Extraction de matériaux	65
6 - Activités de loisirs	67
6.1 Chasse	67
6.2 Pêche	68
6.3 Autres activités de loisirs	70
7 - Tourisme	76
9 - Réseaux et infrastructures	80
9.1 Réseau routier	80
9.2 Réseau électrique	82
9.3 Energies renouvelables	84
10 – Gestion de la ressource en eau	86
10.1 Documents de gestion	86
10.2 Entretien des cours d’eau	89
10.3 Captages et périmètres de protection	90
10.4 Assainissement	91
11 – Gestion des milieux naturels	92
12 - Bilan	93
PARTIE III - Diagnostic écologique	96
1 – Présentation rapide des habitats naturels du site	96
1.1 Les milieux forestiers	98
1.2 Les milieux anthropisés	101
1.3 Les prairies, pelouses et milieux associés	106
1.4 Les zones humides	110
1.5 Les milieux rocheux	113
2 - Les oiseaux du site	115

2.1 Les espèces d'intérêt communautaire	115
2.2 Les autres espèces remarquables	115
3 - Les habitats d'espèces.....	116
3.1 Habitat d'espèce : définition	116
3.2 Répartition des habitats dans le site	116
3.3 Caractérisation des habitats d'espèces	118
4 - Fonctionnalité écologique du site	121
4.1 Les corridors écologiques dans le site	121
4.2 Connectivité avec les autres sites Natura 2000 et espaces protégés	121
5 - Bilan.....	122
5.1 Etat et enjeux de conservation.....	122
5.2 Entités de gestion du site	123
PARTIE IV - Enjeux et objectifs de conservation	125
1 - Les enjeux.....	125
4.1. Enjeux de conservation	125
4.2 Enjeux socio-économiques.....	126
2. Les objectifs de développement durable	127
Objectifs de développement durable spatialisés	127
Objectifs de développement durable transversaux.....	128
3. Les objectifs opérationnels.....	128
PARTIE V - Programme opérationnel	131
1 - Les mesures	131
2 - Modalités de mise en œuvre du DOCOB.....	206
INDEX DES ABREVIATIONS	207

Arrêté de validation du Document d'Objectifs

Liste des membres du Comité de Pilotage

Président

M. le Vice-président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud en charge des milieux naturels

Collectivités territoriales et leurs groupements (99 membres)

M. le Président de la Région Bourgogne
M. le Président du Conseil général de Côte d'Or

M. le Député de la 1^{ère} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 3^{ème} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 4^{ème} circonscription de Côte d'Or
M. le Député de la 5^{ème} circonscription de Côte d'Or

Mmes et Ms les Maires des communes de :

ANTHEUIL, ARCENANT, ARCEY, AUBAINE, AUBIGNY-LA-RONCE, AUXEY-DURESSSES, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, BAUBIGNY, BEAUNE, BESSEY-EN-CHAUME, BÉVY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, BOUILLAND, BOUZE-LÈS-BEAUNE, BROCHON, CHAMBOEUF, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHAUX, CHENÔVE, CHEVANNES, CLÉMENCEY, COLLONGES-LÈS-BÉVY, COLOMBIER, COMBLANCHIEN, CORCELLES-LES-MONTS, CORGOLOIN, CORMOT-LE-GRAND, COUCHEY, CRUGEY, CURLEY, CURTIL-VERGY, CUSSY-LA-COLONNE, DÉTAIN-ET-BRUANT, ÉCHEVRONNE, FIXIN, FLAGEY-ECHÉZEAUX, FLAVIGNEROT, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, FUSSEY, GERGUEIL, GEVREY-CHAMBERTIN, GISSEY-SUR-OUCHÉ, IVRY-EN-MONTAGNE, L'ÉTANG-VERGY, LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ, LA ROCHEPOT, LADOIX-SERRIGNY, LUSIGNY-SUR-OUCHÉ, MAGNY-LÈS-VILLERS, MAREY-LÈS-FUSSEY, MARSANNAY-LA-CÔTE, MAVILLY-MANDELLOT, MELOISEY, MESSANGES, MEUILLEY, MEURSAULT, MONTCEAU-ET-ÉCHARNANT, MONTHÉLIE, MOREY-SAINT-DENIS, NANTOUX, NOLAY, NUITS-SAINT-GEORGES, PERNAND-VERGELESSES, POMMARD, PREMEAUX-PRISSEY, PULIGNY-MONTRACHET, QUEMIGNY-POISOT, REULLE-VERGY, SAINT-AUBIN, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, SAINT-ROMAIN, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SANTOSSE, SAVIGNY-LES-BEAUNE, SEGROIS, SEMEZANGES, TERNANT, THOREY-SUR-OUCHÉ, URCY, VAUCHIGNON, VELARS-SUR-OUCHÉ, VEUVEY-SUR-OUCHÉ, VILLARS-FONTAINE, VILLERS-LA-FAYE, VOLNAY, VOSNE-ROMANÉE

M. le Président de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN
M. le Président de la Communauté de Communes de la VALLEE DE L'OUCHÉ
M. le Président de la Communauté d'agglomération BEAUNE-CHAGNY-NOLAY
M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de BLIGNY SUR OUCHE
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de NUITS SAINT GEORGES
M. le Président de la Communauté d'agglomération DIJONNAISE

Services de l'Etat (5 membres)

Mme la Sous-préfète de Beaune
Mme la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne (DREAL)
M. le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (DRAAF)
M. le Directeur territorial des Territoires de Côte d'Or (DDT)
M. le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Côte d'Or (DDCS)

Organismes exerçant leur activité dans les domaines agricoles et forestiers (14 membres)

M. le Chef de l'agence Bourgogne Est de l'Office National des Forêts (ONF)
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne (CRPF)
M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Côte d'Or
Mme la Présidente de l'Association des communes forestières de Côte d'Or
M. le Délégué territorial de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or
M. le Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Côte d'Or (FDSEA)
M. le Représentant du comité départemental des Jeunes Agriculteurs de la Côte d'Or
M. le Représentant de la Confédération Paysanne de la Côte d'Or
M. le Représentant de la Coordination Rurale de la Côte d'Or

M. le Président du Groupement d'agriculteurs bio de Côte d'Or
M. le Président du Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
M. le Président du Syndicat de défense des Hautes-Côtes
M. le Président de la Confédération des appellations et des vigneron de Bourgogne

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la chasse, de la pêche, des loisirs et du tourisme (24 membres)

M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Côte d'Or (ONCFS)
M. le Président de la Fédération des chasseurs de Côte d'Or
M. le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
M. le Président du Comité Départemental de course d'orientation
M. le Président du Comité Départemental de montagne et d'escalade
M. le Président du Comité Départemental de randonnée pédestre de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental des clubs alpins et de montagne de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental d'athlétisme de la Côte d'Or
M. le Président du collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)
M. le Président du Comité Régional de la fédération française de 4x4 Bourgogne / Franche-Comté
Mme la Présidente du Comité Départemental d'équitation de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental de cyclotourisme de la Côte d'Or
Mme la Présidente du Comité Départemental de cyclisme de la Côte d'Or
M. le Président de la Ligue motocycliste de Bourgogne
M. le Président de la Ligue de vol libre Bourgogne Franche-Comté
M. le Président du Comité Départemental d'aéromodélisme de la Côte d'Or
M. le Président du Comité Départemental de triathlon de la Côte d'Or
M. le Président de Côte d'Or Tourisme
M. le Président de l'Office de tourisme BEAUNE et Pays Beaunois
Mme la Présidente de l'Office de tourisme du Pays de NUITS-SAINT-GEORGES
M. le Président de l'Office de tourisme de MARSANNAY-LA-COTE
M. le Président de l'Office de tourisme de GEVREY-CHAMBERTIN
M. le Président de l'Office de tourisme de BLIGNY-SUR-OUCHÉ

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel (5 membres)

M. le représentant de la Société d'Histoire naturelle d'Autun (SHNA)
M. le représentant de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)
M. le Président de l'association La Choue
M. le Président du Comité de liaison des associations et des personnes pour la protection de l'environnement (CLAPEN)

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'eau (7 membres)

M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Bourgogne (ONEMA)
M. le Président du Syndicat du bassin de la Vouge
Mme la Présidente du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du bassin de l'Ouche
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince
M. le Président du Syndicat mixte d'aménagement Bouzaize - Lauve - Rhoin
M. le Président du Syndicat mixte du Meuzin et ses affluents
M. le représentant de l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs (EPTB)

Autres usagers (11 membres)

M. le Chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine
M. le Président du syndicat départemental de la propriété rurale de la Côte d'Or
M. le Président de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bourgogne Franche-Comté (SAFER)
M. le Président du Pays Beaunois
M. le Président du Syndicat intercommunal d'Energie de Côte d'Or (SICECO)
M. le Président du Réseau de transport d'électricité - unité régionale Est (RTE)

M. le représentant de France Energie Eolienne – groupe régional Bourgogne (FEE)

M. le représentant des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)

M. le Directeur de Voies Navigables de France (VNF)

M. le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction Bourgogne Franche-Comté (UNICEM)

Table des tableaux

Tableau 1 : Résumé du Diagnostic économique	35
Tableau 2 : Interactions entre les activités de la ZPS	94
Tableau 3 : Bilan de l'effet des activités sur les espèces	95
Tableau 4 : Liste des principaux habitats observés sur la ZPS.....	96
Tableau 5 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la ZPS.....	115
Tableau 6 : Correspondance entre les espèces d'oiseaux et les habitats cartographiés.....	119
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 79/409	122
Tableau 8 : Espèces d'oiseaux communautaires non inscrite à la Directive 79/409	123
Tableau 9 : Description des entités de gestion du site.....	123
Tableau 10 : Bilan sur les différents milieux, les espèces associées et les principales menaces	125
Tableau 11 : Résumant les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels	129
Tableau 12 : Tableau récapitulatif des mesures.....	132
Tableau 13 : Synthèse financière	204

Table des cartes

Présentation générale

Carte 1 : Situation régionale de la ZPS. Source : IGN	14
Carte 2 : Communes concernées par la ZPS. Source : IGN	15
Carte 3 : Situation administrative de la ZPS. Source : IGN	18
Carte 4 : Carte géologique de la ZPS au 1 / 250 000. Source : BRGM	20
Carte 5 : Relief de la ZPS. Source : IGN	20
Carte 6 : Hydrologie de la ZPS	21
Carte 7 : Entités paysagères de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	23
Carte 8 : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS. Source : Corine Land Cover 2006	25
Carte 9 : zonages environnementaux dans le périmètre de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN	26
Carte 10 : Sites classés et inscrits dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN	32
Carte 11 : Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels dans la ZPS. Source : CENB, IGN	34
Carte 12 : Population dans les communes de la ZPS en 2010. Source : INSEE, IGN	36
Carte 13 : Documents d'urbanisme applicables et en cours dans la ZPS en 2014.	38
Carte 14 : Zonages des risques sur le territoire de la ZPS. Source : Portail PRIM	40
Carte 15 : Trame verte "Forêts" en Bourgogne et dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	42
Carte 16 : Trame verte "Pelouses" en Bourgogne et dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	42
Carte 17 : Surfaces agricoles dans la ZPS en 2012. Source : RPG 2012	45
Carte 18 : La viticulture dans la ZPS. Sources : INAO, Communauté de communes de Gevrey- Chambertin, IGN Ortho	48
Carte 19 : L'élevage dans la ZPS. Sources: RPG 2012, INSEE, GAB21	52
Carte 20 : Les grandes cultures dans la ZPS. Source : RPG 2012, GAB21	55
Carte 21 : Statut foncier et gestion des forêts de la ZPS. Source : ONF, IFN, Corine Land Cover 2006 ...	60
Carte 22 : L'extraction de matériaux dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	65
Carte 23 : La pêche dans la ZPS. Source : Fédération départementale de pêche de Côte d'Or	68
Carte 24 : Les sports de nature dans la ZPS. Source : CROS Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or, CDFME, Corine Land Cover 2006	70
Carte 25 : Sites et itinéraires touristiques dans la ZPS. Source : Pays Beaunois, Monuments historiques, CABCS	76
Carte 26 : Le réseau routier dans la ZPS. Source : Conseil général de Côte d'Or	80
Carte 27 : Les énergies renouvelables dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne	84
Carte 28 : La gestion de la ressource en eau dans la ZPS. Sources : DREAL Bourgogne	86
Carte 29 : Captages et périmètres de protection dans la ZPS. Source : ARS	90

PREAMBULE : Natura 2000 sur le site

1 - Le dispositif Natura 2000

Natura 2000 désigne un réseau européen de sites naturels, dont l'objectif est de préserver la diversité biologique des 28 pays de l'Union Européenne. L'ambition de ce réseau est de **concilier sur un même territoire préservation du patrimoine naturel et activités humaines**, selon les principes du développement durable.

Deux types de sites composent le réseau Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive dite « Oiseaux » de 2009 (Directive 2009/147/CE) ;
- Les Zones de Conservation Spéciales (ZSC), désignées au titre de la Directive dite « Habitats-Faune-Flore » de 1992 (Directive 92/43/CEE).

Ces deux directives dressent une liste des espèces et habitats naturels les plus vulnérables et les plus représentatifs de la diversité de l'Union Européenne, qui peuvent justifier la désignation d'un site.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents

Chaque Etat membre est libre des moyens à employer sur son territoire pour répondre aux enjeux de conservation de Natura 2000.

La France a choisi de **privilégier la voie de la concertation et du volontariat**, et a mis en place pour cela différents outils :

- Le **Comité de Pilotage (COFIL)** réunit les différents acteurs et usagers du site concerné, dans l'objectif de définir et de partager des objectifs de gestion communs pour le site.
- Le **Document d'Objectifs (DOCOB)**, issu de la concertation, synthétise les enjeux de conservation, les objectifs de gestion du site et les mesures en mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- La **Charte Natura 2000**, souvent annexée au DOCOB, permet la reconnaissance des « bonnes pratiques » existantes sur le site, et permet au signataire d'être exonéré de la taxe foncière.
- Les **Contrats Natura 2000**, signés entre l'Etat et le gestionnaire, rétribuent la mise en place de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité.

En parallèle, afin de limiter l'impact de nouveaux projets sur la biodiversité du site, la France a mis en place un système d'autorisations propre à Natura 2000 : **l'évaluation des incidences**. Des listes nationales et locales précisent les projets susceptibles d'avoir un impact sur les espèces ou les habitats naturels et soumis à évaluation des incidences.

En 2014, la France compte **1 758 sites Natura 2000**, couvrant 12,59 % du territoire national, dont **392 sites « Oiseaux »** (4,9 % du territoire).

2 - Natura 2000 en région Bourgogne

	Nombre de sites		Surface en Natura 2000 (ha)		Part du territoire	
	Total	Sites « Oiseaux »	Total	Sites « Oiseaux »	Total	Sites « Oiseaux »
Bourgogne	69	13	398 050	212 927	12,6 %	6,5 %
Côte d'Or	19	3	216 300	132 200	24,7 %	15,1 %

En 2015, sur les 19 sites Natura 2000 présents en Côte d'Or, 18 disposent d'un DOCOB achevé (DREAL Bourgogne, 2015).

En Côte d'Or, l'ensemble des grands types de milieux naturels sont représentés dans le réseau Natura 2000 :

	Forêts	Pelouses	Milieux humides	Milieux rupestres	Sites mixtes
Sites « Habitats »	4	1	3	3	5
Sites « Oiseaux »	2	0	0	0	1*

* : site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

3 - Le site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

FICHE D'IDENTITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Arrière Côte de Dijon et de Beaune

Date de l'arrêté de création de la ZPS : 18 janvier 2005

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : non

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR2612001

Localisation du site Natura 2000 : Région BOURGOGNE, Département CÔTE D'OR

Superficie officielle du site au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : 60661 ha

Préfet coordinateur : Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète de BEAUNE

Président du comité de pilotage du site : Denis THOMAS, Vice-président en charge du Tourisme et des Espaces Naturels à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Structure porteuse : Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Opérateur : Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, en partenariat avec la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN

Prestataire(s) technique(s) : Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte d'Or, Office National des Forêts

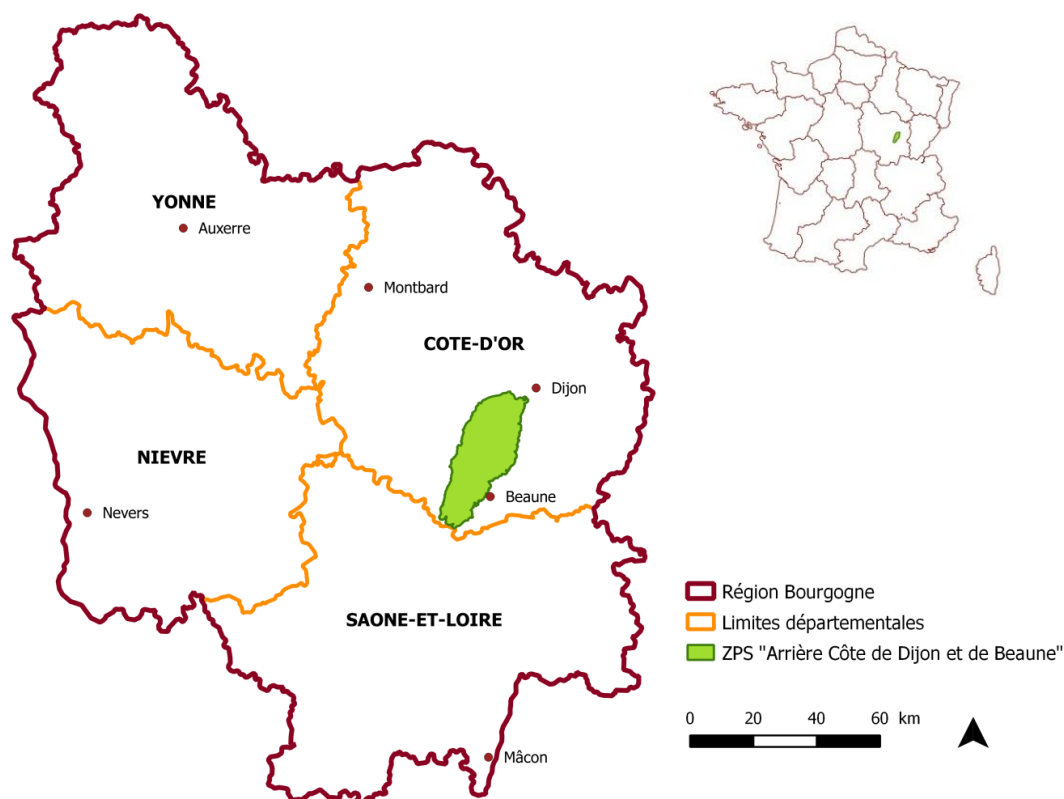
Groupes de travail : 4 (agriculture, forêts, activités industrielles, loisirs nature)

PARTIE I - Présentation générale du site

1 - Localisation et contexte administratif

1.1 Localisation

Le site FR2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » se situe en région Bourgogne, dans le département de la Côte d'Or.



Carte 1 : Situation régionale de la ZPS. Source : IGN

Il s'étend de Dijon au Nord jusqu'à la commune de La Rochepot au Sud. Il est délimité à l'Ouest par la vallée de l'Ouche et à l'Est par les côtes viticoles et la plaine de la Saône.

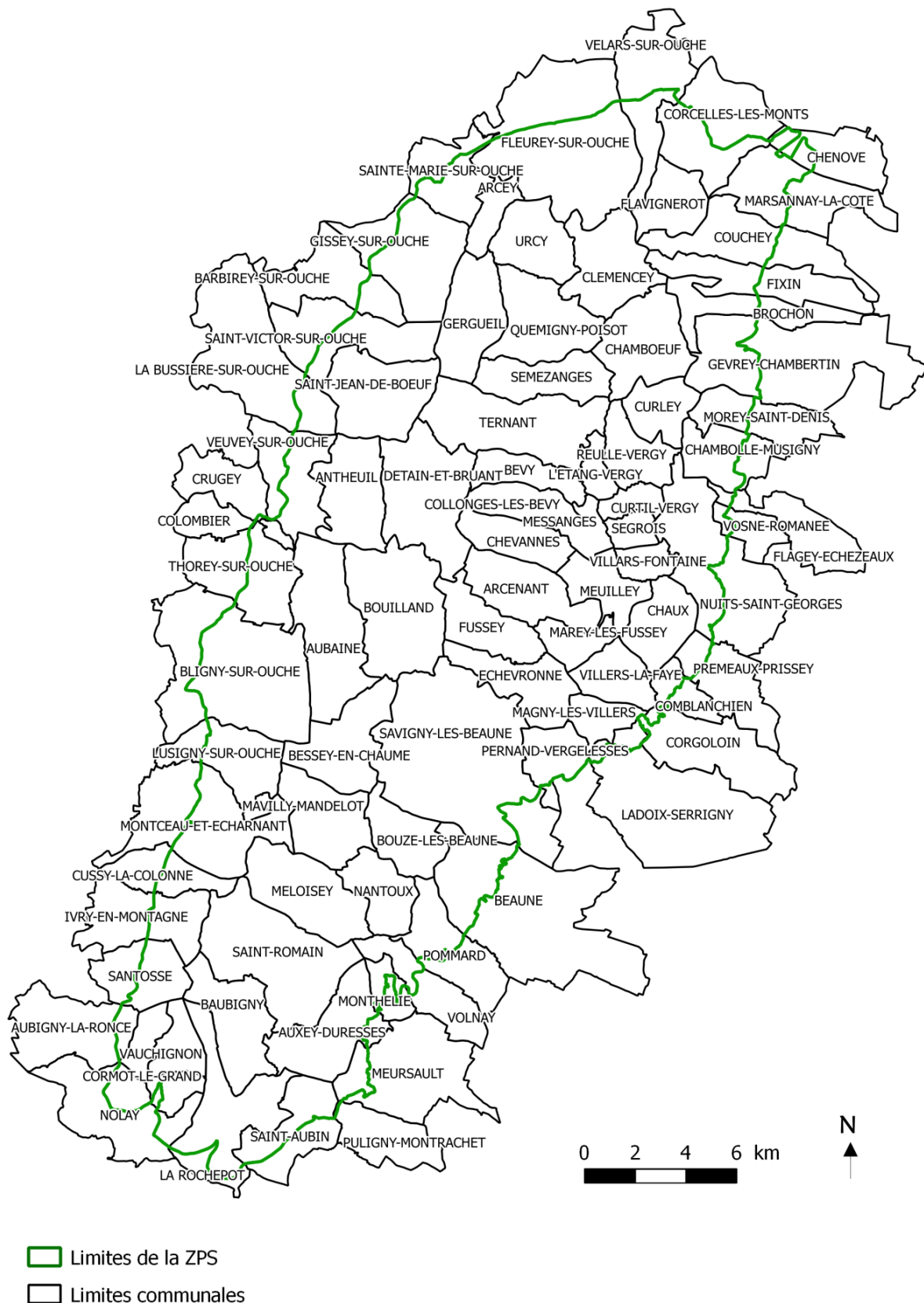
Le site couvre 60 661 ha, soit 6,9 % du territoire de la Côte d'Or et 1,9 % du territoire régional.

1.2 Communes

Nombre de communes concernées par la ZPS : 87

dont le territoire est entièrement inclus dans la ZPS : 39

dont le territoire est partiellement inclus dans la ZPS : 47



Carte 2 : Communes concernées par la ZPS. Source : IGN

Communes concernées par la ZPS pour la totalité de leur territoire :

Commune	Surface (ha)	Part de la ZPS (%)
Antheuil	1021	1,7
Arcenant	995	1,6
Arcey	346	0,6
Aubaine	1617	2,7
Baubigny	1026	1,7
Bessey-en-Chaume	1048	1,7
Bévy	524	0,9
Bouilland	1689	2,8
Bouze-lès-Beaune	691	1,1
Chamboeuf	1118	1,8
Chaux	711	1,2
Chevannes	639	1,1
Clémencey	1076	1,8
Collonges-lès-Bévy	533	0,9
Curley	567	0,9
Curtil-Vergy	259	0,4
Détain-et-Bruant	1565	2,6
Échevronne	866	1,4
Flavignerot	630	1
Fussey	773	1,3
Gergueil	983	1,6
Marey-lès-Fussey	386	0,6
Mavilly-Mandelot	981	1,6
Meloisey	1215	2
Messanges	305	0,5
Meuilley	619	1
Nantoux	659	1,1
Quemigny-Poisot	1125	1,9
Reulle-Vergy	606	1
Saint-Jean-de-Bœuf	1214	2
Saint-Romain	1963	3,2
Segrois	239	0,4
Semezanges	813	1,3
Ternant	1639	2,7
Urcy	796	1,3
Vauchignon	419	0,7
Villars-Fontaine	288	0,5
Villers-la-Faye	585	1
Magny-lès-Villers	385	0,6

- **Communes concernées par la ZPS pour une partie de leur territoire :**

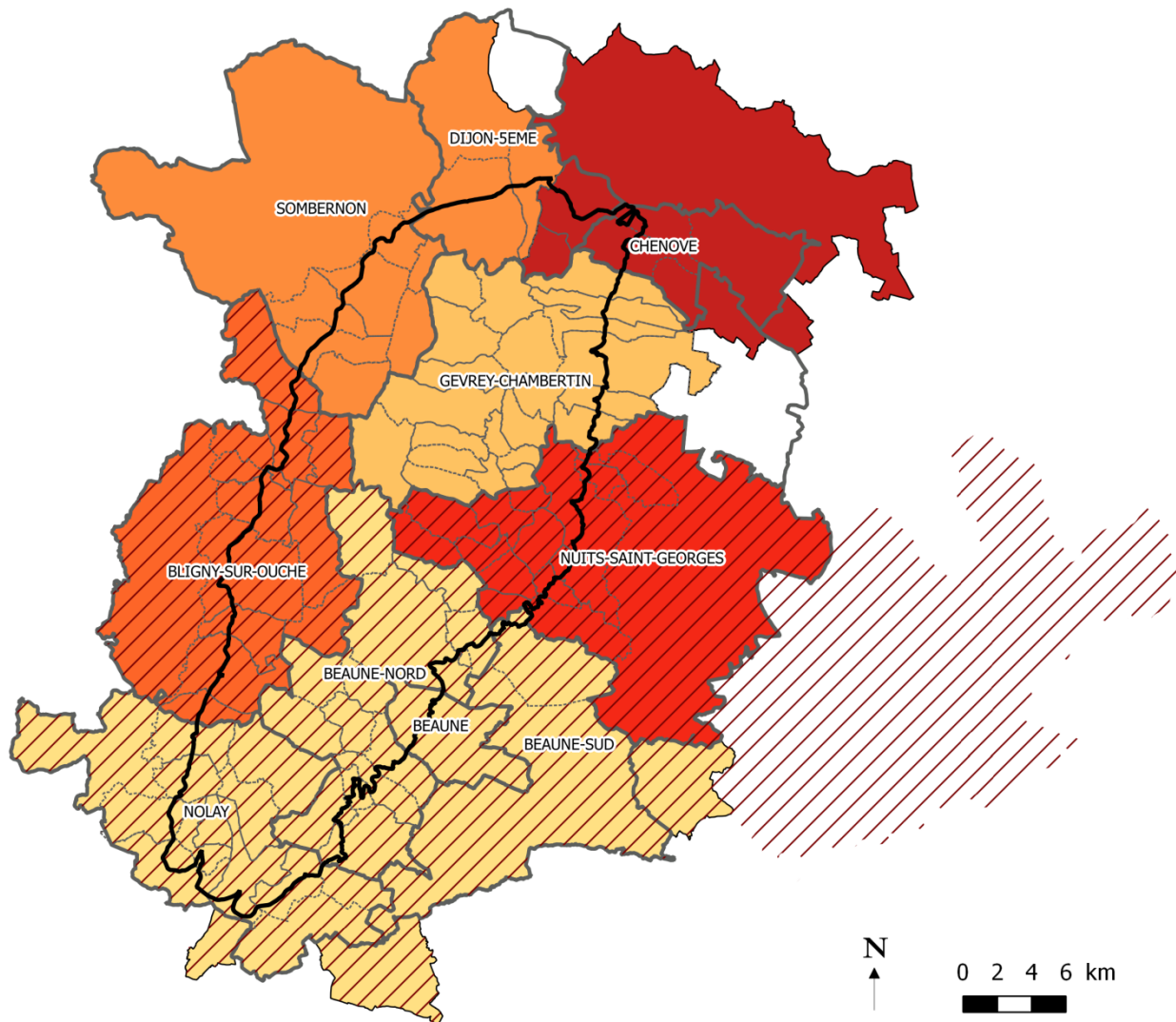
Commune	Surface concernée (ha)	Part du territoire communal (%)	Part de la ZPS (%)
Aubigny-la-Ronce	136	11	0,2
Auxey-Duresses	1007	92	1,7
Barbirey-sur-Ouche	251	23	0,4
Beaune	772	25	1,3
Bligny-sur-Ouche	1853	66	3,1
Brochon	435	58	0,7
Chambolle-Musigny	524	68	0,9
Chenôve	131	17	0,2
Colombier	3	1	0,005
Comblanchien	151	42	0,2
Corcelles-les-Monts	700	48	1,2
Corgoloin	44	3	0,1
Cormot-le-Grand	568	96	0,9
Couchey	801	64	1,3
Crugey	6	1	0,01
Cussy-la-Colonne	306	50	0,5
Fixin	472	47	0,8
Flagey-Echézeaux	46	6	0,1
Fleurey-sur-Ouche	1955	65	3,2
Gevrey-Chambertin	740	30	1,2
Gissey-sur-Ouche	1158	80	1,9
Ivry-en-Montagne	482	43	0,8
L'Etang-Vergy	277	13	0,5
La Bussière-sur-Ouche	1213	86	2
La Rochepot	148	6	0,2
Ladoix-Serrigny	148	60	0,2
Lusigny-sur-Ouche	768	78	1,3
Marsannay-la-Côte	632	50	1
Meursault	198	12	0,3
Montceau-et-Écharnant	1111	60	1,8
Monthelie	164	52	0,3
Morey-Saint-Denis	326	42	0,5
Nolay	414	29	0,7
Nuits-Saint-Georges	1117	55	1,8
Pernand-Vergelesses	495	89	0,8
Pommard	472	47	0,8
Premaux-Prissey	165	18	0,3
Puligny-Montrachet	6	1	0,01
Saint-Aubin	564	60	0,9
Sainte-Marie-sur-Ouche	484	58	0,8
Saint-Victor-sur-Ouche	718	57	1,2
Santosse	463	58	0,8
Savigny-lès-Beaune	3217	89	5,3
Thorey-sur-Ouche	670	55	1,1
Velars-sur-Ouche	426	35	0,7
Veuvev-sur-Ouche	626	62	1
Volnay	266	35	0,4
Vosne-Romanée	66	18	0,1

1.3 Intercommunalités, Pays et cantons

Nombre d'intercommunalités : 6
 dont communautés d'agglomération : 2
 dont communautés de communes : 4

Nombre de Pays : 1 (Pays Beaunois)

Nombre de cantons : 10



- | | |
|-----------------------------|--|
| Limites de la ZPS | Intercommunalités |
| Limites cantonales | Beaune Côte et Sud |
| Limites communales | Communauté de communes de Gevrey-Chambertin |
| Pays Beaunois | Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche et du Sombernonnais |
| BEAUNE Nom de canton | Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche |
| | Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges |
| | Grand Dijon |

Carte 3 : Situation administrative de la ZPS. Source : IGN

- **Intercommunalités**

Nom	Nombre de communes (communes de la ZPS)	Compétences											
		Développement économique et touristique	Aménagement de l'espace	Logement et cadre de vie	Voirie communautaire	Action sanitaire et sociale	Enfance et jeunesse	Culture	Sport	Transport	Eau et assainissement	Déchets	Milieux naturels
CA Beaune Côte et Sud	54 (26)												
CC de Gevrey-Chambertin	22 (22)												
CC du Pays de Nuits-Saint-Georges	25 (14)												
CC du Canton de Bligny-sur-Ouche	22 (12)												
CC du Somberronnais et de la Vallée de l'Ouche	32 (9)												
CA Grand Dijon	24 (4)												

CA : communauté d'agglomération CC : communauté de communes

- **Pays Beaunois**

Date de création : 14 décembre 2004

Modification du périmètre : 6 novembre 2008

Charte : validée pour la période 2008 – 2017 (première charte : 2004 - 2008)

Contrat : en cours pour la période 2014 – 2017 (premiers contrats : 2004 – 2007 et 2008 – 2013)

Superficie : 1 364 km² (dont 35 626 ha dans la ZPS, soit 59 % de la ZPS)

Nombre de communes : 138 (dont 52 concernées par la ZPS)

Nombre d'habitants : 86 382 en 1999

La charte actuelle repose sur 3 grands axes (Pays Beaunois, 2008) :

- « *Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales du Pays* » : gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, valorisation des paysages, actions de sensibilisation et communication, etc.
- « *Dynamiser les développements urbain et économique sur l'ensemble du territoire* » : conseil aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme, mise en place de circuits courts, organisation d'une filière bois énergie, proposition de nouveaux produits touristiques, etc.
- « *Améliorer la vie quotidienne au Pays* » : actions en direction de la petite enfance, hébergement et services aux personnes âgées, accompagnement des acteurs associatifs, culturels et sportifs, sécurisation des axes routiers et développement de modes de transports alternatifs, etc.

2 - Caractéristiques physiques

2.1 Géologie et géomorphologie

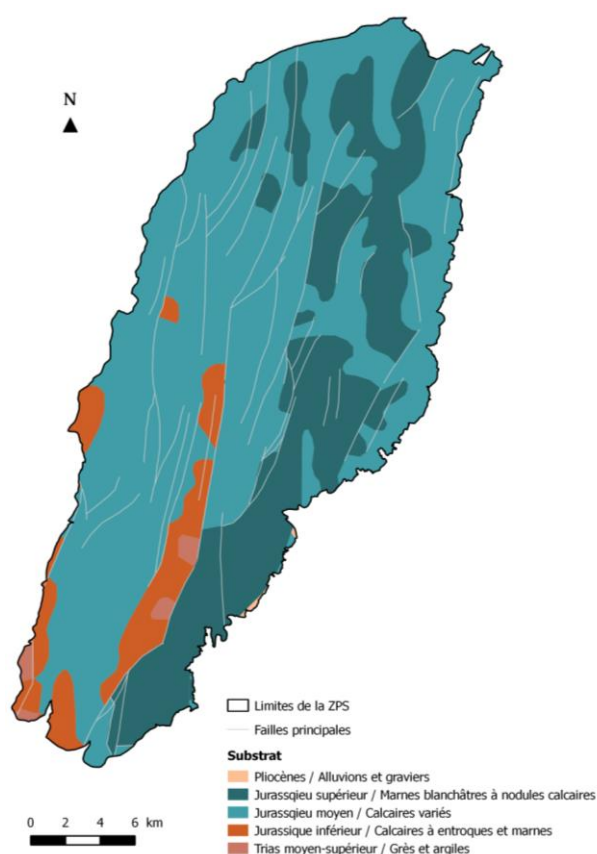
Nature du substrat : calcaire à l'Ouest, marneux à l'Est

Altitude maximale : 640 m (forêt de Détain-Gergueil)

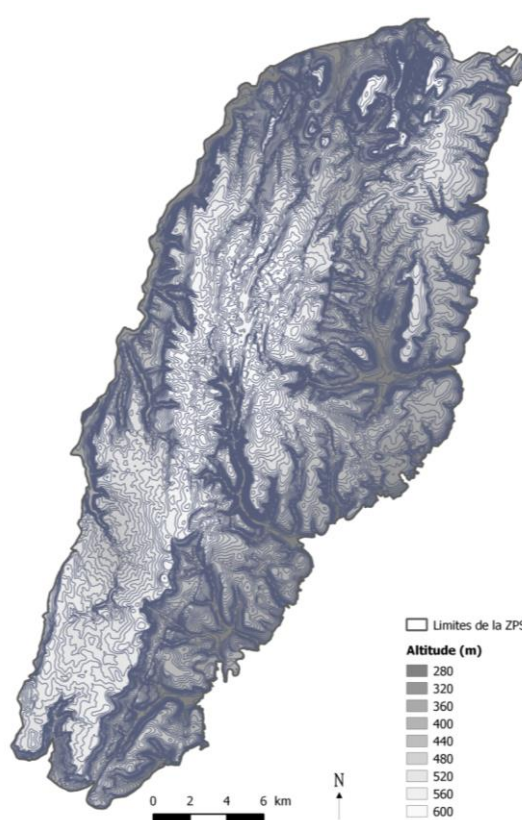
Altitude minimale : 250 m

Altitude moyenne : 450 m

Le substrat, formé essentiellement de **calcaires du Jurassique**, est composé à l'Est de calcaires marneux argileux recouverts en limite de la plaine par des alluvions indifférenciés, et à l'Ouest de calcaires massifs. Au Sud du site, de Nolay à Meloisey, on rencontre une mosaïque de grès, de marnes et d'éboulis. L'ensemble du site est parcouru par des **failles** orientées N-NE – S-SO (BRGM, 1985).



Carte 4 : Carte géologique de la ZPS au 1 / 250 000. Source : BRGM



Carte 5 : Relief de la ZPS. Source : IGN

Le relief de l'Arrière côte de Dijon et de Beaune tient essentiellement à deux facteurs :

- un **substrat calcaire**, fissuré et le plus souvent perméable ;
- un **réseau de fractures** résultant de l'effondrement du fossé bressan : après une longue période de sédimentation, l'effondrement du fossé bressan conduit au basculement des blocs calcaires, formant ainsi des gradins qui s'abaissent d'Ouest en Est. Dès le Crétacé, l'érosion nivelle en grande partie ces reliefs, mais la structure du paysage subsiste avec la présence notamment de barres rocheuses caractéristiques.

Cette succession de plateaux vallonnés, dont les altitudes varient de 350 à 600 m, s'entrecoupe de combes étroites et profondes, souvent sèches.

Là où les couches argileuses du Trias affleurent, dans les secteurs de Bouilland ou de Saint-Romain, le paysage, fait au contraire de dépressions humides et verdoyantes, est très différent.

2.2 Pédologie

Les sols de la ZPS sont dans l'ensemble calcaires à très calcaires, avec un pH toujours supérieur à 6.

Sur les plateaux, les sols sont plus ou moins superficiels, de 10 à 40 cm d'épaisseur, et limono-argileux. Les sols les plus fins sont occupés par la forêt, à l'exception des rebords de plateau couverts par des formations de pelouse, tandis que les sols plus épais, de 20 à 40 cm, sont le plus souvent valorisés par la culture.

Dans les Hautes-Côtes, les sols, plus ou moins épais, montrent une forte sensibilité à l'érosion.

En fond de vallée, le long du Rhoin et de l'Ouche en particulier, les sols sont plus épais et présentent fréquemment des traces d'hydromorphie (J., 2001).

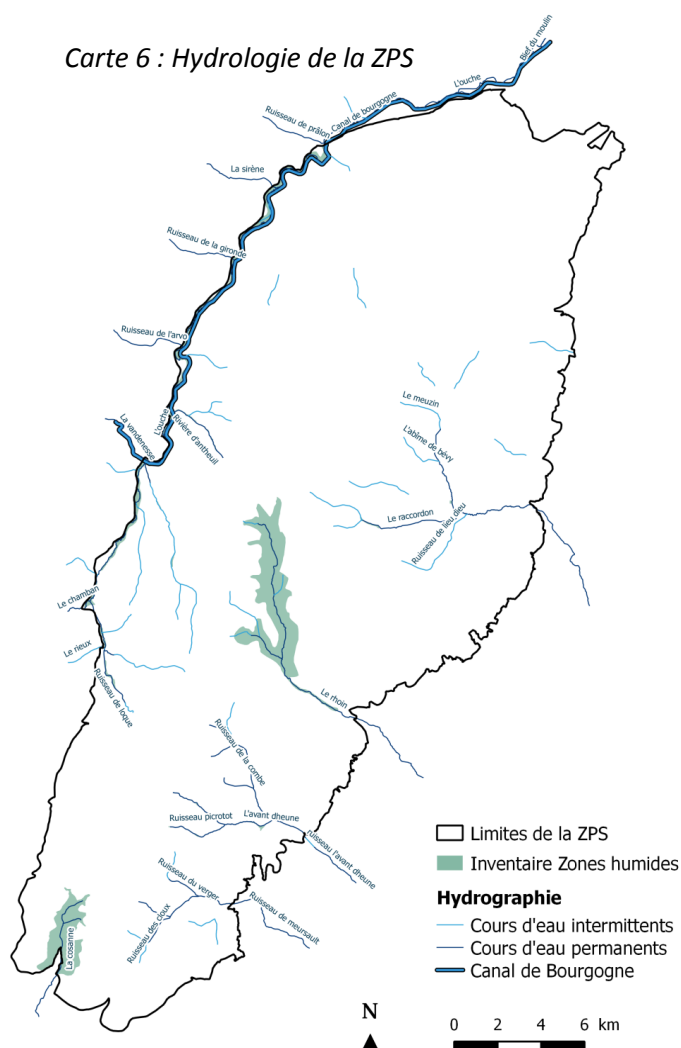
2.3 Hydrologie

Cours d'eau permanents : 166 km
Cours d'eau intermittents : 74 km
Cours d'eau navigables (canal de Bourgogne) : 24 km
TOTAL : 242 km

Le régime hydrologique est essentiellement karstique, et seuls quelques ruisseaux apparaissent dans la partie calcaire à l'Ouest.

A l'Est, un substrat à dominance marneuse permet le développement d'un réseau hydrologique plus important et l'extension des cultures (coteaux viticoles).

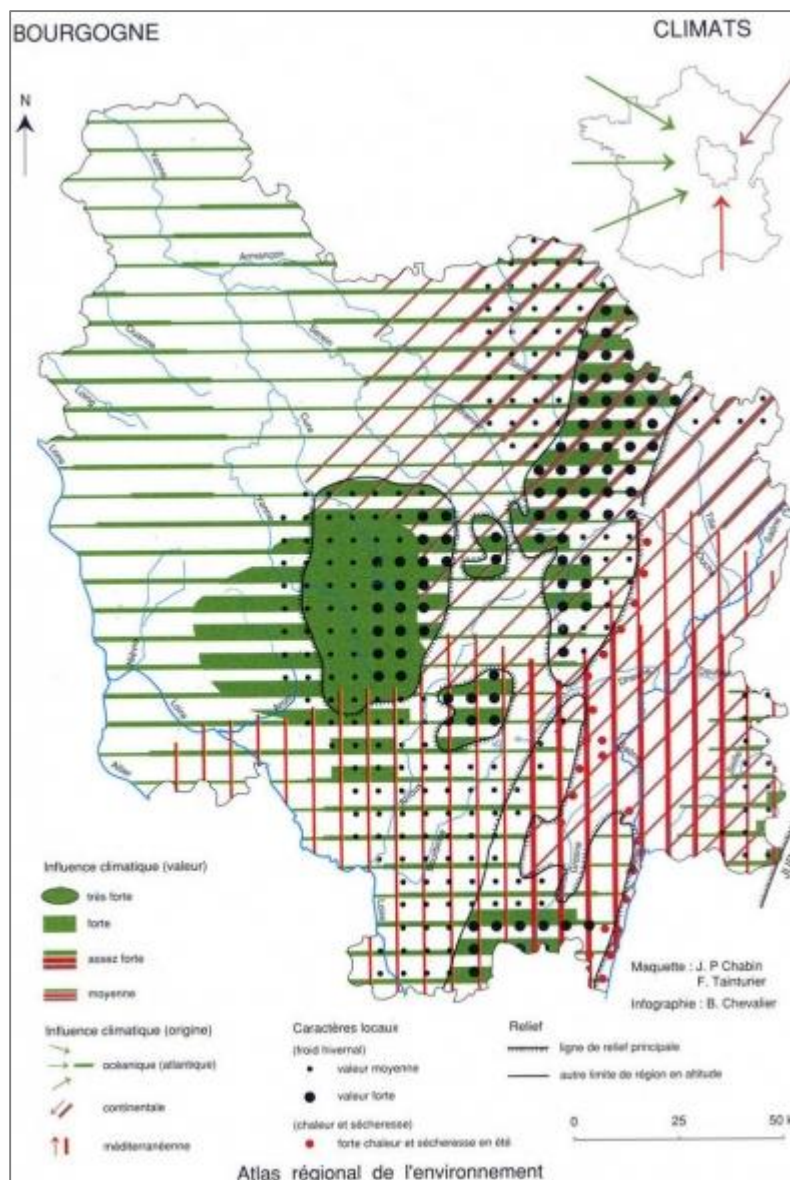
Carte 6 : Hydrologie de la ZPS



2.4 Climat

La Bourgogne climatique constitue une France en miniature à climat océanique dominant et à distribution régionale rappelant celle de la France avec son "massif central" (le Morvan très océanique), son versant occidental océanique, son versant oriental à la fois continental et méridional.

Sur la ZPS, tout comme en Bourgogne en général, on note une grande variation des conditions climatiques :



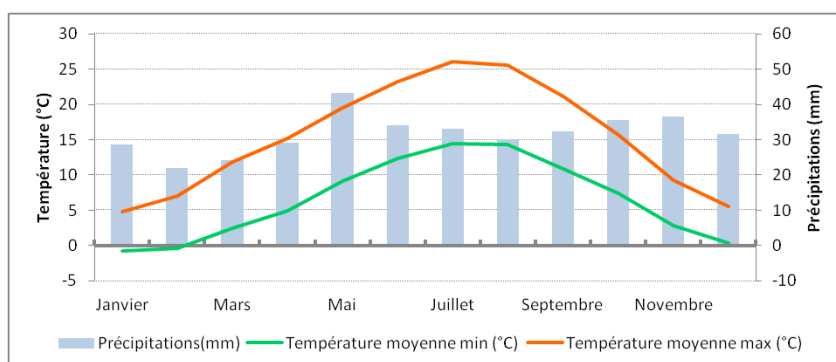
- Influence semi-continentale et montagnarde, notamment dans les combes plus fraîches

- Influence méridionale notamment sur la côte et l'arrière-côte,

- Influence océanique à l'Ouest
Ces influences varient aussi beaucoup en fonction de la topographie, ce qui donne une variabilité climatique très forte.

A titre d'exemple, le DOCOB de la Vallée du Rhoin cite les données de deux stations météorologiques, celle de Savigny-lès-Beaune sur la côte (750 mm de précipitation par an et température moyenne annuelle de 10,7°C) et celle de Détain et Bruant sur les plateaux (1000 mm de précipitations par an et température moyenne annuelle de 8,7°C.

Source : Atlas régional de l'environnement Conseil régional de Bourgogne, 1996)



Données climatiques pour Dijon (Source : Météo France)

3 - Contexte paysager

3.1 Les grands ensembles paysagers

Six unités paysagères ont été définies dans le cadre de l'Atlas des paysages de la Côte d'Or (DDT de la Côte d'Or, 2010). D'Est en Ouest :



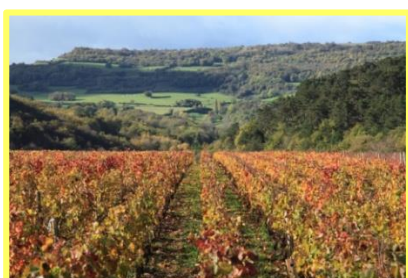
- **La côte viticole** (côte de Nuits et côte de Beaune) : elle constitue la frange Est de la ZPS. Le paysage y présente un caractère géométrique du fait de la dominance de la vigne. Au Nord, le sommet boisé des coteaux forme une rupture nette avec l'Arrière Côte. Plus au Sud, le relief est moins abrupte et les combes et vallées plus larges.



Carte 7 : Entités paysagères de la ZPS.

Source : DREAL Bourgogne

- **Les hautes-côtes** (hautes-côtes de Nuits et hautes-côtes de Beaune) et **l'arrière côte** : cette unité au relief vallonné couvre environ 25 000 ha, et constitue avec la montagne le cœur de la ZPS. Elle constitue le premier plateau à l'Ouest de la vallée de la Saône. La vigne est encore très présente, sur les versants les plus ensoleillés, et s'imbriquent entre prairies en fond de vallon et forêts sur les parties les plus élevées. Au Sud Ouest, les falaises de Saint-Romain marquent la limite avec la montagne et le plateau Sud.



- **La montagne** : elle couvre un tiers de la ZPS, et constitue un second plateau essentiellement forestier, entrecoupé de combes et traversé par la vallée du Rhoin et ses falaises. La densité de population y est très faible.



- **Le plateau Sud** : essentiellement agricole, cette entité moins accidentée que la montagne couvre environ 2 800 ha au Sud de la ZPS. Les grandes cultures entrecoupées seulement de petits bois tranchent avec les espaces forestiers plus au Nord et les paysages de falaises à l'Est.

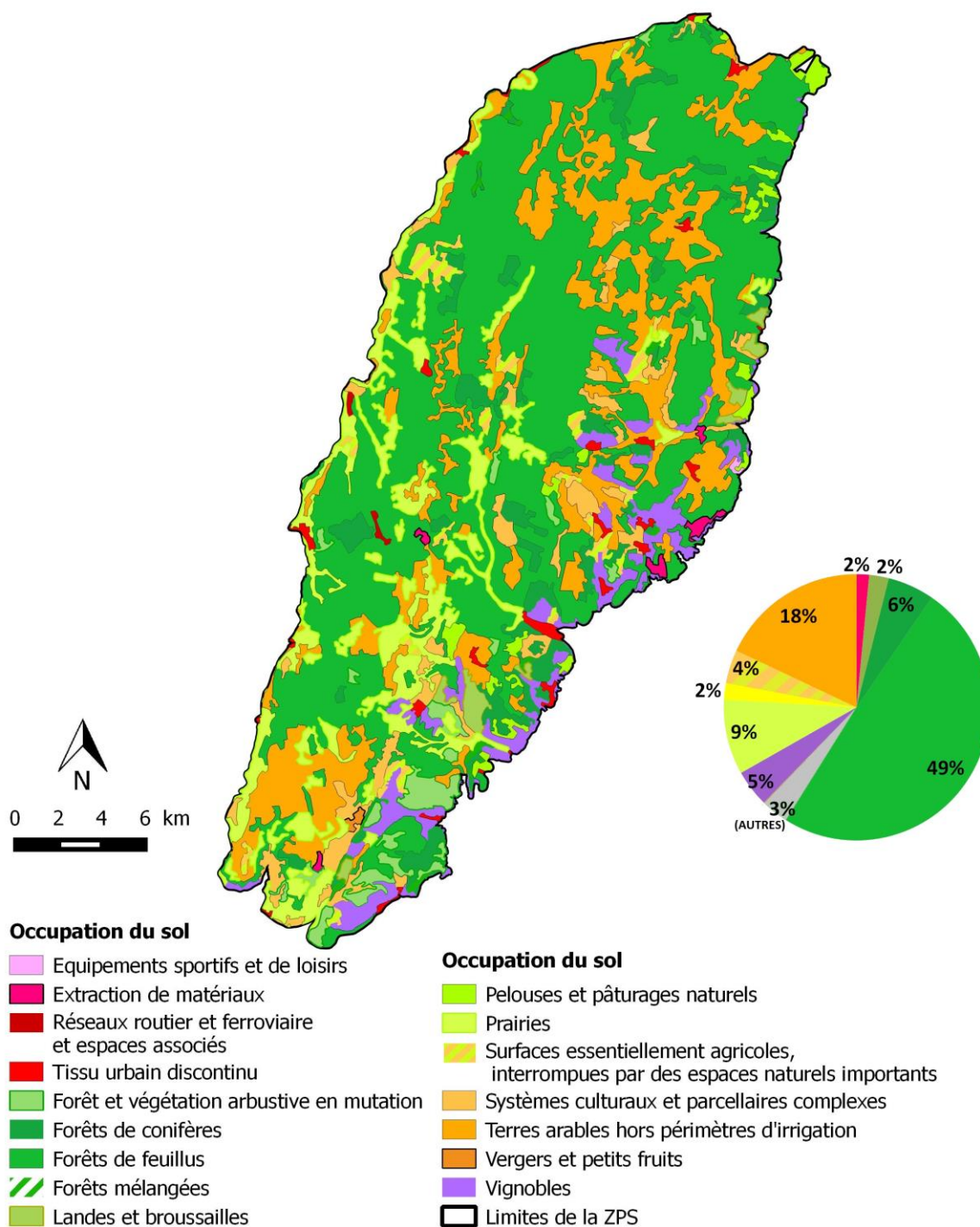
- **Le pays de Nolay** : il couvre environ 2 100 ha, à l'extrême Sud de la ZPS, et montre les paysages parmi les plus remarquables de la ZPS, avec en particulier le Cirque du Bout du Monde et les vallées de Nolay et de La Rochepot.



- **La vallée de l'Ouche** : située en bordure Ouest de la ZPS, cette unité montre un paysage fermé, à l'ambiance humide et ombragée. Les rebords abrupts de la vallée s'adoucissent au Nord.

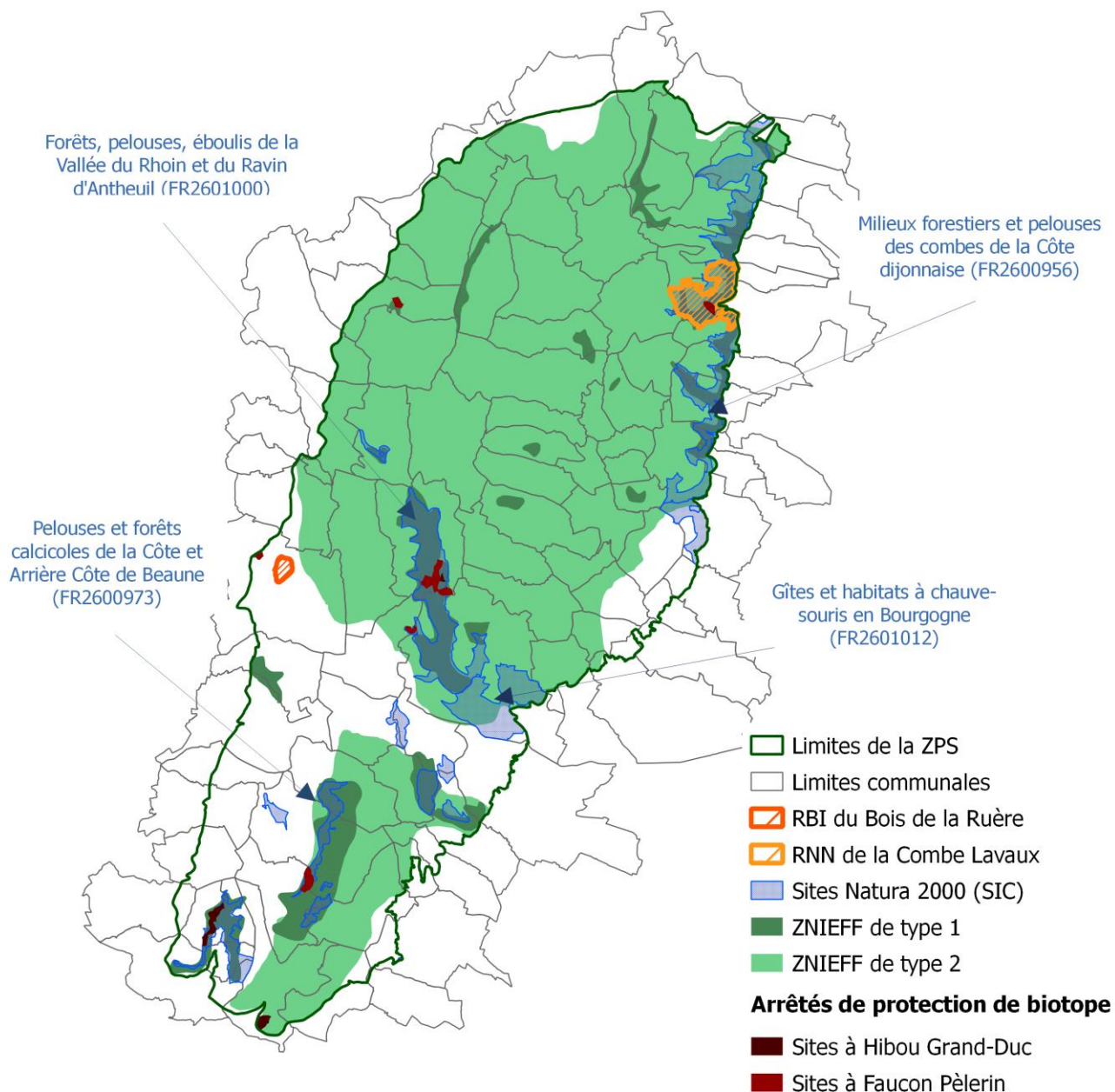
3.2 L'occupation du sol

Les données qui suivent sont issues du modèle cartographique Corine Land Cover (données 2006).



Carte 8 : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS. Source : Corine Land Cover 2006

4 - Zones d'inventaires, de gestion et de protection



Carte 9 : zonages environnementaux dans le périmètre de la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN

4.1 Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique. Ces zones font l'objet d'un inventaire, qui constitue l'outil principal de connaissance du patrimoine naturel national.

Nombre de ZNIEFF de type 1 dans la ZPS : 27

Surface en ZNIEFF de type 1 dans la ZPS : 5 245 ha, soit 8,6 % de la ZPS

Nombre de ZNIEFF de type 2 dans la ZPS : 3

Surface en ZNIEFF de type 2 dans la ZPS : 45 861 ha, soit 75,6 % de la ZPS

- **ZNIEFF de type 1**

Ce sont des zones homogènes présentant un intérêt écologique ou biologique particulier (présence d'au moins une espèce ou un habitat naturel remarquable).

N°	Intitulé	Surface (ha)		Type(s) de milieux
		total e	dans la ZPS	
260005907	Côte Sud Dijonnaise de Marsannay à Nuits-Saint-Georges	631	591	Forêt feuillue, Forêt résineuse, Falaises
260005908	Combe Laveau	32		Forêt feuillue, Forêt résineuse, Falaises
260005909	Combe Lavaux	171		Forêt feuillue, Falaises
260005910	Combe de Chambolle-Musigny	121		Forêt feuillue, Falaises
260005911	Combe d'Orveaux	50		Forêt feuillue, Falaises
260005934	Combes de la Jeune Ronce et du Bois de la Maille	224		Forêt feuillue
260005935	Combe de Gergueil	170		Forêt feuillue, Prairie
260005936	Combes et plateaux de Savigny-lès-Beaune et Bouilland	1095		Forêt feuillue, Prairie, Falaises, Pelouse calcaire, Cours d'eau
260005937	Combe à la Vieille	78		Forêt feuillue, Prairie
260005938	Cirque du bout du monde	470		Forêt feuillue, Falaises, Cours d'eau, Prairie
260005939	Sources de l'Ouche	152	149	Forêt feuillue, Cours d'eau, Prairie
260005940	Côte au Sud Est de Beaune	1 109		Forêt feuillue, Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260005941	Saint-Romain	56		Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260005942	Melin	52		Forêt mélangée, Falaises, Cours d'eau, Prairie, Pelouse calcaire
260012285	Vallon de Collonges	35		Forêt feuillue
260012286	Montagne de Villars	45		Pelouse calcaire, Forêt feuillue
260012287	Coteaux de Pommard	152		Pelouse calcaire, Prairies
260012288	Vallon d'Antheuil	43		Forêt feuillue, Falaises
260012291	Combe de Gouville	58	49	Pelouse calcaire, Forêt feuillue
260012295	Combe Venait	30		Forêt feuillue, Falaises
260012296	Bois de Semezanges	82		Forêt feuillue
260012299	Vallon Reulle-Vergy	16		Forêt feuillue, Prairie
260012313	Combe Pertuis	61		Forêt feuillue, Falaises
260014998	Clavoillon	13		Falaises, Forêt feuillue, Pelouse calcaire
260015006	Montagne de la Chaume à Nantoux	261		Pelouse calcaire
260015041	Oucherotte	5		Falaises
260015451	Combe Vauteloy, combe de la Rente	85		Forêt résineuse, Forêt feuillue, Pelouse calcaire
TOTAL :		5 297	5 245	

- **ZNIEFF de type 2**

Ce sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

N°	Intitulé	Surface (ha)	
		totale	dans la ZPS
260015005	Côte de Beaune	6 015	5 973
260014997	Côte et arrière côte de Dijon	45 281	39 854
260015069	Mont des trois croix Chagny Couches	77 722	24
TOTAL :		129 018	45 851

4.2 Les Zones Humides

L'inventaire des Zones Humides réalisé au niveau régional constitue un outil de connaissance et d'alerte pour la protection de ces milieux sensibles. Il prend en compte les zones humides de plus de 4 ha.

Nombre de zones humides présentes dans la ZPS : 25
Surface en zones humides dans la ZPS : 2 054 ha

Dans la ZPS, les Zones Humides sont représentées essentiellement par la vallée de l'Ouche, la Haute-Vallée du Rhoin et la Haute-Vallée de la Cosanne (voir carte de l'hydrographie).

4.3 Les sites Natura 2000 « Habitats-Faune-Flore »

Nombre de sites « Habitats » inclus dans la ZPS : 5
Surface en sites « Habitats » dans la ZPS : 5 363 ha

Intitulé	Date de l'arrêté d'approbation du DOCOB	Surface totale	Surface incluse dans la ZPS	Organisme opérateur/animateur	Etat d'avancement
Forêts, pelouses, éboulis de la Vallée du Rhoin et du Ravin d'Antheuil	3 mai 2005	1 225 ha	1 225 ha	Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	Docob validé Animation en cours
Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise	27 mai 2004	2 089 ha	2 027 ha	Communauté de communes de Gevrey-Chambertin	Docob validé Evaluation en cours Animation en cours
Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune	3 mai 2005	1 673 ha	1 102 ha	Commune de Meloisey	Docob validé Animation en cours
Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	-	63 405 ha	996 ha	Biotope	Composition du comité de pilotage arrêtée DOCOB en cours
Cavités à chauves-souris en Bourgogne	14 mai 2013	3 537 ha	13 ha	Société d'histoire naturelle d'Autun	DOCOB validé

4.4 La Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux

Surface totale de la réserve : 510 ha
Surface incluse dans la ZPS : 510 ha, soit 0,8 % de la ZPS
Décret de classification : décret n°2004-1363 du 10 décembre 2004
Communes concernées : Gevrey-Chambertin, Brochon

• Réglementation

Le décret de création de la réserve précise la réglementation en vigueur, et en particulier (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004) :

- interdit de prélever ou d'introduire dans la réserve tout corps animal, végétal ou minéral, sauf pour raisons scientifiques et à l'exception de la cueillette de fruits sauvages et champignons pour une consommation personnelle ;
- autorise la chasse 2 jours par semaine ;
- autorise les activités forestières et pastorales en conformité avec le plan de gestion de la réserve ;
- interdit tous travaux privés ou publics, à l'exception des travaux d'entretien de la réserve ;
- interdit l'escalade sur le site « Bec de Judry » du 15 février au 15 juin.

• Objectifs à long terme du plan de gestion

Le plan de gestion pour la période 2014-2018 fixe 4 types d'objectifs à long terme, à savoir (CCGC-ONF – Conservatoire des sites Naturels Bourguignons – LPO 21, 2007) :

- la conservation du patrimoine naturel, pour tous les habitats forestiers, les pelouses et ourlets xérophiles et les milieux rocheux ;
- l'appropriation sociale et l'intégration de la réserve Naturelle dans le tissu socio-économique local ;
- la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle ;
- en second ordre la connaissance du patrimoine naturel.

• Actions mises en œuvre

L'évaluation du plan de gestion 2008 – 2012 (ONF - Conservatoire des sites naturels bourguignons, 2007) dresse le bilan des actions menées pendant cette période. Ont en particulier été mis en œuvre :

- de nombreux suivis et inventaires du patrimoine naturel de la réserve ;
- le débroussaillage et l'entretien par pâturage des pelouses calcaires de la réserve ;
- un principe de non intervention pour favoriser la naturalité des forêts ;
- des conventions avec les différentes fédérations sportives et la mise en place d'un plan de fréquentation ;
- différentes actions d'éducation à l'environnement ;
- une mise en cohérence des activités cynégétiques du site.

4.5 LIFE Bourgogne calcaire

Un programme **Life « Bourgogne calcaire »** porté par le CENB et l'ONF a été mené de 1999 à 2003 sur 9 sites Natura 2000 de Côte d'Or, et notamment les sites de la Côte dijonnaise, de la Côte de Beaune et de la Vallée du Rhoin.

De nombreuses actions ont été menées dans ce cadre, et notamment :

- Installation de 9 îlots de vieillissements dans la Combe Lavaux (Gevrey-Chambertin)
- Restauration de pelouses par broyage/bûcheronnage (77 ha dans le site de la Côte de Beaune, 6 ha dans le site de la Côte dijonnaise)

- Mise en place de pâturage (pâturage ovin sur 5 ha dans le site de la Vallée du Rhoin, pâturage ovin (100 ha) et bovin (20ha) dans le site de la Côte de Beaune, pâturage ovin sur 170 ha dans le site de la Côte dijonnaise)
- Pause de signalétique sur le terrain

4.6 La Réserve biologique intégrale du Bois de Ruère

Les réserves biologiques intégrales sont des espaces forestiers protégés dans lesquelles la forêt est laissée en libre évolution. Ce statut est applicable uniquement dans les forêts gérées par l'Office National de Forêts.

Surface de la RBI : 63,95 ha, soit 0,1 % de la ZPS
Localisation : forêt domaniale de Bligny-sur-Ouche
Commune concernée : Bligny-sur-Ouche
Validité du plan de gestion : 2014 - 2026

- **Objectifs**

- Permettre le développement de la biodiversité, en particulier des micro-habitats, de la faune saproxylique et de l'avifaune ;
- Etudier la place naturelle du hêtre sur les plateaux calcaires à sol très superficiel.

- **Réglementation**

Sont interdits les prélèvements d'espèces animales ou végétales, à l'exception des prélèvements de chasse (cervidés et ongulés), ainsi que l'accès des véhicules.
 L'accès du public est dissuadé mais n'est pas interdit.

- **Actions programmées**

- Non intervention, à l'exception de l'entretien du périmètre et de la sommière centrale (fauchage tous les 2 à 3 ans), et de l'abattage des arbres dangereux à proximité du chemin de randonnée ;
- Implantation de panneaux ;
- Etudes et suivis : chiroptères, champignons saproxyliques, reptiles, coléoptères, avifaune, flore.

4.7 Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées.

Nombre d'APB concernant la ZPS : 2
Surface en APB dans la ZPS : 273 ha, soit 0,5 % de la ZPS
Communes concernées : Baubigny, Bouilland, Bessey-en-Chaume, Bligny-sur-Ouche, Cormot-le-Grand, Gevrey-Chambertin, La Rochepot, Saint-Victor-sur-Ouche, Vauchignon

Intitulé	Date de l'arrêté	Surface totale (dans la ZPS)	Nombre d'entités (dans la ZPS)	Activités interdites
Sites de reproduction du Faucon Pèlerin	18/12/1986, modifié le 5/04/1993	316 ha (181 ha)	11 (6)	Du 15 février au 15 juin : - escalade - aile volante ou ULM au départ du site - travaux publics ou privés, à l'exception des travaux de débardage - allumage de feux
Sites à Hibou Grand-duc	1/12/ 2005	147 ha (92 ha)	4 (3)	Du 1^{er} décembre au 15 juillet : - travaux publics et privés (notamment extraction de matériaux et réaménagement de carrières) - exploitation forestière dans un rayon de 200 m autour de l'aire - activités de loisirs et sportives (à l'exception de la randonnée sur les sentiers balisés) - survol du site à moins de 150 m au dessus du site - allumage de feux Toute l'année : - travaux publics et privés susceptibles d'affecter l'habitat de l'espèce

4.8 Les sites classés et inscrits

Les sites classés et inscrits sont des espaces dont le caractère exceptionnel, sur le plan paysager, historique, culturel ou scientifique, justifie une protection nationale.

En site classé, toute modification (construction, aménagement, etc.) est soumise à autorisation.

En site inscrit, les interventions liées à la gestion courante du site sont exemptes d'autorisation.

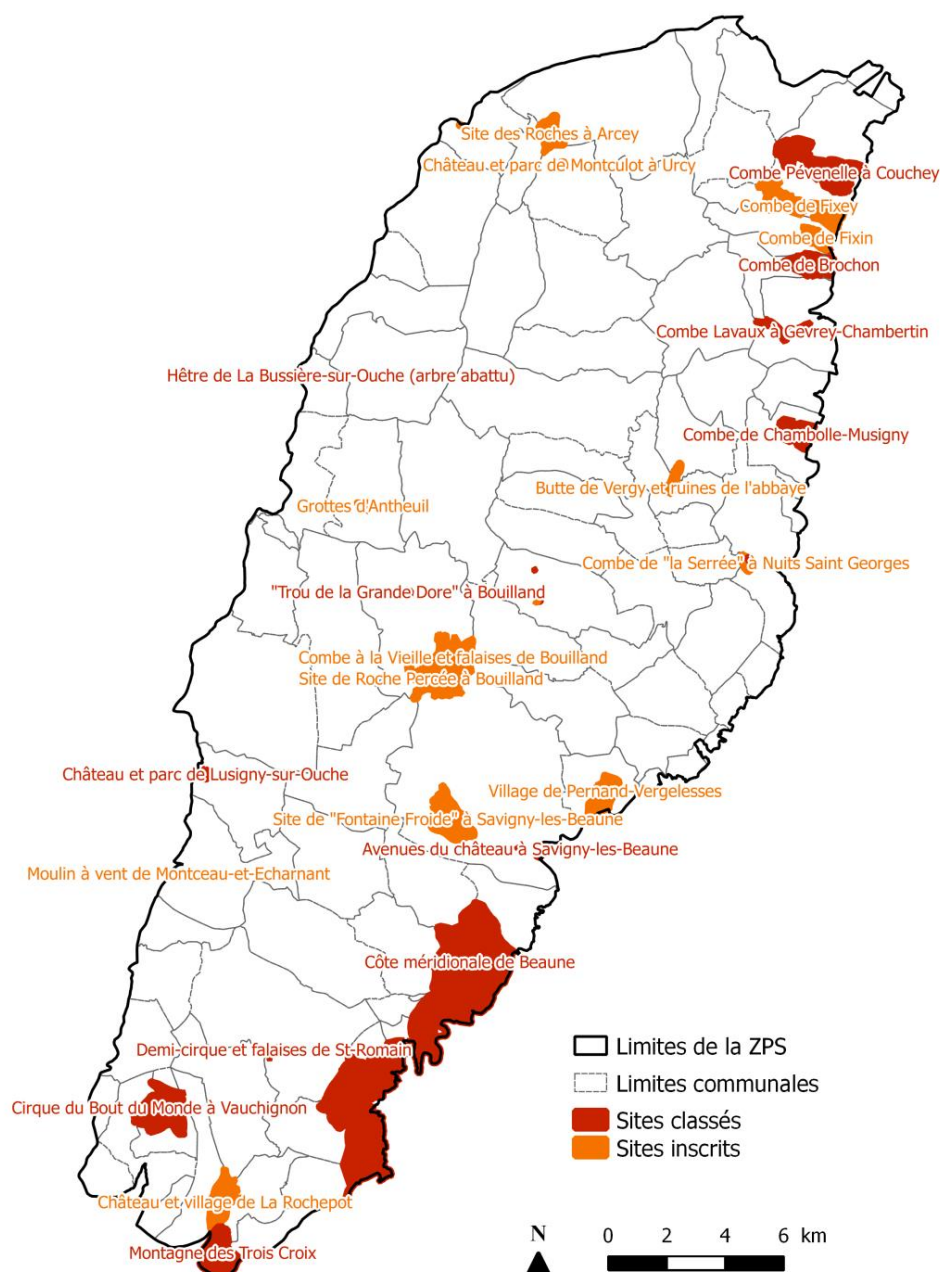
Nombre de sites classés dans la ZPS : 16 sur 2 429 ha, soit 4 % de la ZPS

Nombre de sites inscrits dans la ZPS : 16 sur 918 ha, soit 1,5 % de la ZPS

- **Sites classés**

Identifiant	Désignation	Surface totale (ha)	Surface dans la ZPS (ha)
21 SC 07	Avenues du château à Savigny-les-Beaune	Ponctuel	Ponctuel
21 SC 41	Château et parc de Lusigny-sur-Ouche	7	6,2
21 SC 52	Cirque du bout du monde à Vauchignon	198	197,9
21 SC 18	Combe de «la Serrée» à Nuits-Saint-Georges	7	88,7
21 SC 42	Combe de Brochon	92	85,2
21 SC 16	Combe de Chambolle-Musigny	81	1,4
21 SC 22	Combe Lavaux à Gevrey-Chambertin	40	37,2
21 SC 44	Combe Pévenelle à Couchey	235	220,8
21 SC 51	Côte méridionale de Beaune*	4 770	1649,8
21 SC 13	Demi-cirque et falaises de Saint-Romain	3	2,2
21 SC 05	Hêtre de La Bussière-sur-Ouche	Ponctuel	Ponctuel
71 SC 38	Montagne des trois croix	1220	136,4
21 SC 06	Parc Noisot à Fixin	6	1,2
21 SC 32	«Puits Groseille» à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
21 SC 39	«Trou de la Grande Dore» à Bouilland	5	2,2
21 SC 33	«Trou du Duc» à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
TOTAL		6664	2429,3

* Ce site dispose d'une charte réalisée en 1996 et qui pose notamment comme objectif « la sauvegarde et la mise en valeur des milieux naturels des plateaux et des combes ».



Carte 10 : Sites classés et inscrits dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne, IGN

- Sites inscrits

Identifiant	Désignation	Surface totale (ha)	Surface dans la ZPS (ha)
21 SI 02	Abords du Puits Groseille à Arcenant	Ponctuel	Ponctuel
21 SI 33	Butte de Vergy et ruines de l'abbaye	25	24,5
21 SI 08	Château et parc de Montculot à Urcy	8	8,0
21 SI 59	Château et village de La Rochepot	111	105,7
21 SI 19	Combe à la Vieille et falaises de Bouilland	217	212,3
21 SI 01	Combe de «la Serrée» à Nuits-Saint-Georges	9	167,1
21 SI 35	Combe de Fixey	176	48,8
21 SI 30	Combe de Fixin	49	13,7
21 SI 50	Grottes d'Antheuil	101	6,2
21 SI 18	Moulin à vent de Montceau-et-Echarnant	Ponctuel	Ponctuel

21 SI 04	Pont sur l'Ouche à Ste.Marie-sur-Ouche	Ponctuel	Ponctuel
21 SI 13	Ruines de l'abbaye Sainte-Marguerite à Bouilland	2	2,5
21 SI 03	Site de «Fontaine Froide» à Savigny-les-Beaune	143	144,3
21 SI 26	Site de Roche Percée à Bouilland	49	41,2
21 SI 07	Site des Roches à Arcey	67	58,8
21 SI 60	Village de Pernand-Vergelesses	89	85,4
TOTAL		1046	918,4

4.9 Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Nombre de sites gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 23, groupés en 5 entités
Nombre de parcelles gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 199
Surface en sites gérés par le Conservatoire dans la ZPS : 643 ha, soit 1,1 % de la ZPS

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne est une association de gestion et de protection du patrimoine naturel, créée en 1986 et adhérente à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Il contribue à la préservation de sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion.

- **Sites du CENB situés sur la ZPS :**

Entité	Surface	Nombre de parcelles	Statut	Type(s) de milieu(x)
Pelouses de la Côte dijonnaise	414 ha	27	Convention avec les communes propriétaires (à l'exception du site des Lavières : 1,8 ha en propriété du CENB)	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcaires • Fruticées • Forêts
Pelouses de la Côte de Beaune	218 ha	44	Bail emphytéotique (94 ha) Convention avec les communes propriétaires (122 ha) Propriétés du CENB (2 ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcaires • Fruticées • Forêts
Pelouses de la vallée de l'Ouche	9,5 ha	1	Convention avec un propriétaire privé	<ul style="list-style-type: none"> • Marais tuffeux
Vallée du Rhoin	10,8 ha	46	Propriétés du CENB	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts sur éboulis • Pelouses calcaires
Site à chiroptères	0,02 ha	1	Propriété du CENB	

Un bail emphytéotique est par ailleurs en projet entre le Conservatoire et la Commune de La Rochepot pour l'obtention de la gestion de pelouses, dans le cadre d'une mesure compensatoire à l'agrandissement d'une carrière.

- **Pratiques**

Le Conservatoire intervient principalement, soit **en régie**, soit au travers de **partenariats agricoles**. En régie, les interventions sont surtout manuelles ou mécaniques et consistent par exemple en des coupes de ligneux, du broyage de fourrés, des poses de clôtures...

Les actions développées en partenariat agricole peuvent être des contrats de mise à disposition ou des baux ruraux à clauses environnementales.

Ces baux bénéficient d'un cahier des charges adapté qui engage durablement chaque partie prenante. Les terrains sont mis à disposition des agriculteurs et en contrepartie, ceux-ci s'engagent à respecter un cahier des charges garantissant le maintien des enjeux biologiques.

La plupart des surfaces gérées en partenariat agricole le sont par pâturage extensif, le plus souvent par des moutons (notamment sur les pelouses sèches) et secondairement par des bovins, équins ou caprins. Le reste est exploité par fauche (CENB, 2015).

En outre, depuis 2015 le CENB met en place le pâturage par un **troupeau bovin** en régie pour assurer l'entretien de pelouses calcaires morcelées ou difficiles d'accès.



Carte 11 : Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels dans la ZPS. Source : CENB, IGN

PARTIE II - Diagnostic socio-économique

La méthode d'élaboration du diagnostic socio-économique ainsi que la légende des tableaux est présentée en Annexe II

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification
Démographie	1% de la ZPS en zone urbaine Densité globale : 25 hab. /km ² . 15 000 habitants environ en 2010	Population plus présente sur la périphérie de la zone
Planification urbaine	50% de la ZPS encadré par des documents opposables : 40 PLU et cartes communales 2 SCOT en cours de rédaction	SRCE Bourgogne validé en Les documents couvrent surtout les communes les plus habitées
Agriculture	38% de la ZPS en territoire agricole Nb d'exploitations	Viticulture, élevage, Grandes cultures, petits fruits et trufficulture. Présence de pelouses, prairies, bocages.
Sylviculture et filière bois	59% de la ZPS 88 forêts publiques (soit 54% de la surface forestière)	Forêt feuillue, plantations de résineux. Nombreux milieux patrimoniaux (pentes et éboulis).
Extraction de matériaux	0,4% de la ZPS 25 sites dont 15 en activité ou non réaménagés.	Carrières calcaires à ciel ouvert, en majorité hors d'eau.
Activités de loisirs	Plus de 32 clubs sur les communes Plus de 100 évènements sportifs par an	Pêche, chasse, randonnée à pied, à vélo, à cheval et en véhicule motorisé, escalade, parapente... La ZPS attire des sportifs de toute la Côte d'Or
Tourisme	plus de 7000 places d'hébergement 4 Offices du tourisme	Énotourisme, tourisme vert, culturel et motorisé.
Réseaux et infrastructures	980 km de routes (20km d'autoroute) 53 km de réseau électrique et 329 Km de distribution 59% de la ZPS en Territoire à Energie Positive	Des éoliennes ont été installées en 2014. 3 lignes à Haute tension et une autoroute traversent la ZPS.

Tableau 1 : Résumé du Diagnostic économique

Pour chaque activité humaine traitée, une évaluation a été faite de leur effet sur les espèces d'oiseaux à enjeux de la zone, qui sont présentées en Partie III. Un tableau bilan présente la synthèse des effets à la page 95.

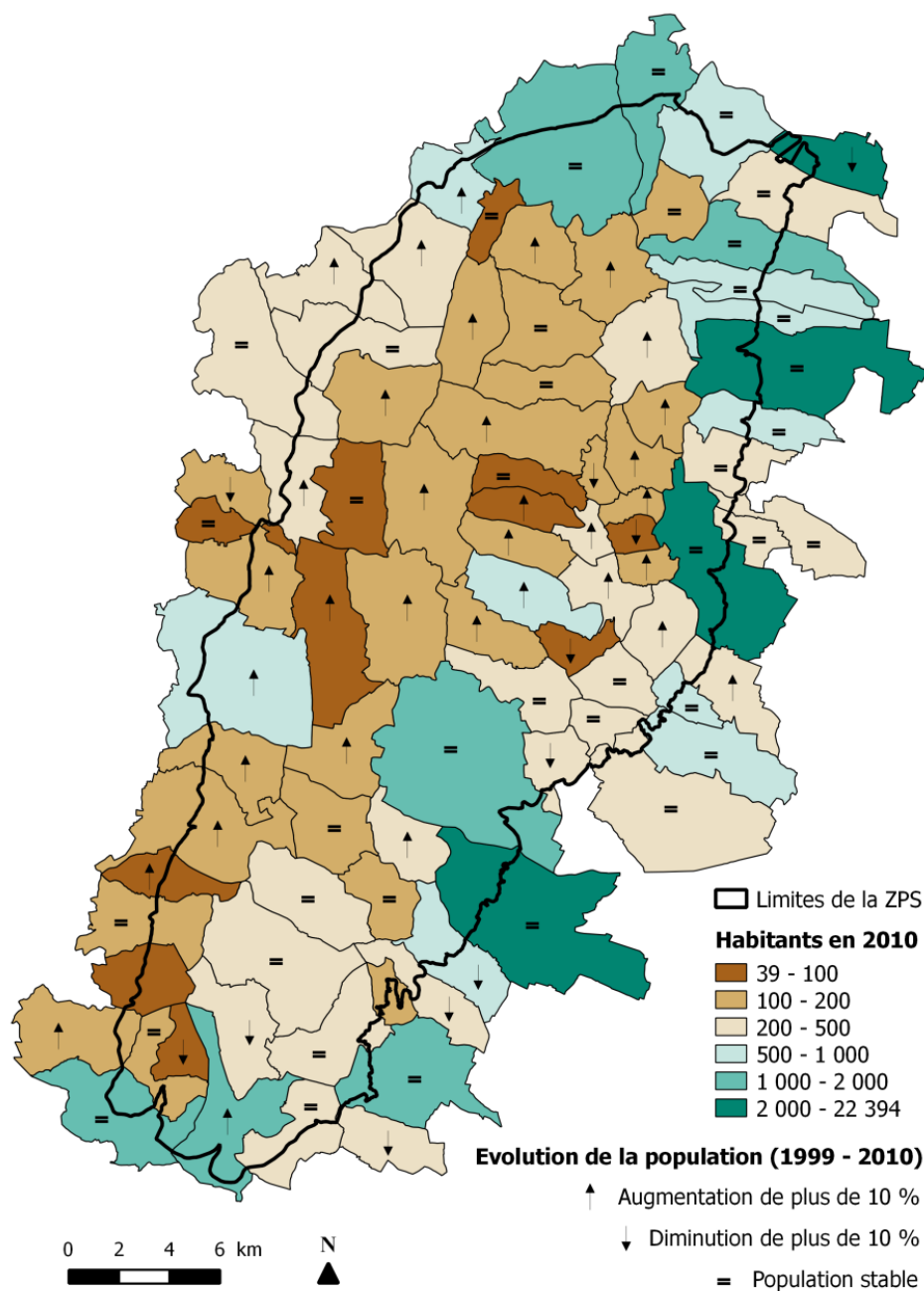
1 – Démographie

Nombre d'habitants sur les communes de la ZPS en 2010 : 80 453

Nombre d'habitants dans la ZPS en 2010 : environ 15 000

Densité moyenne des communes de la ZPS en 2010 : 76 hab. /km²

Evolution de la population entre 1999 et 2010 sur les communes de la ZPS : - 1,1 %



Carte 12 : Population dans les communes de la ZPS en 2010. Source : INSEE, IGN

• Situation en 2010

La population des communes concernées par le site Natura 2000 est relativement élevée, du fait de la présence de **villes importantes en périphérie** (Beaune avec 22 393 habitants, Chenôve avec 14 045 habitants). Les densités de population s'échelonnent de 5,9 hab. /km² (Aubaine) jusqu'au cas extrême de Chenôve, aux portes de Dijon, qui présente une densité de 1 875 hab. /km².

En revanche, l'analyse de la répartition du bâti montre que le site en lui-même est relativement peu peuplé, avec une **densité globale d'environ 25 hab. /km²**.

De plus, ce site Natura 2000 a la particularité de présenter une part importante de communes très peu peuplées : 10 d'entre elles comptent moins de 100 habitants, essentiellement dans les régions naturelles de la Montagne et du Plateau Sud (Antheuil, Aubaine, Vauchignon, etc.).

- **Evolution entre 1999 et 2010**

L'évolution démographique entre 1999 et 2010 semble s'être faite au profit des communes de la Montagne, tandis que les communes de la Côte et de l'Arrière-Côte ont pour la plupart vu leur population stagner ou diminuer pendant cette décennie.

Enfin, la population du site montre un vieillissement plus rapide qu'à l'échelle nationale. Ainsi, entre 1999 et 2010, la catégorie des plus de 60 ans a augmenté de 20 % tandis que celle des moins de 30 ans a diminué de 12 %.

2 – Planification urbaine et territoriale

2.1 Documents d'urbanisme

<p>Documents d'urbanisme communaux opposables dans la ZPS en 2014 : 40 Surface de la ZPS couverte par un document d'urbanisme communal opposable : 30 429 ha, Schémas de cohérence territoriale (SCOT) dans la ZPS : 2 soit 50,2 % de la ZPS</p>
--

- **Documents communaux**

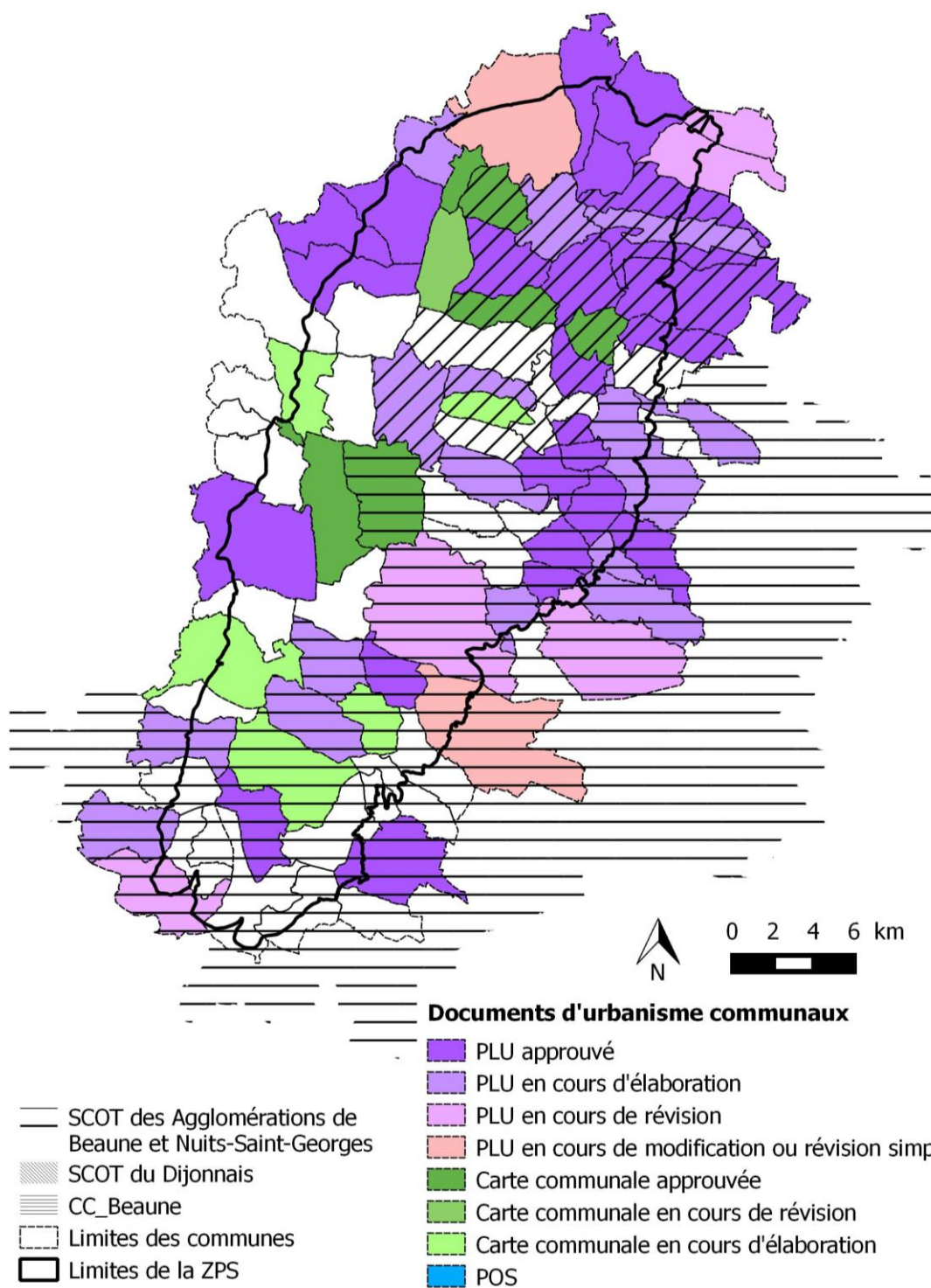
Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est un document qui, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il contient notamment un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Le PLU remplace depuis 2000 le Plan d'Occupation des Sols (POS).

La **carte communale** est un document d'urbanisme simplifié qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Contrairement au PLU, la carte communale ne peut pas réglementer les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions, densités, stationnement, espaces verts...).

Les communes qui ne disposent pas d'aucun document d'urbanisme appliquent le **règlement national d'urbanisme**.

- **Schémas de cohérence territoriale (SCOT)**

Le SCOT est un document qui définit un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, dans le but de mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, de logement, de développement économique, de transport et d'environnement. Les documents d'urbanisme communaux doivent être compatibles avec le SCOT lorsqu'il existe.



Carte 13 : Documents d'urbanisme applicables et en cours dans la ZPS en 2014.
 Source : DDT Côte d'Or, IGN

Les enjeux des SCOT et leur application au niveau environnemental :

NOM	SCOT du Dijonnais	SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges
Année d'approbation	2010	2014
Nombre de communes (dans la ZPS)	116 (26)	79 (40)
Enjeux et objectifs propres au territoire de la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • Côte : valoriser l'activité viticole et le tourisme vert, et maîtriser les risques et les nuisances • Hautes-Côtes : préserver et valoriser le patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Côte : enjeux paysagers • Hautes-Côtes : enjeux écologiques, paysagers et en lien avec la ressource en eau
Transcription des enjeux écologiques attendue dans les documents communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein des sites Natura 2000 « Habitats » : inconstructibilité, à l'exception d'aménagements de services publics et d'intérêt collectif. • Au sein de la ZPS, des APPB, de la Réserve naturelle, et pour les ripisylves, milieux humides et boisements importants : en dehors des zones urbaines, classement de préférence en N, A ou Ap*. Seuls les logements liés à l'activité agricole, aux loisirs et au tourisme sont tolérés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein des sites Natura 2000 « Habitats », des APPB, des ZNIEFF de type 1, des zones humides et des pelouses calcaires : inconstructibilité, à l'exception d'aménagements d'utilité publique sans alternative possible, et des villages de Bouilland, Saint-Romain, des hameaux d'Orches et Evelle. • Au sein de la ZPS : principe de maintien de l'occupation du sol actuelle sans bouleversement important.

*N : naturel, A : agricole, Ap : agricole avec intégration paysagère des bâtiments

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Incitation au maintien d'un maillage bocager	Aigle botté	H	Linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H / R	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H / R	
	Torcol fourmillier	H / R	
Maîtrise de l'urbanisation sur les secteurs à enjeux écologiques	Alouette lulu	H	Surface urbanisée
	Pouillot de Bonelli	H	
Etalage urbain sur les habitats d'espèce	Toutes les espèces	H	Surface urbanisée

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

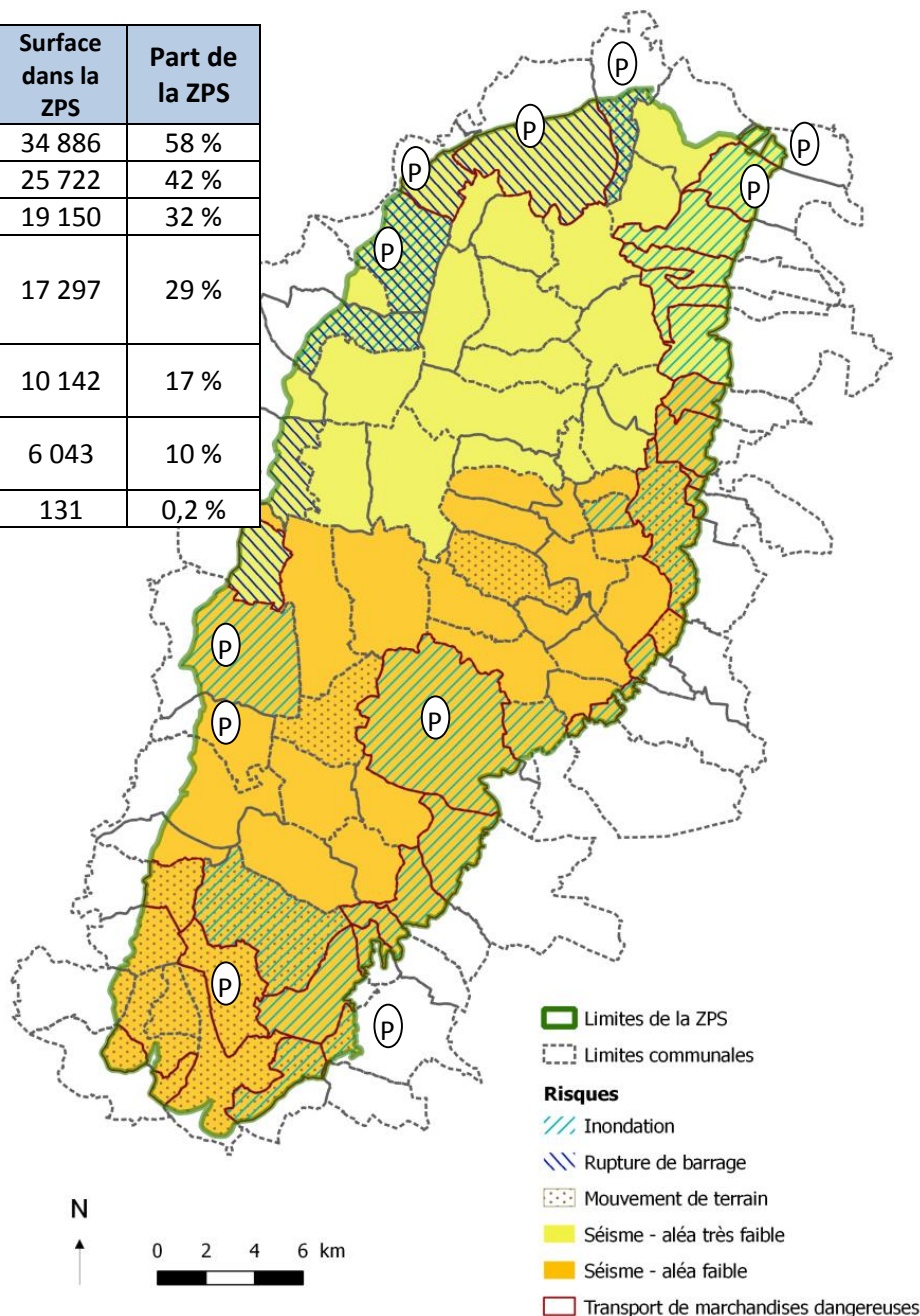
● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

2.2 Zonage du risque

Risques présents dans la ZPS : sismicité, inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, transport de marchandises dangereuses, (risque industriel)

Nombre de communes ayant bénéficié au moins un fois d'un arrêté de catastrophe naturelle : 70

Type de risque	Nombre de communes	Surface dans la ZPS	Part de la ZPS
Sismicité (zone 2)	53	34 886	58 %
Sismicité (zone 1)	34	25 722	42 %
Inondation	30	19 150	32 %
Transport de marchandises dangereuses	29	17 297	29 %
Mouvement de terrain	18	10 142	17 %
Rupture de barrage	8	6 043	10 %
Risque industriel	1	131	0,2 %



Carte 14 : Zonages des risques sur le territoire de la ZPS. Source : Portail PRIM

- **Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**

Un PPRI est un document qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Le PPRI fait partie des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP). Ces derniers s'intéressent aux risques générés par différents phénomènes naturels tels que les mouvements de terrains, les inondations, les séismes... et pouvant impacter les activités humaines.

Les PPRI approuvés en 2015 sont indiqués par le logo (P) sur la carte 15.

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Alouette lulu	H	Surface urbanisée
	Pouillot de Bonelli	H	
Limitation de l'artificialisation des berges	Cincle plongeur	R	Linéaire artificialisé
	Martin pêcheur	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

2.3 Analyse foncière

Surfaces en propriété publique : 23 327 ha, soit 38 % de la surface cadastrale de la ZPS
Surface en propriété privée : 37 293 ha, soit 62 % de la surface cadastrale de la ZPS

- Données statistiques

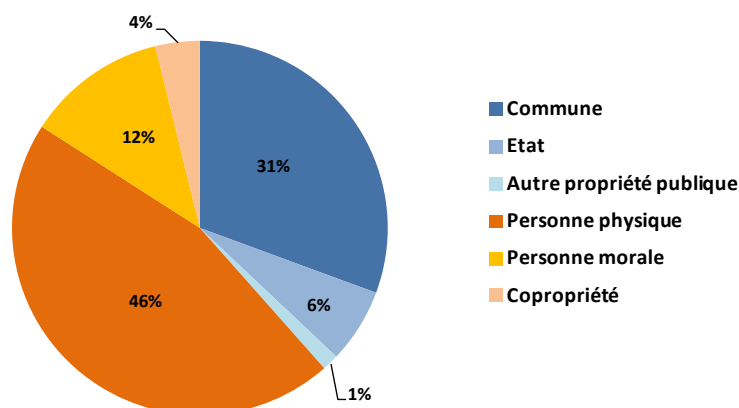


Figure 1 : Répartition des types de propriété par surface dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

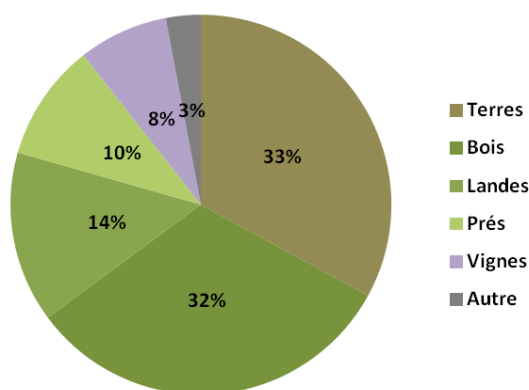


Figure 2 : Répartition des propriétés privées par type de surface. Source : DREAL Bourgogne

Les propriétés publiques concernent essentiellement des surfaces boisées (17 997 ha) et des landes (3 676 ha).

- Le marché foncier (SAFER Bourgogne Franche-Comté, 2012)

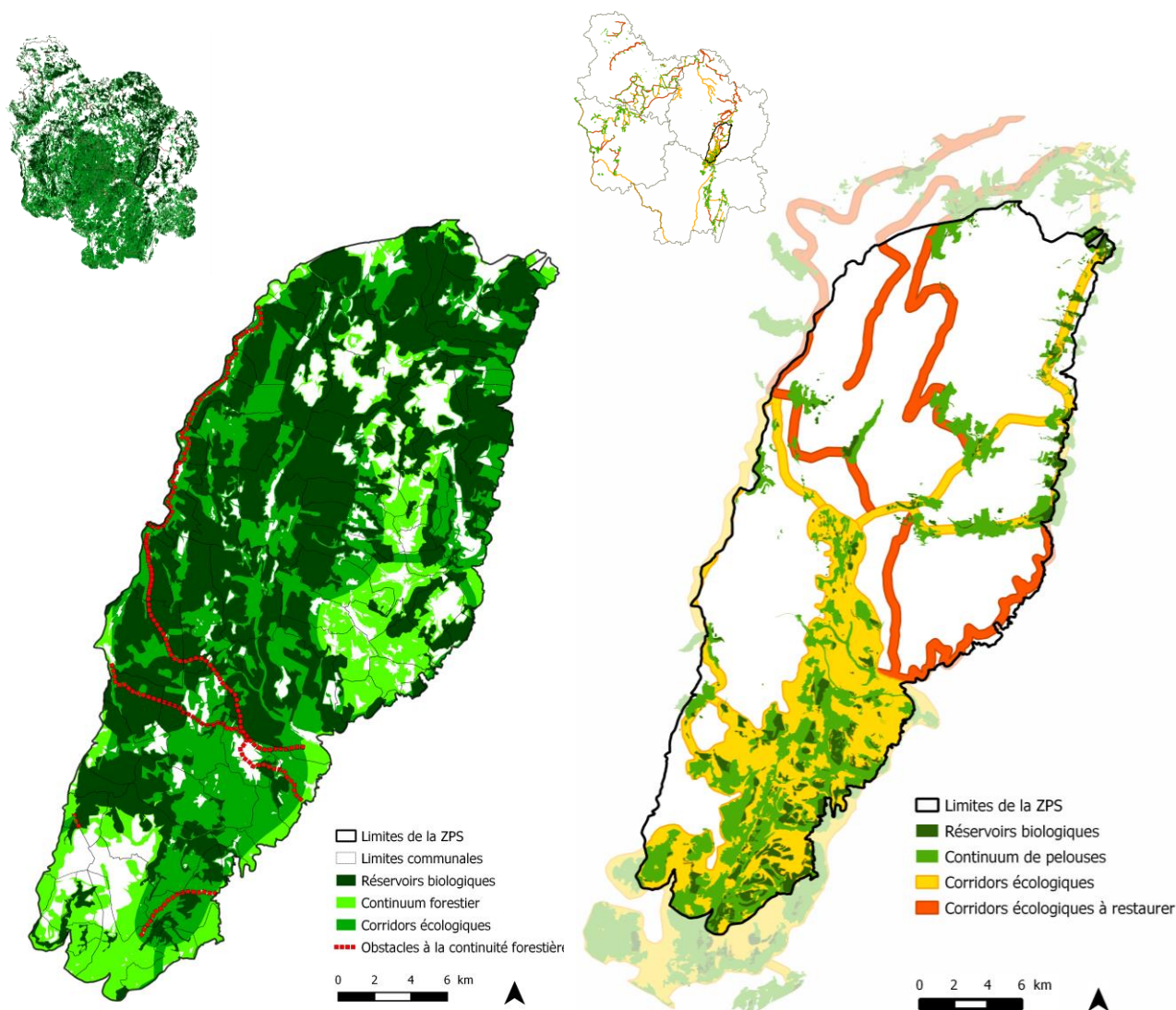
Le marché foncier agricole sur les cantons concernés par la ZPS est relativement dynamique en termes de surfaces vendues, avec en moyenne environ 100 ha de terres agricoles vendues chaque année par canton.

En revanche, de fortes disparités existent en termes de valeur, entre d'une part les cantons de la Côte viticole, pour lesquels les ventes ont dépassé 3 000 000 euros par canton en 2011, et d'autre part les cantons de la Vallée de l'Ouche, pour lesquels les ventes ont été inférieures à 500 000 euros par canton cette même année.

Concernant les terrains destinés à l'artificialisation, les cantons de Beaune Nord et de Bligny-sur-Ouche montrent la plus forte dynamique, tandis que les cantons du Nord de la ZPS (Gevrey-Chambertin et Vallée de l'Ouche) sont très peu concernés par ces ventes (moins de 2 ha en 2011).

2.4 Trame verte et bleue

Surface désignée réservoir de biodiversité dans la ZPS : 2720 ha de pelouses, 28 000 ha de forêt



- **Le Schéma de Cohérence Ecologique de Bourgogne (SRCE)**

Les trames vertes et bleues ont pour objectif de « favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats » et de « préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité ». Elles sont définies régionalement dans un document cadre, le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE). En Bourgogne il a été élaboré de 2009 à 2011 (Ecosphère, 2011) et validé le 6 mai 2015.

L'Etat et les collectivités ont obligation de prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme (c'est un document imposable).

- **La Trame verte et bleue dans la ZPS**

D'après le SRCE, la ZPS est essentiellement concernée par 2 sous-trames :

- La **sous-trame « Forêts »** : la quasi-totalité du territoire a été identifiée comme un grand ensemble de réservoirs de biodiversité¹ forestier. Seul le secteur d'Urcy à Ladoix-Serrigny en est exclu. Ce grand ensemble fait le lien entre les massifs forestiers de la Côte Nord dijonnaise, de la plaine de Saône et du Morvan, malgré de nombreux « points noirs » au niveau des axes routiers et autoroutiers.
- La **sous-trame « Pelouses sèches »** : bien qu'elle ne concerne qu'une faible partie du territoire, la ZPS concentre une grande part des réservoirs de biodiversité de la Bourgogne, et détient donc une responsabilité régionale importante pour cette trame. De plus, la ZPS fait le lien entre les pelouses calcaires au Nord de Dijon et celles des côtes châlonnaise et mâconnaise au Sud. Au sein de la ZPS, l'autoroute A6 constitue un « point noir » important pour la circulation Nord-Sud des espèces.

Les sous-trames « Milieux humides » et « Prairies » identifiées dans le SRCE concernent dans une moindre mesure la ZPS. Cependant, ces sous-trames sont liées à des enjeux avifaunistiques importants. Les corridors écologiques pour ces milieux se trouvent respectivement dans la vallée de l'Ouche et la vallée du Rhoin, sur les secteurs de Bessey-en-chaume, Mandelot et Meloisey, ainsi que sur le secteur de Détain et Bruant.

Les enjeux identifiés sur le territoire de la ZPS sont l'aménagement de nouveaux passages pour la faune forestière sous l'A38, la poursuite des inventaires concernant les pelouses sèches (secteur entre la vallée de l'Ouche et la côte dijonnaise), et la restauration de la continuité de l'Ouche par effacement des ouvrages.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien d'un maillage bocager	Aigle botté	H	Linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
	Torcol fourmillier	H	
Maintien et restauration de pelouses calcaires	Alouette lulu	R	Surface de pelouses calcaires
Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Taille moyenne des parcelles agricoles (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

¹ Il s'agit de zones homogènes contenant une forte densité de réservoirs de biodiversité, reliés entre eux de manière continue.

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

3 - Agriculture et pastoralisme

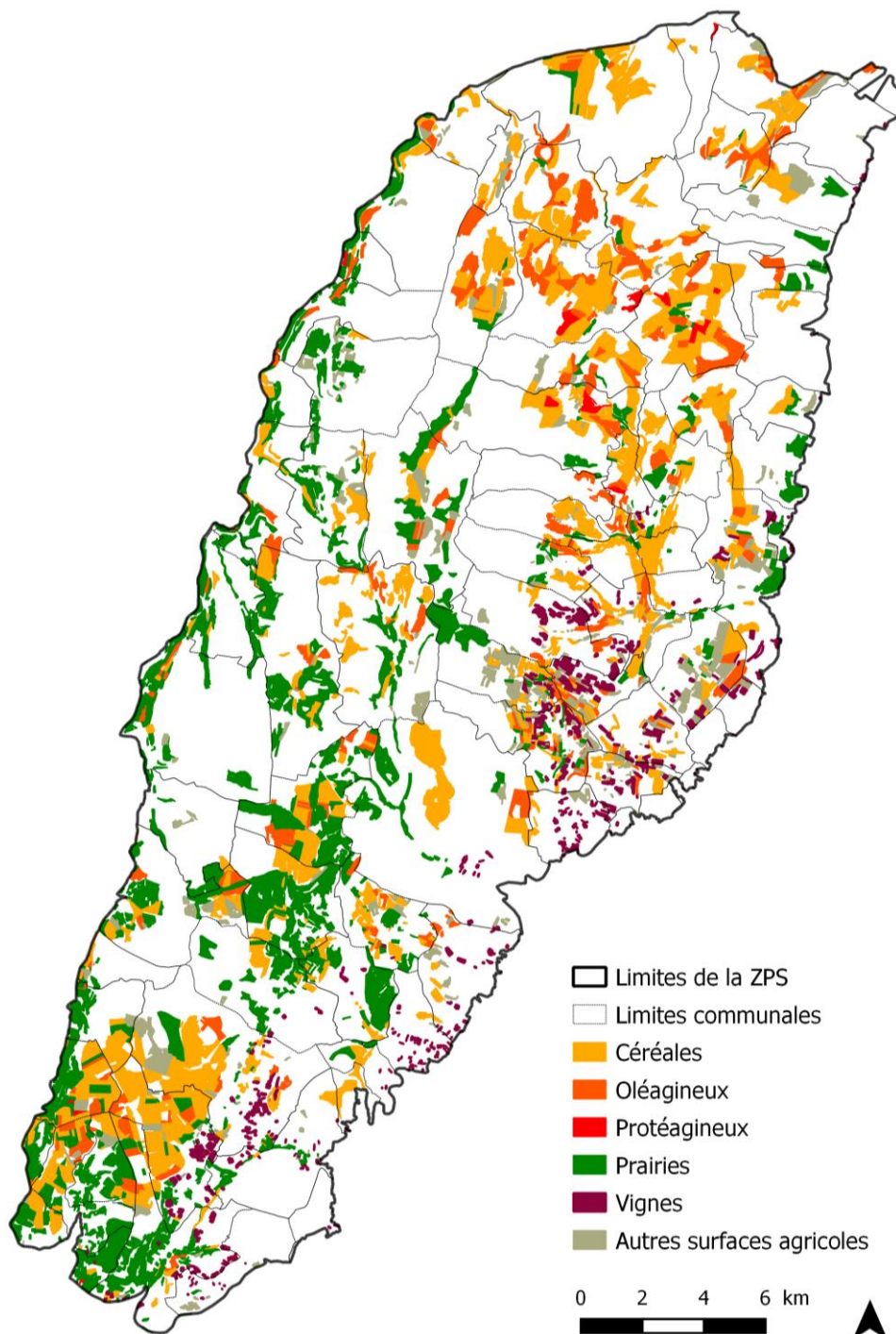
3.1 Données générales

Milieus naturels concernés : pelouses, prairies

Surface concernée dans la ZPS : 23 900 ha, soit 39 % de la ZPS

Nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS : 1 212

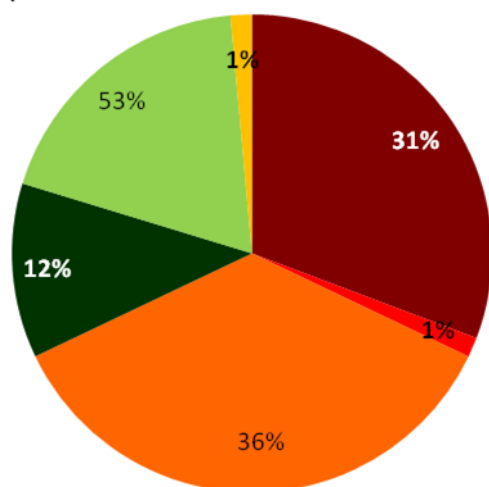
Nombre d'actifs agricoles sur les communes de la ZPS : 4 365, soit 11,4 % de la population active



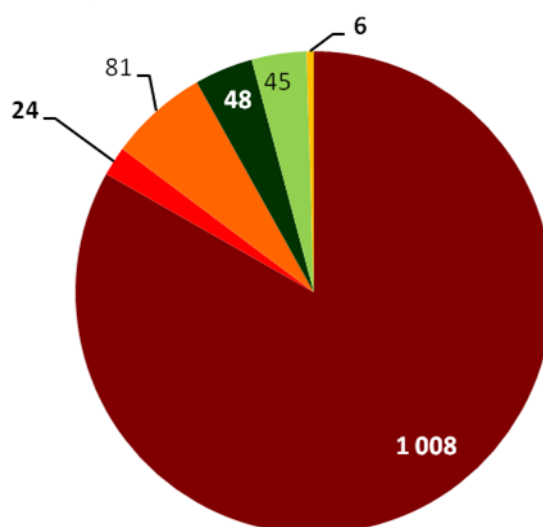
Carte 17 : Surfaces agricoles dans la ZPS en 2012. Source : RPG 2012

• **Données statistiques**

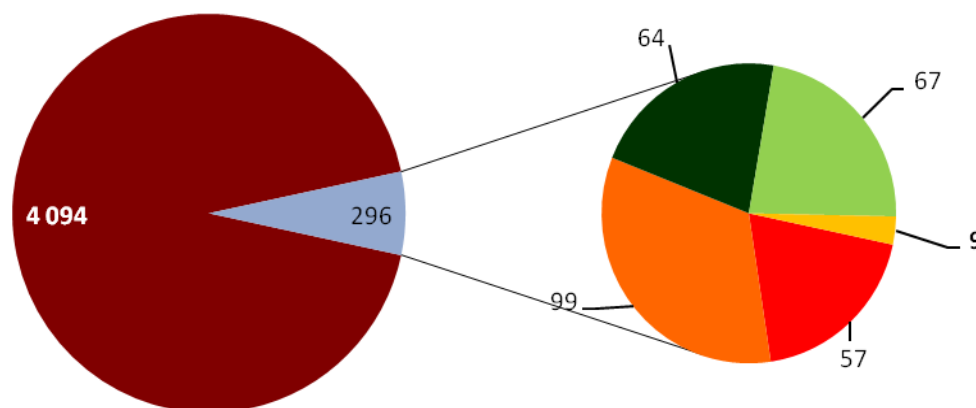
Répartition de la surface agricole par OTEX sur les communes de la ZPS



Nombre d'exploitations par OTEX sur les communes de la ZPS



Main d'oeuvre par OTEX sur les communes de la ZPS (en UTA)



Légende

■ Viti-culture
■ Maraîchage, horticulture, cultures permanentes
■ Grandes cultures
■ Elevage
■ Polyculture - polyélevage
■ autres

Source RA 2010

Traitement : DRAAF Bourgogne, SRISE

OTEX : *Orientation technico-économique*

Contexte départemental

Les communes de la ZPS concentrent à elles seules 25 % des sièges d'exploitations agricoles de Côte d'Or, pour seulement 6,7 % de la SAU départementale. Le secteur viticole concentre la majorité des exploitations comme de la main d'oeuvre.

Evolution de 1988 à 2010

Indicateur	Evolution entre 1988 et 2000	Evolution entre 2000 et 2010
Surface agricole utile (SAU)	- 2,5 %	- 2,6 %
Nombre d'exploitations	- 11 %	- 19 %
Nombre d'actifs (UTA)	+ 2 %	+ 6 %
SAU/exploitation	+ 9,8 %	+ 20,4 %
UTA/exploitation	+ 15 %	+ 31 %

Source : Recensement agricole

Agriculture biologique
(Source : GAB 21 - 2014)

127 producteurs labellisés « Agriculture biologique » sont recensés sur les communes de la ZPS, dont 99 exclusivement viticoles.

Ces exploitations sont situées sur 38 communes différentes, essentiellement sur la Côte viticole, sur le Plateau Sud et dans la Haute vallée de l'Ouche.

La surface en bio sur ces communes couvre 2 264 ha, soit 7,5 % de la SAU des communes.

- **Description**

Bien que couvrant plus d'un tiers du territoire de la ZPS, les surfaces à vocation agricole (culture, prairies et pelouses) présentent un morcellement important, à l'exception du Plateau Sud (zone de grandes cultures majoritaires), des Côtes de Nuits et de Beaune où la SAU est exclusivement plantée en vigne, et dans une moindre mesure des Hautes-Côtes.

Les productions comme les pratiques y sont très diversifiées (viticulture, élevage, grandes cultures....), et se répartissent sur le territoire en fonction de la topographie et des sols. Les coteaux de l'Est de la ZPS accueillent ainsi l'essentiel des surfaces viticoles, tandis que les grandes cultures s'étendent sur les secteurs de plateaux ou en fond de vallée. L'élevage occupe quant à lui les rebords de plateau et les vallées du Rhoin et de l'Ouche.

3.2 La viticulture

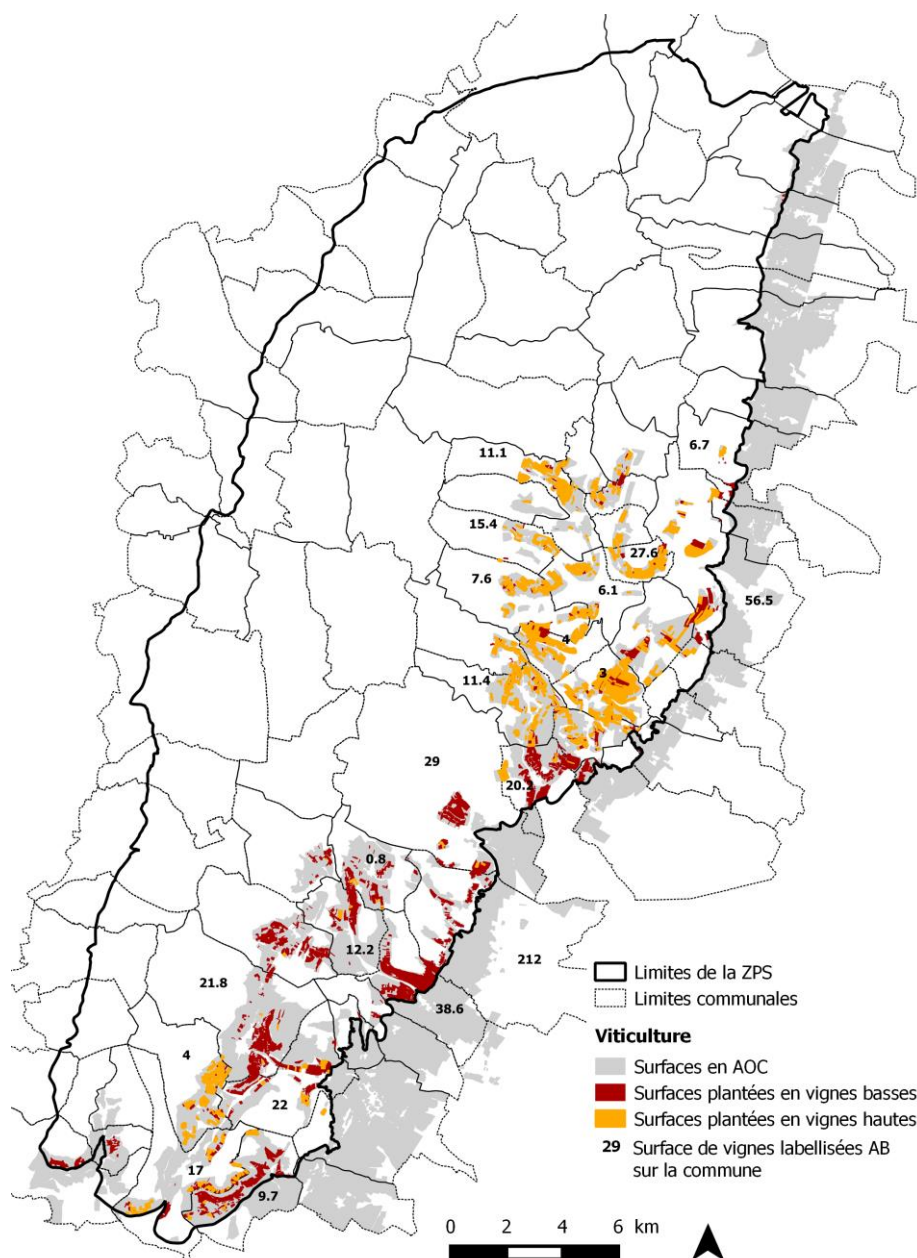
Surface concernée dans la ZPS : 2 651 ha, soit 4,4 % de la ZPS
Surface moyenne de vignes dans la ZPS par propriétaire : 1,36 ha
Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 1008

- **Données statistiques**

Situation en 2014

Type d'appellation	Surface AOC	Surface plantée	Dont vignes hautes	Surface plantée / Surface AOC
Régionale*	4 270 ha	413 ha	167 ha	9,7 %
Hautes Côtes	3 998 ha	1 607 ha	891 ha	40,2 %
Communale	1 104 ha	651 ha	10 ha	59 %
Grand cru	29 ha	29 ha	-	100 %
TOTAL	10 422 ha	2 671 ha	1 068 ha	25,6 %

* L'ensemble des parcelles bénéficiant d'une AOC sont classées en appellation régionale. Ces surfaces correspondent aux parcelles classées uniquement en appellations régionales, hors Hautes Côtes. Sources : INAO, IGN Orthophoto



Carte 18 : La viticulture dans la ZPS. Sources : INAO, Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, IGN Ortho

Viticulture biologique

Les communes de la ZPS comptent 99 viticulteurs et plus de 1 300 ha de vignes labellisées AB (soit 49 % de la surface en vigne), dont 20 viticulteurs et 186 ha dans le secteur des Hautes-Côtes.

Evolution de 1988 à 2010

Sur les communes de la ZPS, les surfaces en cultures permanentes (qui incluent très majoritairement la vigne, mais aussi les vergers et les cultures de cassis par exemple) ont augmenté de 7,9 % entre 1988 et 2000, et de 5 % entre 2000 et 2010. Ces chiffres montrent un ralentissement progressif de la dynamique de plantation (Source : RGA 2010).

- **Pratiques**

Deux types de viticulture sont représentés dans la ZPS :

- les vignes hautes, majoritaires dans les Hautes-Côtes,
- les vignes basses, majoritaires sur les Côtes de Beaune et de Nuits.



Vignes hautes à Arcenant

Seuls les cahiers des charges des AOC « Hautes Côtes de Beaune » et « Hautes Côtes de Nuits » autorisent la culture en vignes hautes. La réglementation imposée par les cahiers des charges des différentes appellations sont résumées dans le tableau suivant.

Type de viticulture	Vignes hautes AOC « Hautes Côtes de Beaune » et « Hautes Côtes de Nuits »	Vignes basses Autres appellations
Densité minimale	4 000 pieds / ha	9 000 pieds / ha
Ecartement maximal des rangs	3 m	1,25 m
Enherbement	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'enherbement des inter-rangs • Enherbement permanent des tournières obligatoire 	Enherbement permanent des tournières obligatoire pour certaines appellations
Herbicides	Utilisation d'herbicides de pré-levée interdite si la densité est inférieure à 8 000 pieds / ha	-

Les cépages utilisés sont essentiellement le pinot noir, le chardonnay et l'aligoté. L'itinéraire technique « classique » utilisé en viticulture dans la ZPS est le suivant :

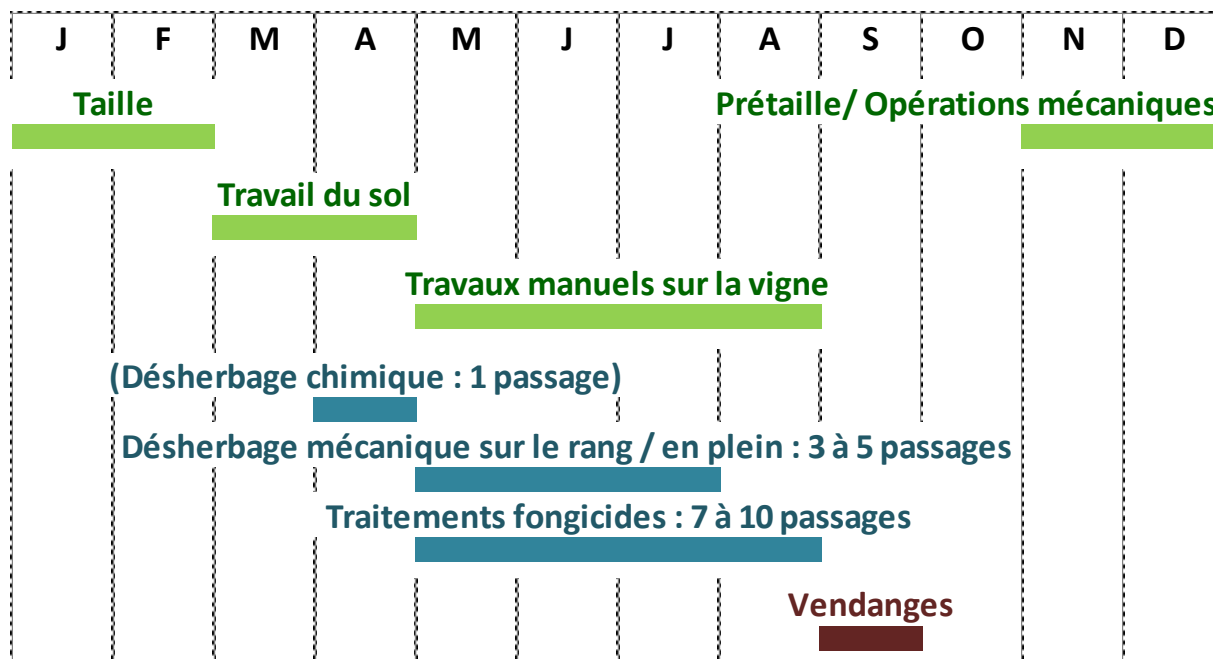


Figure 2 : Calendrier cultural de la vigne. Sources : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, BIVB, Agreste

Les évolutions récentes montrent une quasi suppression de l'utilisation d'insecticides ainsi qu'une diminution importante de l'utilisation d'herbicides. Les fongicides sont en revanche encore très largement utilisés, aussi bien en vigne haute qu'en vigne basse (DRAAF Bourgogne, 2012).

Dans le secteur des Hautes-Côtes, la vigne est fréquemment intégrée dans un système de polyculture.

- **Filière**

Près de 90 négociants en vin sont présents sur l'ensemble des communes de la Côte viticole, de Fixin à Saint-Aubin. Une coopérative viticole dessert également le secteur de la ZPS : la Cave des Hautes-Côtes Nuiton-Beaunoy à Beaune. En parallèle, de nombreux viticulteurs pratiquent la vente directe, en particulier dans le secteur des Hautes-Côtes de Nuits et de Beaune (*voir Tourisme*).

Deux groupes de développement viticole sont présents sur la ZPS, ainsi qu'un groupe de viticulteurs bio, animés par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

- **Projets**

L'association « **Paysages de Corton** » a été créée en 2011 et regroupe une quarantaine de domaines viticoles, des organismes professionnels et les communes de Pernand-Vergeless, Ladoix-Serrigny et Aloxe-Corton. Elle travaille, entre autres actions, à la protection de la qualité de l'eau et des sols, à la prise en compte des risques d'érosion et à l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de production. A titre d'exemple, des haies ont été replantées en domaine viticole, et des ruches ont été installées pour favoriser la pollinisation.

Les « **Climats de Bourgogne** » ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2015. Les « Climats du vignoble de Bourgogne » correspondent aux parcelles viticoles des Côtes de Nuits et de Beaune, dans leurs composantes géomorphologique, climatique, historique, culturelle, et paysagère. Les Climats sont délimités à l'Ouest par la ligne de coteau et à l'Est par la RD 974. La surface proposée au classement couvre 13 475 ha (1 589 ha dans la ZPS), entourés d'une zone tampon de 49 755 ha (27 949 ha dans la ZPS). 60 communes de la ZPS sont concernées.

La candidature pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO a été déposée au titre des Sites culturels, et est inscrite sur la Liste indicative des biens proposés par la France depuis 2002.

Le plan de gestion du site liste 14 objectifs autour de 3 axes : sauvegarde, valorisation et développement. Les principales mesures concernant l'environnement et les milieux naturels sont les suivantes :

Objectifs	Exemples d'actions	Calendrier
Lutte contre l'étalement urbain	Elaboration d'un vademecum des enjeux et objectifs à prendre en compte pour une meilleure intégration des zones d'activités existantes et futures	Réalisé en 2014
Maintien et amélioration de l'environnement naturel et maîtrise du paysage du géosystème	Définition d'une doctrine concernant l'éolien	Etude achevée en 2012
	Création de sites classés sur 12 000 ha au Nord de Beaune et sur la Côte de Nuits	Procédure engagée en 2014
	Création d'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) sur 16 communes	Procédure engagée en 2014
	Mise en place d'un fonds « climats » pour la restauration du patrimoine vernaculaire	Premiers travaux de restauration réalisés en 2014

Maitrise et traitement des affluents vinicoles et viticoles et réduction de l'impact des produits de traitement sur le milieu naturel	Mise en place d'aires de lavage des engins viticoles	?
	Bio-surveillance des rivières	Premier bilan de 3 années de suivi en 2014
Définir une stratégie de destination touristique partagée et identifiable	Création d'un guide et d'itinéraires de découverte des « climats »	Création en cours en 2014

Par ailleurs, de très nombreuses actions de communication sont mises en œuvre, dont la Semaine des Climats qui a lieu tous les ans en mai.

Diverses commissions techniques ont été mises en place pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du site. Parmi ces commissions, la commission Environnement est pilotée conjointement par le BIVB et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

• **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	
Développement de l'enherbement des inter-rangs de vigne	Alouette lulu	A	
	Oedicnème criard	H	
Intensification des pratiques agricoles	Alouette lulu	A	
	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cincol plongeur	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

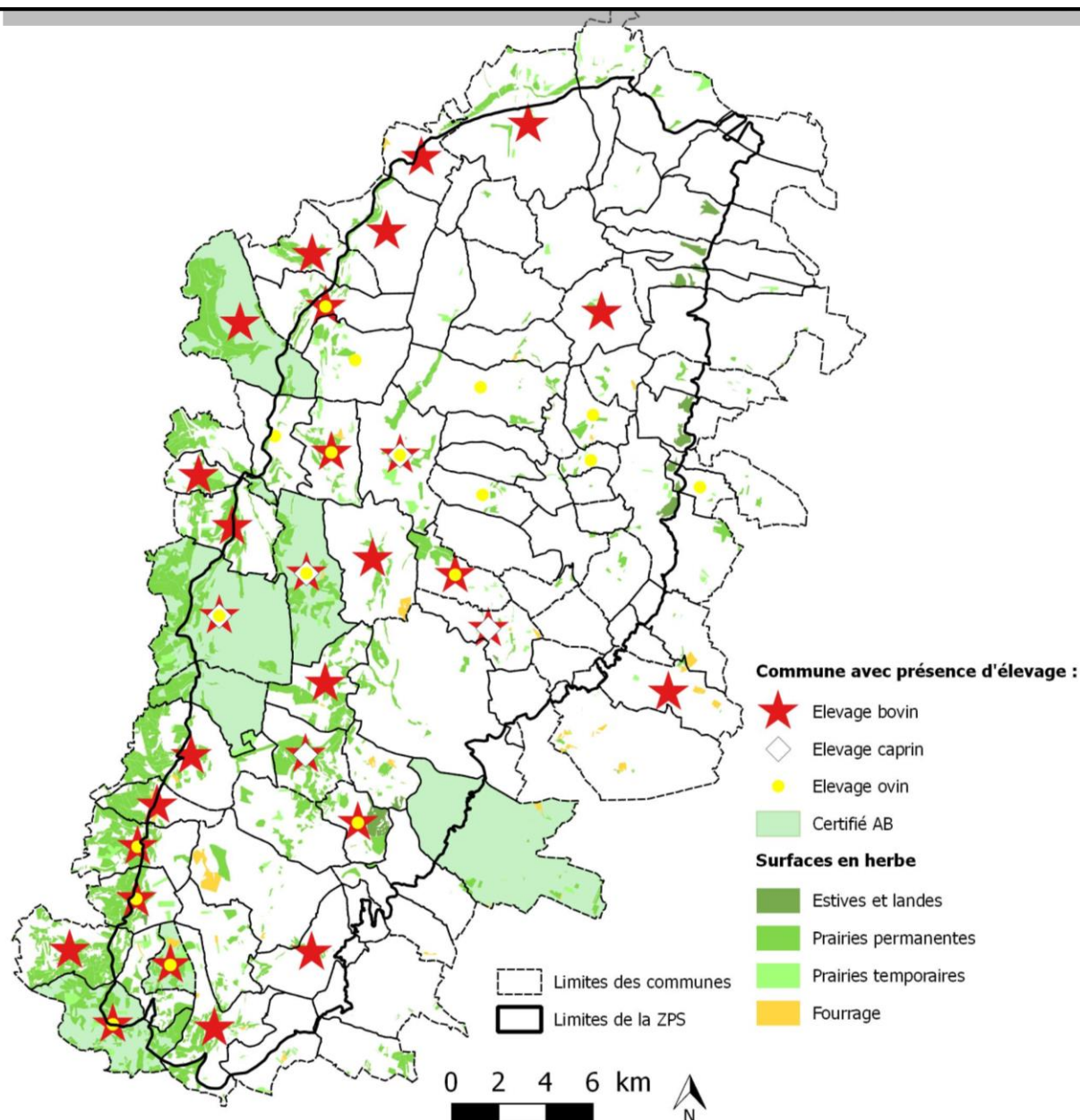
● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

3.3 L'élevage

Surface concernée dans la ZPS : 5 330 ha

Nombre d'UGB sur les communes de la ZPS en 2014 : 6 867

Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 48 en élevage et 45 en polyculture – élevage



Carte 19 : L'élevage dans la ZPS. Sources: RPG 2012, INSEE, GAB21

La surface toujours en herbe (prairies permanentes et estives) couvre 4 551 ha, soit 7,5 % de la ZPS. Cependant cette donnée issue du RPG 2012 représente la surface des ilots dont l'herbe est la « culture majoritaire de l'ilot » et est donc peu précise.

Agriculture biologique

La surface consacrée à l'élevage et la polyculture-élevage sous le label AB (Agriculture Biologique) était de 615 ha pour 8 exploitations agricoles en 2014 (source : GAB21), soit 2 % de la SAU des communes de la ZPS.

Contexte départemental

Indicateur	En 2010	Evolution entre 1988 et 2000	Evolution entre 2000 et 2010
Cheptel total (UGB)	6 867	- 19 %	- 17 %

- **Pratiques**

L'élevage bovin est exclusivement allaitant, la race charolaise étant prédominante sur le territoire de la ZPS. L'élevage ovin concerne également essentiellement des races nourrices.

Compte tenu de la faible productivité des prairies, en particulier sur les plateaux, environ la **moitié** de la surface en herbe des exploitations est consacrée au pâturage, tandis que l'autre moitié est fauchée.

Sur les surfaces pâturées, le **chargement** moyen recommandé par la Chambre d'agriculture est de 1,7 à 2 UGB/ha au printemps, puis d'environ 1,1 UGB/ha en été (Chambre d'agriculture de Côte d'Or, 2014). Ce chargement correspond à 1 vache allaitante et son veau par hectare, 11 brebis ou encore 5 à 6 chèvres.



Environ la moitié des surfaces en herbe reçoivent des **intrants**, azote minéral ou fumier, en début ou plus fréquemment à la sortie de l'hiver (DRAAF Bourgogne, 2012).

Les traitements antiparasitaires du bétail sont réalisés majoritairement au cours de l'hiver, 3 semaines à un mois avant les mises-bas. Des traitements complémentaires sont réalisés en été sur les jeunes. Les traitements sont généralement plus fréquents en troupeau ovin ou caprin.

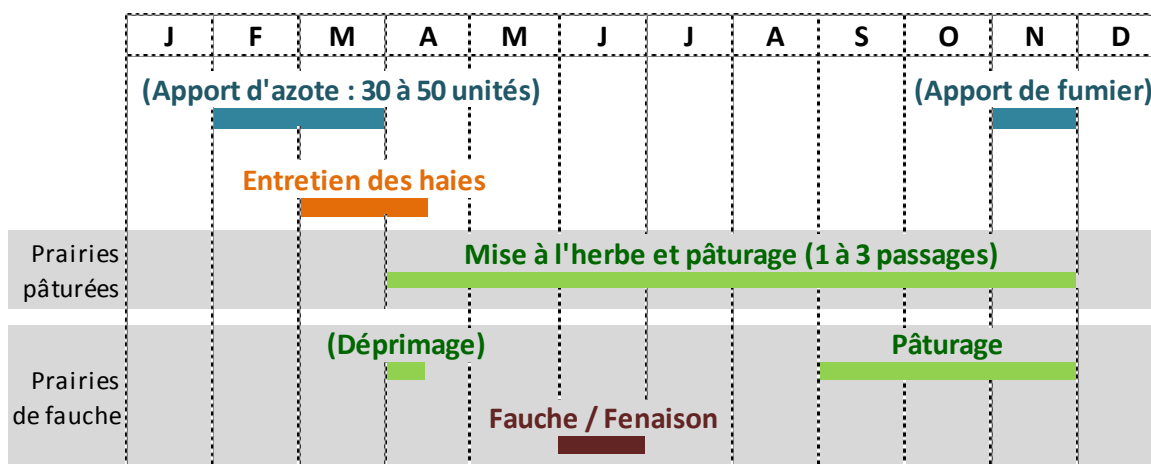


Figure 3 : Calendrier de gestion des prairies. Source : Agreste, Chambre d'agriculture de Côte d'Or

- **Filière**

Trois coopératives organisent la filière viande sur le territoire :

- La coopérative « Bourgogne du Sud » à Nolay : fourniture en alimentation du bétail et petit matériel d'élevage ;
- La « Société coopérative agricole pour l'élevage moderne en Bourgogne » à Ivry-en-Montagne : déshydratation de fourrages ;
- La « Coopérative des abattoirs de Beaune ».

La vente directe est également présente sur le territoire, à Bligny-sur-Ouche, Lusigny-sur-Ouche, Fussey, Aubigny-la-Ronce et Reulle-Vergy pour la viande et Détain-Bruant, Aubaine et Echevonne pour les fromages de chèvres.

Le territoire de la ZPS est concerné pour 46 communes au Nord et à l'Ouest par le périmètre de l'AOP époisses. Aucun producteur habilité pour l'AOP n'est cependant connu sur le territoire.

- **Projets**

Six exploitations de la ZPS sont engagées dans la **démarche « Le Goût d'ici – Made in Pays beaunois »**. Cette démarche, initiée en 2009 par la Communauté d'Agglomération de Beaune et le Pays beaunois, vise à promouvoir une filière de proximité pour la viande bovine charolaise. En garantissant un débouché

local et une juste rémunération des éleveurs, cette démarche permet le maintien d'une agriculture extensive sur le territoire et l'entretien des paysages et des milieux associés.

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

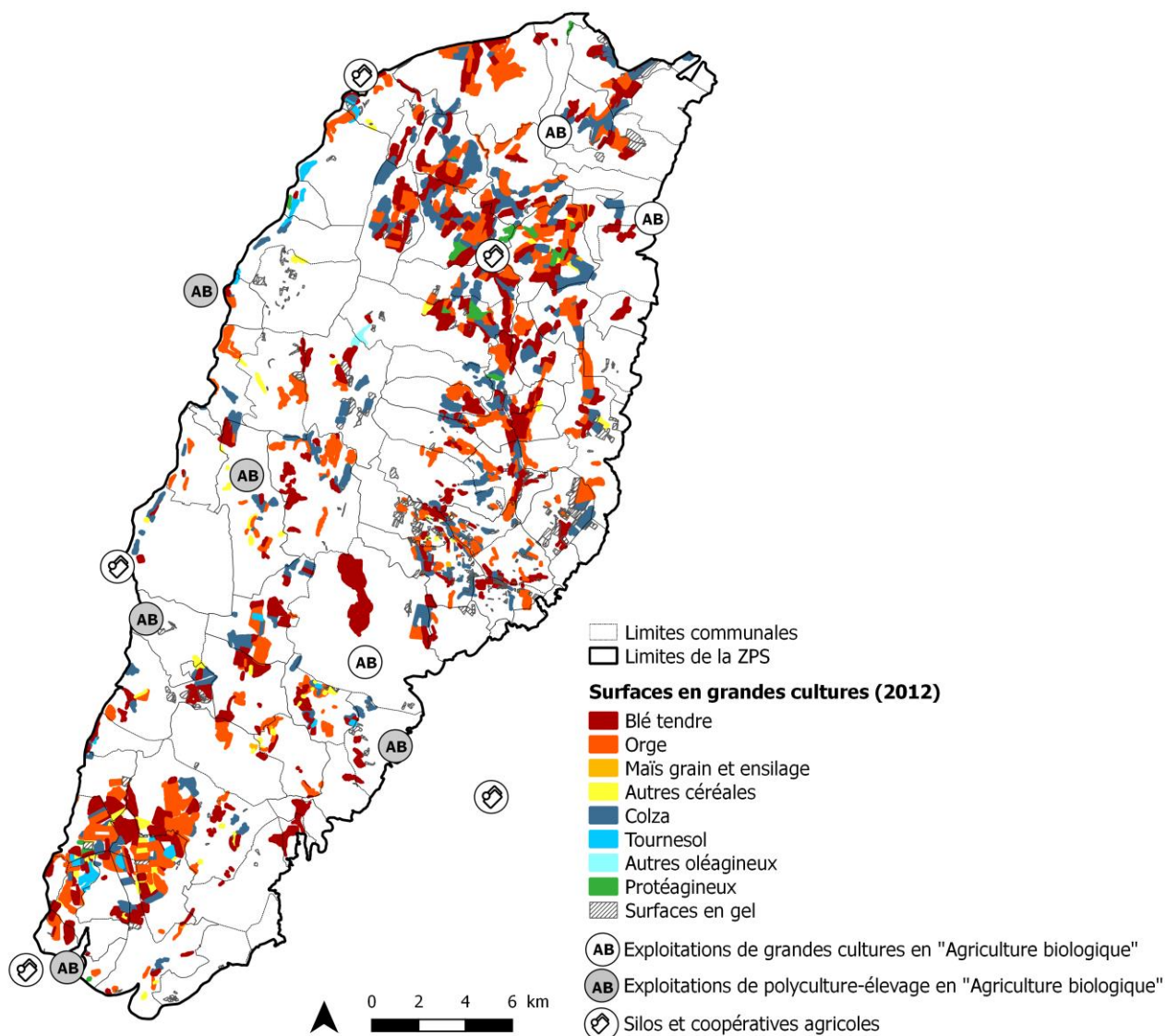
Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Evolution des surfaces en prairie, pelouse et culture (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Maintien d'un maillage bocager, maintien des haies	Aigle botté	H	Longueur et connectivité du linéaire de haies
	Chevêche d'Athéna	H	
	Milan royal	H	
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
Maintien d'un système agropastoral extensif	Milan royal	H	EC des populations de PGE et Petit duc
	Petit duc scops	H	
	Pie-grièche écorcheur	H	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	
Intensification des pratiques agricoles	Alouette lulu	A	Surface de prairies et pelouses amendées, chargement moyen
	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	Surfaces engagées dans la réduction de biocides (MAE, charte de bonnes pratiques...) Pratique moyenne sur la zone (CA21)
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A (vermifuges)	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Milan royal	M	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmillier	A	
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cincle plongeur	A	
Présence de nombreux barbelés	Grand duc	M	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

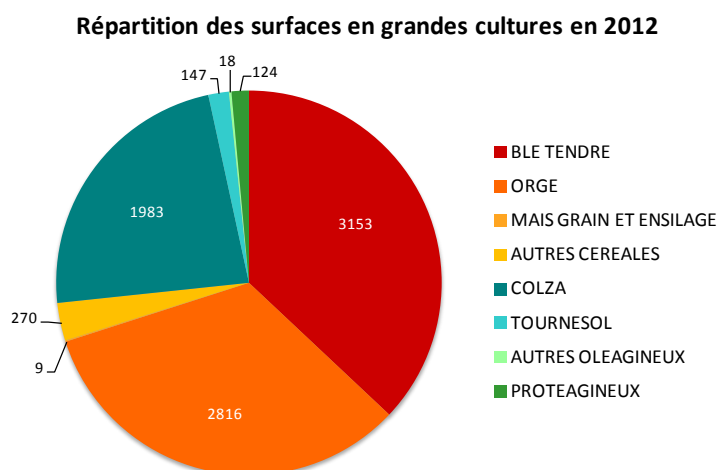
3.4 Les grandes cultures

Surface en grandes cultures dans la ZPS : 8 521 ha
 Nombre d'exploitations sur les communes de la ZPS : 81



Carte 20 : Les grandes cultures dans la ZPS. Source : RPG 2012, GAB21

• Données statistiques



Source : RPG 2012

Occupation du sol	Surface dans la ZPS	Part de la SAU	Part de la ZPS
Terres labourables	10 410 ha	67 %	17 %
Céréales	6 248 ha	40 %	10 %

Source : RPG 2012

Agriculture biologique

4 exploitations « grandes cultures » et 5 exploitations « polyculture-élevage » sont labellisées Agriculture Biologique sur les communes de la ZPS, pour une surface engagée totale de 820 ha.

Evolutions de 2000 à 2010

La superficie en terres labourables diminue de façon régulière dans la ZPS, avec une **perte de 3,6 % des terres labourables entre 2000 et 2010**.

Les cantons de Beaune Nord et de Chenôve sont les plus touchés, avec une perte respectivement de 16 et 19 % des terres labourables.

Au contraire, les cantons de Bligny-sur-Ouche et de Nolay ont connu entre 2000 et 2010 une augmentation de leurs surfaces en terres labourables, de près de 7 %. Cette évolution peut être expliquée par le retournement de prairies permanentes.

Contexte départemental

Le territoire de la ZPS est bien représentatif du contexte départemental, puisque les terres labourables couvrent 68 % de la SAU de Côte d'Or, et les céréales 41 %.

• Pratiques

La rotation « classique » pratiquée sur le territoire de la ZPS est : orge → colza → blé. Les variétés d'hiver sont privilégiées du fait du risque important de sécheresse en été.

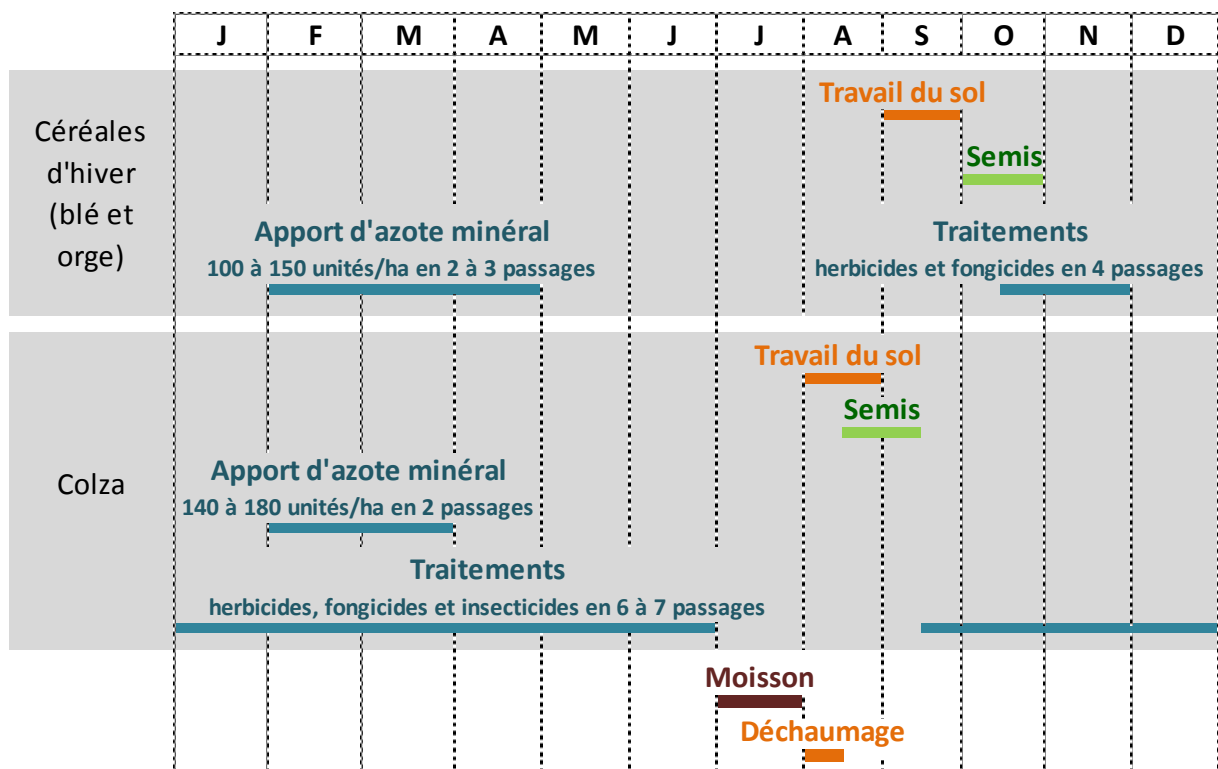


Figure 4 : Calendrier culturel en grandes cultures. Source : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Agreste

A l'échelle des cantons de la ZPS, le labour est pratiqué sur 65 à 80 % des surfaces en culture annuelle (DRAAF Bourgogne, 2012).

Sur les plateaux, les rendements sont relativement faibles, de l'ordre de 40 à 50 q/ha pour le blé et 25 q/ha pour le colza (communication personnelle C. Bazin).

- **Filière**

La grande majorité des exploitants en grandes cultures de la zone commercent avec deux grandes coopératives : Dijon Céréales et Coopérative Bourgogne Sud.

Les exploitants en polyculture-élevage consacrent leurs récoltes essentiellement à l'alimentation de leur troupeau.

Un groupe de développement agricole, le GDA des Hautes-Côtes, est présent sur le secteur Nord de la ZPS. Il est suivi par la Chambre d'agriculture pour mettre en place des pratiques raisonnées.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque de milieux ouverts	Alouette lulu	H	Evolution des surfaces en prairie, pelouse et culture (RPG)
	Busard cendré	H	
	Chevêche d'Athéna	H	
	Circaète Jean-le-Blanc	H	
	Milan noir	A	
Protection des nichées en concertation avec les agriculteurs	Busard cendré	R	Nombre de nichées protégées / nichées connues
Régression des jachères, friches, landes rases	Busard cendré	R	Surface en jachère
	Busard Saint-Martin	H	
	Oedicnème criard	H	
Disparition des prairies et espaces bocagers de plaine, mise en culture	Aigle botté	A	Evolution des surface en prairie (RPG)
	Chevêche d'Athéna	H	
Arrachage et suppression des haies, des vergers, des vieux arbres	Chevêche d'Athéna	R	Linéaire de haies
	Pie-grièche écorcheur	R	
	Torcol fourmillier	R	
Intensification des pratiques agricoles	Bondrée apivore	A	
	Milan royal	A	
	Oedicnème criard	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Moissons et fauches précoces	Busard cendré	R	Dates de début et de fin de fauche et moisson
Utilisation de biocides	Alouette lulu	A	Surface non traitées par biocides (Agriculture biologique, engagements)
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Oedicnème criard	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
Torcol fourmillier	A		
Pollution des ruisseaux et des étangs	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cincla plongeur	A	

3.5 Autres activités agricoles

Autres activités agricoles : culture du cassis et autres petits fruits, trufficulture

Les autres activités agricoles présentes sur le territoire de la ZPS couvrent de faibles surfaces mais participent à la diversité et à la richesse patrimoniale du site.

- **Données statistiques**

Activité	Surface dans la ZPS	Surface en Côte d'Or	Nombre d'exploitants dans la ZPS	Communes concernées
Cassis et petits fruits	Environ 50 ha	579 ha (source : chambre agri). En Bourgogne, environ 80 producteurs		Nuits-Saint-Georges (Concoeur), Chauv, Collonges-lès-Bévy, Chevannes, Arcenant
Trufficulture	Surface plantée : 4,3 ha		3	Nuits-Saint-Georges, Aubaine, Baubigny

- **Pratiques**

Culture du cassis

Deux types de cultures existent : le cassis « fruit » et le cassis « bourgeon ».

Dans le premier cas, les pratiques se rapprochent de celles de la vigne haute, avec notamment un enherbement des inter-rangs. Le Noir de Bourgogne et le Blackdown sont les deux principales variétés utilisées.

Dans le cas du cassis bourgeon, les plants sont coupés à blanc chaque année, et la récolte se fait début juillet.



Culture de cassis à Arcenant et Marey-lès-Fussey

Trufficulture

Les quelques plantations existantes concernent l'espèce Truffe de Bourgogne, associée à des plants de chênes ou de noisetiers.

En parallèle, la récolte (ou cavage) en truffière « naturelle » est bien répandue, notamment sur la commune d'Aubaine. Le cavage est autorisé du 15 septembre au 31 mars par arrêté préfectoral, avec l'aide d'un chien uniquement.

- **Filière**

Filière cassis et petits fruits

Concernant le cassis, les fruits sont le plus souvent transformés en liqueur ou sirop, tandis que les bourgeons sont utilisés en arôme et cosmétique.

La production de cassis, fruit ou bourgeon, est commercialisée :

- soit via deux coopératives, situées à Merceuil (près de Beaune) et à Nuits-Saint-Georges,
- soit en vente directe, après transformation (liqueurs).

Filière truffe

La trufficulture est dans la ZPS fréquemment associée à une activité touristique autour de la gastronomie.

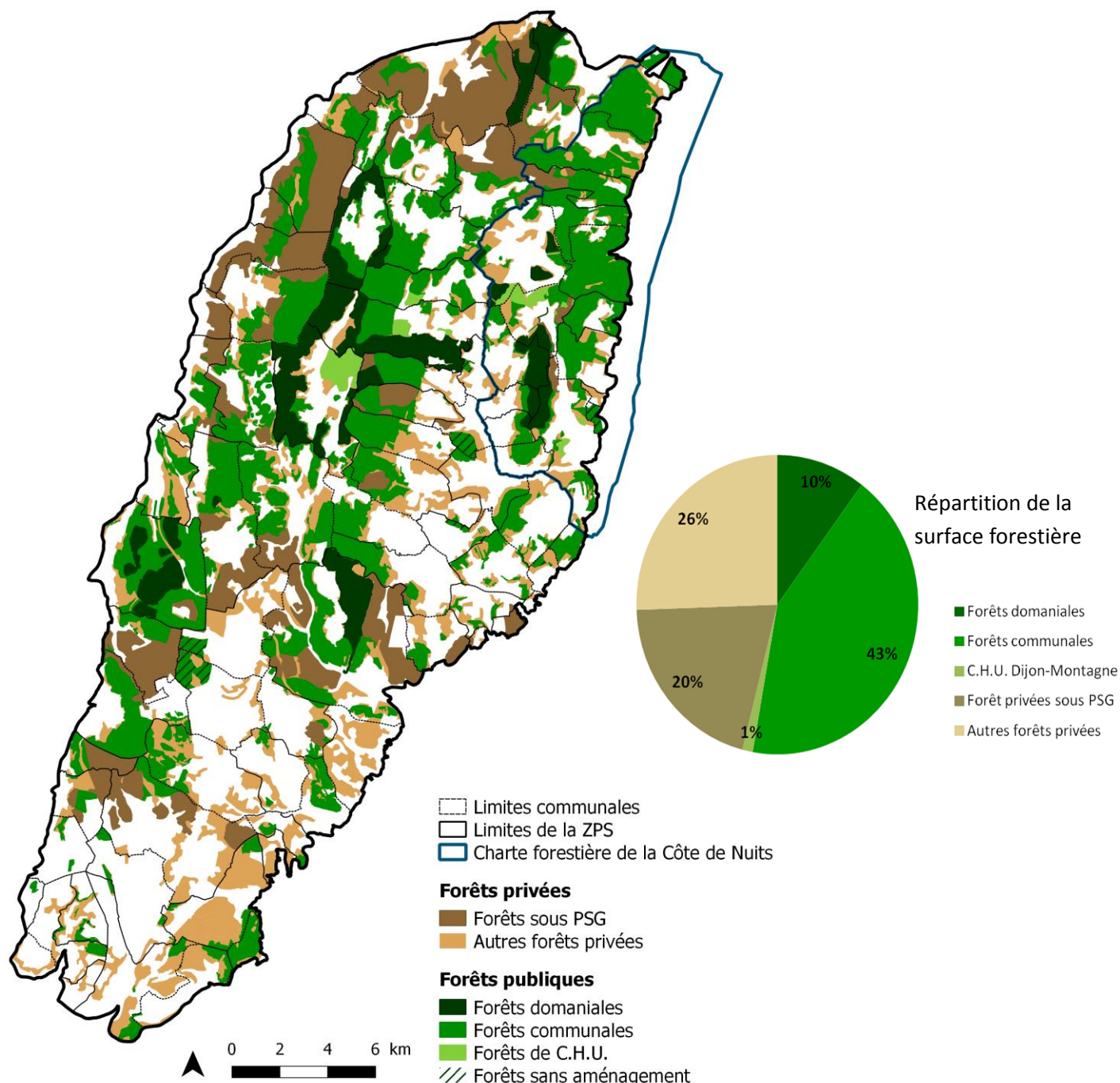
4 - Sylviculture et filière bois

Milieus naturels concernés : forêts

Surface concernée dans la ZPS : 36 060 ha, soit 59 % de la ZPS

Nombre de forêts publiques : 88

Nombre d'entreprises de la filière forêt-bois implantées sur les communes de la ZPS : 42



Carte 21 : Statut foncier et gestion des forêts de la ZPS. Source : ONF, IFN, Corine Land Cover 2006

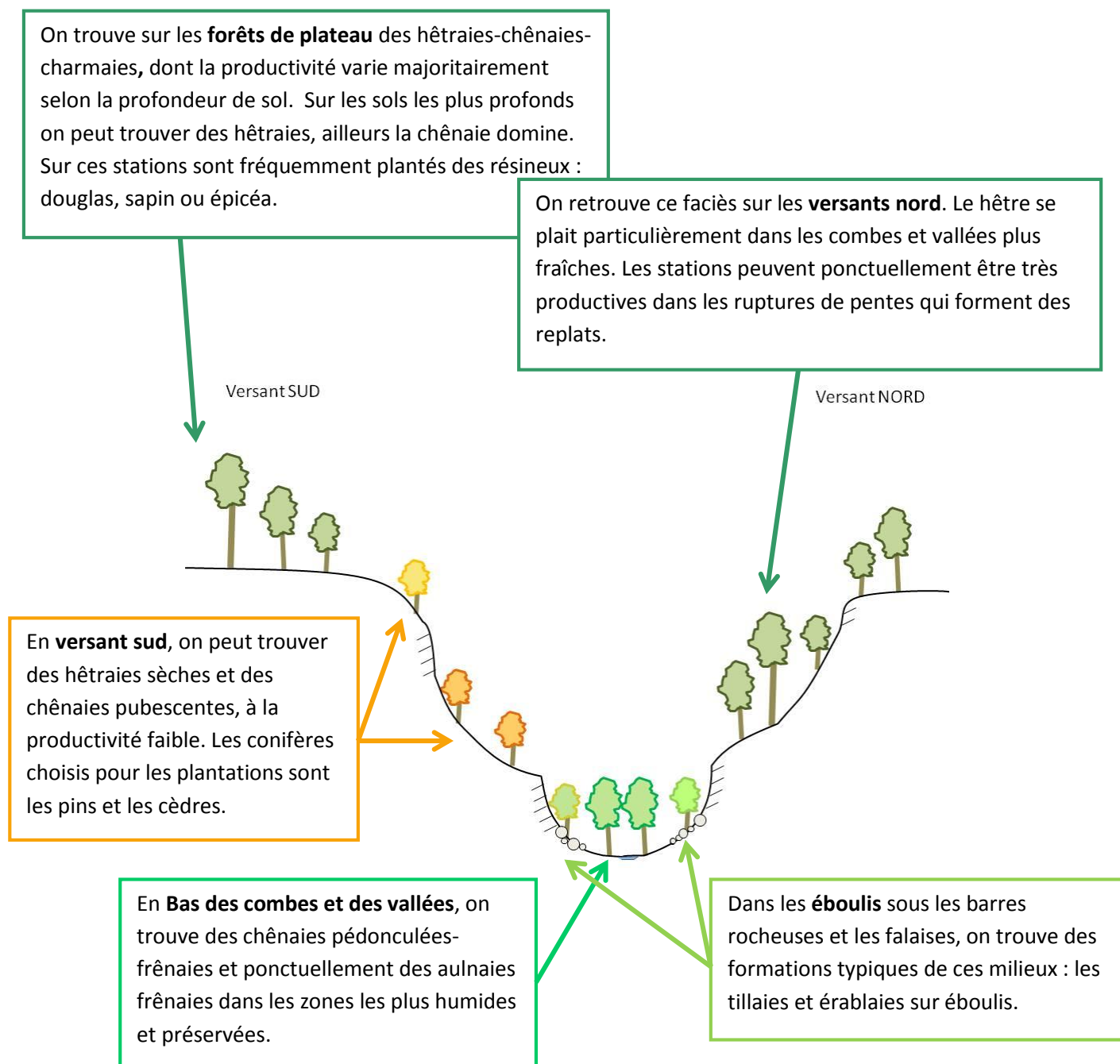
Le sud de la ZPS, plus cultivé et viticole, est moins boisé que le nord. On observe une grande proportion de forêt communale. La proportion relativement importante de forêt privée sans PSG indique une forêt privée morcelée et parfois peu gérée.

Essences et peuplements forestiers

Le territoire de la ZPS est composé de plateaux creusés de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, fréquemment ponctuées de falaises. Ces reliefs variés et très marqués apportent une diversité remarquable à la forêt par la présence d'expositions et de conditions édaphiques variables à petite échelle.

Le schéma suivant résume les différents types de stations forestières. Les potentialités de productivité sont représentées par la taille des arbres, les cortèges d'essences par la couleur. Lorsque plusieurs tailles sont présentes, cela signifie que la productivité peut varier selon d'autres facteurs que l'exposition (par exemple l'épaisseur du sol sur la dalle calcaire).

On trouve des conditions intermédiaires lorsque les combes et les vallées ne sont pas strictement orientées Nord-Sud.



• Documents cadres de gestion forestière

A l'échelle de la **région**, la gestion forestière peut être encadrée par 3 documents :

- La Directive régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales (DRA) (Office National des Forêts, 2011)
 - Le schéma régional d'aménagement (SRA) pour les forêts communales (Office National des Forêts, 2011)
 - Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées (CRPF et DRAAF Bourgogne, 2013)
- Ces trois documents comportent des orientations sur le volet écologique.

A l'échelle de la **propriété**, 3 types de documents peuvent encadrer la gestion :

- Les **aménagements forestiers** en forêt publique : ils établissent un programme d'actions pour 20 ans, en conformité avec le DRA ou la SRA. 6 forêts domaniales et 75 forêts communales de la ZPS en sont dotées. Sept forêts communales ne disposent pas d'aménagement, pour 2 % de la surface.
- Les **Plans simples de gestion** (PSG) : obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha, ils peuvent être réalisés à partir de 10 ha d'un seul tenant. Agréés par le CRPF, ils doivent être compatibles avec le SRGS.
- Les **Codes de bonnes pratiques sylvicoles** (CBPS) : tout propriétaire forestier privé possédant moins de 25 ha peut s'engager pour 10 ans dans un CBPS. Il s'agit pour la ZPS du CBPS « *Côtes et plateaux calcaires* », qui recommande notamment le mélange d'essences et le maintien en bon état de conservation des milieux remarquables.

La **Charte Forestière de Territoire** (CFT) est un outil d'aménagement et de développement durable du territoire, instauré par la loi d'orientation forestière de 2001. Elle découle d'une initiative locale et vise à valoriser la forêt et ses usages en tenant compte des enjeux socio-écologiques du territoire.

La Charte Forestière de la Côte de Nuits a été initiée par l'Association des communes forestières de Côte d'Or (ADCOFOR21), élaborée par l'Office national des forêts (ONF) et animée de 2009 à 2012 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) (Saurel J., 2009).

Son territoire couvre 11 100 ha de la Côte et Arrière-Côte, de Chenôve à Nuits-Saint-Georges.

Son programme d'actions a porté sur quatre grands axes : le devenir des peuplements, l'utilisation du bois énergie via des projets de chaufferies communales, la mobilisation des bois en forêt publique et privée et l'extension du plan de fréquentation au territoire de la CFT.

L'évaluation de la Charte menée en 2013 a permis de faire un bilan des actions menées dans le cadre de cette CFT. A ce jour, la CFT n'est plus animée.

• Description et pratiques

Historique

La carte de Cassini montre que le territoire de la ZPS était déjà fortement boisé en 1750, en particulier sur les plateaux au Nord et à l'Ouest.

En revanche, les résineux ne sont pas autochtones sur le site, et sont issus de vagues de plantation successives : plantation de pins noirs au début du XX^{ème} siècle, en réponse à la crise du phylloxéra sur les vignes et à la demande croissante en charbon, seconde plantation de pins noirs dans les années 1950 et 1960, sous l'impulsion du Fond Forestier National, et plus récemment plantation de mélèzes et de cèdres en renouvellement des plantations de pin noir (Ardouin A.).

Pratiques sylvicoles

Les peuplements feuillus ont été majoritairement conduits en taillis sous futaie puis pour la plupart convertis en **futaie régulière**, et produisent du bois de chauffage et des grumes de qualité moyenne à médiocre, ainsi que quelques grumes de bonne qualité.



Plusieurs contraintes à la production de bois sont identifiées sur le secteur de la ZPS, et notamment :

- Les sols superficiels et les influences méditerranéennes du climat ne permettent qu'une faible productivité, de l'ordre de 4 à 8 m³/ha pour les peuplements feuillus (CRPF Bourgogne, 2006).
- Les propriétés privées sont petites et morcelées (plus de 50% des forêts privées ne sont pas soumises à un plan de Gestion)

De ce fait, la majorité des propriétaires forestiers privés sont assez peu investis dans la gestion de leur forêt, et les interventions ont souvent lieu au coup par coup.

Il y a 11493 ha de forêts certifiées PEFC pour 27 propriétaires différents, répartis en :

- 3277 ha de forêt domaniale
- 15 forêts communales pour 5496 ha
- 11 propriétaires privés pour 2720 ha

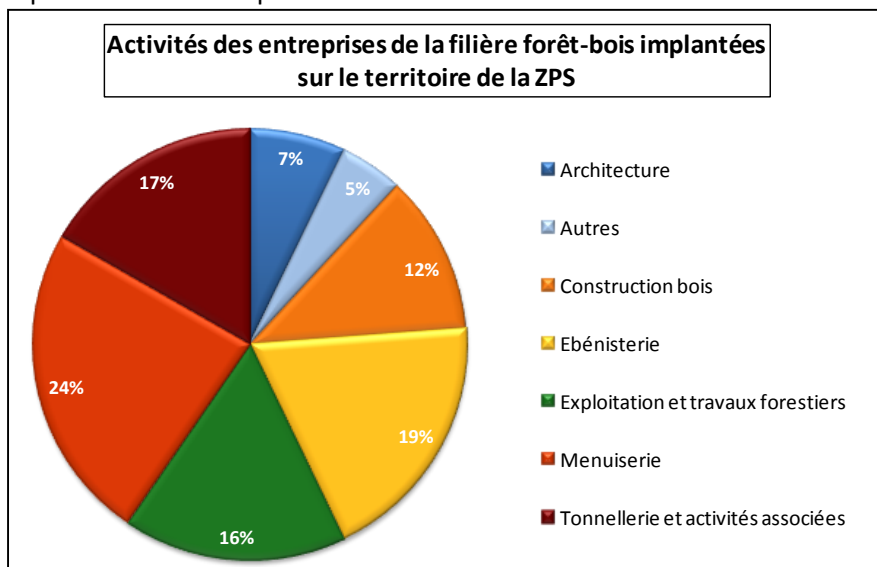
Concernant les entreprises certifiées, 9 possèdent leur siège social sur les communes du site dont 6 tonnelleries et 1 entreprise d'aménagement de véhicules automobiles.

• Filière

Concernant la gestion forestière, les principaux acteurs sont :

- **L'ONF**, qui assure la gestion des forêts domaniales et de la plupart des forêts communales,
- Le **CRPF** de Bourgogne, qui assure des missions de conseils et de formation auprès des propriétaires forestiers privés,
- Les experts forestiers et les coopératives sylvicoles.

Par ailleurs, on compte sur les communes de la ZPS 42 entreprises rattachées à la filière forêt-bois, représentant 497 emplois.



La majorité des entreprises est en aval de la filière bois (transformation du bois), seulement 16% travaillent dans l'exploitation et les travaux forestiers.

• Projets

Le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier** (PPRDF 2013 - 2017) identifie les massifs forestiers de la ZPS comme des « réservoirs de bois-énergie et de chêne de qualité secondaire ». Il prévoit, afin de mobiliser cette ressource, de développer la desserte et de s'appuyer sur les stratégies locales de développement telles que la Charte forestière de la Côte de Nuits (CRPF Bourgogne, DRAAF Bourgogne, 2013).

• Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Mosaïque forestière incluant des milieux ouverts	Bondrée apivore	H	
	Busard Saint-Martin	H	
	Engoulevent d'Europe	H	
	Nyctale de Tengmalm	H	
Forêts âgées ou présence de secteurs riches en vieux / gros bois, îlots de sénescence	Nyctale de Tengmalm	H	
	Pic cendré	H	
	Pic épeichette	H	
	Pic mar	H	
	Pic noir	H	
Présence de vieux arbres en haut de versant	Aigle botté	R	
Conservation des arbres porteurs d'aire	Autour des palombes	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Bondrée apivore	R	
	Aigle botté	R	
Maintien des arbres à cavité et loge	Nyctale de Tengmalm	R	
	Pic cendré	R	
	Pic mar	R	
	Pic noir	R	
Présence de bois mort au sol ou sur pied	Pic cendré	A	
	Pic épeichette	A	
	Pic mar	A	
	Pic noir	A	
Favorisation du chêne	Pic mar	H	
Pratique de la futaie régulière	Busard Saint-Martin	R	
	Engoulevent d'Europe	R	
Pratique de la sylviculture à courte révolution	Nyctale de Tengmalm	H	
	Pic épeichette	H	
	Pic mar	H	
	Pic noir	H	
Enrésinement	Pic cendré	H	
	Pic épeichette	H	
Ouvertures intra-forestières	Autour des palombes	H	
Création de desserte	Pic cendré	H	
	Pic mar	H	
	Aigle botté	H	
Travaux et exploitation forestière en période de nidification	Aigle botté	R	
	Busard Saint-Martin	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Engoulevent d'Europe	R	
	Milan royal	R	
	Nyctale de Tengmalm	R	
	Pic cendré	R	
	Pic épeichette	R	
	Pic mar	R	
	Pic noir	R	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

5 - Extraction de matériaux

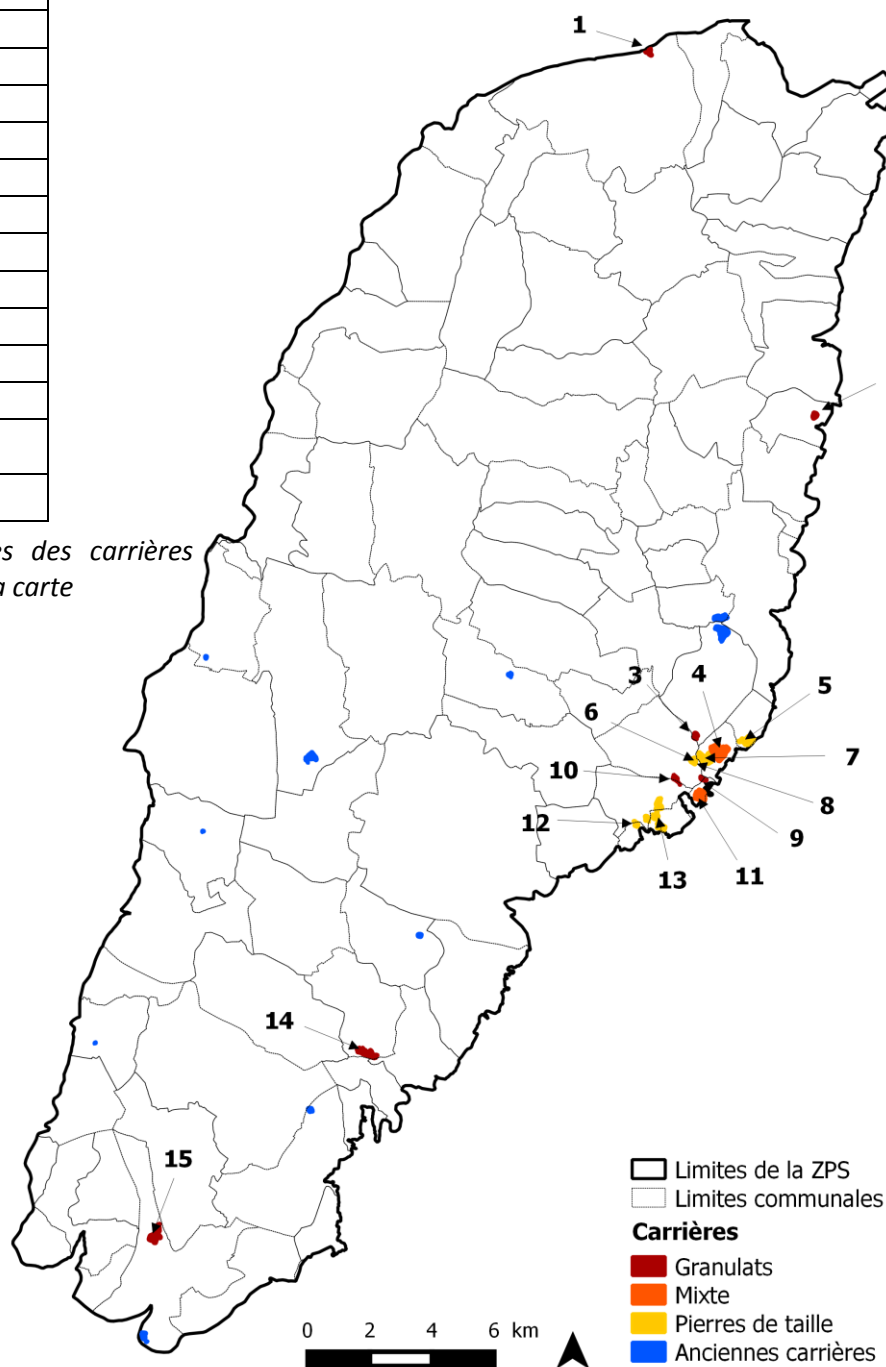
Surface concernée dans la ZPS : 224 ha, soit 0,4 % de la ZPS

Nombre de sites d'extraction : 25, dont 15 en activité ou en cours de réaménagement

Nombre d'actifs dans le domaine de l'extraction de matériaux (emplois directs) : environ 140 personnes

N°	Type	Surface autorisée (ha)	
		Autorisée	Réaménagée
1	Granulats	2,7	0
2		2,1	0
3		24,1	0
9		2,2	0
10		1,2	0
14		18,4	4,1
15		34	0
5	Pierre de taille	-	-
6		8,4	0,7
8		7,9	4
12		-	-
13		3,9	0
4+7	Mixte	57,6	0
11		6,7	0

Tableau : Caractéristiques des carrières sur la ZPS, montrées sur la carte



Carte 22 : L'extraction de matériaux dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

- **Description**

Les sites d'extraction présents sur le site sont exclusivement des carrières calcaires, à ciel ouvert, en majorité hors d'eau.

Deux types de matériaux sont extraits : les granulats, destinés à la voirie et à l'industrie, et les pierres de taille (ou roche ornementale).

Les conditions d'exploitation et de réaménagement des carrières sont définies par arrêté préfectoral.

Les réaménagements prévus ou en cours sur les carrières de la ZPS sont les suivants :

N° (voir carte)	Réaménagement
1	Revégétalisation
2, 14	Remblaiement avec des déchets inertes
5	Remise en état de la carrière souterraine avec mise en sécurité Réexamen pour la prise en compte des chauves-souris
3, 15	Remblaiement partiel avec des déchets inertes
12	Remise en état
10	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
11, 13	Remise en état avec remodelage des terrils
4, 7, 8, 9	Insertion paysagère avec revégétalisation Développement et maintien de conditions favorables à la biodiversité Mise en valeur de l'intérêt patrimonial (pierre marbrière)
6	Création de pelouses pionnières, d'un plan d'eau, reboisement, mise en place de cônes d'éboulis et merlon paysager Remblaiement avec des déchets inertes dans la limite de 338 600 m ³

- **Filière**

Onze entreprises d'extraction de matériaux gèrent les carrières de la ZPS. L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction), fédération de syndicats et d'unions régionales, représente les industries de ce secteur.

Les granulats sont destinés à un marché local, tandis que la roche ornementale occupe un marché mondial. La bonne qualité des gisements calcaires présents sur le site présente une importance majeure dans la substitution progressive des granulats d'origine alluvionnaire.

- **Projets**

L'UNICEM propose à ses adhérents de s'engager, via la « **Charte environnement des Industries de Carrières** », à mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur leurs sites (UNICEM, 2012). Trois carrières ont souscrit à cette charte sur le territoire de la ZPS, à La Rochepot, Comblanchien et Chaux. La signature de la charte impose la mise en place d'une commission locale de suivi.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Présence de nombreuses carrières	Grand duc	R	Nombre de carrières en cours d'exploitation ou réaménagées
	Faucon pèlerin	R	
	Tichodrome échelette	H	
Disparition d'habitat	Alouette lulu	H	Surface d'agrandissement des carrières sur des pelouses
	Engoulevent d'Europe	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6 - Activités de loisirs

6.1 Chasse

Milieus naturels concernés : forêt en majorité, milieux ouverts

Surface concernée dans la ZPS : 35 335 ha, soit 58 % de la ZPS ?

Nombre de chasseurs adhérents à la Fédération : 13 000 en Côte d'Or. Information non communiquée sur les communes de la ZPS.

La Fédération de Chasse de Côte d'Or compte 13 000 adhérents (soit 2,46% de la population de Côte d'Or). La chasse est pratiquée sur la ZPS en forêt (« chasse aux bois ») et dans les milieux cultivés.

Le gibier est géré par zones sur la ZPS :

- 3 GIC Grand gibier sur la ZPS : *Ouest Beaune, Hautes Côtes et vallées de l'Ouche, Montagne et Grolles.*
- 1 zone de plan de gestion petit gibier : *Vallée de l'Ouche*

La chasse au grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) est majoritaire. Le petit gibier est chassé majoritairement au sud de la zone (sud de l'autoroute). Ponctuellement, sur la vallée de l'ouche, a lieu la chasse aux oiseaux d'eau.

Les enjeux financiers de cette pratique sont importants (le loyer de la chasse peut dépasser 40€/ha/an, exceptionnellement jusqu'à 70€/ha/an).

Les dates d'ouverture de la chasse sont déterminées par arrêté préfectoral.

La chasse aux nuisibles (renard, blaireau notamment) est ouverte à des périodes qui correspondent à la période de sensibilité des oiseaux nicheurs, ainsi que la chasse silencieuse pour le sanglier et le chevreuil. En l'absence de la présence d'oiseaux d'eaux inscrit à la Directive Habitat, il n'y a pas d'effet négatif identifié de la chasse sur les espèces à enjeux hivernantes de la ZPS.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Abondance élevée de sangliers	Engoulevent d'Europe	M	
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

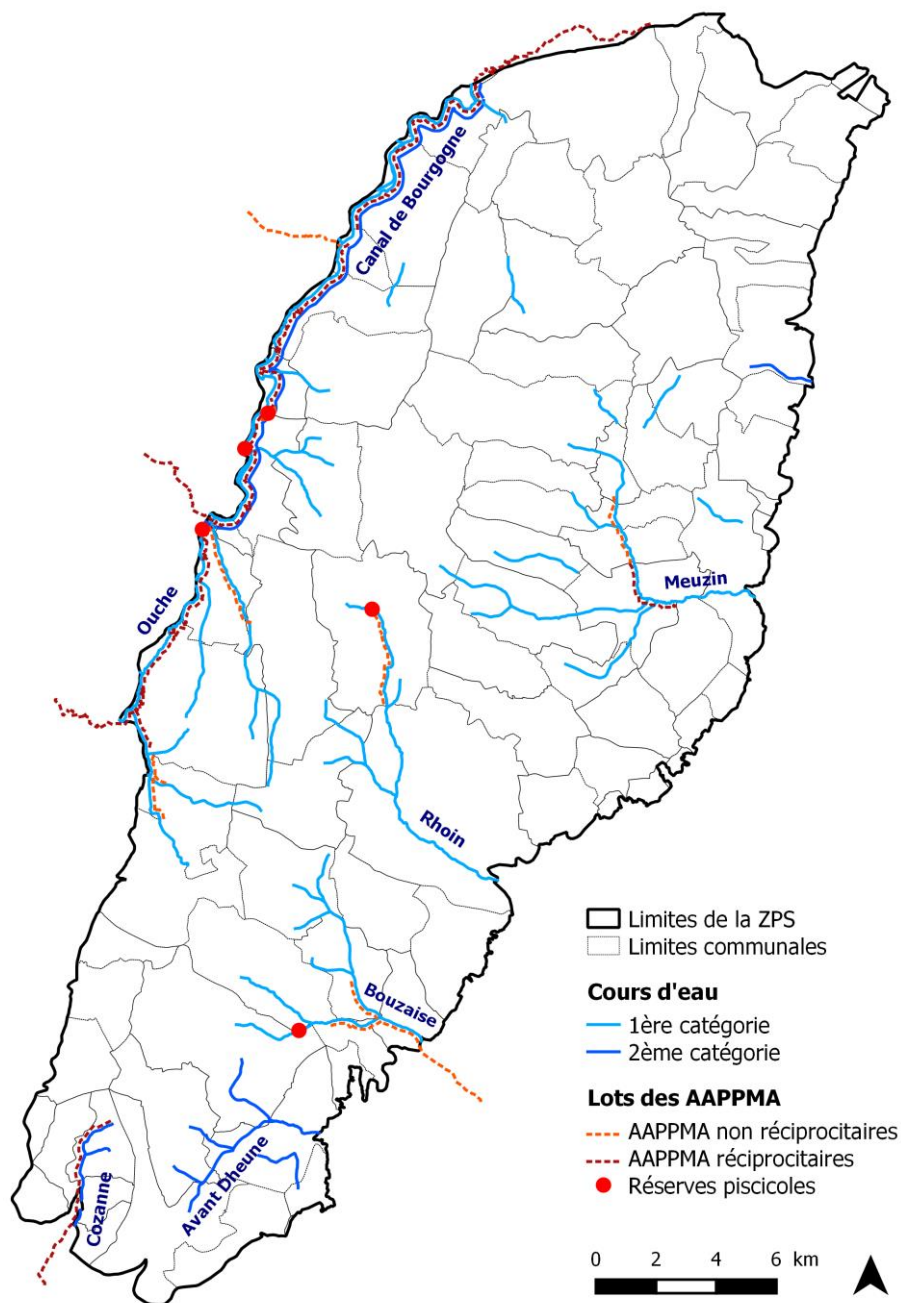
● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.2 Pêche

Milieus naturels concernés : milieux humides

Linéaire de cours d'eau concernés dans la ZPS : 200 km de catégorie 1 et 63 km de catégorie 2

Associations de pêche : 7



Carte 23 : La pêche dans la ZPS. Source : Fédération départementale de pêche de Côte d'Or
AAPPMA : Association agréée pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- **Données statistiques**

Catégorie des cours d'eau	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Longueur dans la ZPS	151	42
dont domaine privé	151	21
dont domaine public (Canal de Bourgogne)	0	21
dont géré par une AAPPMA	58	5
Nombre d'AAPPMA	6	1
Prix moyen de la carte de pêche	85 €	74 €
Période d'ouverture en 2014	Du 8 mars au 21 septembre (Rhin : fermeture les mardis et vendredis)	Toute l'année
Espèces pêchées	Truite, Ombre (essai d'introduction dans l'Ouche)	Gardon, Perche, Brochet, Sandre, Carpe, Silure

- **Pratiques**

La plupart des cours d'eau situés sur la ZPS sont classés en 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire des cours d'eau ou plan d'eau dont le peuplement piscicole est dominé par les salmonidés (truite et ombre). A titre d'exemple, dans l'Ouche (amont et affluent) sont présents : la truite fario, le chabot, l'épinoche, le goujon, le chevesne, le vairon, et l'anguille.

Les deux cours d'eau le plus au sud de la ZPS, la Cozanne et l'Avant Dheune, sont classés en 2^{ème} catégorie. Cette catégorie correspond aux cours d'eau ou plans d'eau dont le peuplement piscicole n'est pas dominé par les salmonidés. Le peuplement est normalement constitué par un assemblage cyprinidés-percidés-ésocidés (blancs, perche, brochet...) où les abondances respectives dépendent de la typologie du milieu et de son état de conservation.

L'Alevinage et le repeuplement sont régulièrement effectués. Par exemple sur l'Ouche (amont et affluents) et l'Avant Dheune : truite fario (plus ponctuellement truite arc en ciel), âgée de 1 à 2 ans, issues de la pisciculture fédérale de Velars sur Ouche.

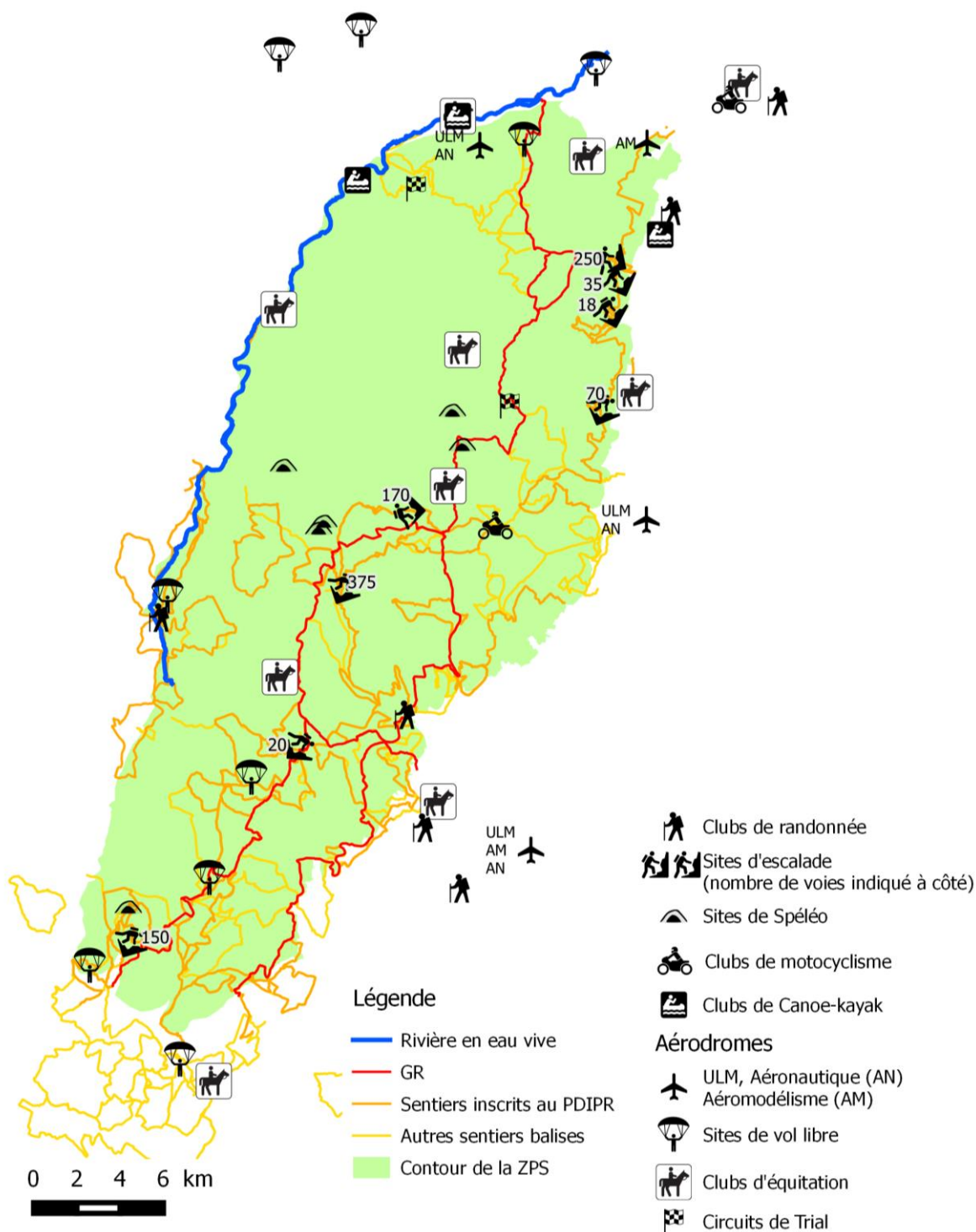
- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Gestion piscicole	Martin pêcheur	A	
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Martin pêcheur	R	Nombre de cartes de pêches vendues et d'évènements organisés sur les rivières abritant les espèces
	Cincle plongeur	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3 Autres activités de loisirs



Carte 24 : Les sports de nature dans la ZPS. Source : CROS Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or, CDFME, Corine Land Cover 2006

La pratique des loisirs nature est généralisée sur le secteur de la ZPS. La variabilité du terrain (falaise, combes, plateaux) et la naturalité de la zone, en proximité immédiate de l'agglomération de Dijon, en fait une zone très attractive. La pratique des sports de nature est très variée, de nombreux sports sont possibles et accessibles soit pour les particuliers, soit pour les clubs.

6.3.1 Randonnée pédestre, équestre et VTT

<p>Milieus naturels concernés : pelouses, prairies, forêts Linéaire de sentiers balisés dans la ZPS : plus de 700 km Nombre de clubs sur les communes de la ZPS : 17 Nombre d'adhérents aux clubs des communes de la ZPS : environ 1 000</p>
--

• Pratiques

Randonnée pédestre

Les itinéraires de randonnée sont multiples dans la ZPS : GR d'intérêt national, sentiers de petite randonnée, sentiers mis en place par les intercommunalités de Beaune, Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges et Bligny-sur-Ouche, itinéraires communaux.

L'entretien des entiers est assuré par le Comité départemental de randonnée pédestre, le Club Alpin (pour le nord de la zone), les clubs de randonnées et certaines intercommunalités (Beaune, Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges). Les tracés en terrains communaux sont privilégiés pour faciliter l'obtention des autorisations de passage.

La fréquentation des sentiers se fait essentiellement à la journée. L'itinérance (randonnée sur plusieurs jours) est pratiquée essentiellement sur le sentier Batier. Elle est en revanche peu fréquente le long du GR 7 du fait du manque d'hébergements. 52 clubs de randonnée sont affiliés à la FFR en Côte d'Or.

Randonnée équestre

La randonnée équestre est assez peu développée dans la ZPS. Un seul itinéraire est balisé et en cours d'inscription au PDIPR. Il relie Morey-Saint-Denis à Corcelles-les-Monts, sur environ 46 km. L'entretien de cet itinéraire fait l'objet d'une convention entre le CDTE de Côte d'Or et les propriétaires, privés ou publiques, concernés par le tracé.

VTT

La pratique du VTT dans la ZPS se fait en clubs, en individuel ou via des organismes privés touristiques. Trois itinéraires inscrits au PDESI sont balisés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, et d'autres itinéraires sont en cours de préparation ou d'inscription au Nord de la Côte dijonnaise ainsi qu'à Nolay.

Course d'orientation

La course d'orientation peut se pratiquer sous différentes formes :

- En **secteur cartographié**, les coureurs peuvent évoluer à pied ou à VTT, dans le cadre d'une compétition ou non. Les secteurs forestiers sont privilégiés et les balises sont temporaires.
- Sur **parcours permanent**, à Nuits-Saint-Georges et Chenôve. Les sites sont aménagés avec des balises fixes. Ils sont en libre accès et sont entretenus par les municipalités.

• Projets

Manifestations sportives

Les manifestations organisées autour de ces activités sont très fréquentes, en particulier dans le secteur de la Côte dijonnaise, d'avril à octobre. Une centaine ont été organisées en 2014 sur le secteur de la ZPS, une dizaine ont été soumises à évaluation d'incidence (information DDT21 - 2015)

Balisages

Le CDTE de Côte d'Or souhaiterait poursuivre le balisage du sentier équestre depuis Morey-Saint-Denis jusqu'aux itinéraires existants de Saône-et-Loire.

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	Linéaire de sentiers de randonnée balisés Fréquentation (écocompteurs)
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
	Engoulevent d'Europe	R	
	Alouette lulu	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.2 Escalade

Milieux naturels concernés : falaises, éboulis, pelouses calcaires de corniche

Communes concernées : Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Arcenant, Bouilland, Cormot-le-Grand, Vauchignon, Melun, St Romain, Bouze-lès-Beaune

Nombre de sites équipés : 11 **Nombre de voies :** 1100

Nombre de clubs d'escalade sur les communes de la ZPS : 4

- Données statistiques

Indicateur	Dans la ZPS	En Côte d'Or
Nombre de sites équipés	11	20
dont homologués FFME	9	18
dont conventionnés	4*	5
Nombre de voies	1150	2200
Nombre de sites de blocs	0	1
Nombre de clubs	4	9
Nombre d'adhérents		641

Seuls les sites de Bouze-lès-Beaune et Melun ne sont pas homologués FFME.

* Sites de Brochon, Fixin, Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny. La convention permet à la commune propriétaire de se dégager de sa responsabilité en cas d'accident (transfert de la garde). La FFME s'engage quant à elle à faire des visites d'entretien sur les sites, notamment en sortie d'hiver.

- Pratiques

Afin de préserver les formations de pelouses présentes en corniche, les sites ont aujourd'hui été déséquipés pour une sortie en haut de falaise.

Les grimpeurs expérimentés fréquentent les falaises toute l'année, par temps sec et ensoleillé.

En revanche, les groupes (scolaires ou clubs) ne pratiquent généralement en falaise qu'aux mois de mai et juin.

La fédération d'escalade a fait réaliser par des stagiaires deux études sur l'effet de la fréquentation des grimpeurs sur le milieu naturel. Cette étude doit encore être complétée dans les années à venir.

La pratique de l'escalade sur les sites de Bouilland, Gevrey-Chambertin et Brochon est réglementée par arrêté de protection de biotope ainsi que par la Réserve naturelle de la Combe Lavaux (voir parties I.4.4 et I.4.7).

Les falaises de Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny sont gérées conjointement par la FFME et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, avec un suivi des aires de nidification par al LPO Côte d'Or pour éviter toute fréquentation en période de nidification du Faucon pèlerin (pause de panneaux et information auprès des clubs).

- **Projets**

Route de la Grimpe : La FFME a pour projet de créer un « topo guide » sur la zone de la Côte dijonnaise, avec classement des sites au PDESI.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

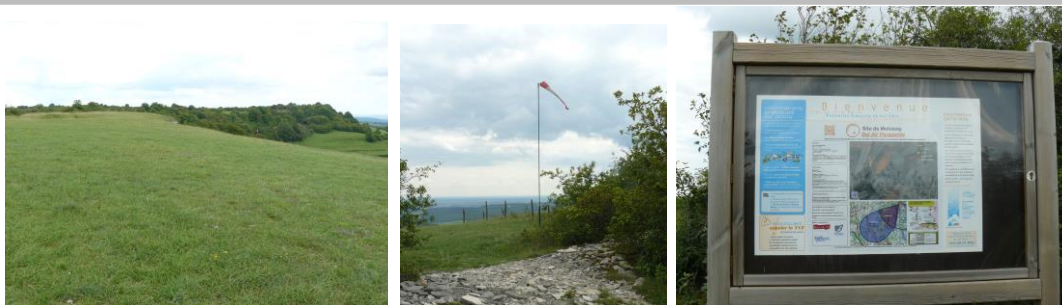
Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Faucon pèlerin	R	Nombre de voies pratiquées alors qu'il a nidification
	Grand duc	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
Dérangement et altération de l'habitat par accès en haut des voies	Alouette lulu	H, R	Nombre de voies accédées par le haut

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.3 Activités aériennes

Activités concernées : Parapente, aéromodélisme, aéronautique, ULM, montgolfière
Nombre de sites de décollage : 9
Nombre de clubs : 7



Site de décollage de vol libre de Meloisey

- **Données statistiques**

Activité	Parapente	Aéromodélisme	Aéronautique	ULM
Nombre de clubs survolant la ZPS	2 (Chenôve et Chaux)	1 (Chenôve)	2 (Beaune et Nuits-Saint-Georges)	2 (Beaune et Fleurey-sur-Ouche*)
Nombre de sites de décollage dans ou à proximité de la ZPS	10 (dont 2 non reconnus par la FFVL)	1	3	

Le club d'ULM de Fleurey-sur-Ouche propose également de la montgolfière. Source : CROS Bourgogne

- **Pratiques**

Parapente

Les sites de décollage de parapente reconnus par la FFVL font l'objet d'une convention avec le propriétaire du terrain. Les adhérents des clubs sont chargés d'entretenir ces sites (débroussaillages organisés à la sortie de l'hiver).

Aéromodélisme

L'aéromodélisme se pratique autour d'une piste spécialement aménagée (un site dans la ZPS, sur le plateau de Chenôve).

Aéronautique et ULM

Les pistes de décollage et d'atterrissage sont communes aux avions et aux ULM. L'ensemble de la ZPS peut être survolée.

L'entretien des pistes de décollages est fait en périodes convenant aux espèces d'oiseaux. Il y a donc un effet positif sur la surface concernée.

La pratique n'est pas réservée aux pratiquants des clubs de la zone, car des pratiquants peuvent venir d'assez loin pour découvrir les sites de l'Arrière côte.

- **Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Faucon pèlerin	R	% de sites avec une concertation active et des outils de com. mis en place.
	Grand-duc d'Europe	R	
	Martinet à ventre blanc	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.4 Loisirs motorisés

Milieus naturels concernés : milieux forestiers, pelouses calcaires

Activités concernées : Quad, 4x4, Moto

- **Données statistiques**

Activité	Quad	4x4	Moto
Clubs	-	2 (Arcey*, Gevrey-Chambertin*)	2 (Arcenant, Clémencey*)
Organismes commerciaux	1 (Baubigny)	1 (Ladoix-Serrigny)	-
Sites de pratique	-	1 (Arcey : 7 ha)	1 (Reulle-Vergy : environ 10 ha)

* Clubs non affiliés aux Fédérations françaises

- **Pratiques**

En dehors des circuits, les zones fréquentées concernent essentiellement le Sud de la ZPS et la Vallée de l'Ouche. Dans le Nord de la ZPS, beaucoup de chemins sont interdits et la circulation est plus difficile. La Côte dijonnaise n'est pas fréquentée.

Deux types de pratiques peuvent être distingués :

- La **randonnée organisée**. Ces sorties, organisées soit par les clubs soit par des organismes commerciaux spécifiques, sont généralement effectuées dans le respect du cadre réglementaire et en concertation avec les collectivités et l'ONF. Par ailleurs, des sorties en groupe de 10 à 20 quads sont également organisées « clandestinement », fréquemment de nuit et en dehors du cadre réglementaire.
- La **pratique individuelle**. Cette pratique a généralement lieu en dehors de tout club ou organisation, et ne respecte pas toujours la réglementation en matière d'accès des chemins ou d'homologation des véhicules.

La pratique des sports motorisés a donc un effet potentiellement négatif, pour les espèces sensibles au dérangement (en période de nidification). De plus cette pratique est difficile à contrôler pour les services de la police de l'environnement, ce qui complique la prise en charge des débordements.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
	Oedicnème criard	R	

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

6.3.5 Pratiques ponctuelles sur le territoire

Les activités nautiques ont lieu sur le canal de Bourgogne (location de péniche, canoë) et n'ont pas d'effet négatif sur les espèces à enjeu.

La spéléologie est pratiquée dans le site mais n'a pas d'effet perturbateur identifié sur les espèces d'oiseaux.

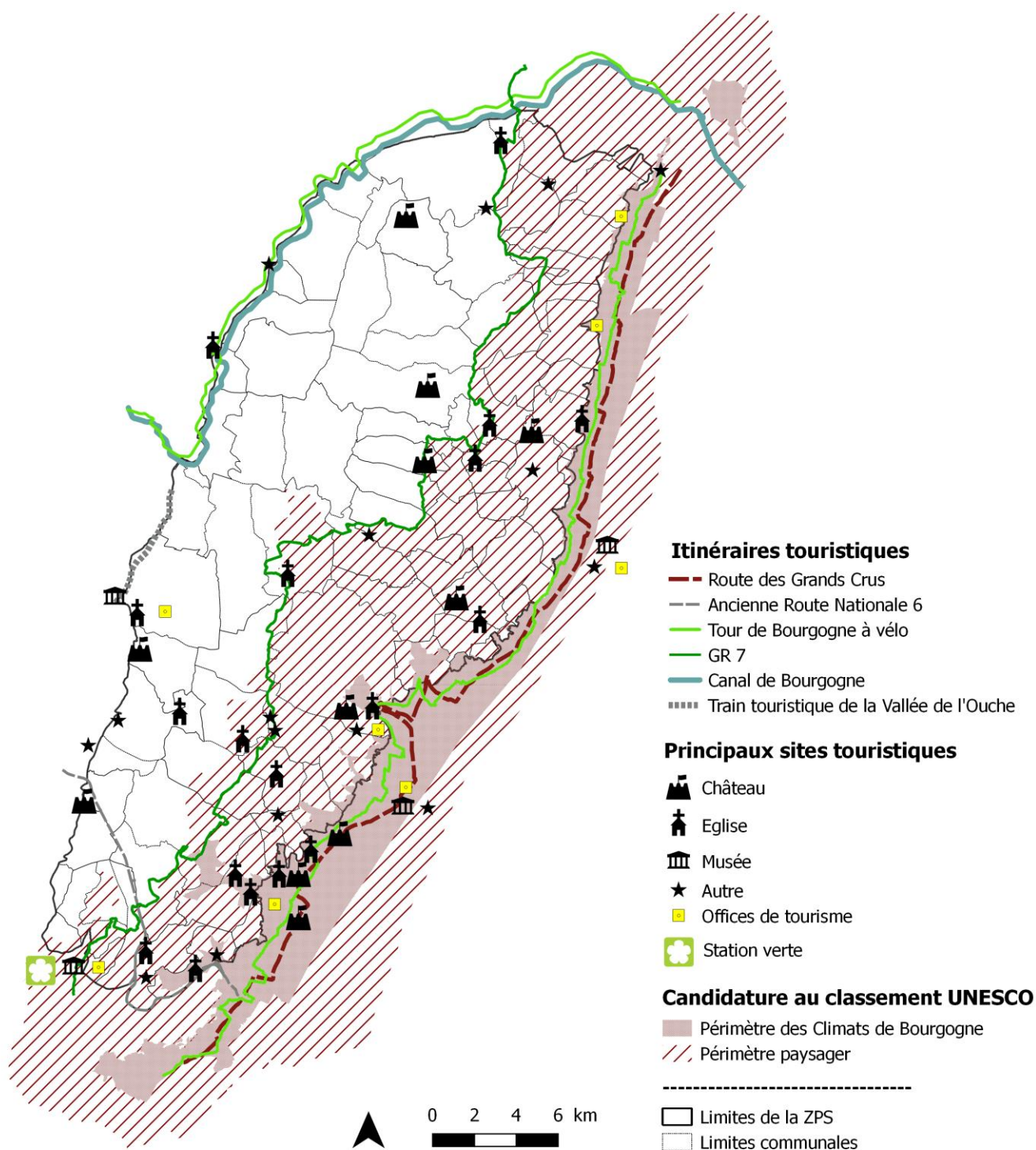
Une base de loisirs (paint-ball, parcours aventure, course d'orientation, tir à l'arc ...) est située à CURLEY. Le dérangement des oiseaux est potentiellement fort mais localisé à l'enceinte du site.

7 - Tourisme

Nombre d'offices du tourisme : 8

Principales filières touristiques (en fréquentation) : œnotourisme, cyclotourisme

Nombre d'emplois dans le secteur du tourisme : 2 000 à 2 500 emplois



Carte 25 : Sites et itinéraires touristiques dans la ZPS. Source : Pays Beaunois, Monuments historiques, CABCS

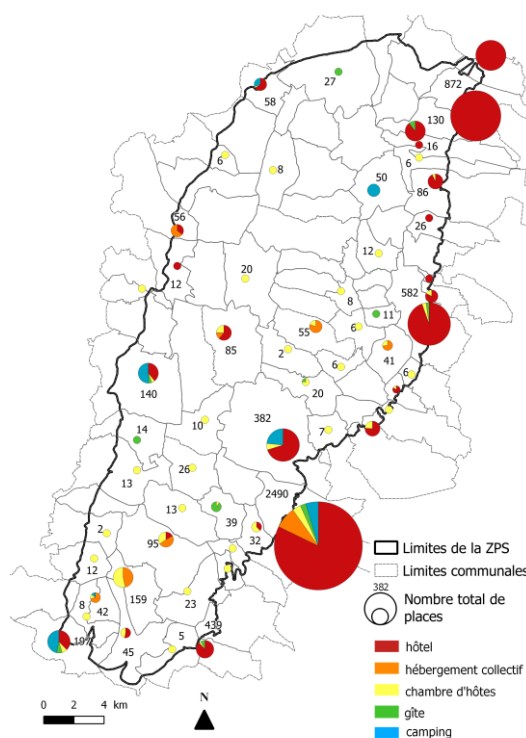
- **Données statistiques**

Capacité d'hébergement sur les communes de la ZPS

Type d'hébergement	Nombre de structures	Nombre de places
Hôtel	83	5 032
Gîtes	145	755
Chambres d'hôtes	23	211
Campings	9	612
Hébergements collectifs	10	476

Fréquentation touristique

La Côte viticole et la ville de Beaune concentrent la plus grande partie de la fréquentation touristique du site. Cette fréquentation a lieu essentiellement d'avril à novembre. La ville de Beaune connaît un pic de fréquentation fin août, au retour des vacances d'été, du fait de la proximité d'un carrefour autoroutier majeur.



Type	Indicateurs	Fréquentation
Données générales	OT de Beaune	46 674 personnes en 2012
	OT de Nuits-Saint-Georges	10 116 personnes en 2012
	OT de Nolay	6 806 personnes en 2012
	OT de Meursault	6 276 personnes en 2012
	OT de Gevrey-Chambertin	6 216 personnes en 2012
	OT de Marsannay-la-Côte	3 543 personnes en 2012
	OT de Bligny-sur-Ouche	1 566 personnes en 2012
	OT de Savigny-lès-Beaune	711 personnes en 2012
	Fréquentation des hôtels*	Environ 491 000 nuitées (mai à septembre)
œ�notourisme	Imaginarium de Nuits-Saint-Georges	18 533 personnes en 2012
	Ventes des vins des Hospices de Beaune	Environ 10 000 personnes
Tourisme vert	Eco-compteur cyclo de Velars-sur-Ouche	94 841 cyclistes en 2012, dont 10 % de touristes (mai à septembre)
	Eco-compteur cyclo « Voie des vignes »	37 783 cyclistes en 2012, dont 60 % de touristes (mai à septembre)
	Ecluse de Dijon	725 passages en 2012, dont 60 % de touristes étrangers (mai à septembre, pic de fréquentation en août)
Tourisme culturel	Musée des Hospices de Beaune	411 041 personnes en 2012
	Château du Clos de Vougeot	51 331 personnes en 2012
	Cassium à Nuits-Saint-Georges	38 674 personnes en 2012

* d'après le taux d'occupation des hôtels du Pays Beaunois en 2009

OT : office de tourisme

Sources : Bourgogne tourisme, Pays Beaunois

- **Description et pratiques**

L'œnotourisme

La présence du patrimoine et des paysages viticoles a permis un développement touristique très important dans les secteurs de la Côte viticole et des Hautes-Côtes.

L'œnotourisme se traduit par différentes initiatives (Côte d'Or Tourisme, 2011) :

- La route des grands crus, qui relie Dijon à Santenay en passant par Beaune, et le long de laquelle près de 150 caves sont ouvertes à la dégustation et labellisées « De Vignes en Cave ».
- La mise en place du label « Vignobles et Découvertes » sur trois territoires : Dijon-Côte de Nuits jusqu'à Corgoloin, Colline de Corton et Colline de Montrachet.
- Un grand nombre de manifestations organisées autour du vin : vente des vins aux Hospices de Nuits et de Beaune, balades gourmandes, festivités de la Saint-Vincent, etc.

La fréquentation œnotouristique de la Côte viticole est aussi bien locale que nationale et internationale, puisqu'environ un tiers des visiteurs de sites œnotouristiques sont des étrangers.

Le tourisme « vert »

L'offre en tourisme « vert » est encore en cours de développement sur le territoire de la ZPS.

Quelques grands projets structurants sont néanmoins présents dans et en périphérie du site :

- Le Tour de Bourgogne à Vélo® « encercle » le territoire de la ZPS par deux portions : la « Voie des Vignes » qui relie Nolay à Dijon (itinéraire encore en projet sur la portion Beaune-Dijon) et l'itinéraire « Le long du canal de Bourgogne » qui relie Dijon à Bligny-sur-Ouche.
- Le chemin de Grande Randonnée 7, qui relie les Vosges aux Pyrénées, traverse le territoire de la ZPS du Nord au Sud sur 27 communes (voir II.6.3.1)
- Le canal de Bourgogne accueille également un tourisme fluvial entre Dijon et Bligny-sur-Ouche. Un port de plaisance est présent à Pont d'Ouche.

Le réseau de gîtes ruraux est bien développé dans les secteurs des Hautes-Côtes, de la Vallée de l'Ouche et du plateau Sud. La ville de Nolay développe une offre touristique autour du label « Station verte ».

Le tourisme culturel

A l'exception des villes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges, qui concentrent monuments et manifestations, le tourisme culturel est diffus sur le territoire de la ZPS. Il concerne essentiellement le patrimoine bâti (églises, châteaux, etc.), quelques sites archéologiques, et des musées thématiques.

- **Filière**

Différentes instances se partagent les missions de développement touristique :

- **Bourgogne Tourisme**, financé par le Conseil Régional de Bourgogne : promotion internationale de la région, appui aux porteurs de projets, études statistiques ;
- **Côte d'Or Tourisme**, financé par le Conseil Général de Côte d'Or : promotion locale et nationale du territoire, gestion d'une base de données de l'offre touristique ;
- Le **Pays Beaunois** : appui aux porteurs de projet ;
- Les **Offices de Tourisme** (8 sur les communes de la ZPS) : accueil et information auprès des touristes.

- **Projets**

Il existe actuellement un projet d'aménagement d'un parc de loisirs sur le site de Bel Air, sur le thème « vintage ».

- Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Développement des activités de pleine nature, dérangement	Aigle botté	R	
	Autour des palombes	R	
	Bondrée apivore	R	
	Circaète Jean-le-Blanc	R	
	Faucon pèlerin	R	
	Grand duc	R	
	Martin pêcheur	R	
	Martinet à ventre blanc	R	
Oedicnème criard	R		

H = Habitat , R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

9 - Réseaux et infrastructures

9.1 Réseau routier

Longueur totale du réseau routier dans la ZPS : 978 km
dont 20,2 km d'autoroutes et 393,5 km de routes départementales



Carte 26 : Le réseau routier dans la ZPS. Source : Conseil général de Côte d'Or

• Données statistiques

Réseau	Longueur dans la ZPS (km)	Densité (km/km ²)	Densité du réseau en Côte d'Or (km/km ²)
Réseau communal	301	0,50	1,18
Réseau départemental	394	0,64	
Réseau autoroutier	20	0,03	
Pistes	263	0,43	-
Réseau complet	978	1,61	-

Le réseau routier dans la ZPS est peu dense et constitué essentiellement d'axes secondaires. L'autoroute A6, qui ne dessert pas la ZPS, fait exception et constitue une coupure est-ouest majeure.

- **Pratiques**

Fréquentation

Les principaux axes routiers du secteur se trouvent en périphérie immédiate de la ZPS : Vallée de l'Ouche à l'Ouest et axe Chagny-Beaune-Dijon à l'Est. Au sein de la ZPS, l'autoroute A6 et la route départementale 906 (ancienne nationale 6 reliant Lyon à Paris) sont les axes les plus fréquentés.

Entretien courant

Sur le réseau départemental, l'entretien de la végétation se fait sans produits phytosanitaires depuis 2010. Deux fauchages sont réalisés sur les accotements chaque année. Une expérimentation de fauchage tardif est en cours, accompagnée d'un suivi par la Société des sciences naturelles de Bourgogne.

Au niveau du tronçon autoroutier, et dans le cadre de la politique générale du groupe APRR qui gère le réseau, l'usage de produits phytosanitaires a été réduit de 40 % depuis 2008.

Concernant l'entretien hivernal, le Conseil Général distingue 3 catégories de routes départementales :

- Les grands axes structurants (axes Beaune – Bligny-sur-Ouche – Sainte-Marie-sur-Ouche, Beaune – La Rochepot – Ivry-en-Montagne et Marsannay-la-Côte – Velars-sur-Ouche) : déneigement et salage 24h/24 et 7j/7.
- Le réseau intermédiaire (RD 31, 35, 122, 116, 109B, 8, 25, 18, 115C, 23, 111, 17) : déneigement et salage de 6h à 21h.
- Le réseau secondaire d'intérêt local : déneigement et salage des zones à risque.

- **Filière**

L'autoroute A6 est gérée par la société APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), tandis que le Conseil Général de Côte d'Or assure l'entretien des routes départementales.

- **Projets**

Suivi de la biodiversité des accotements par le Conseil général

- **Effets potentiels sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

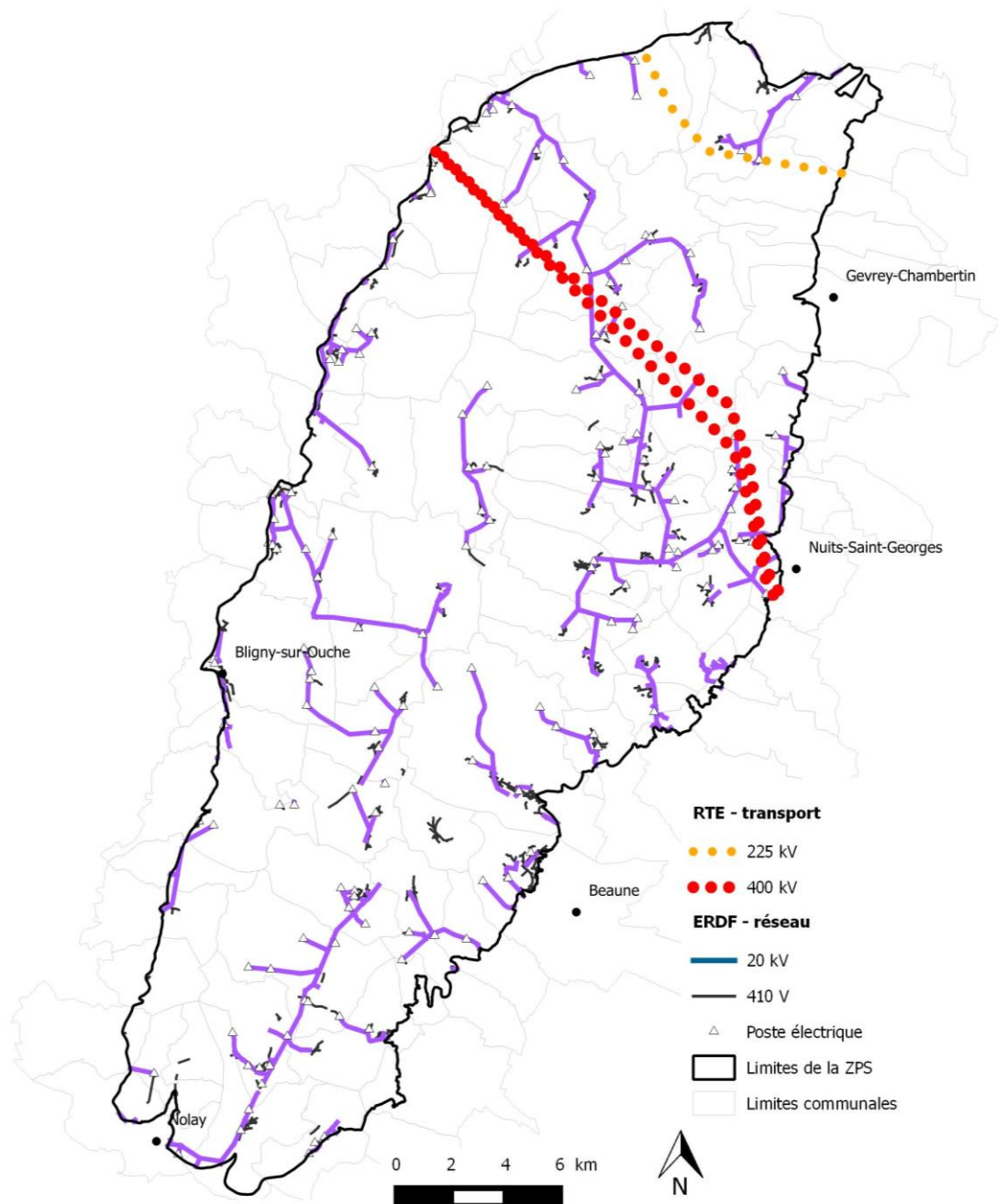
Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Trafic routier important	Chevêche d'Athéna	M	Fréquentation des principaux axes
	Petit duc scops	M	
Utilisation de produits phytosanitaires (biocides)	Alouette lulu	A	% de linéaire sans produits phytosanitaires
	Bondrée apivore	A	
	Busard cendré	A	
	Chevêche d'Athéna	A	
	Cigogne noire	A	
	Engoulevent d'Europe	A	
	Martinet à ventre blanc	A	
	Œdicnème criard	A	
	Petit duc scops	A	
	Pie-grièche écorcheur	A	
	Torcol fourmilier	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

9.2 Réseau électrique

Longueur du réseau dans la ZPS : 53,4 km de ligne de transport et 329 km de ligne de réseau



Le réseau électrique est composé de deux types de lignes :

- les lignes de plus de 20 000 V de transport gérées par RTE

Les lignes sont entretenues régulièrement (fauche tous les 5 ans sur les zones de servitude). Des systèmes anticollision ont été installés sur une des lignes.

- les lignes de moins de 20 000 V de réseau gérées par ERDF.

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Neutralisation du danger de certaines lignes électriques	Circaète Jean-le-Blanc	M	Linéaire de lignes électriques équipées/Linéaire total
	Faucon pèlerin	M	
	Grand-duc	M	
	Milan noir	M	
	Milan royal	M	
Obturation des poteaux	Chevêche d'Athéna	M	Nombre de poteaux obstrués/nombre de poteaux creux
Respect du calendrier des fauches pour l'entretien sous les lignes RTE	Alouette lulu	R	Nombre de fauches réalisées pendant les périodes conseillées/total
	Engoulevent d'Europe	R	

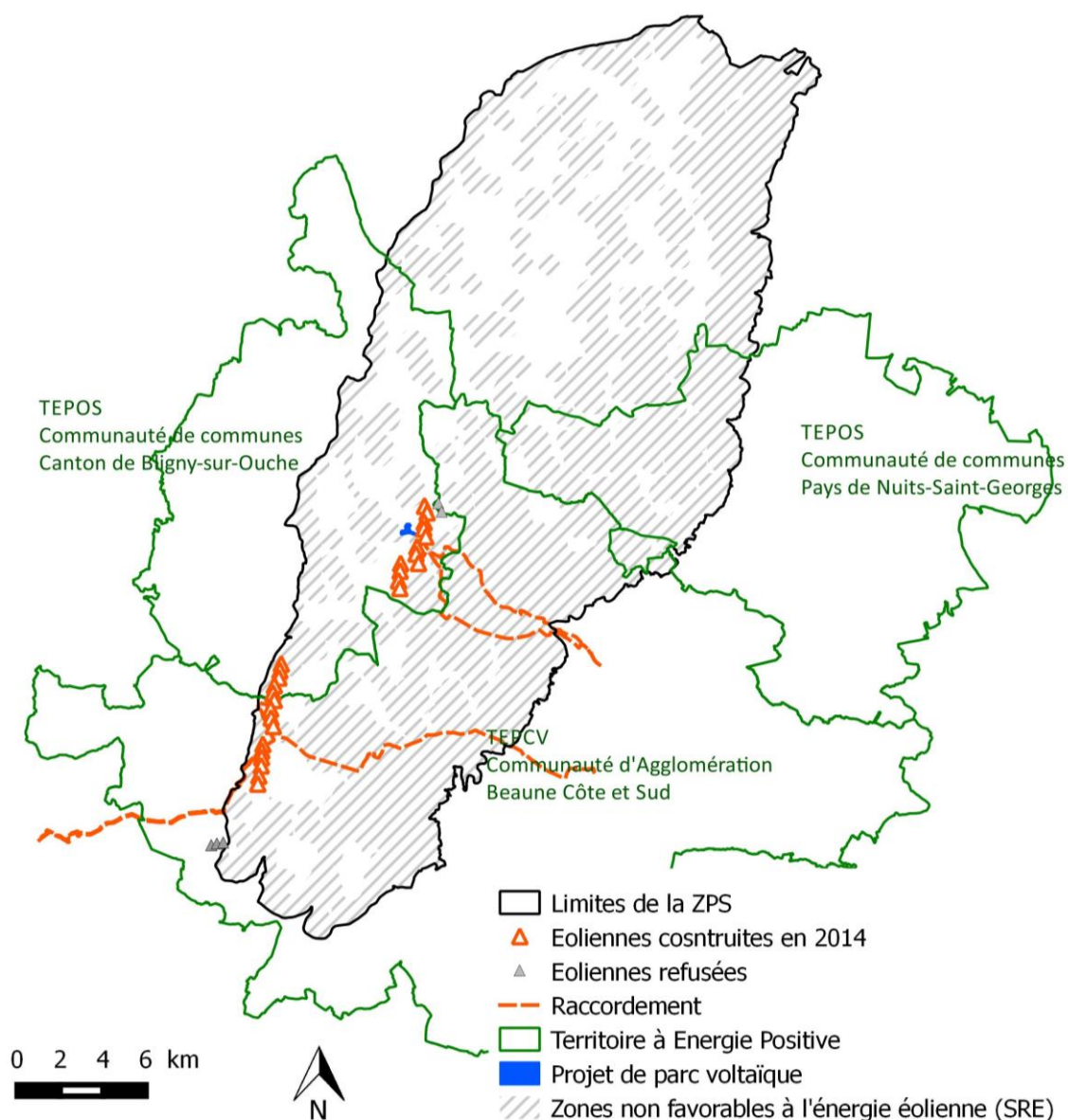
H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

9.3 Energies renouvelables

Communes concernées par des projets en cours : Aubaine, Bessey-en-Chaume, Montceau-et-Echarnant, Cussy-la-Colonne, Ivry-en-Montagne, Santosse

Surface en Territoire à énergie positive (TEPos) : 20 451 ha en TEPCV et 15 659 ha en TEPOS, soit au total 59 % de la ZPS



Carte 27 : Les énergies renouvelables dans la ZPS. Source : DREAL Bourgogne

• Energie éolienne

Le développement de l'énergie éolienne est encadré par le Schéma régional éolien de la Bourgogne (SRE) établi en 2012. Celui-ci identifie des zones favorables à l'éolien, en fonction des sensibilités culturelles, paysagères et environnementales, ainsi que des contraintes techniques (voir carte 26).

Vingt-sept éoliennes, constituant le « Parc des Portes de Côte d'Or », doivent être installées sur le territoire de la ZPS d'ici 2016, sur 6 communes. Le permis de construire de ce parc a été déposé le 31 janvier 2007, pour un lancement des travaux au printemps 2014. L'installation est programmée en 3 phases, de 9 éoliennes chacune.



Chantier éolien à Ivry-en-Montagne

Parmi ces 27 éoliennes, 19 sont situées en zone boisée, et ont demandé un défrichage de l'emplacement préalable aux travaux de construction.

L'emprise au sol est d'environ 0,6 ha par éolienne (emprise du rotor et plateforme de travaux), auxquels s'ajoute l'emprise des pistes d'accès.

La hauteur des mâts doit s'élever à 90 mètres, pour une hauteur totale (avec pale) d'environ 130 mètres. Le raccordement souterrain des éoliennes court sur 77 km, dont 55 km dans la ZPS.

Ce projet éolien, soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne, s'inscrit en parallèle dans la démarche « **Territoire à Energie Positive** » engagée par la Communauté de Communes du Canton de Bligny-sur-Ouche.

- **Energie photovoltaïque**

Un parc photovoltaïque est en projet sur la commune d'Aubaine. → date enquête publique ?

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Dérangement et collision avec les pales	Aigle botté	M	Distance des éoliennes par rapport à la situation des oiseaux (présence dans la zone à fort impact)
	Cigogne noire	M	
	Faucon pèlerin	M	
	Grand duc	M	
	Milan royal	M	
Disparition d'habitat lors du défrichage	Oiseaux forestiers	H	Surface d'habitat détruit/nb d'éoliennes
	Oiseaux prairiaux	H	
	Oiseaux des haies	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

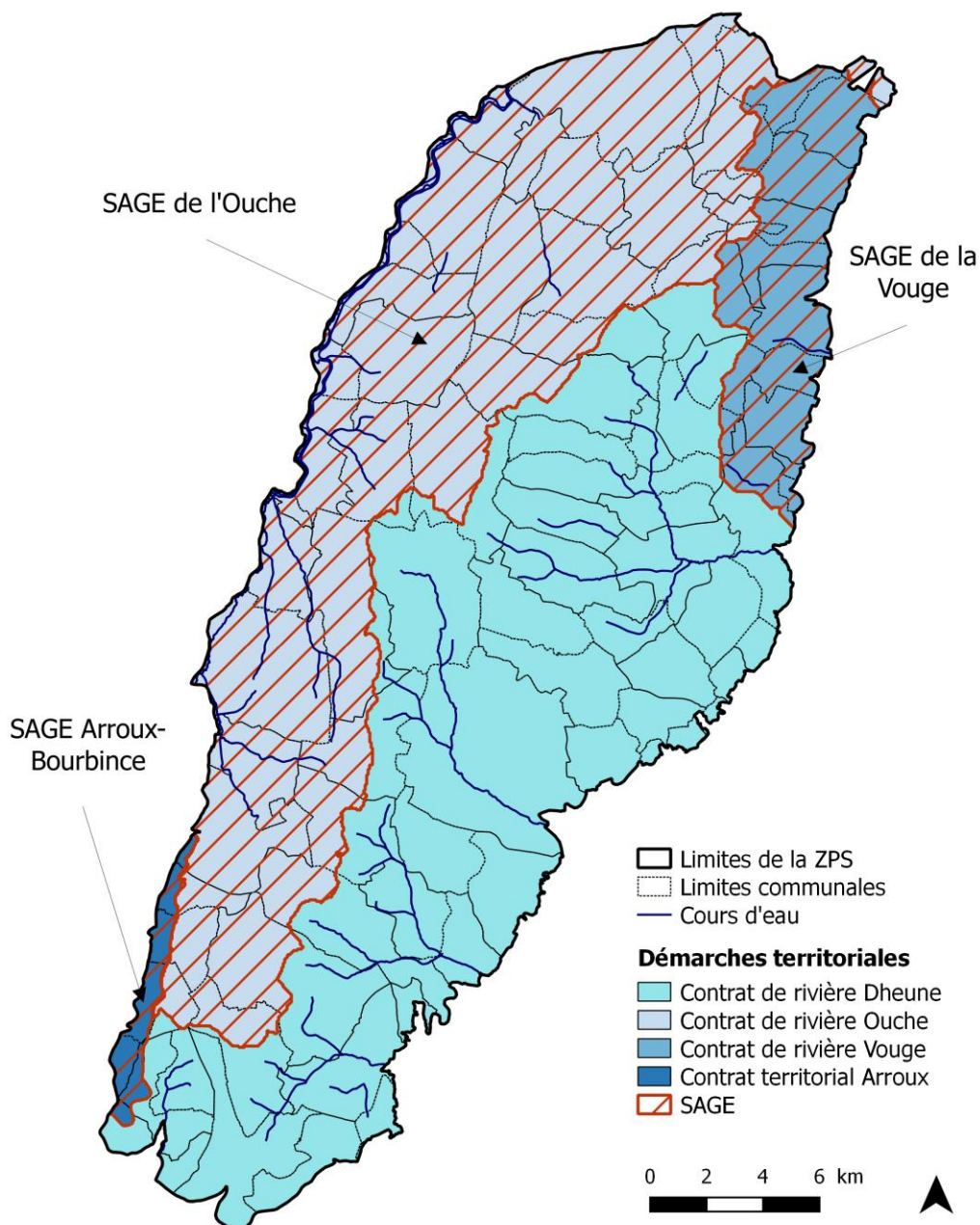
L'Annexe II présente les différents rayons d'impact pour les espèces concernées par les éoliennes (EPOB, 2007))

10 – Gestion de la ressource en eau

10.1 Documents de gestion

Document cadre : SDAGE Rhône-Méditerranée (2010-2015)

Documents de bassin : 3 SAGE, 4 contrats de bassin



Carte 28 : La gestion de la ressource en eau dans la ZPS. Sources : DREAL Bourgogne

- **Le SDAGE Rhône-Méditerranée (2010 – 2015)**

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) est un document qui définit à l'échelle d'un grand bassin hydrographique les orientations de gestion pour la préservation et le partage de la ressource en eau entre tous les usagers.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée distingue 8 orientations fondamentales et un objectif chiffré de bon état des masses d'eau, décliné pour chaque cours d'eau.

Orientations fondamentales	
• Privilégier la prévention et les interventions à la source	
• Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	
• Intégrer les dimensions sociales et économiques	
• Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
• Lutter contre les pollutions	
	Bassins de l'Ouche, de la Vouge et de la Dheune : nécessité de mesures complémentaires pour réduire les pesticides
	Captages de Chevannes, Nuits-Saint-Georges et Villars-Fontaine : captages prioritaires pour la mise en place d'actions contre la pollution aux nitrates et pesticides
• Préserver les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	Bassin de l'Ouche : restauration du transit sédimentaire et de la continuité biologique
	Bassins de l'Ouche, de la Vouge et de la Dheune : restauration de la diversité morphologique
• Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau	
	Bassins de l'Ouche et de la Vouge : nécessité d'actions de résorption du déséquilibre (prélèvements)
• Gérer les risques d'inondations	
Objectifs d'état des masses d'eau	
• Atteindre un bon état (écologique et chimique) pour 62 % des masses d'eau superficielles en 2015	
	Ouche : bon état écologique en 2015, bon état chimique en 2027
	Cosanne, Rhoin, Raccordon : bon état en 2015

- **Les documents de bassin**

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) précise les orientations du SDAGE à une échelle locale. Il est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit l'état, les collectivités et les usagers.

Le **Contrat de bassin** définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre un bon état écologique des rivières et plans d'eau. Il peut être la déclinaison opérationnelle d'un SAGE, sans en avoir sa portée juridique (document non opposable).

Document	Principaux objectifs	Surface dans la ZPS	Linéaire hydrographique dans la ZPS	Instance de concertation	Structure porteuse
SAGE du bassin de l'Ouche (2013)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un retour durable à l'équilibre quantitatif Assurer la gestion des inondations Atteindre un bon état des masses d'eau et des milieux Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau 	25 475 ha	97 km	Inter-CLE	SMEABOA
Contrat de bassin de l'Ouche (2012-2016)	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le déséquilibre quantitatif en période d'étiage Réduire les risques d'inondation 				
<p><u>Actions réalisées</u> : estimation des volumes prélevables <u>Actions en cours</u> : effacement des ouvrages sur le tronçon Veuvev-sur-Ouche - Dijon</p>					
SAGE de la Vouge (2014)	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser et accompagner l'aménagement du territoire Restaurer la qualité des eaux (lutte contre les pollutions) Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux annexes 	5 115 ha	4 km	CLE	SBV
Contrat de bassin de la Vouge (2009-2014)	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer les cours d'eau et gérer les inondations Sécuriser la ressource et préserver la nappe de Dijon Sud Mettre en conformité les systèmes d'assainissement Maîtriser l'impact des activités agricoles 				
<p><u>Actions réalisées</u> : élaboration d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien, signature de conventions sur les ouvrages hydrauliques, étude des volumes prélevables, expertise des communes pour la réduction des pesticides</p>					
Contrat de rivière de la Dheune (2008-2012)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des eaux Restaurer et préserver les milieux aquatiques Réduire les risques d'inondation Mettre en valeur le patrimoine paysager et touristique 	29 384 ha	93 km	Comité de rivière Dheune	EPTB Saône-Doubs
<p><u>Actions réalisées</u> : protection du captage de Chevannes, plantation de ripisylve, effacement d'ouvrages sur la Cosanne, restauration physique sur le Meuzin <u>Actions en cours</u> : effacement d'ouvrages sur le Rhoin</p>					

SMEABOA : Syndicat mixte d'étude et d'aménagement du bassin de l'Ouche et de ses affluents

SBV : Syndicat du bassin de la Vouge

CLE : Commission locale de l'eau

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Reméandrement des cours d'eau	Cigogne noire	A	Linéaire de cours d'eau restauré
	Martin pêcheur	H	
Bonne qualité écologique des cours d'eau	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cinle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.2 Entretien des cours d'eau

5 syndicats de rivière sont présents sur le territoire de la ZPS. Ces syndicats sont en charge de l'entretien courant des cours d'eau.

Syndicat	Principaux cours d'eau concernés	Linéaire de cours d'eau dans la ZPS
Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du bassin de l'Ouche	Ouche, Rivière d'Antheuil	73 km
Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune	Avant-Dheune, Ruisseau de Meursault, Cosanne	39 km
Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et ses affluents	Meuzin, Raccordon	34 km
Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin	Rhoin	20 km
Syndicat du bassin de la Vouge	-	4 km

Sur l'Ouche comme sur les cours d'eau du bassin de la Dheune (Avant-Dheune, Meuzin, Rhoin), l'entretien concerne principalement les arbres en têtard, l'enlèvement des arbres morts s'ils présentent un danger pour la sécurité, et l'enlèvement de frênes atteints de la chalarose. Chaque tronçon est passé en entretien tous les 4 à 5 ans.

- Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Conservation des ripisylves	Martin pêcheur	H	Linéaire de ripisylve
	Milan noir	R	
	Pic épeichette	H	

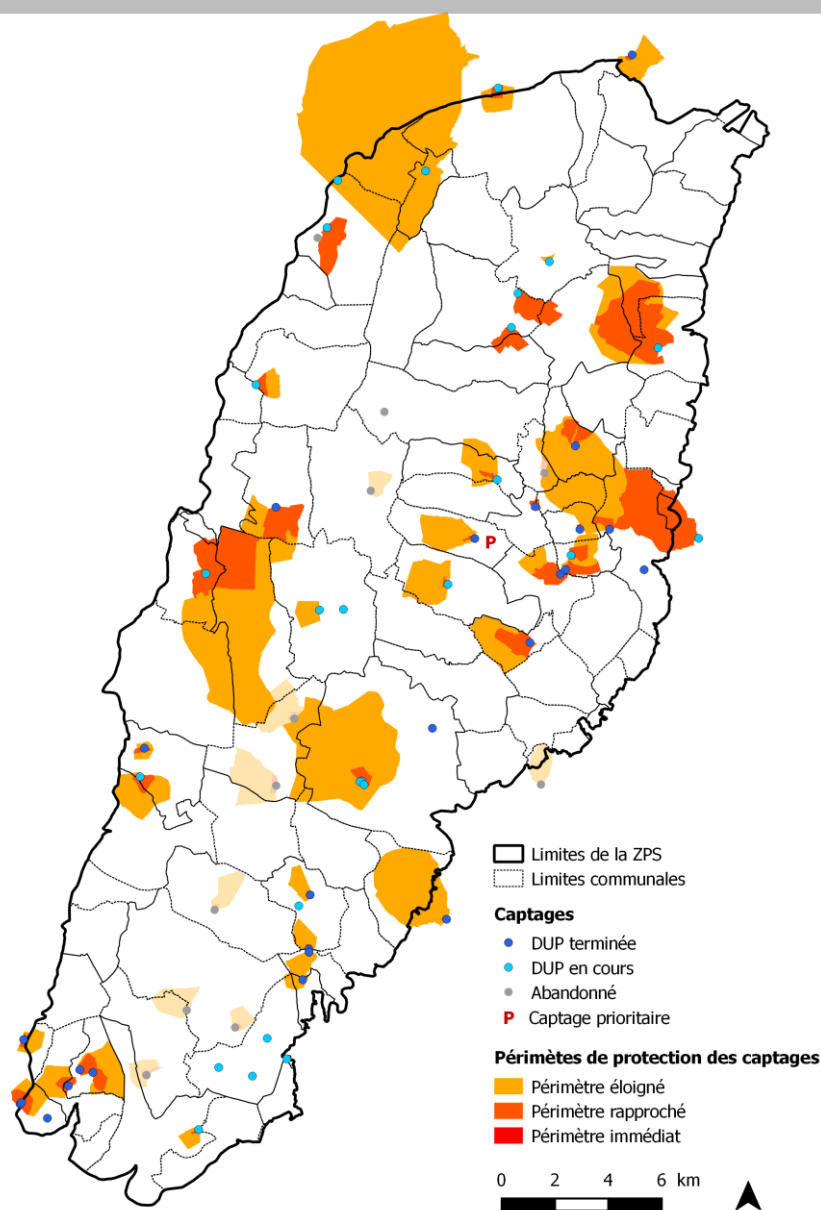
H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.3 Captages et périmètres de protection

Nombre de captages en service : 52

Surface en périmètre de protection : 11 823 ha, soit 19,5 % de la ZPS



Carte 29 : Captages et périmètres de protection dans la ZPS. Source : ARS

• Données statistiques

Avancement de la déclaration d'utilité publique (DUP)	Nombre de captages	Surface en périmètre de protection			
		Périmètre immédiat	Périmètre rapproché	Périmètre éloigné	Surface totale
DUP terminée	25	0,6 ha	629 ha	2 895 ha	3 524 ha
DUP en cours	23	0,5 ha	1 992 ha	5 061 ha	7 054 ha
DUP en cours de révision	4	-	39 ha	300 ha	339 ha
DUP non poursuivie	5	-	11 ha	169 ha	180 ha
Captage abandonné	6	0,5 ha	44 ha	682 ha	726 ha
TOTAL	63	1,6 ha	2 715 ha	9 103 ha	11 823 ha

Source : ARS

- **Réglementation**

Périmètre de protection immédiat : toute activité autre que l'entretien mécanique de la végétation est interdite sur ces zones clôturées.

Périmètre de protection rapproché : y sont interdites les activités susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Périmètre de protection éloigné : les activités qui présentent un danger de pollution des eaux peuvent y être réglementées.

Dans le périmètre de la ZPS, les activités interdites concernent notamment :

- la réalisation de puits, forage ou sondage : 1 069 ha
- l'ouverture de carrières : 1 075 ha
- les constructions superficielles ou souterraines : 425 ha
- la création de voies de communication : 310 ha
- le déboisement ou le défrichement : 1 028 ha
- le retournement de prairies : 942 ha
- l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques : 527 ha

- **Effets directs sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats**

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Etiages estivaux artificiels	Cincle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

10.4 Assainissement

Communes en assainissement collectif : 52
Communes en assainissement non collectif (ANC) : 35

L'assainissement est collectif pour les communes de population importante (les 60 % des communes concernées par l'assainissement collectif rassemblent 90 % de la population des communes de la ZPS).

Les sites Natura 2000 ne sont pas considérés comme des zones à enjeux en ce qui concerne l'assainissement, les ANC sont donc autorisées. Cependant, l'assainissement non collectif lorsqu'il est mis à jour et conforme à la réglementation, ne porte a priori pas plus préjudice à l'environnement que l'assainissement collectif. La pollution découlant des ANC est diffuse, à l'inverse celle découlant des assainissements collectifs est plus localisée. Le problème majeur des ANC est donc la mise en conformité qui n'est pas toujours effectuée car elle est coûteuse.

- **Données statistiques**

Type d'assainissement	Nombre d'installations desservant les communes	Population des communes concernées	Capacité
Collectif	24	72 825	Totale : 592 350 EH* Hors installation de Dijon : 192 350 EH
Non collectif	-	7 638	-

* EH : équivalent habitant

- Effets direct sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Bonne qualité écologique des cours d'eau	Cigogne noire	A	Qualité des cours d'eau
	Cinle plongeur	A	
	Martin pêcheur	A	

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

11 – Gestion des milieux naturels

- Acteurs

Les principaux acteurs de la gestion des milieux naturels dans la périmètre de la ZPS sont le CENB, les collectivités (en particulier la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin) et les associations naturalistes sur le volet connaissance et sensibilisation (LPO Côte d'Or, SHNA).

- Pratiques

Le CENB effectue des actions de gestion des milieux qu'il possède ou gère par convention. Ce sont en grande majorité des pelouses, gérées par pâturage préférentiellement, accompagné d'actions d'entretien manuel ou mécanique (débroussaillage, coupe de pins...). Le CENB travaille avec des agriculteurs mais possède aussi depuis 2015 un troupeau en régie.

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin travaille aussi sur le pâturage des pelouses (notamment sur les pelouses du site Natura 2000 de la combe dijonnaise dont elle porte l'animation).

La pâturage sur pelouse est mis en place préférentiellement avec des agriculteurs, encadré par un plan de gestion pastoral pour garantir le maintien d'un bon état de conservation sur les milieux.

- Effets direct sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats

Pratique	Espèce(s)	Effet	Indicateur
Maintien et restauration de vastes surfaces de pelouses calcaires	Alouette lulu	R	Surface en pelouses calcaires entretenues
	Bondrée apivore	A	
	Busard Saint-Martin	A	
	Engoulevent d'Europe	H	
	Fauvette orphée	H	
Maintien de pelouses avec différents niveaux d'ouverture du milieu	Pie-grièche écorcheur	H	
Opérations de débroussaillage	Pouillot de Bonelli	H	Surfaces débroussaillées puis entretenues

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ●bénéfique généralisé / ●Négatif ponctuel / ●Négatif généralisé

12 - Bilan

Importance socio-économique des activités pour le territoire et effets directs sur les espèces

La méthodologie pour l'évaluation de l'importance socio-économique des activités est présentée en annexe VI. Ce classement est purement informatif et n'aura pas de conséquence sur la priorisation des actions.

	Importance socio-économique	Surface / linéaire dans la ZPS	Nb d'espèces remarquables bénéficiant de l'activité	Nb d'espèces remarquables impactées par l'activité
Planification territoriale	1,583	60 661 ha (100 %)	14	0
Viticulture	2,500	2 651 ha (4,4 %)	2	13
Elevage	2,000	5 330 ha (8,8 %)	11	14
Grandes cultures	1,667	8 521 ha (14 %)	5	14
Sylviculture	2,333	36 060 ha (59,4 %)	11	12
Extraction de matériaux	2,583	224 ha (0,4 %)	2	
Chasse et pêche	1,667		1	7
Autres activités de loisirs	2,000	687 km	0	9
Tourisme	2,417	-	0	9
Gestion des réseaux et énergie	2,000	978 km (routes) + réseau élec	3	6
Gestion de la ressource en eau	2,083		5	2
Gestion des milieux naturels	2,083		6 (pelouses calcaires)	0

Tableau 2 : Interactions entre les activités de la ZPS

Effets de ... sur ...	Planification territoriale	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Sylviculture	Extraction de matériaux	Chasse et pêche	Autres activités de loisirs	Tourisme	Gestion des réseaux et énergie	Gestion de la ressource en eau	Gestion des milieux naturels
Planification territoriale												
Viticulture	Maîtrise de l'urbanisation								Vente directe, forte valorisation des produits locaux			
Elevage	Maîtrise de l'urbanisation			Maintien de l'élevage en système de polyculture					Développement de la vente directe		Incitation aux pratiques extensives	
Grandes cultures							Maintien des populations de gros gibier					
Sylviculture							Maintien des populations de gros gibier					
Extraction de matériaux	Contraintes d'exploitation											
Chasse et pêche				Dégradation de la qualité des cours d'eau				Conflits d'usage des parcelles louées pour la chasse				
Autres activités de loisirs							Conflits d'usage des parcelles louées pour la chasse		Augmentation du nombre de pratiquants			Encadrement des activités
Tourisme	Maintien de la qualité des paysages	Rôle majeur dans l'attractivité du territoire			Aménagements d'accueil du public			Participe à la renommée du territoire		Favorise l'accessibilité du territoire Impact paysager de l'éolien		
Gestion des réseaux et énergie												
Gestion de la ressource en eau		Dégradation de la qualité de l'eau		Dégradation de la qualité de l'eau								Mise en œuvre d'actions favorisant la qualité de l'eau
Gestion des milieux naturels						Financement de mesures de compensation					Mise en œuvre d'actions en faveur des milieux naturels	

Ce tableau résume les interactions entre les activités des divers acteurs socio-économiques sur la ZPS. Les conflits sont indiqués en rouge et les synergies en vert.

Espèce	Tableau 3 : Bilan de l'effet des activités sur les espèces																							
	Documents d'urbanisme	Zonage du risque	TVB	Viticulture	Elevage	Grandes cultures	Sylviculture	Extraction de matériaux	Chasse	Pêche	Randonnée	Escalade	Act. Aériennes	Loisirs motorisés	Tourisme	Réseau routier	Réseau électrique	Energies renouvelables	Gestion eau	Entretien cours d'eau	Captages	Assainissement	Espaces naturels	
Aigle botté	H	H	H			H	A		R	H	R		R		R	R	A	M	M					
Alouette lulu	H	H	H	R	H	A	A	A	H			H			R	H/R		R	H					A
Autour des palombes									R	H	R		R		R	R			H					
Bondrée apivore	H				A	A	A	A	R		R	H	R		R	R	A		H					A
Busard cendré	H		H		A			A	H	A	R	R	H				A		H					
Busard Saint-Martin	H					H		H			R	R	H						H					A
Chevêche d'Athéna	H	R/H	H		A			A	H	A	R	H	H			M/A	M	H						
Cigogne noire					A			A								A		M	A			A		A
Cincla plongeur		R			A			A					R						A		A	A	R	
Circaète Jean-le-Blanc	H		H				H		H	R		R		R	R		M	H						
Engoulevent d'Europe	H				A			A		R	R	R	H	M		R		A	M/R	H				H
Faucon pèlerin									R				R	R		R		M	M					
Fauvette orphée	H																		H					H
Grand duc					M				R				R	R		R		M	M					
Martin pêcheur		R	H				H				R	A	R		R	R			H/A	H	A	A		
Martinet à ventre blanc					A			A				R	R	R	R	R	A							
Milan noir	H			A	R			R	A									M	H	R	R			
Milan royal	H	H		H			A	A	H		A		R					M	M					
Nyctale de Tengmalm										R	H	R/H	H						H					
Oedicnème criard	H				A	H		A		A	H/A			R		R		R	R	A				
Petit duc scops	H	H		H		A		A	H	A							M		H					
Pic cendré											R	H	H/R/A						H					
Pic épeichette			H				H				R	H	H/A						H	H	H			
Pic mar											R	H	H/R/A						H					
Pic noir											R	H	H/R/A						H					
Pie-grièche écorcheur	H	H/R		H	A	A		A	H	A	R	A					A		H					H
Pouillot de Bonelli	H	H	H																H					H
Tichodrome échelette										H														
Torcol fourmillier	H	H	R		H	A		A		A	R							A		H				

H = Habitat, R= Reproduction, A= Alimentation

● Effet bénéfique ponctuel / ● bénéfique généralisé / ● Négatif ponctuel / ● Négatif généralisé

PARTIE III - Diagnostic écologique

1 – Présentation rapide des habitats naturels du site

Au total, 74 habitats ont été recensés sur la ZPS, dont 50 habitats déterminants en Bourgogne, 43 habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore, dont 9 prioritaires, et 39 inscrits sur la liste SCAP Bourgogne.

Tableau 4 : Liste des principaux habitats observés sur la ZPS

(En gras : les habitats d'intérêt communautaire)

Nom de l'habitat (d'après Corine Biotopes)	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Communautés naines à <i>Juncus bufonius</i>	22.32	C3.5133	3130-6	X
Végétations enracinées immergées	22.42	C1.23	3150-1	X
Végétations flottant librement	22.41	C1.22	3150-2	X
Tapis de <i>Chara</i>	22.44	C1.25	3140	X
Végétation immergée des rivières	24.43	C1.34	3260	X
Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles	24.52	C3.52	3270-1	X
Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	31.22	F4.22	4030-10	X
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	F3.11		
Fruticées à Buis	31.82	F3.12	5110-2	X
Landes à Fougères	31.86	E5.3		
Clairières forestières	31.87	G5.8		X
Fruticées à Genévriers communs	31.88	F3.161	5130-2	X
Formations herbueses sur débris rocheux	34.11	E1.11	6110*-1	X
Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.32	E1.26	6210-24	X
	34.32	E1.26	6210-21	X
	34.32	E1.26	6210-15	X
Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	34.332	E1.2725	6210-29	X
	34.332	E1.2725	6210-33	X
Lisières xéro-thermophiles	34.41	E5.21		X
Lisières mésophiles	34.42	E5.22		X
Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1	E5.412	6430-4	X
Prairies humides eutrophes	37.2	E3.4		
Ourlets des cours d'eau	37.71	E5.412	6430-4	X
Prairies calcaires à Molinie	37.311	E3.511	6410-4	X
Franges des bords boisés ombragés	37.72	E5.43	6430-6	X
Pâtures mésophiles	38.1	E2.1		
Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	38.22	E2.2	6510-4	X
	38.22	E2.2	6510-6	X
Hêtraies acidiphiles médio-européennes	41.11	G1.61	9110-1	X
Hêtraies à Mélisque	41.131	G1.6311	9130-5	X
Hêtraies neutroclines à Mélisque	41.1312	G1.631	9130-6	X
Hêtraies à Dentaires	41.133	G1.633	9130-8	X
Hêtraie à Laïches	41.16	G1.66	9150-4	X
Chênaies-charmaies xérophiles sur calcaire	41.27	G1.A171	9150-1 pp	X
Frênaies-chênaies à Corydale	41.232	G1.A132	9160-1	X
Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	41.23	G1.A131	9160-2	X
Bois de frênes post-culturaux	41.39	G1.A29		
Forêts de ravins à Scolopendre	41.42	G1.A4111	9180*-4	X
Forêts thermophiles alpines et péri-alpines mixtes de Tilleuls	41.45	G1.A452	9180*-12	X
Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	41.711	G1.7112		X

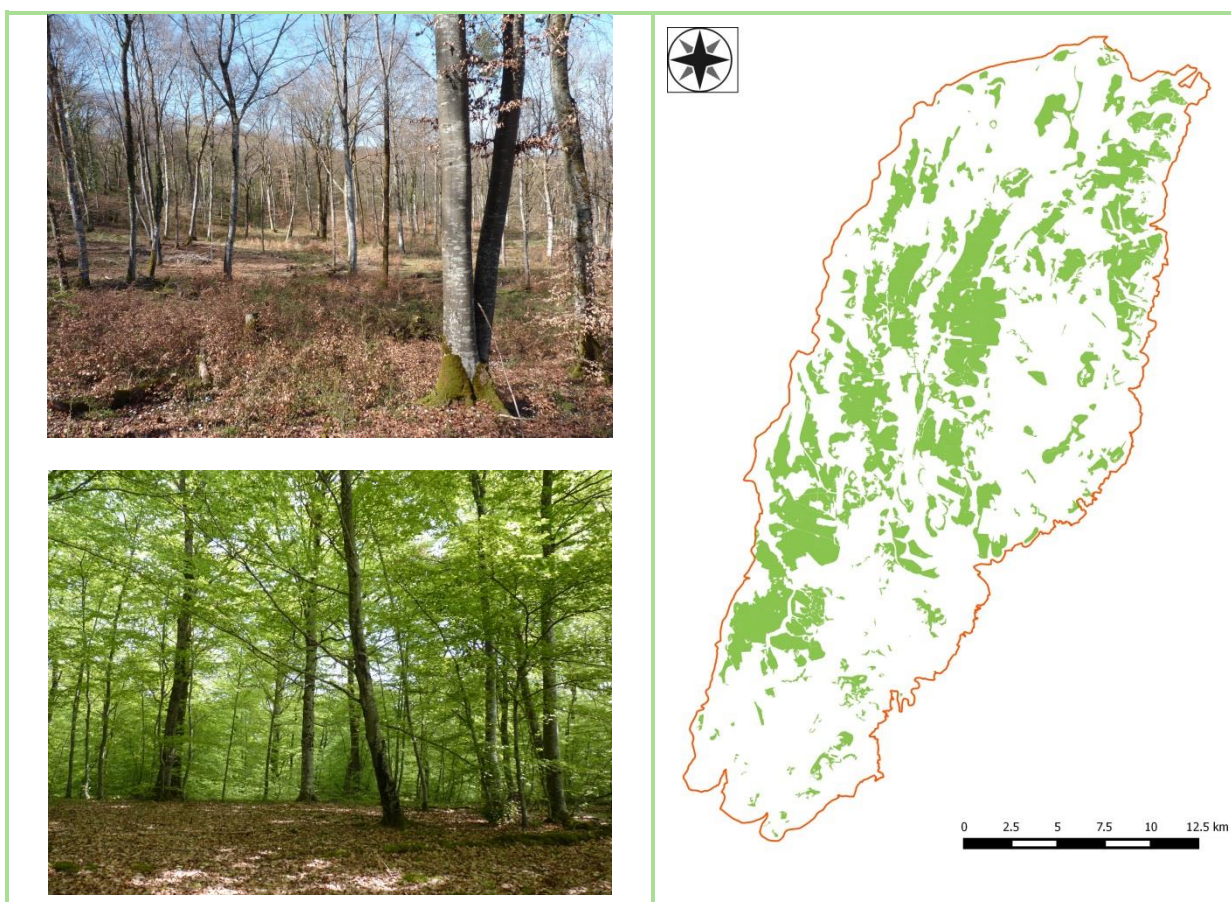
Nom de l'habitat (d'après Corine Biotopes)	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Forêts galeries de Saules blancs	44.13	G1.111	91E0*-1	X
Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	44.31	G1.2111	91E0*-8	X
Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	44.32	G1.212	91E0-5*	X
Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	44.33	G1.2132	91E0*-11	X
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	G1.4112		X
Saussaies marécageuses	44.92	F9.211		
Phragmitaies	53.11	C3.21		X
Roselières basses	53.14	C3.246		
Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)	53.21	D5.21		
Bordures des eaux courantes	53.4	C3.11		X
Sources d'eaux dures	54.12	C2.121	7220-1*	X
Bas-marais alcalins	54.2	D4.1	7230-1	X
Éboulis calcaires submontagnards	61.312	H2.612	8160*-3	X
	61.312	H2.612	8130-1	X
Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	62.151	H3.251	8210-9	X
	62.151	H3.251	8210-11	X
Falaises calcaires médio-européennes à Fougères	62.152	H3.252	8210-18	X
Grottes	65.4	H1.23	8310	X
Prairies sèches améliorées	81.1	E2.6		
Champs d'un seul tenant intensément cultivés	82.1	I1.1		
Culture extensive	82.3	I1.3		
Vergers	83.15	G1.D4		
Vignobles	83.21	FB.4		
Plantations de conifères	83.31	G3.F		
Plantations de Peupliers	83.321	G1.C1		
Plantations de Robinier	83.324	G1.C43		
Alignements d'arbres	84.1	G5.1		
Bordures de haies	84.2	FA		
Jardins	85.3	I1.2		
Villages	86.2	J1/J2		
Carrières	86.41	J3.2		
Terrains en friche	87.1	I1.5		
Zones rudérales	87.2	E5.1		
Canaux navigables	89.21	J5.41		

Le travail de cartographie des habitats a été réalisé par photo-interprétation, complété par de nombreuses observations sur le terrain. La structure de la végétation a aussi été déterminée par photo-interprétation (voir la méthodologie en annexe ou bien dans le rapport rédigé par la CCGC en 2015).

Cette cartographie des habitats a servi de base pour la cartographie des habitats d'espèce.

1.1 Les milieux forestiers

Forêts de plateau



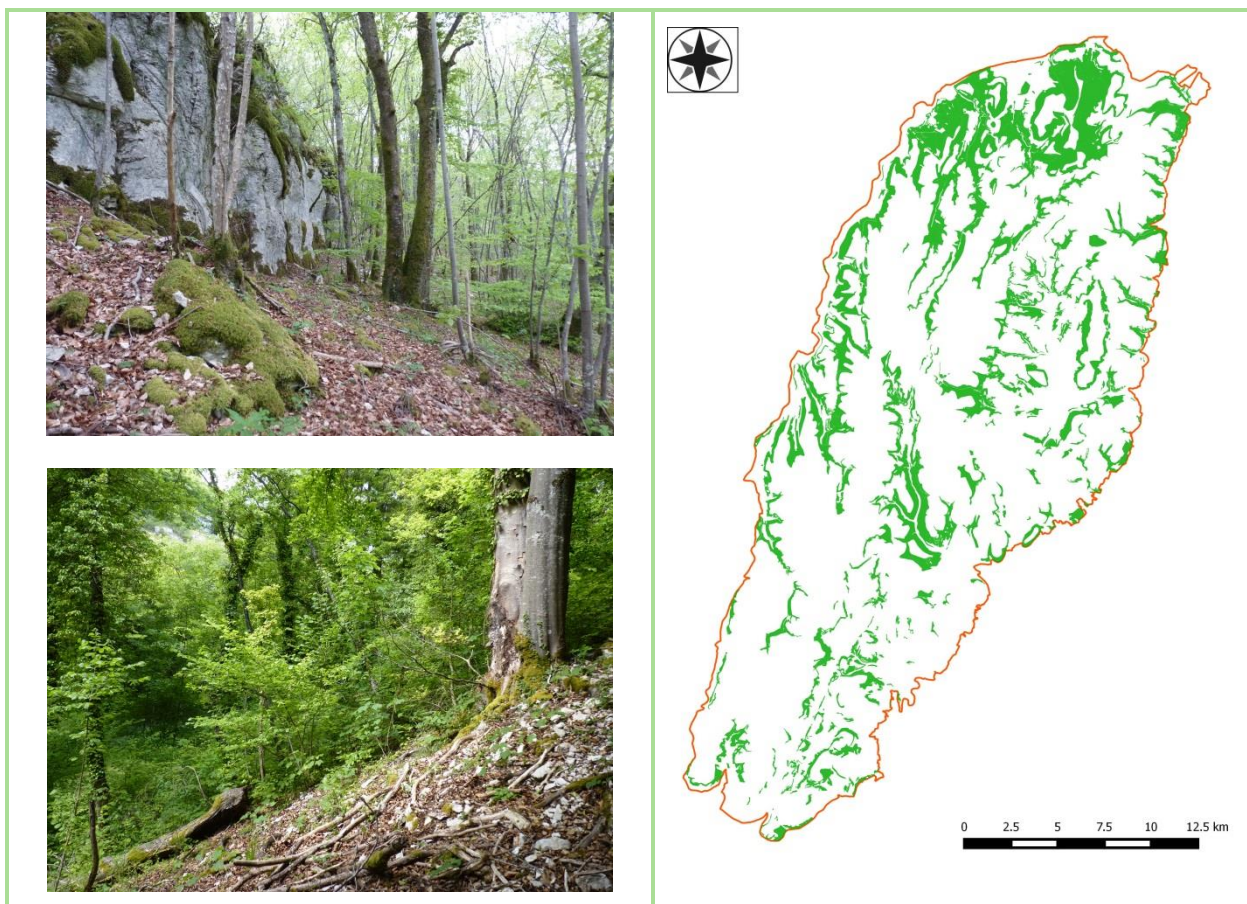
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Clairières forestières	31.87	G5.8		X
Hêtraies acidiphiles médio-	41.11	G1.61	9110-1	X
Hêtraies à Mélisque	41.131	G1.6311	9130-5	X
Hêtraies neutroclines à	41.1312	G1.631	9130-6	X
Chênaies-charmaies xérophiles	41.27	G1.A171	9150-1 pp	X
Bois occidentaux de <i>Quercus</i>	41.711	G1.7112		X

Surface Commentaires

16 033 ha	<p>Les conditions écologiques sont variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat forestier qui domine les plateaux calcaires et la Côte dijonnaise est la hêtraie-chênaie-charmaie calcicole, riche en espèces végétales submontagnardes et médio-européennes. - Localement, sur des placages de limons, se rencontre une hêtraie-chênaie-charmaie acidophile (localisés notamment autour de Semezanges et Chamboeuf). - La chênaie-charmaie sèche occupe les zones les plus chaudes et sèches des plateaux, sur la partie Est de la ZPS. - Enfin, sur les rebords thermophiles des combes de la Côte se développe un taillis maigre de chênes pubescents. <p>Les forêts de plateau forment notamment de grands massifs sur la partie Ouest de la ZPS (altitude > 500 m) : Forêt domaniale de Détain-Gergueil, Forêt domaniale du Grand Hâ, plateau des Chaumes d'Auvenay, ...</p>
----------------------	--

Forêts de pente

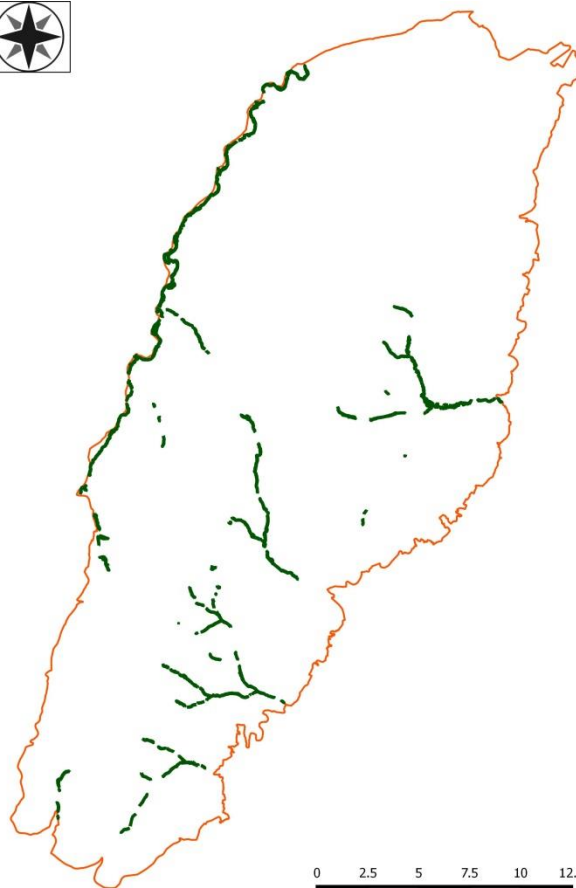


Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Clairières forestières	31.87	G5.8		X
Hêtraies à Mélisque	41.131	G1.6311	9130-5	X
Hêtraies neutroclines à Mélisque	41.1312	G1.631	9130-6	X
Hêtraies à Dentaires	41.133	G1.633	9130-8	X
Hêtraie à Laïches	41.16	G1.66	9150-4	X
Chênaies-charmaies xérophiles sur calcaire	41.27	G1.A17	9150-1 pp	X

Surface	Commentaires
12 050 ha	<p>Les forêts de pente soulignent les grandes vallées et les combes entaillant les plateaux calcaires de l'Arrière-Côte et de la Côte dijonnaise. Elles présentent des caractéristiques écologiques très variées : on retrouve dans cette catégorie la hêtraie-chênaie-charmaie calcicole, type forestier très répandu sur le territoire, ainsi que la chênaie pubescente, ainsi que de nombreux types forestiers submontagnards, influencés par le microclimat plus froid d'un grand nombre de combes de la moitié nord de la ZPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La hêtraie-chênaie calcicole « thermophile » caractérise les pentes ensoleillées des combes de la Côte dijonnaise et de la vallée du Rhoin ; - La hêtraie à Dentaire pennée, très localisée, occupe les versants les plus froids des combes et des vallées, plutôt dans la partie Nord de la zone d'étude ; - La Chênaie pédonculée-charmaie est uniquement présente dans les fonds de vallon confinés et froids - Enfin, les forêts de ravin constituent une des particularités de la ZPS avec la tillaie, bien présente sur la Côte, qui recouvre des éboulis des pieds de falaises, en exposition peu ensoleillée, et les forêts de ravin d'Erables et de Frêne, qui se localisent sur les secteurs les plus confinés des combes.

RIPISYLVES



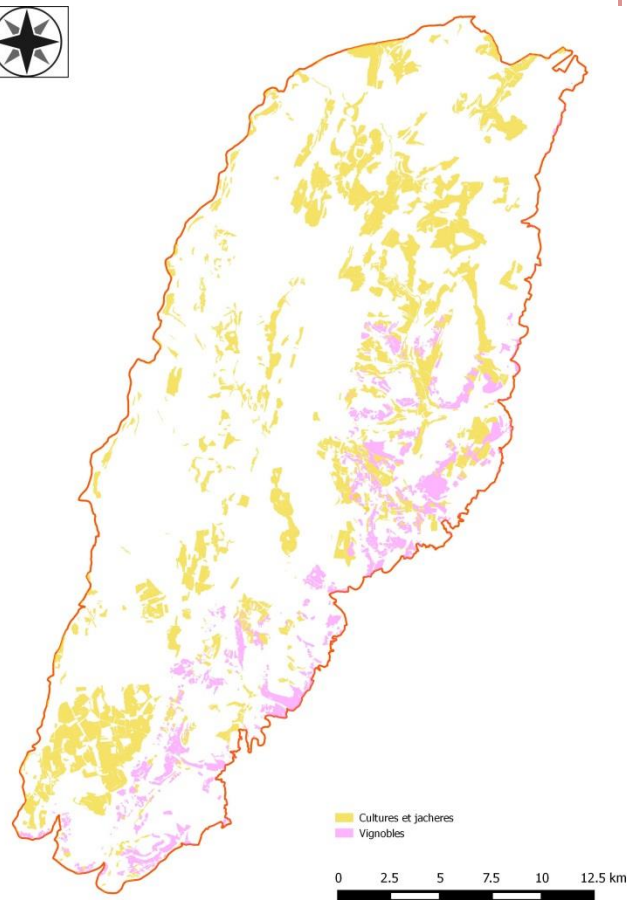
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Clairières forestières	31.87	G5.8		X
Forêts galeries de Saules blancs	44.13	G1.111	91E0*-1	X
Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	44.31	G1.2111	91E0*-8	X
Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	44.32	G1.212	91E0-5*	X
Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	44.33	G1.2132	91E0*-11	X
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	G1.4112		X
Saussaies marécageuses	44.92	F9.211		

Surface	Commentaires
185 ha	<p>Les ripisylves sont très rares sur la ZPS, très souvent fragmentaires (remplacées par des prairies ou des cultures). Il s'agit de forêts riveraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des zones humides (sources, marais) : la frênaie tufeuse est localisée au niveau des sources et - des ruisseaux de tête de bassin, sur encroutements de tuf - des cours d'eau : la frênaie-ébraiaie se rencontre le long des rivières à eaux vives, sur sol alluvial calcaire bien drainés. Sur les sols plus engorgés se développe l'aulnaie-frênaie à hautes herbes. Parfois, un liseré de Saule blanc borde le tracé des cours d'eau.

1.2 Les milieux anthropisés

Cultures, jachères, vignobles



Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Prairies sèches améliorées	81.1	E2.6		
Champs d'un seul tenant intensément cultivés	82.1	I1.1		
Culture extensive	82.3	I1.3		
Vignobles	83.21	FB.4		
Terrains en friche	87.1	I1.5		

Surface

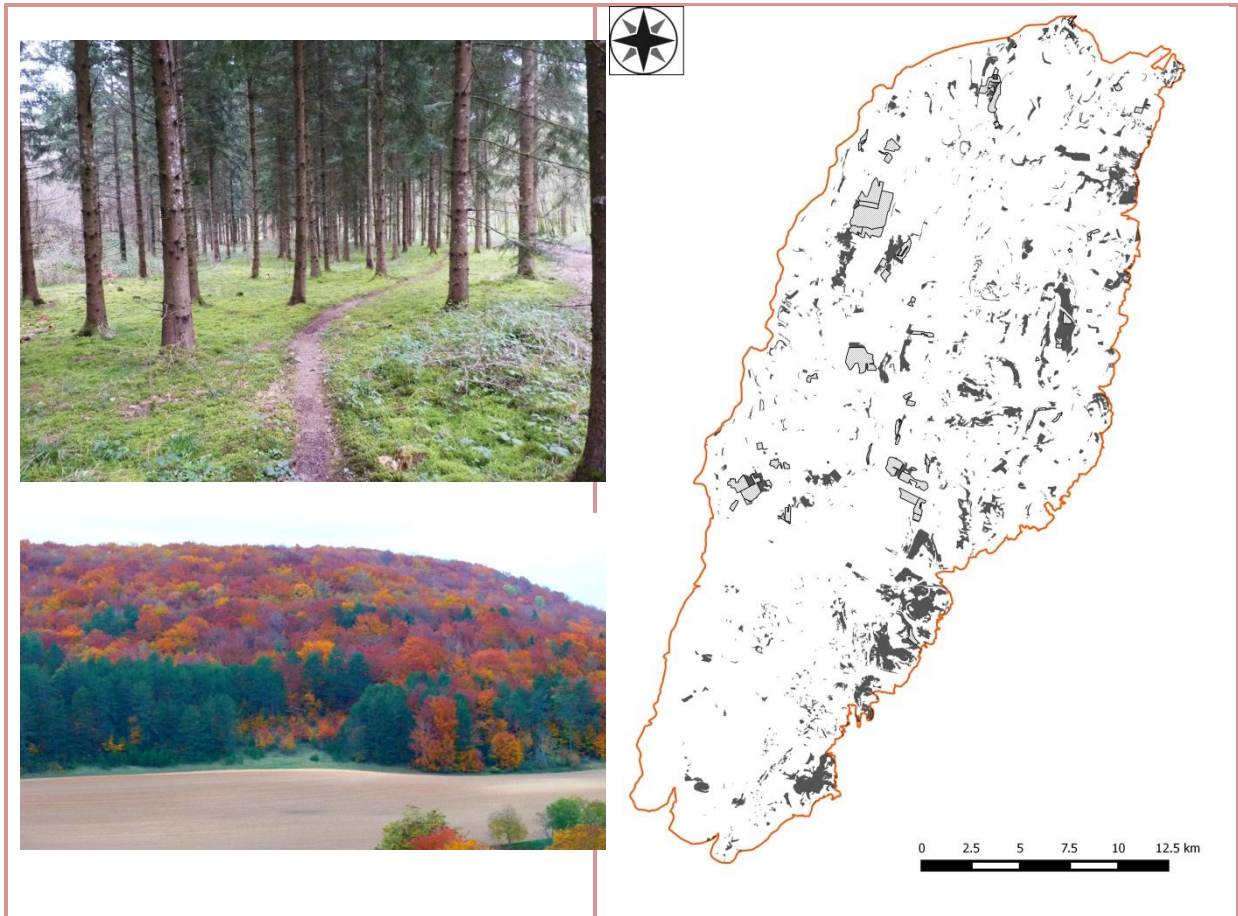
Commentaires

12 807 ha

Les plateaux de l'Arrière-Côte sont en partie cultivés (16 % de la surface de la ZPS). Il s'agit principalement de cultures intensives et extensives de céréales, oléagineux, protéagineux et de prairies temporaires (luzerne, trèfle ...). Les terres en jachères, généralement occupées par des végétations de friches, font également partie de cette catégorie d'habitats.

Le vignoble est localisé dans la partie Est de la zone, sur les escarpements dominant la plaine de la Saône, et les petites vallées de l'Arrière-Côte de Beaune. Il s'étend plus profondément dans les plateaux, à la faveur de conditions de sols et d'exposition favorables, le long de la vallée du Meuzin (Val de Vergy). Sont également intégrés les murgers et les zones arbustives formant une mosaïque de milieux avec les vignes proprement dites.

Forêts de conifères et plantations mixtes



Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Plantations de conifères	83.31	G3.F		

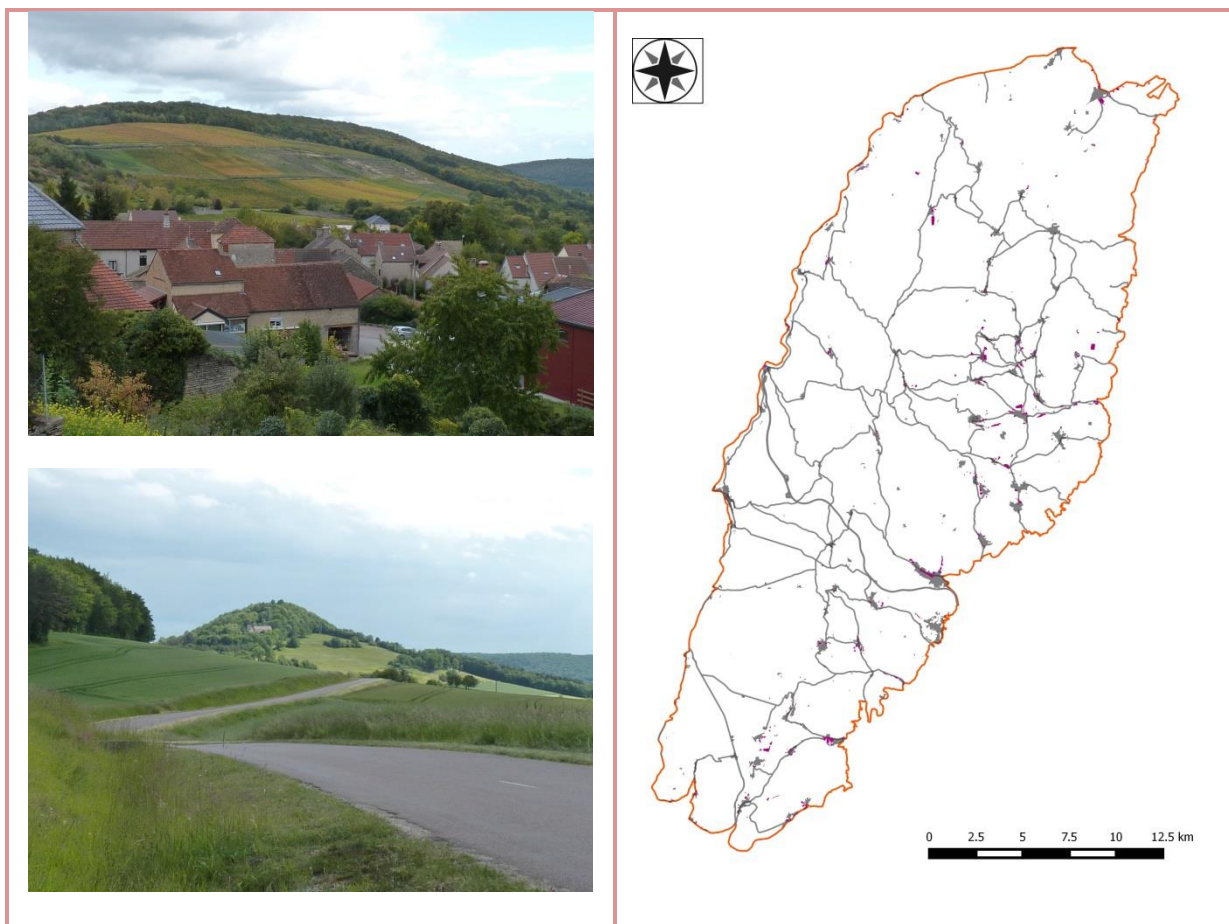
Surface

Commentaires

6 300 ha	<p>Les plantations de conifères sont disséminées sur le territoire. Principalement constituées de Pin noir sur les Côtes beaunoise et dijonnaise, où elles couvrent des surfaces importantes, on rencontre des plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes sur les plateaux et dans les vallons de l'Arrière-Côte.</p> <p>Les peuplements mélangés de feuillus et de résineux sont présents dans la moitié nord de la ZPS, au sein des grands massifs forestiers domaniaux de Détain-Gergueil et du Grand Hâ.</p> <p>On rencontre plus rarement des boisements spontanés (notamment de pin sylvestre) sur les marnes, en rebord de plateau, ou en versant, en mélange avec des pelouses et des fruticées à Genévrier.</p> <p>A noter également quelques plantations de peupliers très localisées (vallée de l'Ouche).</p>
-----------------	--

LES MILIEUX ANTHROPISES

Villages, vergers et jardins, réseaux routiers



Habitats concernés

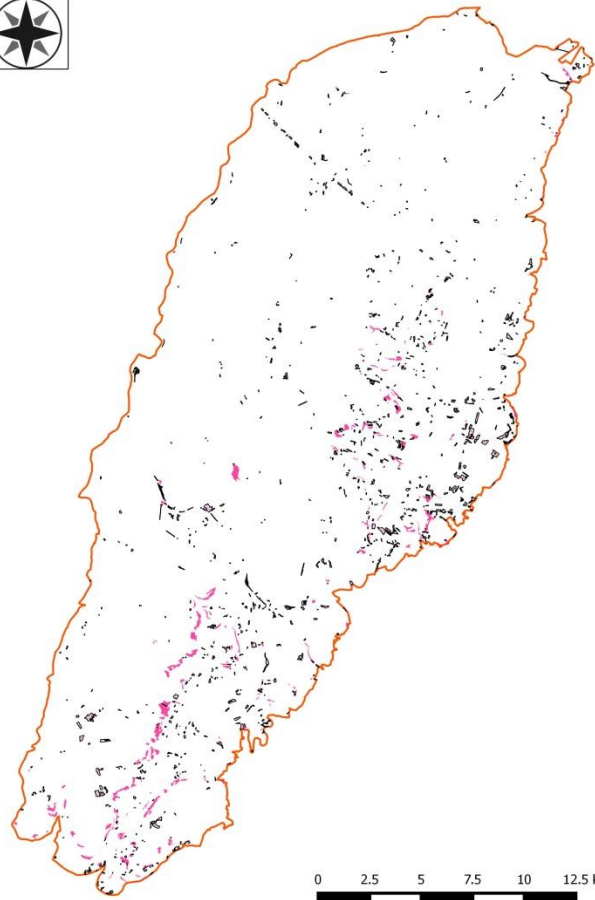
Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Vergers	83.15	G1.D4		
Jardins	85.3	I1.2		
Villages	86.2	J1/J2		

Surface

Commentaires

1 860 ha	<p>Cette catégorie englobe l'emprise des 90 villages de la ZPS (secteurs bâtis, parcs et jardins), ainsi que les fermes isolées, les constructions agricoles et les vergers, généralement situés à proximité des villages (plantations d'arbres fruitiers, d'arbustes à de petits fruits, vergers des jardins).</p> <p>Le réseau routier est représenté par l'emprise de l'autoroute A6, qui fractionne la zone dans sa partie centrale, et les nombreuses dessertes goudronnées départementales et communales.</p>
-----------------	---

Friches et boisements rudéraux



Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Bois de frênes post-culturaux	41.39	G1.A29		
Plantations de Robinier	83.324	G1.C43		
Zones rudérales	87.2	E5.1		

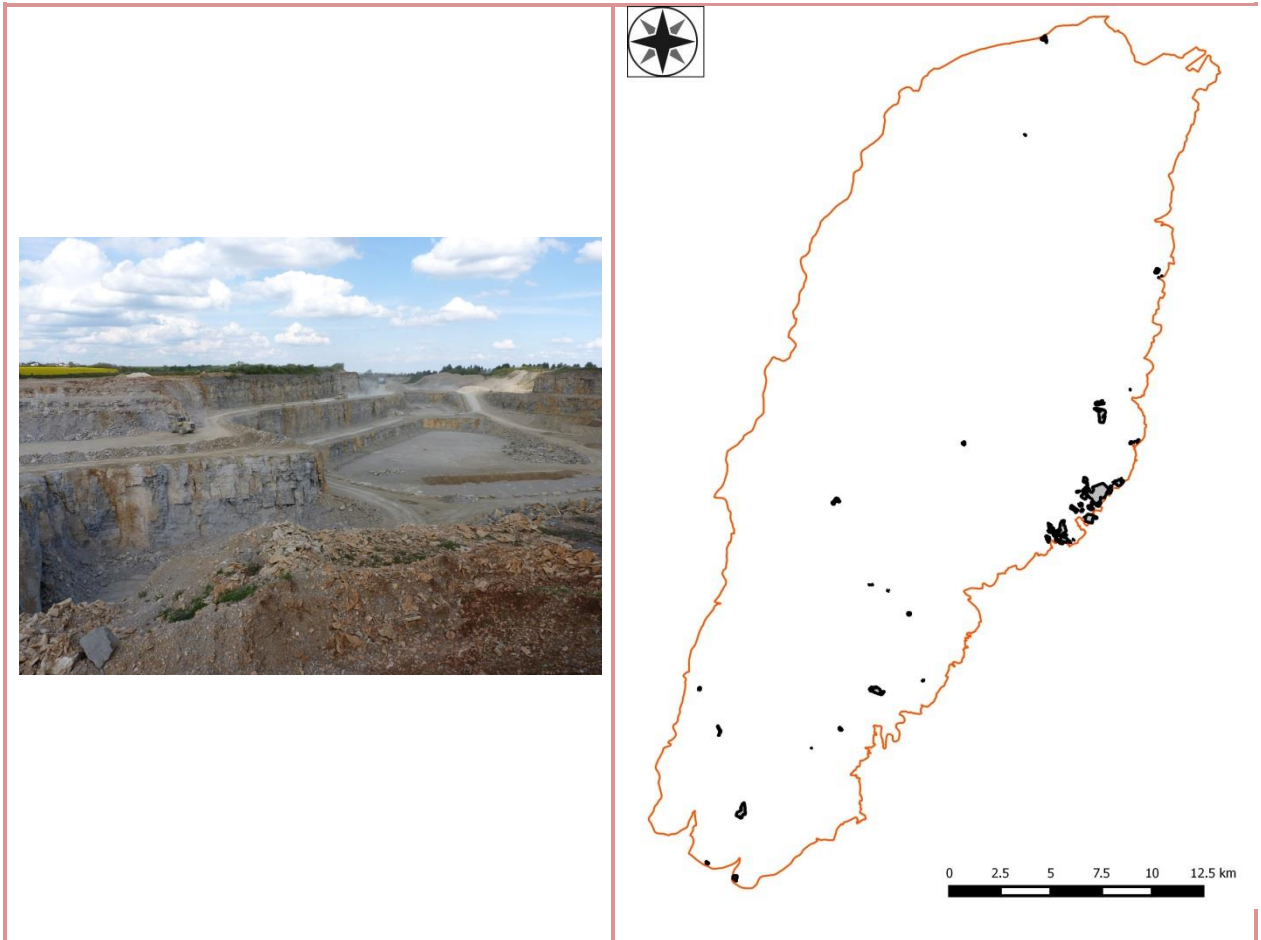
Surface

Commentaires

1 075 ha	<p>Disséminées sur le territoire, mais plus abondantes sur la partie Est, les végétations de friches correspondent à des zones rudérales (liées aux décombres) et comprennent d'anciennes terres agricoles abandonnées (en particulier sur le plateau des Chaumes d'Auvenay), de vastes coupes forestières sur d'anciennes plantations de conifères, des dépôts de déchets, l'emprise des déchetteries, ...</p> <p>Les boisements dits « rudéraux » sont dominés par le Robinier faux-acacia et/ou le Frêne commun et occupent d'anciennes terres agricoles qui se sont reboisées spontanément ou qui ont été plantées.</p>
-----------------	---

LES MILIEUX ANTHROPISES

Carrières



Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Carrières	86.41	J3.2		

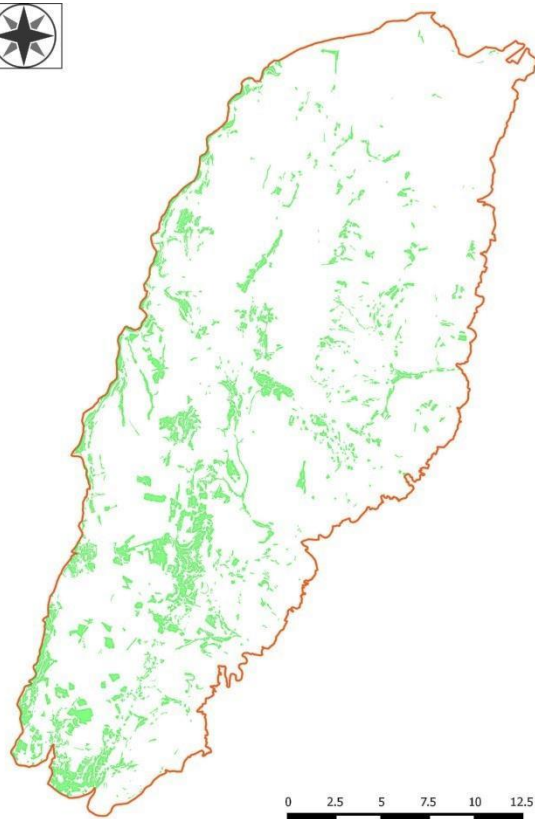
Surface

Commentaires

250 ha	Les principales grandes carrières d'extractions de granulats ou de pierre de taille sont surtout localisées entre Ladoix-Serrigny et Comblanchien.
---------------	--

1.3 Les prairies, pelouses et milieux associés

Prairies



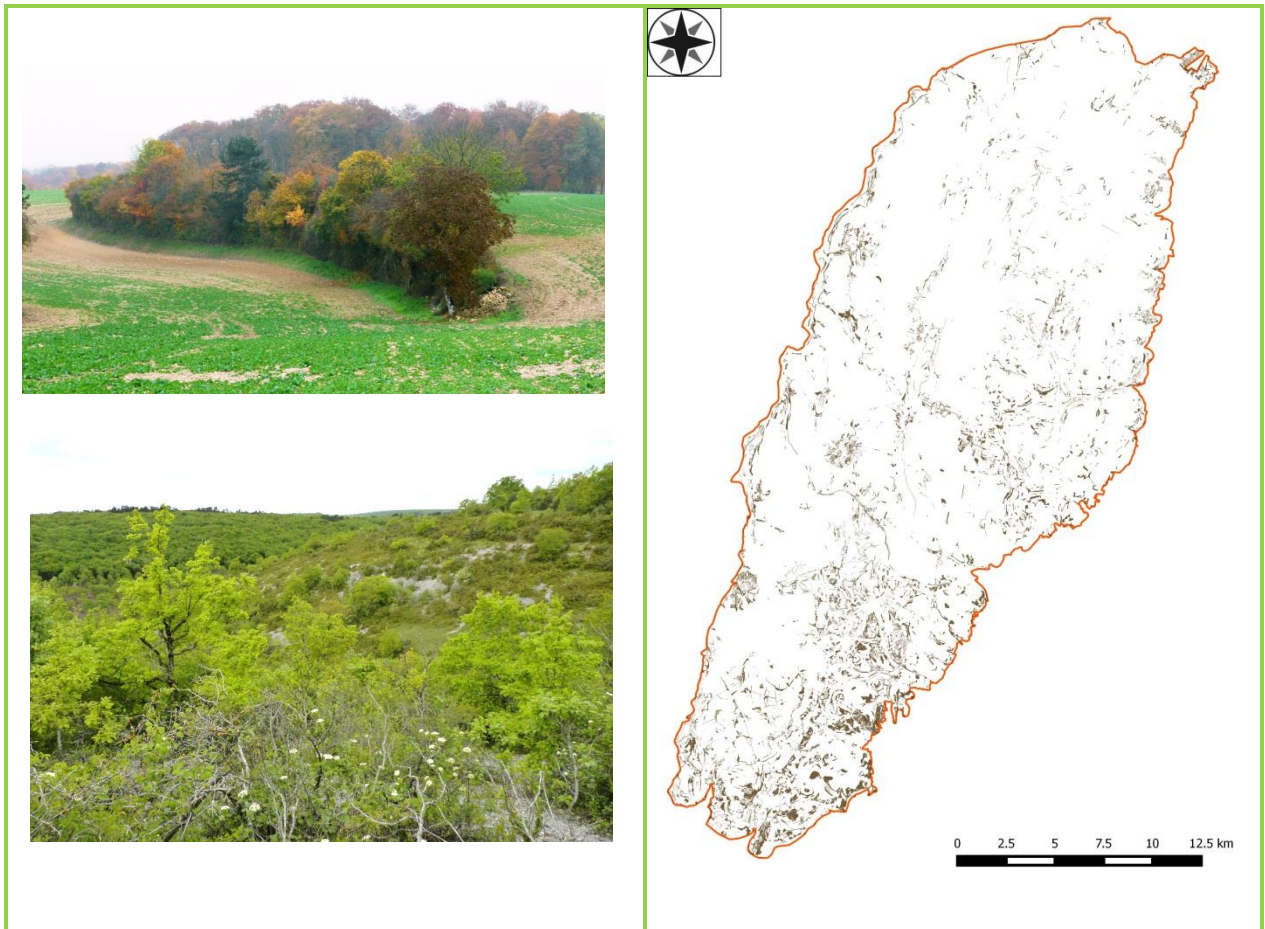
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Pâtures mésophiles	38.1	E2.1		
Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	38.22	E2.2	6510-4	X
	38.22	E2.2	6510-6	X

Surface	Commentaires
4 810 ha	Les prairies naturelles couvrent 8 % de la ZPS. Généralement pâturées de façon intensive (bovins, chevaux, moutons), peu de prairies sont consacrées uniquement à la fauche. Elles sont souvent également pâturées en fin de saison. De nombreuses prairies sont alternativement fauchées ou pâturées selon les années. Certaines prairies résultent de la transformation de pelouses sèches (sur le secteur de Crépey par exemple).

LES PRAIRIES, PELOUSES ET MILIEUX ASSOCIES

Haies, fruticées et boisements de petite surface



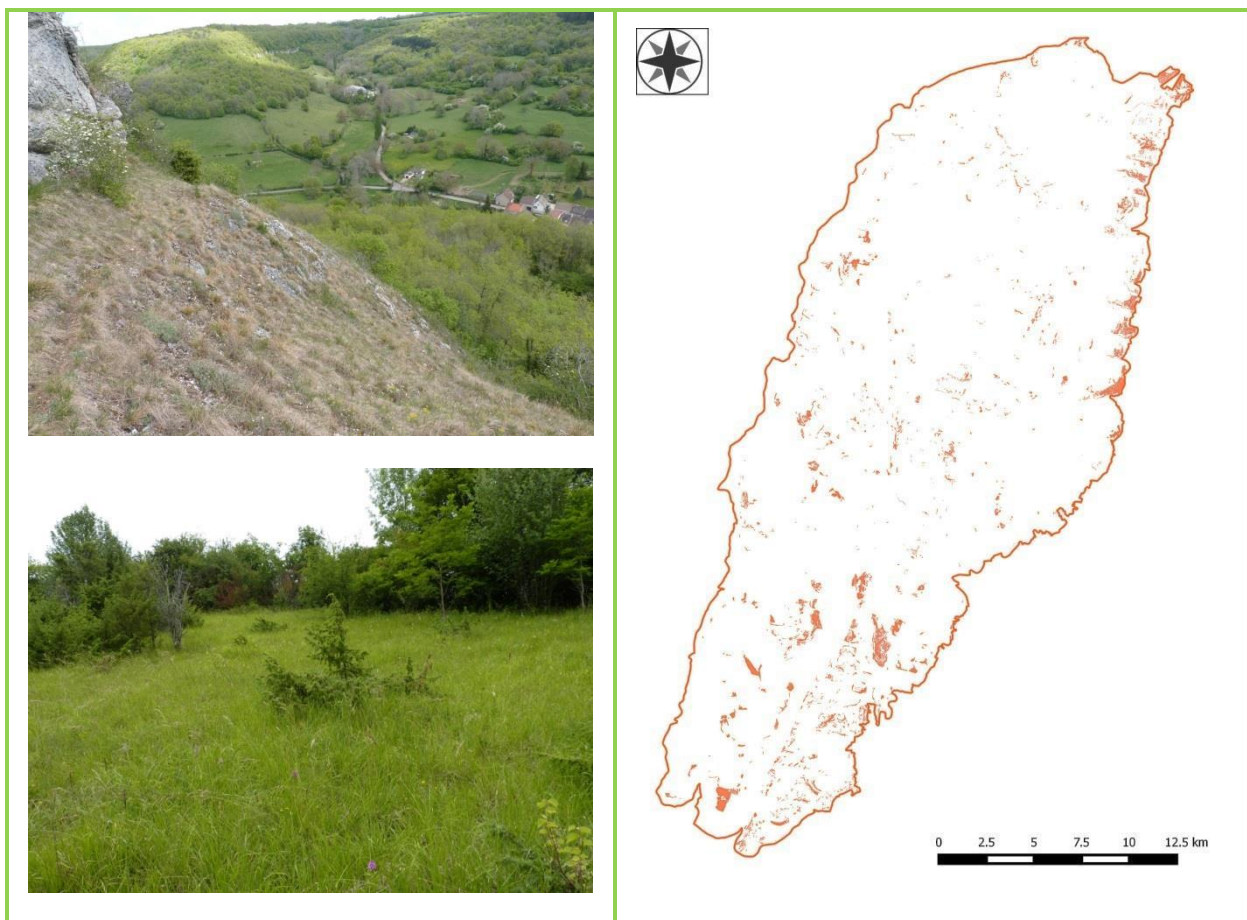
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	31.22	F4.22	4030-10	X
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	F3.11		
Fruticées à Buis	31.82	F3.12	5110-2	X
Landes à Fougères	31.86	E5.3		
Fruticées à Genévriers communs	31.88	F3.161	5130-2	X
Alignements d'arbres	84.1	G5.1		
Bordures de haies	84.2	FA		

Surface	Commentaires
4 810 ha	<p>Les haies englobent les bosquets arbustifs et/ou arborés non entretenus, présents en marges ou au sein des prairies et cultures, ainsi que le réseau bocager, constitué de bosquets de forme linéaire, structurant les milieux prairiaux, parfois de pelouses, et certaines zones agricoles.</p> <p>Les fruticées correspondent aux noyaux arbustifs (autres que les haies), résultant d'un abandon agricole (pastoral, cultures, ...). Cette catégorie comprend aussi les saulaies pionnières des terrains remués (saule marsault, saule blanc).</p> <p>Les boisements de petite surface sont généralement localisés dans les secteurs agricoles ou les prairies, déconnectés des massifs forestiers. Ils présentent une structure non linéaire, et représentent des boisements relictuels de la forêt originelle (hêtraie-chênaie, chênaie-charmaie). Ils sont parfois issus de fruticées ayant évolué vers des boisements de frênes post-cultureux.</p>

LES PRAIRIES, PELOUSES ET MILIEUX ASSOCIES

Pelouses



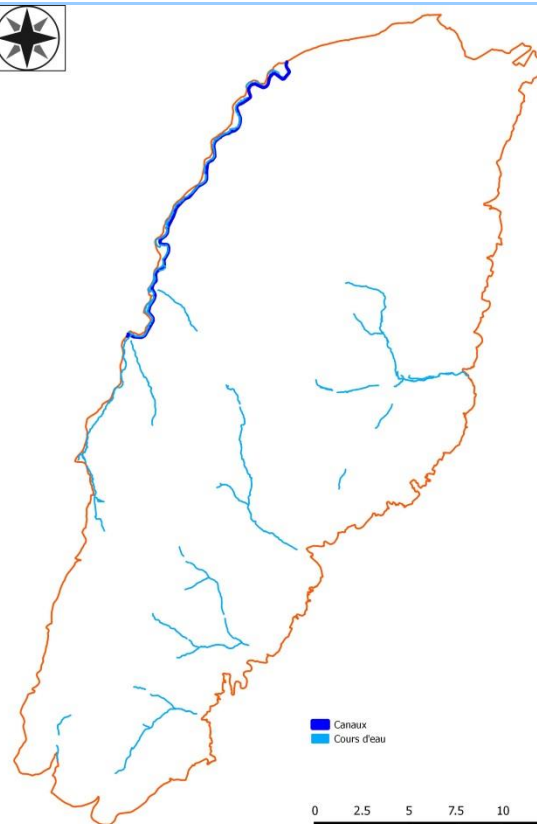
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET	SCAP
Formations herbeuses sur débris rocheux	34.11	E1.11	6110*-1	X	2+
Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	34.32	E1.26	6210-24	X	2+
	34.32	E1.26	6210-21	X	2+
	34.32	E1.26	6210-15	X	2+
Pelouses médio-européennes du Xerobromion	34.332	E1.2725	6210-29	X	2+
	34.332	E1.2725	6210-33	X	2+
Lisières xéro-thermophiles	34.41	E5.21		X	
Lisières mésophiles	34.42	E5.22		X	
Franges des bords boisés ombragés	37.72	E5.43	6430-6	X	2+

Surface	Commentaires
1 360 ha	<p>Les pelouses xérophiles sont localisées sur les secteurs les plus chauds et secs. Le sol est généralement superficiel, très caillouteux, et la végétation souvent peu recouvrante laisse apparaître des portions de sol nu. Les ligneux s’y implantent difficilement. Les pelouses les plus sèches sont localisées sur les corniches calcaires très ensoleillées, généralement très pentues, aux influences submontagnardes marquées (Côte dijonnaise, Bouilland, Arcenant, Vauchignon ...). Les espèces typiques sont la Séslerie bleue et l’Anthyllide des montagnes (association du <i>Seslerio caeruleae-Antyllidetum montanae</i>).</p> <p>Les pelouses sèches sont surtout présentes sur la bordure thermophile de la Côte calcaire, aux influences méridionales marquées. Les plus grandes surfaces se localisent sur la Côte dijonnaise, où les conditions géologiques et microclimatiques sont réunies (plateau de Chenôve, par exemple). Sur la Côte de Beaune, l’habitat est plus sporadique, toujours sur de petites surfaces, soit en mosaïque avec les pelouses mésophiles (Nantoux, Pommard, Auxey-Duresses, La Rochepot ...) soit sur des corniches plus localisées (Orches, Cormot ...).</p> <p>Les pelouses mésophiles sont plus répandues et répondent à des conditions hydriques moins drastiques, sur des sols plus profonds, et sont toujours issues d’un défrichement, parfois très ancien. En l’absence de facteur de rajeunissement ou d’entretien, elles évoluent vers des stades d’ourlets puis de fruticées et enfin de milieux forestiers. La plupart des grands systèmes de pelouses mésophiles encore présents sur la ZPS sont toujours pâturés, mais ces types de pelouses restent les formations herbacées les plus menacées par les dégradations et la régression des surfaces. Des faciès prairiaux sont observés dans l’Arrière-Côte beaunoise, et près de la vallée de l’Ouche, où ils peuvent former de grands systèmes pastoraux (Vauchignon/Cormot, Meloisey/Mavilly-Mandelot, Crépey, Bécoup, Saint-Jean-de-Bœuf, ...). Localement se rencontrent des pelouses marneuses, sur des sols plus profonds et plus frais (partie centrale de la ZPS : Arcenant, par exemple). Cette catégorie comprend également les ourlets secs à humides et les formations végétales pionnières sur dalles rocheuses.</p>

1.4 Les zones humides

Canaux et cours d'eau



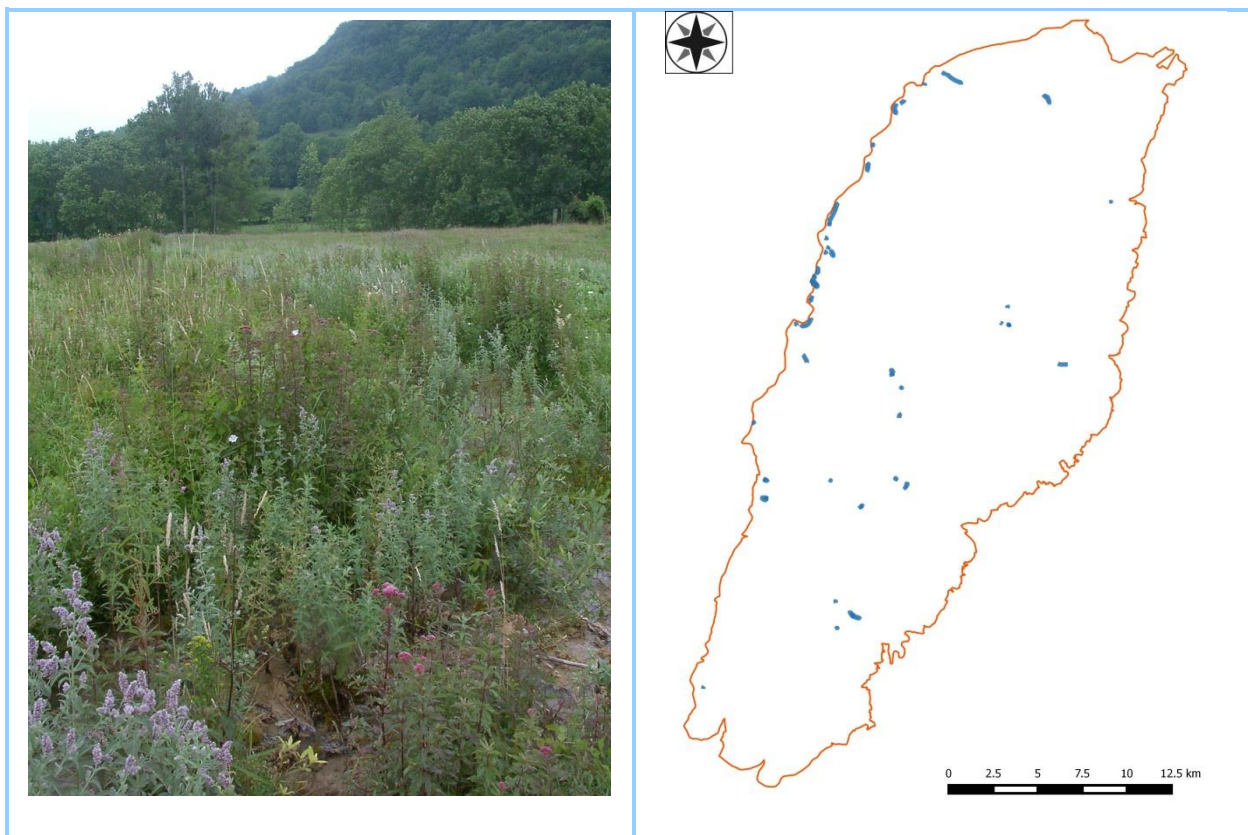
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Végétation immergée des rivières	24.43	C1.34	3260	X
Groupements euro-sibériens annuels des vases	24.52	C3.52	3270-1	X

Surface	Commentaires
95 ha	Le canal de Bourgogne, qui borde l'Ouche, marque la limite Ouest de la ZPS, entre Pont d'Ouche et Pont de Pany, sur un linéaire d'environ 20 km. Les principaux cours d'eau sont l'Ouche, le Rhoin, le Meuzin, la Cosanne, le Ruisseau des Cloux et l'Avant-Dheune.

LES ZONES HUMIDES

Prairies humides et marais



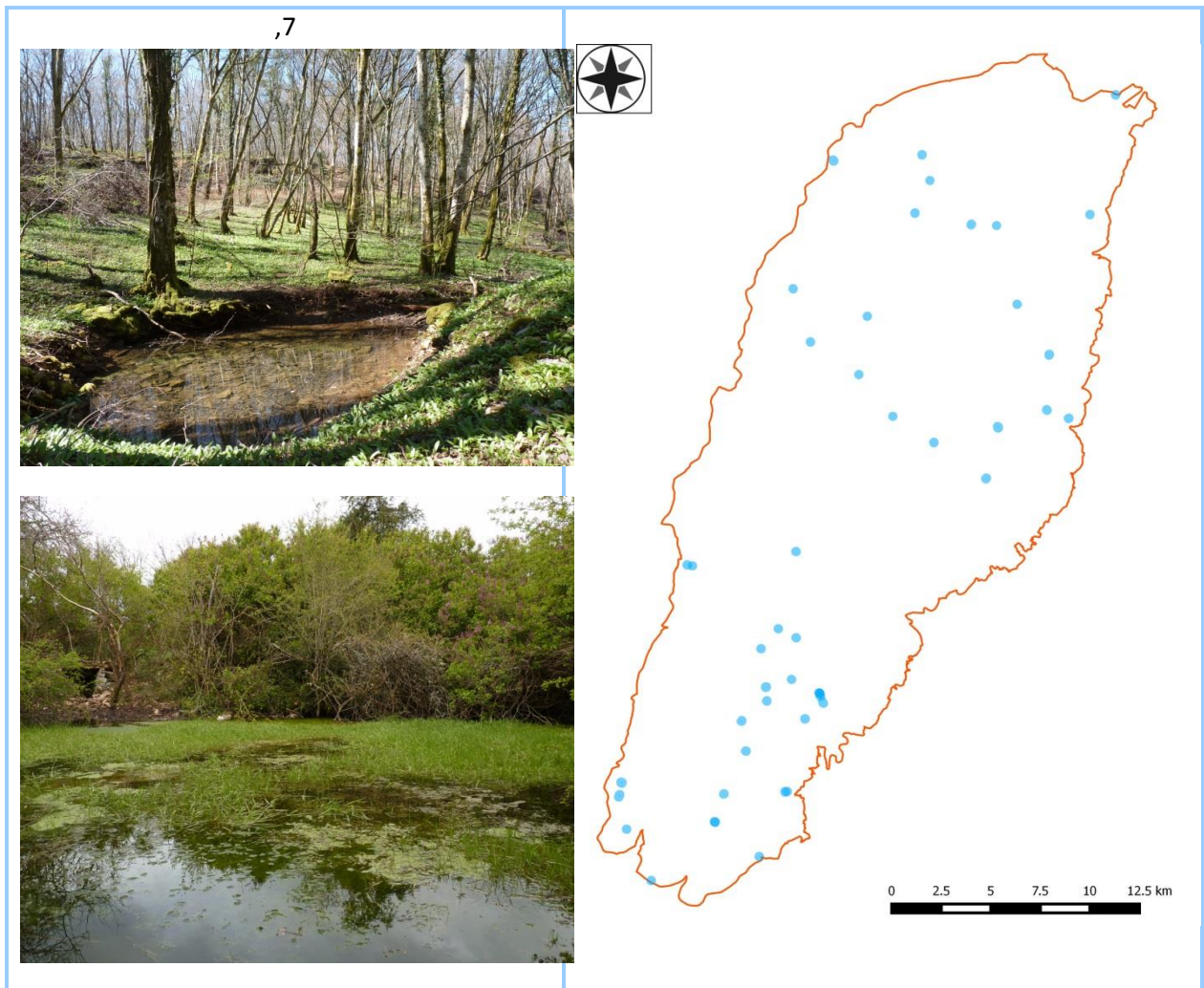
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Communautés naines à <i>Juncus bufonius</i>	22.32	C3.5133	3130-6	X
Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1	E5.412	6430-4	X
Prairies humides eutrophes	37.2	E3.4		
Ourlets des cours d'eau	37.71	E5.412	6430-4	X
Prairies calcaires à Molinie	37.311	E3.511	6410-4	X
Phragmitaies	53.11	C3.21		X
Roselières basses	53.14	C3.246		
Peuplements de grandes Laïches	53.21	D5.21		
Bas-marais alcalins	54.2	D4.1	7230-1	X

Surface	Commentaires
33 ha	Les prairies humides sont rares dans la ZPS, et limitées aux secteurs les plus inondables des vallées. Les mégaphorbiaies, résultant de l'abandon des prairies humides, correspondent à des végétations herbacées installées sur des sols humides et parfois tufeux. Certaines formes de mégaphorbiaies sont présentes sur les lisières fraîches des forêts de fond de vallon, ainsi qu'en bordure de rivières. Quelques zones de marais sont présentes : marais à Molinie, marais sur tuf à Linaigrette, bordure des étangs à grandes laïches et roseaux.

LES ZONES HUMIDES

Etangs et mares



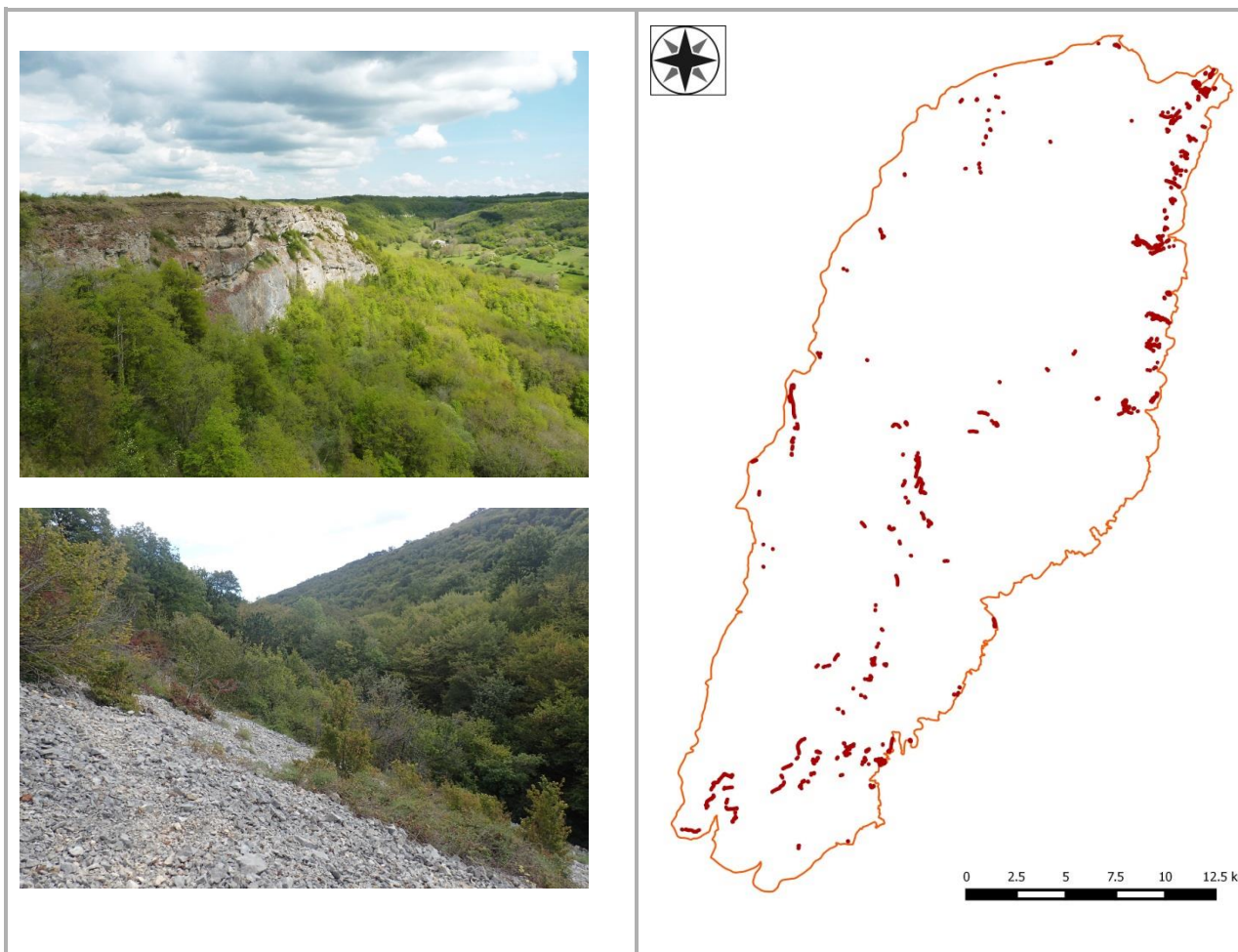
Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Végétations enracinées immergées	22.42	C1.23	3150-1	X
Végétations flottant librement	22.41	C1.22	3150-2	X
Tapis de <i>Chara</i>	22.44	C1.25	3140	X
Bordures des eaux courantes	53.4	C3.11		X
Sources d'eaux dures	54.12	C2.121	7220-1*	X

Surface	Commentaires
4 ha	Cette catégorie comprend les sources et suintements, formant parfois des concrétions tufeuses, et les mares, essentiellement forestières, très rarement prairiales. Les étangs, toujours de petite taille, sont extrêmement localisés sur ce territoire peu propice à leur présence.

1.5 Les milieux rocheux

Falaises et éboulis



Habitats concernés

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code N2000	DET
Éboulis calcaires submontagnards	61.312	H2.612	8160*-3	X
	61.312	H2.612	8130-1	X
Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	62.151	H3.251	8210-9	X
	62.151	H3.251	8210-11	X
Falaises calcaires médio-européennes à Grottes	62.152	H3.252	8210-18	X
	65.4	H1.23	8310	X

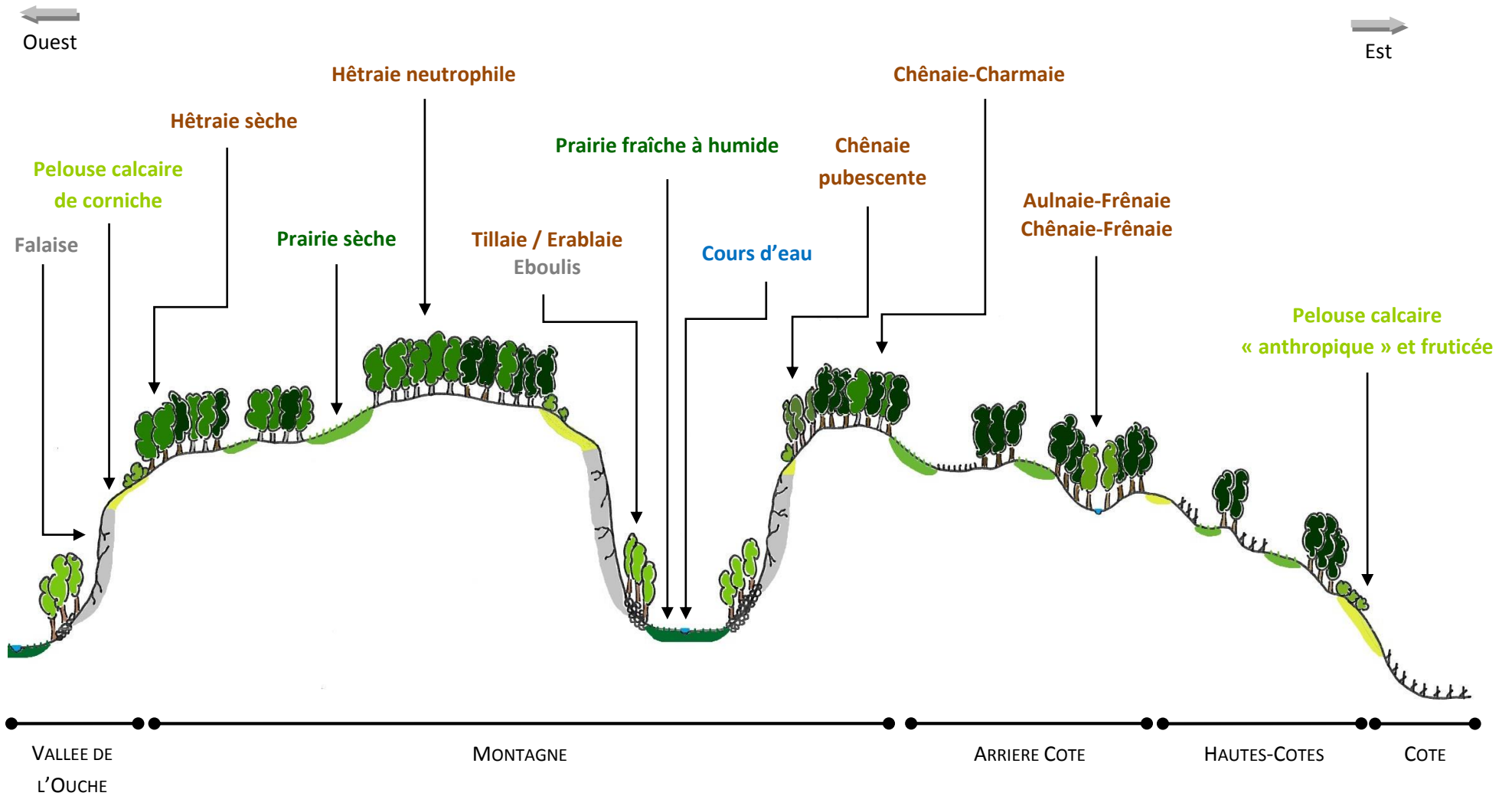
Surface

Commentaires

27 ha

Les falaises constituent une des particularités de la ZPS. Elles sont particulièrement bien représentées sur la bordure Sud et Est des plateaux où elles forment de grands linéaires (Reculée de Vauchignon, Cirque de St-Romain), ainsi qu'en rebord des grandes vallées et des combes de la Côte dijonnaise (Vallée du Rhoin, Arcenant, Combe Lavaux, ...). Quelques grottes sont présentes çà et là. Les éboulis sont étroitement associés aux falaises et aux versants rocheux et constituent des reliques de formations périglaciaires.

Répartition schématique des habitats naturels de la ZPS (ONF, CSNB, 2003)_(CSNB, 2004)



2 - Les oiseaux du site

Nom latin des espèces identifiées sur la ZPS	Nom commun de l'espèce	Statut dans la ZPS	Code FSD
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Nicheur et hivernant	-
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	Nicheur sédentaire transhumant	A223
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur sédentaire transhumant	A229
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Nicheur éteint	A255
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Halte migratoire de courte durée	A222
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Nicheur et hivernant	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou Grand-duc	Nicheur sédentaire transhumant	A215
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	Nicheur et migrateur	A133
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Nicheur et migrateur	A224
<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	Halte migratoire de courte durée	A139
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Halte migratoire de courte durée	A031
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Migrateur	A030
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinacle plongeur	Nicheur sédentaire transhumant	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Très peu d'observations	A081
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Nicheur et migrateur	A080
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Nicheur, migrateur et hivernant	A082
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Migrateur, estivant, nicheur ?	A084
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Nicheur sédentaire transhumant	A238
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Nicheur sédentaire transhumant	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nicheur sédentaire transhumant	A236
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Nicheur éteint	A379
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Halte migratoire de courte durée	A098
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Nicheur sédentaire transhumant	A103
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Halte migratoire de courte durée	A127
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Halte migratoire de courte durée	-
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	Nicheur et migrateur	A092
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmillier	Nicheur	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Nicheur et migrateur	A338
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nicheur, migrateur et hivernant	A246
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Nicheur et migrateur	A073
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Migrateur, nicheur ?	A074
<i>Otus scopus</i>	Petit-duc Scops	Nicheur	A072
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Halte migratoire de courte durée	A094
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Nicheur et migrateur	A072
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Nicheur sédentaire transhumant	A234
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Nicheur et migrateur	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	Nicheur et migrateur	-
<i>Tachymarpis melba</i>	Martinet à ventre blanc	Nicheur	-
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	Hivernant	-

Tableau 5 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la ZPS

Les espèces inscrites en gris ne sont pas présentées dans les fiches espèces à suivre.
Les espèces inscrites à la Directive Oiseaux sont suivies de leur code FSD.

2.1 Les espèces d'intérêt communautaire

Les fiches espèces sont en Annexe

2.2 Les autres espèces remarquables

Les fiches espèces sont en Annexe

3 - Les habitats d'espèces

3.1 Habitat d'espèce : définition

La connaissance des espèces passe nécessairement par la connaissance de la manière dont l'espèce utilise le site pour accomplir son cycle biologique, notamment afin de cibler les zones d'importance majeure (ex : zone de reproduction). Ainsi, l'interdépendance entre habitats et espèces permet d'orienter et de préciser les mesures de gestion liées à un habitat selon l'utilisation par l'espèce (ex : zone de tranquillité autour d'un site de reproduction, ouverture du milieu sur une zone d'alimentation...).

La notion d'« habitat d'espèce » est ainsi utilisée dans ce cadre, sous la définition suivante : zone fréquentée par l'espèce (individu ou groupe d'individus) pour accomplir tout ou partie de son cycle biologique. Sa fréquentation est permanente ou saisonnière, régulière ou irrégulière. Elle peut correspondre à un habitat particulier ou bien englober plusieurs types de milieux. L'ensemble des zones utilisées constitue le domaine vital de l'individu, du couple ou du groupe d'individus (territoire de reproduction, territoire de chasse, zone d'alimentation, zone de refuge...). (Alpilles, 2011)

3.2 Répartition des habitats dans le site

Le paragraphe III-1 « Présentation des habitats du site » décrit les différents habitats présents sur le site. Ils sont cartographiés au 1/2000. Leur répartition est décrite dans le tableau suivant :

Entités cartographiées	Surface (ha)	% de la ZPS
Forêts de plateau	16 033	26 %
Forêts de pente	12 050	20 %
Cultures et jachères	9 920	16 %
Plantations de conifères	4 960	8 %
Prairies	4 810	8 %
Haies et fruticées	3 700	6 %
Vignobles	2 945	5 %
Pelouses	1 360	2 %
Plantations mixtes	1 335	2 %
Villages	1 310	2 %
Friches	565	1 %
Boisements rudéraux	510	1 %
Réseaux routiers	320	1 %
Carrières	250	/
Vergers et jardins	230	/
Ripisylves	185	/
Boisements de petite surface	100	/
Canaux	50	/
Cours d'eau	45	/
Prairies humides et marais	33	/
Falaises et éboulis	27	/
Plantations de peupliers	5	/
Etangs et mares	4	/

Les habitats forestiers représentent plus de 50 % de la ZPS. Les cultures et jachères sont l'habitat ouvert le plus répandu (16%), les surfaces en herbe (prairies et pelouses) représentent environ 10 % de la ZPS.

La cartographie des habitats est insérée ci-dessous dans le document. Etant donné la surface de la ZPS et la précision de la cartographie, les cartes précises ne seront pas insérées ici mais seront disponibles sur le site internet de la structure animatrice et de la DREAL en format shapefile et pdf.

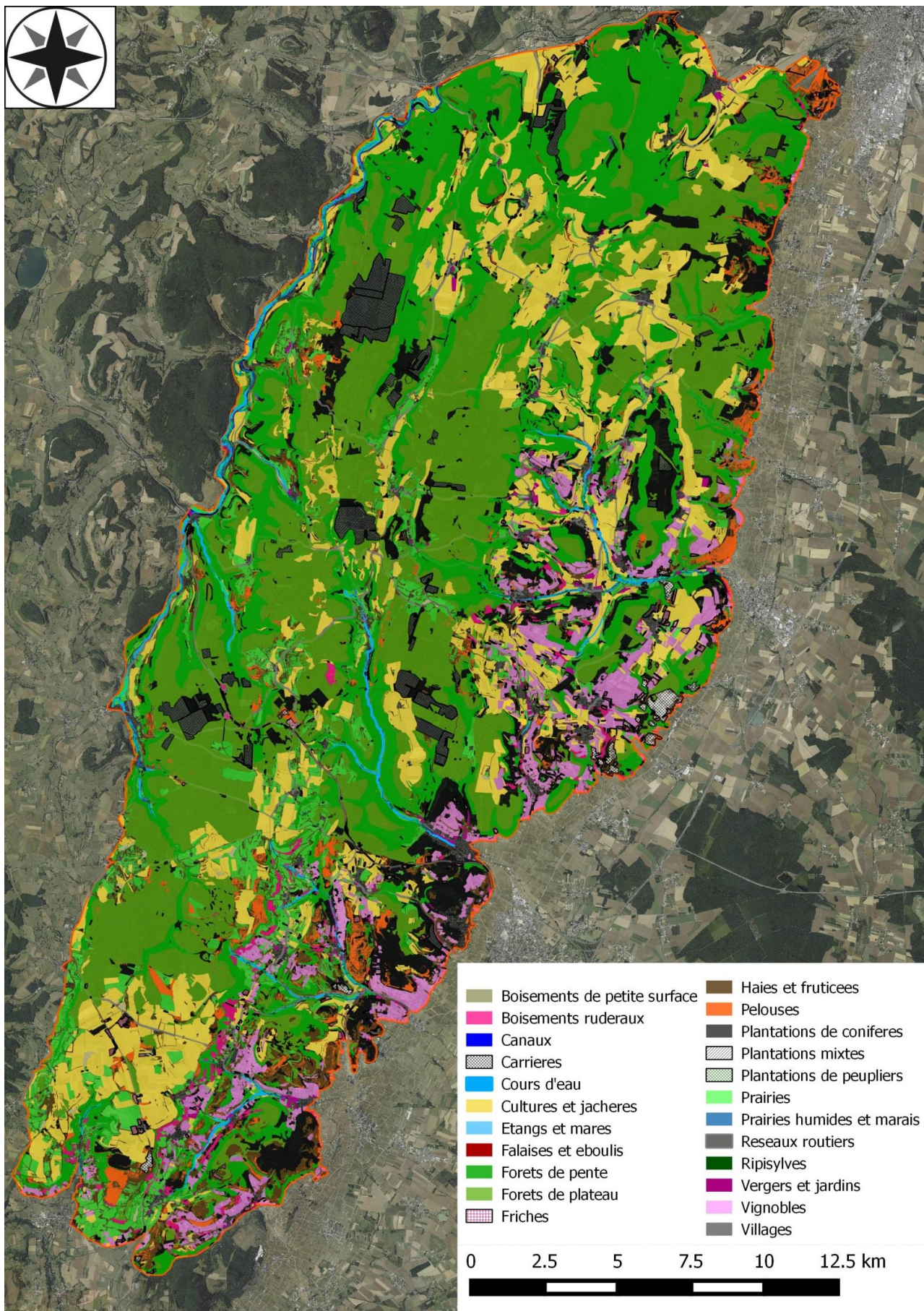


Figure 5 : Cartographie des habitats sur la ZPS

3.3 Caractérisation des habitats d'espèces

La présence de certaines espèces peut être facilement corrélée à la présence d'un ou deux habitats. La cartographie des habitats de ces espèces est donc facilitée. Ce sont les espèces à petit territoire :

Espèce	Nombre d'observations précises dans la base <i>fauna</i>	Milieus favorables	% d'observations dans ces milieux
Alouette lulu	74	Haies, fruticées, pelouses, vignobles	70 %
Chevêche d'Athéna	27	Villages	93 %
Engoulevent d'Europe	29	Forêts	38 %
		Pelouses, fruticées	38 %
Petit-duc Scops	67	Villages	75 %
Pic cendré	38	Forêts de pente	95 %
Œdicnème criard	104	Cultures et jachères	84 %

En ce qui concerne l'œdicnème criard, les résultats de cette étude sont moins pertinents que les connaissances déjà acquises sur l'espèce par les naturalistes locaux. La zone de présence de l'œdicnème criard est bien connue (plateau de Bel-Air) sur la ZPS et son habitat sera déterminé à dire d'expert.

La cartographie des habitats d'espèces est beaucoup plus complexe en ce qui concerne les espèces à grand territoire (comme les rapaces) ou bien les espèces peu spécifiques pour leur habitat (comme le Pic noir).

Pour ces espèces on déterminera des zones à conserver en priorité. Ces zones ont été déterminées en collaboration avec la LPO 21 et la CCGC qui a réalisé la cartographie d'habitats, en compilant les données disponibles sur la base fauna et les données d'état de conservation trouvées en croisant le type d'habitat et le type de structure (voir Annexe VII.3). Ces zones ont été ensuite vérifiées à dire d'expert, afin qu'aucune zone importante ne soit oubliée par le fonctionnement automatique. Par exemple les zones de chasse du Circaète, qui ne sont pas visibles sur les données primaires, ont été prises en compte.

Le tableau 6 (ci-dessous) résume la correspondance entre les espèces cibles (présentées dans le tableau 3) et les habitats cartographiés. Les couleurs correspondent à l'utilisation des milieux par les cortèges d'espèces d'oiseaux :

Nidification	Autres (chasse)	Cortèges d'espèces identifiés
		Espèce nichant en forêt mais dont le territoire de chasse est en milieu ouvert
		Espèce de milieux ouverts
		Espèce utilisant les grandes cultures
		Espèce de milieux rocheux
		Espèce de milieu aquatique
		Espèce forestière (se nourrit principalement en forêt)
		Espèce utilisant les petits boisements et les fruticées
		Espèce utilisant les milieux urbains

Espèce	Milieux de la cartographie d'habitat																											
	Vignobles	Pelouses calcaires	Pelouses et ourlets calcicoles	Fruticées	Haies	Vergers	Prairies	Prairies humides et marais	Cultures	Jachères	Friches	Boisements feuillus très anthropisés	Boisements de petite surface	Forêts de pente	Forêts de plateau	Plantations de conifères	Eboulis	Falaises	Canaux	Cours d'eau	Ripisylves	Rivières	Lacs, Étangs et mares permanents	Carrières	Déchets	Jardins	Villages	
Aigle botté																												
Bondrée apivore																												
Circaète Jean-le-Blanc																												
Milan noir																												
Milan royal																												
Alouette lulu																												
Engoulevent d'Europe																												
Fauvette orphée																												
Pie-grièche écorcheur																												
Torcol fourmilier																												
Busard cendré																												
Busard Saint-Martin																												
Oedicnème criard																												
Faucon pèlerin																												
Hibou Grand-duc																												
Martinet à ventre blanc																												
Tichodrome échelette																												
Cigogne noire																												
Cincla plongeur																												
Martin-pêcheur d'Europe																												
Autour des palombes																												
Nyctale de Tengmalm																												
Pic cendré																												
Pic épeichette																												
Pic mar																												
Pic noir																												
Pouillot de Bonelli																												
Chevêche d'Athéna																												
Petit-duc Scops																												

Tableau 6 : Correspondance entre les espèces d'oiseaux et les habitats cartographiés

La cartographie des habitats d'espèces est donc réalisée différemment selon les espèces :

Espèce	Type de cartographie	Origine de la cartographie	Carte en annexe n°
Aigle botté	Zones de priorités		I.1
Bondrée apivore	Zones de priorités		
Circaète Jean-le-Blanc	Zones de priorités (prise en compte des terrains de chasse connus)	Connaissances précises sur la zone	I.2
Milan noir	Zones de priorités		
Milan royal	Ripisylves	Bibliographie	I.3
Alouette lulu	Pelouses, vignes, haies et fruticées	Statistiques sur la zone	I.4
Engoulevent d'Europe	Pelouses	Statistiques sur la zone	I.5
Fauvette orphée	Zones de priorités		
Pie-grièche écorcheur	Zones de priorités		
Torcol fourmilier	Zones de priorités		
Busard cendré	Zones de priorités		
Busard Saint-Martin	Zones de priorités		
Œdicnème criard	Cultures du plateau de Bel-Air	Connaissances précises sur la zone	I.6
Faucon pèlerin	Zones de priorités (+falaises)	Bibliographie + connaissances	I.7
Hibou Grand-duc	Zones de priorités (+falaises)	Bibliographie + connaissances	I.7
Martinet à ventre blanc	Zones de priorités		
Tichodrome échelette	Zones de priorités (+falaises)	Bibliographie	I.8
Cigogne noire			
Cinle plongeur	Canaux, rivières, ripisylves et cours d'eau	Bibliographie	I.9
Martin-pêcheur d'Europe			
Autour des palombes	Zones de priorités		
Nyctale de Tengmalm	Zones de priorités		
Pic cendré	Forêts de pente	Statistiques sur la zone	I.10
Pic épeichette	Zones de priorités		
Pic mar	Zones de priorités		
Pic noir	Zones de priorités		
Pouillot de Bonelli	Zones de priorités		
Chevêche d'Athéna			
Petit-duc Scops	Villages, jardins et vergers	Statistiques sur la zone	I.11

4 - Fonctionnalité écologique du site

4.1 Les corridors écologiques dans le site

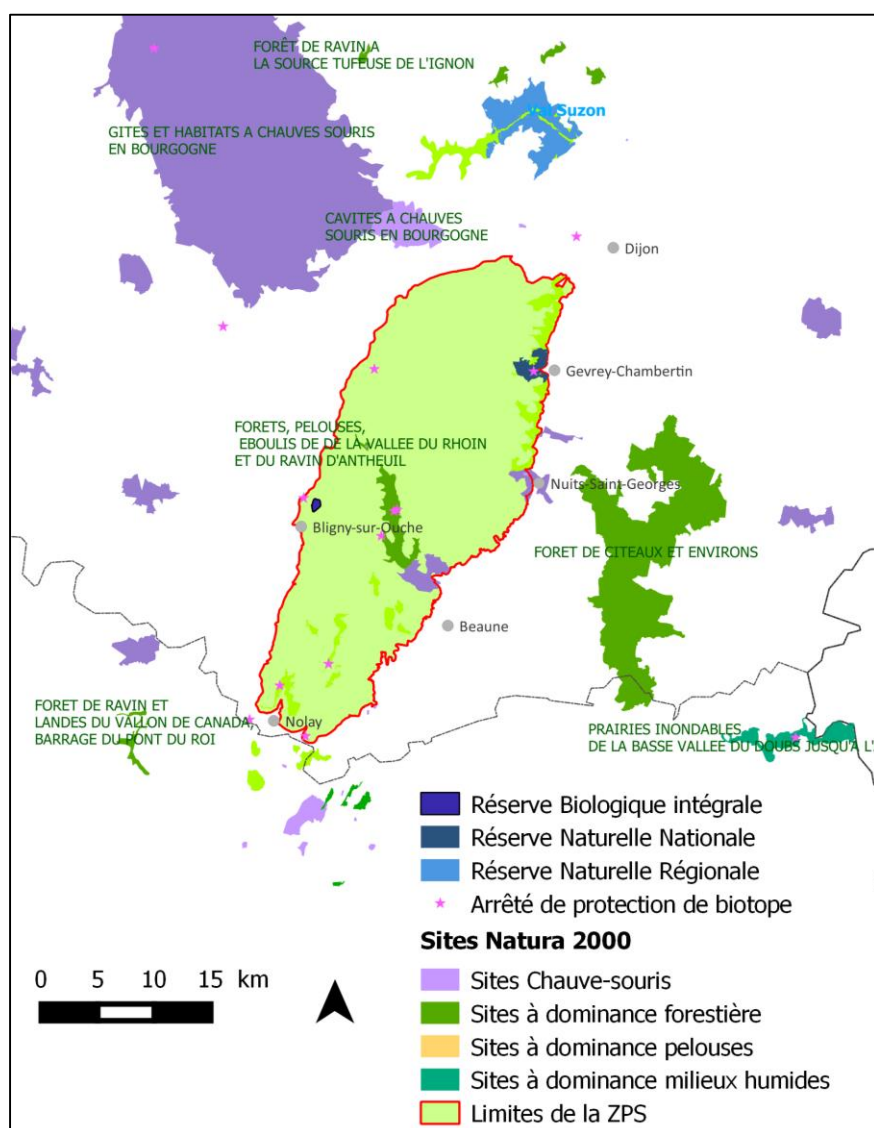
La forte présence des forêts sur la ZPS implique la continuité du couvert forestier, mis à part le tracé de l'autoroute mis en évidence dans le paragraphe « Trames vertes et bleues » de la Partie II. Cependant ce constat est à modérer car cela ne garantit pas la continuité intrinsèque des habitats forestiers : la fonctionnalité des habitats est aussi à prendre en compte.

Les habitats les plus sensibles aux discontinuités écologiques sont les milieux moins représentés et potentiellement en régression : pelouses, milieux humides et dans une moindre mesure prairies. Le maillage bocager et le réseau de ripisylves sont eux aussi à protéger.

Il est compliqué avec une telle diversité d'habitats et un site aussi étendu d'effectuer une analyse poussée des continuités écologiques lors de la rédaction. La cartographie d'habitats très précise qui a été réalisée permettra d'avoir une bonne vision des corridors écologiques, mais cette analyse sera longue. Aussi la caractérisation de la fonctionnalité, et la cartographie des zones à protéger en priorité (réservoirs de biodiversité et corridors) ou à restaurer (corridors à restaurer) sera effectuée lors de l'animation du DOCOB.

Ce travail sera un complément efficace et plus précis des trames issues du SRCE présentées dans la partie II.

4.2 Connectivité avec les autres sites Natura 2000 et espaces protégés



5 - Bilan

5.1 Etat et enjeux de conservation

Nom des espèces d'intérêt communautaires identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Estimation de la population	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle européenne	Niveau d'enjeu ZPS
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	5 à 7 couples	A080	Moyen	Moyen	TRES FORT
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	13 à 16 couples	A103	Bon	Bon	TRES FORT
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	2 à 5 couples	A092	inconnu	Moyen	TRES FORT
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	20 à 50 couples	A234	ETUDE 2015	Mauvais	TRES FORT
<i>Burhinus oediconemus</i>	Oedicnème criard	2 à 5 couples	A133	Mauvais	Bon	FORT
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	100 à 200 couples	A224	inconnu	Mauvais	FORT
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	0 à 2 couples	A084	Mauvais	Mauvais	FORT
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	20 à 100 couples	A238	Inconnu	Bon	FORT
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	200 à 400 couples	A246	ETUDE 2015	Moyen	FORT
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	0 à 2 couples	A074	Mauvais	Mauvais	FORT
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	0 à 2 couples	A223	Mauvais	Moyen	MOYEN
<i>Bubo bubo</i>	Hibou Grand-duc	10 à 20 couples	A215	Bon	Moyen	MOYEN
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	inconnu	A030	Bon	Mauvais	MOYEN
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2 à 5 couples	A082	Mauvais	Mauvais	MOYEN
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	15 à 50 couples	A072	Moyen	Moyen	MOYEN
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	5 à 15 couples	A229	inconnu	Mauvais	FAIBLE
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	30 à 80 couples	A236	Bon	Bon	FAIBLE
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	120 à 150 couples	A338	inconnu	Mauvais	FAIBLE
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	0 à 10 couples	A073	Bon	Bon	FAIBLE

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 79/409

Nom des espèces d'intérêt communautaires identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Estimation de la population	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Niveau d'enjeu ZPS
Otus scopus	Petit-duc Scops	15 à 30 couples	Mauvais	Mauvais	TRES FORT
Sylvia hortensis	Fauvette orphée	0 à 5 individus	Moyen	Favorable	TRES FORT
Jynx torquilla	Torcol fourmillier	30 à 100 couples	Mauvais	Inconnu	FORT
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	25 à 50 couples	Favorable	Inconnu	FORT
Tachymarptis melba	Martinet à ventre blanc	2 à 9 couples	Moyen	Favorable	FORT
Accipiter gentilis	Autour des palombes	0 à 2 couples	Mauvais	Moyen	MOYEN
Cinclus cinclus	Cincle plongeur	10 à 30 couples	Moyen	Inconnu	MOYEN
Tichodroma muraria	Tichodrome échelette	5 à 10 individus	Moyen	Moyen	MOYEN
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	5 à 10 couples	Mauvais	Mauvais	FAIBLE
Dendrocopos minor	Pic épeichette	25 à 100 couples	Mauvais	Inconnu	FAIBLE

Tableau 8 : Espèces d'oiseaux communautaires non inscrite à la Directive 79/409

5.2 Entités de gestion du site

Nom de l'entité	Surface couverte	Descriptif	Activités concernées
Vignobles	2945 ha	Surfaces cultivées en vigne Ces surfaces ne baissent pas et ont tendance à augmenter Différence à faire entre la côte (prédominance de la vigne) et l'arrière côte (présence de la vigne en mosaïque avec d'autres occupations du sol)	Viticulture Tourisme
Pelouses	1362 ha	Pelouses et milieu abritant originellement une pelouse (comprend aussi les plantations de pins, cultures et friches sur les anciennes pelouses) Surfaces ayant régressé depuis la déprise agricole, prioritaires.	Elevage Sylviculture Loisirs verts
Prairies	4853 ha	Prairies permanentes, ayant une diversité floristique.	Elevage Loisirs verts
Grandes cultures	9909 ha	Surfaces souvent étendues dans le sud de la zone, en association avec d'autres occupations du sol dans le reste de la zone. Souvent au fond des vallées.	Polyculture, élevage
Forêts	34 985 ha	Vocation et potentialités très variables en fonction de la localisation.	Sylviculture Loisirs verts
Milieux rocheux	27 ha	Falaises et éboulis associés, surplombs	Loisirs verts
Milieux aquatiques	345 ha	Rivières, canaux et étendues d'eau Marais	Agriculture Loisirs verts
Milieux urbains	1861 ha	Villages, vergers et jardins, réseaux routiers et aériens, éoliennes.	

Tableau 9 : Description des entités de gestion du site

Remarque : le maillage de haies superposé aux milieux ouverts (prairies, pelouses, vignes, cultures, milieu urbain) est considéré comme partie intégrante de ces milieux, car il est difficile à cartographier et qu'il est nécessaire au bon état des milieux auxquels il doit être intégré et aux populations d'oiseaux afférentes.

PARTIE IV - Enjeux et objectifs de conservation

1 - Les enjeux

4.1. Enjeux de conservation

Tableau 10 : Bilan sur les différents milieux, les espèces associées et les principales menaces

Grands milieux	Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées (Enjeu et utilisation du milieu)		Principales menaces
Vignes	Alouette lulu	F	Utilisation de biocides, Disparition des éléments structurants du paysage (murets, bosquets, haies) Expansion des vignes sur les pelouses
	Pie-grièche écorcheur	f	
	Bondrée apivore	m	
	Busard cendré	F	
	Circaète JIB	TF	
	Chevêche d'Athéna	f	
	Engoulevent d'Europe	F	
	Martinet à ventre blanc	F	
	Torcol fourmillier	F	
	Œdicnème criard	F	
Pelouses	Alouette lulu	F	Gestion trop intensive (fertilisation) Retournement pour conversion en cultures ou en vigne Fermeture du milieu par manque de pâturage Plantation de conifères ou dispersion naturelle des pins
	Engoulevent d'Europe	F	
	Fauvette orphée	TF	
	Pie-grièche écorcheur	f	
	Aigle botté	TF	
	Bondrée apivore	m	
	Busard cendré	F	
	Circaète JIB	TF	
	Grand Duc d'Europe	m	
	Faucon pèlerin	TF	
	Martinet à ventre blanc	F	
Œdicnème criard	F		
Prairies	Alouette lulu	F	Gestion trop intensive (fertilisation, biocides) Retournement pour conversion en cultures Arrachage des haies, gestion inappropriée (taille trop courte) Fauche précoce
	Busard Saint-Martin	m	
	Pie-grièche écorcheur	f	
	Milan noir	f	
	Milan royal	F	
	Torcol fourmillier	F	
	Aigle botté	TF	
	Bondrée apivore	m	
	Faucon pèlerin	TF	
	Grand Duc d'Europe	m	
Martinet à ventre blanc	TF		

Grandes cultures	Busard cendré	F	A/R	Gestion trop intensive (fertilisation, biocides)	
	Busard Saint Martin	m			
	Œdicnème criard	F			
		Faucon pèlerin	TF	A	Arrachage des haies, gestion inappropriée (taille trop courte)
		Bondrée apivore	m		
		Grand Duc d'Europe	m		
Forêts	Circaète JIB	F	A/R	Dérangement ou destruction de nid par les travaux forestiers s'ils ne sont pas réalisés aux bonnes périodes Conversion résineuse Révolutions courtes Diminution du bois mort et arbres de gros diamètre.	
	Bondrée apivore	m			
	Aigle botté	TF			
	Nyctale de Tengmalm	m			
	Milan royal	F			
	Pic mar	F			
	Pic cendré	TF			
	Pic noir	f			
	Pouillot de Bonelli	TF	A	Développement des loisirs nature pouvant provoquer du dérangement	
	Faucon pèlerin	TF			
	Grand duc	m			
Milieux rocheux	Faucon pèlerin	TF	A/R	Dérangement pendant la période de nidification	
	Grand-duc d'Europe	m			
	Martinet à ventre blanc	TF			
	Tichodrome échelette	m			
Milieux aquatiques	Martin-pêcheur	f	A/R	Entretien des berges à la période de reproduction, canalisation des cours d'eau, baisse de la qualité de l'eau	
	Cigogne noire	m			
	Cincla plongeur	m			
Milieux urbains	Chevêche d'Athéna	f	A/R	Disparition de leur habitat (rénovation de bâtiments, abattage des arbres)	
	Martinet à ventre blanc	TF			
	Petit duc Scops	TF			

Enjeu : **TF** = Très Fort, **F** = Fort, m = moyen, f = faible.

Utilisation du milieu : **A** = Alimentation, **R** = Reproduction

4.2 Enjeux socio-économiques

Les activités socio-économiques du site sont nombreuses et diversifiées. Le diagnostic socio-économique tente d'en dresser un portrait, qui ne peut être exhaustif mais qui tente de résumer les enjeux des différents acteurs, et leurs interactions avec les milieux naturels et les espèces qui leur sont inféodées.

En plus des enjeux de conservation, des enjeux socio-économiques sont donc ressortis de ce diagnostic, ainsi que des groupes de travaux organisés sur la zone.

Il apparaît ainsi important de permettre l'appropriation du territoire par les acteurs locaux, afin qu'ils puissent prendre en compte les impératifs de la biodiversité et qu'ils soient acteurs de la conservation de leur patrimoine naturel. A cette fin, la communication la sensibilisation auprès des différents acteurs devra être améliorée.

Par ailleurs, prévoir des outils de planification des activités avec les structures de référence dans le temps et l'espace semble être une solution efficace et pertinente pour une meilleure prise en compte de la biodiversité par les acteurs.

Plus globalement, il est important pour les acteurs locaux que le site Natura 2000 soit un moteur pour les activités locales et non un frein.

2. Les objectifs de développement durable

D'après le Code de l'environnement (article R.414-11) « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Les objectifs de développement durable doivent être :

- en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000 ;
- cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (plan de gestion de réserve naturelle, ...) ;
- respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site.

Les objectifs ont aussi été définis en articulation avec les DOCOB des SIC qui se superposent à la ZPS afin d'assurer la cohérence des dispositifs et des outils.

Objectifs de développement durable spatialisés

Ils sont définis et hiérarchisés en fonction des enjeux de conservation (espèces patrimoniales) et des activités humaines.

Enjeux de conservation	Principales activités humaines concernées	Objectif de développement durable
Alouette lulu Engoulevent d'Europe	Pastoralisme Agriculture	Améliorer l'état de conservation des pelouses et espèces associées en privilégiant les modes de gestion extensifs
Pie-grièche écorcheur Busard cendré Milan royal Œdicnème criard	Agriculture	Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées
Pie-grièche écorcheur Aigle botté Circaète Jean-le-Blanc Milan royal Cigogne noire	Agriculture	Améliorer la connectivité des habitats d'espèce
Pic cendré Pic mar Aigle botté Circaète Jean-le-Blanc Nyctale de Tengmalm	Gestion forestière Loisirs nature	Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières pour avoir des populations d'oiseaux forestiers fonctionnelles et stables
Faucon pèlerin Grand-duc d'Europe Martinet à ventre blanc Aigle botté Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe	Loisirs nature	Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000

Objectifs de développement durable transversaux

Les objectifs transversaux sont nécessaires notamment pour assurer une cohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et les enjeux locaux, pour améliorer la connaissance du site (état de conservation des espèces d'intérêt communautaire) et assurer l'information et l'animation pendant la mise en œuvre du document d'objectifs.

<i>Enjeux</i>	<i>Principales activités humaines concernées</i>	<i>Objectif de développement durable</i>
Planifier les activités avec les structures de référence dans le temps et l'espace	Loisirs nature	Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000
	Gestion forestière Industries	
Appropriation du site par les acteurs locaux	Toutes les activités	
Mettre en œuvre le DOCOB	-	Assurer l'animation du site Assurer le suivi et l'évaluation du DOCOB

3. Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable et ils orientent l'action et la définition des mesures. Les objectifs opérationnels sont temporalisés : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob. Ils sont définis en croisant les ODD avec les facteurs qui influent sur l'état de conservation ou la mise en œuvre du Docob. Ces facteurs d'influence peuvent être négatifs (menaces qui pèsent sur les populations d'espèces et les habitats) ou positifs (lenteur de la dynamique naturelle, compétences de la structure animatrice, configuration territoriale favorable ...).

Tableau 11 : Résumant les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels

Enjeu	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Type de mesures envisagées	Suivis
Maintenir des habitats agro-pastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	A - Améliorer l'état de conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs	A1 - Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation	MAEC (pâturage) Contrats Natura 2000	Diagnostics des pelouses avant et après sur les surfaces contractualisées
		A2 - Entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation	MAEC (pâturage) Contrats Natura 2000	
	B- Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	B1 - Réduire l'utilisation des biocides	MAEC, Contrats Natura 2000, « charte de bonnes pratiques »	Suivi des espèces (Édicnème, Alouette lulu, Pie-grièche)
		B2 - Développer les pratiques agricoles favorables aux espèces	MAEC Réunions d'information	
Maintenir la connectivité entre les habitats d'espèces, pour conserver la fonctionnalité des milieux. Rétablir les connexions entre les différentes zones fonctionnelles afin de permettre la migration des espèces et d'améliorer l'adaptation au changement climatique.	C - Améliorer la connectivité des habitats d'espèce	C1 - Restaurer les continuités des milieux de pelouses	MAEC Contrats Natura 2000	Cartographie des trames et des réseaux (avec mention de leur fonctionnalité)
		C2 - Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager fonctionnelles	Contrats Natura 2000	
		C3 - Maintenir et restaurer les autres composantes paysagères favorables aux oiseaux	Charte de bonnes pratiques	
Maintenir un milieu forestier fonctionnel, une mosaïque de milieux où tous les stades de développement de l'arbre sont présents	D- Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières	D1- Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents	Contrats Natura 2000	Cartographie de la trame vieux bois mise en place
		D2- Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention	Contrats Natura 2000	
		D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux	Réunions d'information Mise en place d'une charte pour la filière forêt-bois	

Enjeu	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Type de mesures envisagées	Suivis
Assurer un bon état de conservation des espèces sensibles au dérangement en concertation avec les différentes activités sur le site	E - Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	E1- Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire	Veille Participation aux réunions éventuelles	% de documents où la prise en compte est améliorée
		E2- Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation	Information	Liste des actions réalisées
		E3- Développer des outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques	Sorties nature Création et impression de documents adaptés	
		E4 – Mettre en place un porter à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux exploitants concernés	Réunions pour mettre en place le porter à connaissance Animation du processus	
		E5- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site	Cartographie des espaces sensibles, plan de fréquentation	% du site couvert par une cartographie et le plan de fréquentation
Mettre en œuvre le DOCOB	F – Assurer l'animation du DOCOB	F1 - Assurer le suivi administratif et financier du document d'objectifs	Animation	Tableau de bord
		F2 - Assurer la formation régulière du personnel	Formations	
		F3 - Assurer l'évaluation du document d'objectifs	Suivis Indicateurs de réalisation	

PARTIE V - Programme opérationnel

1 - Les mesures

Les mesures doivent permettre d'atteindre les objectifs opérationnels cités plus haut. Elles peuvent être de plusieurs sortes :

- Mesures administratives et réglementaires (mise en cohérence de documents de planification, création d'arrêtés municipaux, élaboration de conventions...)
- Mesures foncières (conventions de gestion, insertions de parcelles dans une zone de préemption au titre de la TDENS...)
- Mesures contractuelles et chartes
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de communication et de sensibilisation
- Mesures pour l'animation du DOCOB

Des indicateurs de réalisation des mesures seront proposés pour permettre le suivi de leur mise en œuvre.

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Non réalisé				Entièrement réalisé

Le financement des mesures

Les contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des mesures à but non productif, sur les milieux ouverts et forestiers. Les contrats Natura 2000 peuvent être cofinancés à hauteur de 53 % par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) au titre de la mesure 7.6.2 du Programme de Développement Rural de Bourgogne. Les contreparties nationales mobilisent des crédits du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), mais elles peuvent également provenir des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

Les actions éligibles sont détaillées dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.

L'animation du site Natura 2000

Les missions d'animation du site Natura 2000 sont co-financées par le FEADER (à hauteur de 47 %) dans le cadre de la mesure 7.6.1 du Programme de Développement Rural de Bourgogne intitulée « Animation des sites Natura 2000 ». La contrepartie nationale (53 %) appelée en face de ces fonds communautaires mobilise les crédits de l'Etat (Ministère en charge de l'écologie) sur le budget opérationnel de programme déconcentré au niveau des DREAL du programme 113 action 7 sous-action 712 relative à Natura 2000, ainsi que des crédits des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent.

Tableau 12 : Tableau récapitulatif des mesures

ODD	OO	Code	Mesure
ODD A : Améliorer l'état de conservation des pelouses et espèces associées en privilégiant les modes de gestion extensifs	A1 - Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation	A1a	Restauration de pelouses embroussaillées ou colonisées par les ligneux
		A2a	Gestion pastorale des pelouses
	A2 - Entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation	A2b	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A2c	Gestion des pelouses par une fauche d'entretien
ODD B : Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	B1 - Réduire l'utilisation des biocides	B1a	Information et sensibilisation
		B2a	Gestion pastorale des prairies
	B2 - Développer les pratiques agricoles favorables aux espèces	B2b	Gestion des prairies par la fauche
		B2c	Mise en place de pratiques favorables à l'œdicnème
ODD C : Améliorer la connectivité des habitats d'espèce	C1 - Restaurer les continuités des milieux de pelouses	C0	Intégrer dans les politiques de connectivité les priorités d'action identifiées
		C1a	Cartographier la trame « pelouses » pour cibler les zones d'action
	C2 – Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager	C2a	Caractériser la fonctionnalité des zones de maillage bocager fonctionnel
		C2b	Encourager la valorisation des haies hautes dans la filière bois-énergie
		C2c	Restaurer et entretenir les haies
	C3 – Maintenir et restaurer les autres composantes paysagères favorables aux oiseaux	C3a	Caractériser les vergers pour prioriser les actions
		C3b	Restaurer et entretenir les ripisylves
ODD D : Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières	D1- Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents	D1a	Encourager le développement de la futaie irrégulière
		D1b	Mise en place d'îlots de vieillissement et d'un réseau de vieux arbres
		D1c	Suivi des îlots de vieillissement
	D2- Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention	D2a	Outils d'accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention
		D2b	Suivi de la dynamique naturelle des forêts de ravin
	D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux	D3a	Mise en place d'un dialogue avec les acteurs de la filière forêt-bois

ODD	OO	Code	Mesure
ODD E : Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	E1- Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire	E1a	Appui à la cohérence des politiques publiques
		E1b	Intégrer les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB dans les programmes environnementaux et territoriaux
	E2 – Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation	E2a	Aménagement et entretien des infrastructures linéaires
		E2b	Protection des nids d'oiseaux patrimoniaux sensibles au dérangement
	E3 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques	E3a	Création et impression de documents de sensibilisation à destination des acteurs socio-économiques
		E3b	Création de documents de sensibilisation à destination du grand public
		E3c	Animation de sorties nature
	E4 – Mettre en place un porter à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux acteurs socio-économiques concernés	E4a	Conventionner la mise à disposition des données
		E4b	Animation et suivi du porter à connaissance
	E5- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site	E5a	Cartographie des espaces sensibles
		E5b	Création d'un plan de fréquentation regroupant les différentes pratiques
ODD F : Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs	F1 - Assurer le suivi administratif et financier du document d'objectifs	F1a	Ingénierie financière et de projets
		F1b	Organisations des COPIIL
	F2 - Assurer la formation régulière du personnel	F2b	Formation des personnels
	F3 - Assurer l'évaluation du document d'objectifs	F3a	Suivis et rapports d'activités
		F3b	Mise en place d'indicateurs d'évaluation des objectifs
		F3c	Mise en œuvre des protocoles d'évaluation des espèces

ODD A : AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES ET ESPECES ASSOCIEES EN PRIVILEGIANT LES MODES DE GESTION EXTENSIFS

Principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

Les pelouses sont l'habitat de nombreuses espèces prioritaires, ce sont donc des habitats à préserver prioritairement. Ces milieux sont également menacés par le développement d'activités humaines potentiellement consommatrice d'espaces naturels (urbanisation, viticulture...) et par l'abandon des pratiques pastorales.



Alouette lulu
Engoulevent d'Europe
Circaète Jean-le-Blanc
Pie-grièche écorcheur

Il est nécessaire de stopper leur érosion au profit des surfaces cultivées (en céréales, en vigne...), des surfaces boisées et des surfaces urbanisées.

Principaux choix de gestion :

Afin de maintenir l'habitat des espèces concernées, il est nécessaire de mettre en place ou de maintenir le pastoralisme. En effet cette activité humaine permet de maintenir le milieu ouvert et dans un bon état de conservation, tout en étant positive pour la dynamique sociale et territoriale.

Enjeux	OD	OO
Maintenir des habitats agro-pastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	A - Améliorer l'état de conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs	A1 - Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation
		A2 - Entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation

Tableau proposant les indicateurs d'atteinte de l'objectif de DD

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesure	TM	M	m	B	TB
Améliorer l'état de conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs	Restauration de la pelouse embroussaillée	Contractualisation en contrat ou MAEC	Surface de pelouses restaurées	A1a	Restauration de pelouses embroussaillées ou colonisées par les ligneux	0% des surfaces en MAEC / 0 ha de contrat	Entre 0 et 10 % des surfaces en MAEC / 0 ha de contrat	Entre 10 % et 20 % des surfaces en MAEC Entre 0 et 10 ha de contrat	Entre 20% et 30% des surfaces en MAEC / 30 ha de contrat	30 % ou plus en MAEC / 30 ha ou + de contrat
	Entretien des pelouses par le pâturage	Mise en place de plans de pâturage	Surface de pelouse gérée dans le cadre d'un plan de pâturage	A2a	Gestion pastorale des pelouses	0 % des surfaces en MAEC	Entre 0 et 20 % des surfaces en MAEC	Entre 20 et 40 % des surfaces en MAEC	Entre 40 et 60 % des surfaces en MAEC	Plus de 60 % des surfaces en MAEC
	Entretien des pelouses par des moyens mécaniques lorsqu'il n'y a pas de mise en place possible du pâturage	Contractualisation pour la gestion des refus de pâturage ou pour la gestion du milieu par des moyens mécaniques légers	Surface de pelouse gérée en MAEC avec gestion des refus/surface contractualisée en contrat Natura 2000	A2b	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					
	Entretien des pelouses par la fauche	Contractualisation en MAEC spécifique pour pelouses ou en MAEC « prairies de fauche »	Surface de pelouses contractualisées (sur la surface de pelouses non gérées par un autre moyen)	A2c	Gestion des pelouses par une fauche d'entretien					

OO A1 - RESTAURER LES PELOUSES SECHES EN MAUVAIS ETAT DE CONSERVATION

Localisation :

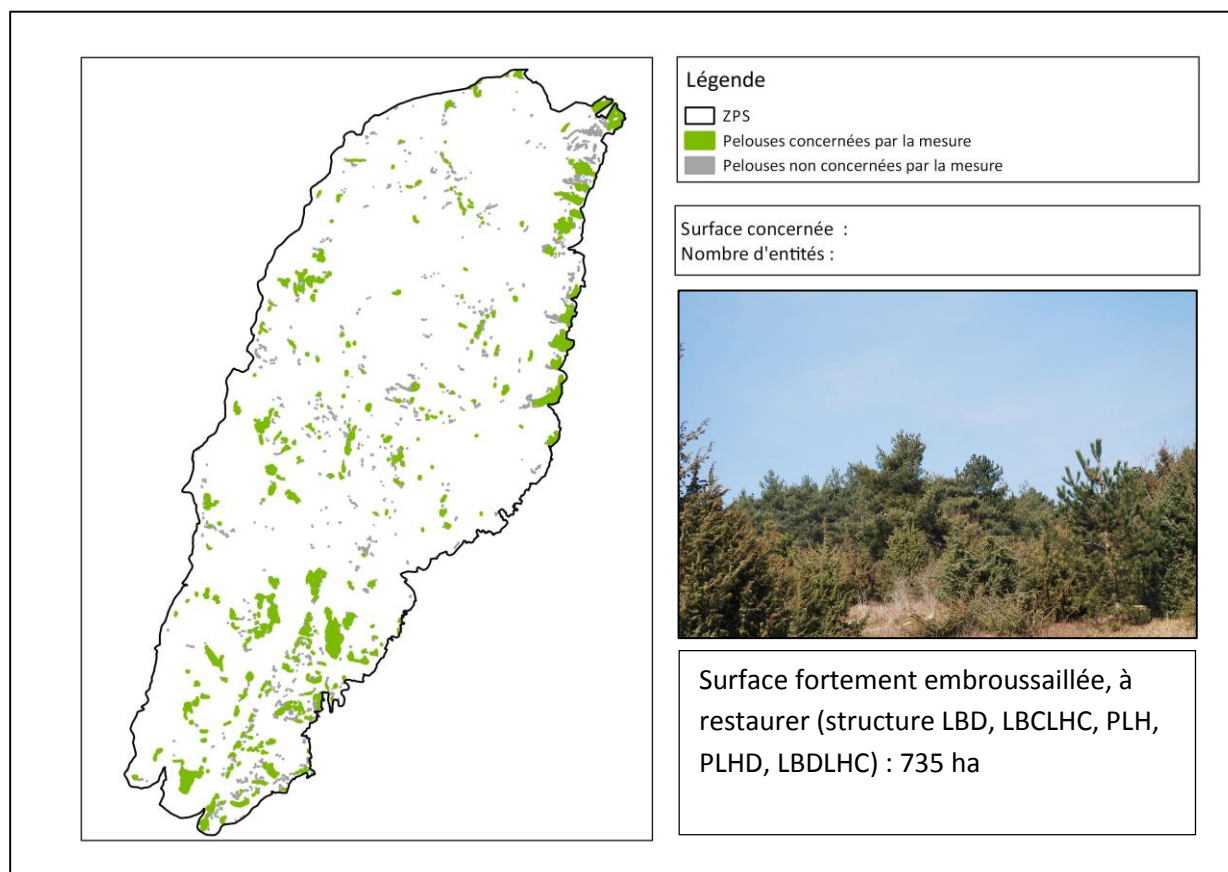
Parcelles de pelouses dont la structure n'est pas « PO » : 735 ha (voir carte ci-après)

Description :

Certaines surfaces anciennement en pelouse sont en cours de fermeture, à des stades très différents. En effet, sans entretien, les formations de pelouses reviennent à leur stade climacique qui est la forêt. Le but est de rouvrir des milieux ayant perdu leur typicité, leur attrait pour la flore et la faune spécialisée par un entretien mécanique ponctuel, puis de mettre en place l'entretien pérenne de l'état ouvert, par mise en place d'un pâturage respectueux des contraintes du milieu et des espèces.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
A1 - Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation	Augmentation de la surface de pelouses ouvertes (structure PO ou PF)	Surface de fruticées retournées à l'état ouvert	Surface contractualisée en contrat	A1a	Restauration de pelouses embroussaillées ou colonisées par les ligneux



A1a : RESTAURATION DE PELOUSES EMBROUSSAILLEES OU COLONISEES PAR LES LIGNEUX

Objectif général de la mesure

Il s'agit de mettre en place des mesures de gestion visant à réduire l'embroussaillage et donc la fermeture des pelouses. Il s'agira de pelouses dont le taux de fruticée est important (ordre de grandeur : plus de 30%). Cette mesure est valable que la fermeture soit arbustive (développent des fruticées) ou arborée (pin noir notamment). Au sein d'un même site il sera important de veiller, si possible, à la continuité écologique de ce réseau de pelouse (reconnexion de ces pelouses entre elles). Les pelouses trop fermées ne seront prioritaires car le travail est plus important pour un résultat égal.

Détails de la mesure

Un diagnostic des parcelles sera réalisé pour déterminer quel type de mesure est le plus adapté, il sera réitéré à la fin de la contractualisation pour déterminer l'effet de sa mise en place. Un cahier des charges des travaux sera préalablement rédigé. Ce dernier précisera les secteurs d'intervention au sein des pelouses ainsi qu'un objectif moyen d'ouverture par zone. Comme opérations au sein de cette mesure on notera :

- Débroussaillage et coupe manuelle de noyaux arbustifs avec exportation
- Broyage lourd de restauration (suppression de noyaux arbustifs)
- Coupe et exportation des pins noirs situés au sein des pelouses

Les travaux ne pourront être réalisés qu'entre le 15 octobre et le 31 mars.

Chantier lourd de restauration des milieux ouverts ou humide par débroussaillage : Contrat Natura 2000- Code N01A

Réouverture du milieu : MAEC « pelouses à restaurer »

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, CENB	Entreprises spécialisées en restauration de milieux naturels, CENB	CENB, communes, propriétaires

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation MAEC, contrats		contrats	contrats	Suivi des parcelles	MAEC

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
MAEC - animation												
CABCS	15	2 400 €	15	2 400 €					10	1 600 €	15	2400
MAEC- prestation pour diagnostics et plans de pâturages												
Prestation		6 500 €		2 500 €						3 700 €		6500
CONTRATS												
Restauration lourde				15 975 €		15 975 €		15 975 €		15 975 €		
Total animation	15	8 900 €	15	4 900 €	0	0 €	0	0 €	10	5 300 €	15	8 900 €
Total contrats				15 975 €		15 975 €		15 975 €		15 975 €		0 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Oha de MAEC / 0 ha de contrat	Entre 0 et 74 ha de MAEC / 0 ha de contrat	Entre 74 et 147 ha en MAEC / Entre 0 et 10 ha de contrat	Entre 147 et 220 ha en MAEC / entre 10 et 30 ha de contrat	+ de 220 ha en MAEC 30 ha ou + de contrat

OO A2 - ENTREtenir LES PELOUSES SECHES EN BON ETAT DE CONSERVATION

Localisation :

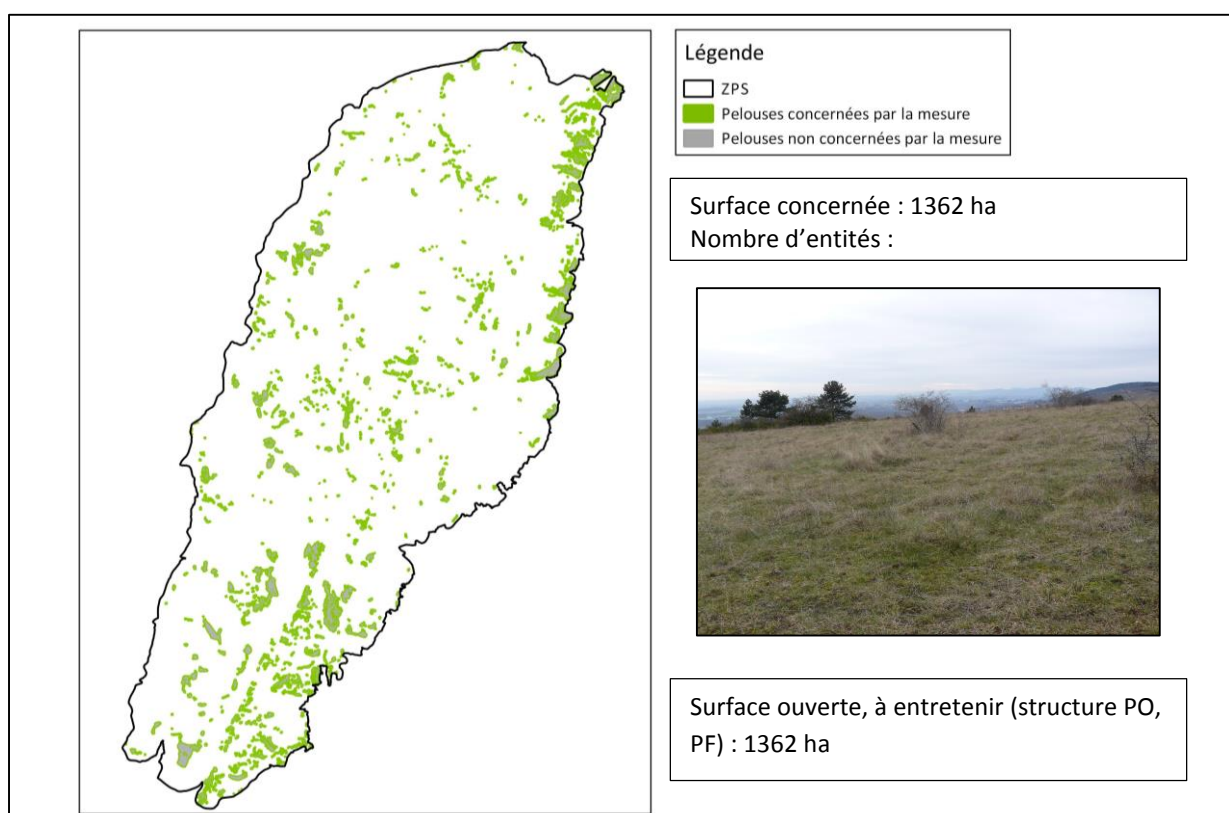
Parcelles de pelouses dont la structure est classée PO ou PF : 1362 ha (voir cartographie des habitats) et parcelles restaurées par la mesure A1a

Description :

Il est prioritaire de maintenir les surfaces qui sont encore en bon état de conservation, et qui présentent une bonne typicité : du cortège végétal dépend le cortège d'insectes et donc la présence d'un habitat de qualité pour les oiseaux. Ce maintien passe par le développement de l'activité pastorale, pour entretenir les milieux ouverts tout en valorisant ces milieux en déprise agricole. En effet, s'il est possible d'entretenir mécaniquement les pelouses (par fauche avec exportation), cela se révèle en général très coûteux, et moins pertinent au niveau socio-économique.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Cod e	Mesures
A2 - Entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation	Entretien des pelouses par le pâturage	Mise en place de plans de pâturage	Surfaces contractualisées (en HERBE09)	A2a	Gestion pastorale des pelouses
	Entretien des pelouses par des moyens mécaniques lorsqu'il n'y a pas de mise en place possible du pâturage	Contractualisation pour la gestion des refus de pâturage ou pour la gestion du milieu par des moyens mécaniques légers	Surfaces contractualisées (en OUVERT01)	A2b	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
	Entretien des pelouses par la fauche	Contractualisation en MAEC spécifique pour pelouses ou en MAEC « prairies de fauche »	Surfaces contractualisées	A2c	Gestion des pelouses par une fauche d'entretien



A2a : GESTION PASTORALE DES PELOUSES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à assurer un entretien pastoral des pelouses, restaurées, à restaurer, ou ne nécessitant pas de restauration. Les milieux ouverts de pelouses (ou ré-ouverts) nécessitent un entretien permanent. Le pâturage est l'outil adapté à cet entretien.

Détails de la mesure

Cette mesure aura pour objet :

- la mise en place d'un plan de pâturage pour adapter la durée et la pression de pâturage à la pelouse
- la mise en place du pâturage

En fonction des contraintes de certains sites, potentielles mises en place d'infrastructures de contention (financement matériel et pose-fixe ou électrique)

MAEC : « pelouses pâturées à restaurer » et « pelouses pâturées à entretenir ».

Un diagnostic des parcelles sera réalisé pour déterminer quel type de mesure est le plus adapté. Ce diagnostic des parcelles sera réitéré à la fin de la contractualisation de la MAEC pour déterminer l'effet de sa mise en place.

Contrat Natura 2000– Code N03P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **et Code N03R** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
Structures animatrices, CENB	CENB	CA21, propriétaires

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation				Suivi des mesures	Contractualisation

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
MAEC - animation												
CABCS	15	2 400 €	15	2 400 €					10	1 600 €	15	2400
Prestation		6 500 €		2 500 €						6 500 €		6500
N03P et N03R				7 500 €		2 500 €		2 500 €		2 500 €		
Total Animation	15	8 900 €	15	4 900 €	0	0	0	0	0	6 500 €	0	6500
Total Contrats				7 500 €		2 500 €		2 500 €		2 500 €		- €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha	Entre 0 et 280 ha	Entre 280 et 545 ha	Entre 545 et 820 ha	Plus de 820 ha

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER (PAEC)	50 %

A2b : CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à permettre l'entretien mécanique ou manuel de pelouse lorsque leur taux de fermeture moyen est inférieur à 30%.

Elle pourra être couplée à la mesure A1a concernant la restauration, car après chaque restauration il est important de maintenir une légère pression mécanique et/ou manuelle en complément d'un pastoralisme potentiel (mesure A1b).

Détails de la mesure

Cette mesure pourra s'appliquer sur l'ensemble des pelouses du site Natura 2000. Les travaux concernés par la mesure sont les travaux d'entretien, de gestion de lisières, de travail sur jeunes nappes de fruticées en cours de colonisation,...

Si toutefois un engagement d'entretien mécanique est lié à une pelouse engagée en MAEC par un exploitant, cette mesure ne pourra pas s'appliquer puisque elle relèvera du cahier des charges de la MAEC. En revanche cette mesure pourra donc s'appliquer sur une surface déjà contractualisée en MAEC si des mesures d'entretien mécanique ou manuelle n'ont pas été prévues en complément du pâturage. Un cahier des charges des travaux sera préalablement rédigé en lien avec les travaux de restauration préalablement conduits le cas échéant. Ce dernier précisera notamment les secteurs d'intervention visés.

Contrat Natura 2000– Code N05R : Chantier d'entretien de milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, CENB	Entreprises spécialisées en gestion de milieux naturels ou exploitants	CENB, communes, exploitants

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONTRATS												
N05R				652 €/ha				652 €/ha				
Animation			2	320 €			2	320 €				
Total Animation			2	320 €			2	320 €				

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Demandes non abouties				

A2c : GESTION DES PELOUSES PAR UNE FAUCHE D'ENTRETIEN

Objectif général de la mesure

Cette mesure est le stade ultime d'entretien des pelouses (restaurées), elle consiste en une fauche avec exportation de la matière. Elle pourra toutefois être réalisée avec du matériel spécifique compte tenu des contraintes de terrain souvent non compatibles avec du matériel agricole de fauche.

Détails de la mesure

Un cahier des charges des travaux sera préalablement rédigé et, le cas échéant, des potentiels travaux de restauration préalablement conduits. Ce dernier précisera notamment les secteurs d'intervention visés.

La fauche devra être « tardive » afin de laisser le temps à un maximum d'espèces (faunistique et floristique) d'effectuer leur cycle de reproduction.

Si possible des bandes refuges seront laissées pour favoriser le maintien de la faune.

Contrat Natura 2000 – Code N04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, CENB	Entreprises spécialisées en gestion de milieux naturels, exploitants agricoles	CenB, Communes

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONTRATS NATURA 2000												
N04R				612 €/ha		612 €/ha		612 €/ha		612 €/ha		
Animation			3	480 €			3	480 €				
Total Animation			3	480 €			3	480 €				

Plan de financement	
Sources	Part
A définir	

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

ODD B : AMELIORER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES MILIEUX CULTIVES ET DES PRAIRIES POUR LES ESPECES INFEODEES

Principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

Les milieux cultivés (grandes cultures, vignes) accueillent des espèces qui leur sont inféodées pour la nidification, et d'autres qui utilisent le milieu pour la chasse, en complément des autres milieux ouverts.

Les prairies abritent une plus grande diversité d'oiseaux.

L'emploi de biocides est, dans les milieux cultivés, la pratique qui impacte négativement le plus grand nombre d'espèces à enjeux sur la ZPS. Viennent ensuite d'autres pratiques issues de la modernisation (mécanisation, augmentation de la taille des parcelles et des exploitations, fauches précoces...).



Alouette lulu
Busard cendré
Busard Saint Martin
Circaète Jean-le-Blanc
Engoulevent d'Europe
Milan royal
Œdicnème criard
Pie-grièche écorcheur

Principaux choix de gestion :

Enjeux	OD	OO
Maintenir des habitats agropastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	B - Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés pour les espèces inféodées	B1 - Réduire l'utilisation des biocides
		B2 - Développer les pratiques agricoles favorables aux espèces

Tableau proposant les indicateurs d'atteinte de l'objectif de DD

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Cod e	Mesure	TM	M	m	B	TB
Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	Baisse de l'utilisation de biocides et donc de la quantité de biocides relâchées dans le milieu	Efficacité de la communication mise en place et des solutions proposées.	Nombre de personnes touchées par le biais des sensibilisations / Nombre de personnes engagées dans la charte viti	B1a	Information et sensibilisation	Pas d'animation	Action débutée	Charte rédigée / >10 éleveurs présents aux réunions	Charte animée / >20 éleveurs présents aux réunions	>20 viticulteurs engagés / >30 éleveurs présents aux réunions
	Maintien des prairies grâce au pâturage extensif	Présence des éleveurs et engagement de bonnes pratiques de pâturage	Surface contractualisée en MAEC « prairies »	B2a	Gestion pastorale des prairies	Pas de contractualisation	Entre 0 et 20% de la SAU en prairie contractualisée	Entre 20 et 40% de la SAU en prairie contractualisée	Entre 40% et 60% de la SAU en prairie contractualisée	> 60 % de la SAU en prairie contractualisée
	Maintien des prairies de fauche	Présence des éleveurs et engagement de bonnes pratiques de fauche	Surface contractualisée en MAEC « prairies de fauche »	B2b	Gestion des prairies par la fauche	Pas de contractualisation	Entre 0 et 20% de la SAU en prairie contractualisée	Entre 20 et 40% de la SAU en prairie contractualisée	Entre 40% et 60% de la SAU en prairie contractualisée	> 60 % de la SAU en prairie contractualisée
	Maintien des populations d'oedicornèmes	Contractualisation de la MAEC "oiseaux des cultures de Bel-Air"	Surface contractualisée	B2c	Mise en place de pratiques favorables à l'oedicornème	Pas de contractualisation	Entre 0 et 25% de la zone à priorité 1 et < 2% en priorité 1	Entre 25 et 50% de la zone à priorité 1 et > 2% en priorité 1	50% de la zone à priorité 1 et entre 2 et 5% de la zone à priorité 2	>50% de la zone à priorité 1 et >5% de la zone à priorité 2
	Pas de destruction des nids éventuels d'oiseaux patrimoniaux dans les champs	Protection des nids connus par les naturalistes	% de nids connus protégés	B2d	Protection des nids éventuels d'oiseaux patrimoniaux dans les champs	0 % protégés		> 50 % protégés		100 % protégés

OO B1 - REDUIRE L'UTILISATION DES BIOCIDES

Description :

Une des causes de la chute de la biodiversité dans les milieux agropastoraux est l'utilisation généralisée de biocides, c'est-à-dire : herbicides, fongicides, insecticides, antiparasitaires, désinfectants...

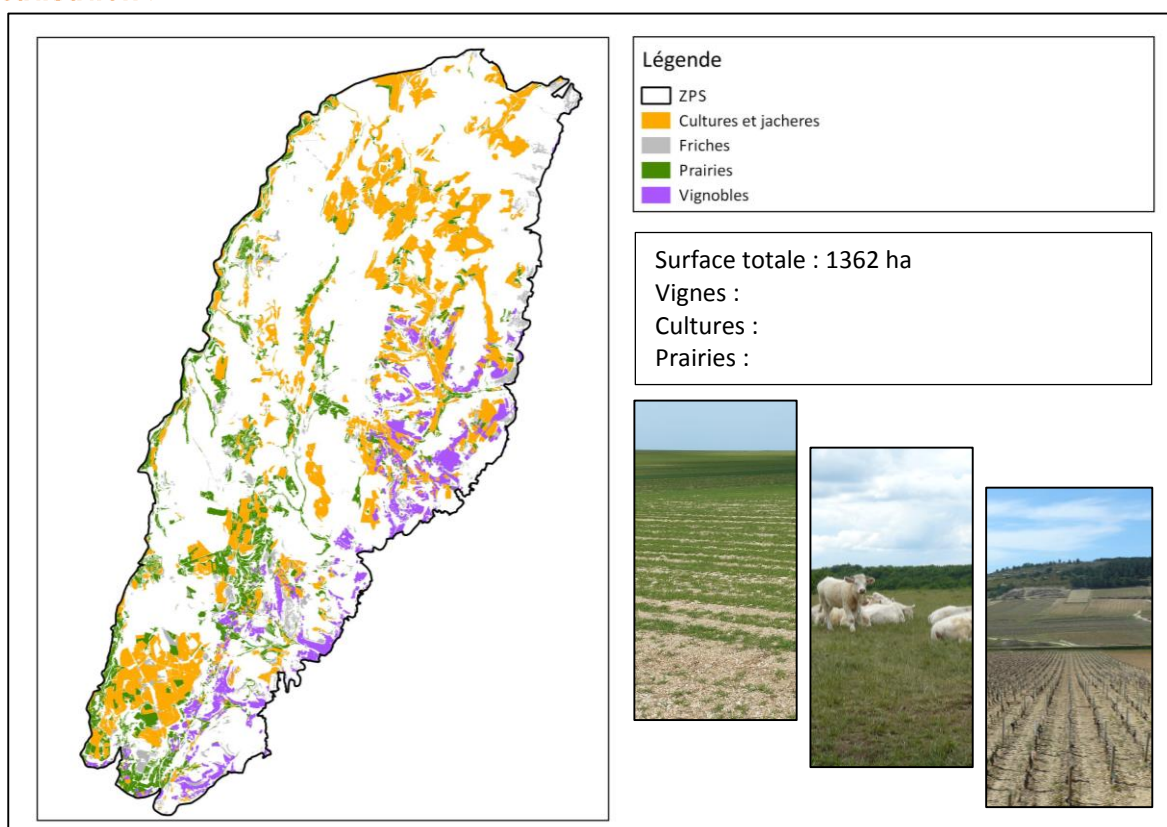
La chute de la population des insectes provoquée par l'utilisation d'insecticides entraîne une raréfaction des oiseaux insectivores qui ne trouvent pas de ressource alimentaire suffisante. La banalisation des écosystèmes prairiaux causée par l'emploi d'engrais a aussi un effet sur l'écosystème, qui se répercute sur les oiseaux qui ne trouvent pas leur habitat. Plus globalement, ces produits ont aussi des effets secondaires forts sur toutes les espèces de la chaîne alimentaire, cela étant plus visible sur les espèces en haut de la chaîne à cause de la bioaccumulation : par exemple la Bromadiolone utilisée pour lutter contre la pullulation des campagnols empoisonne les milans royaux.

Afin de réduire les biocides, des opérations de sensibilisation (notamment au niveau des vermicides) et de communication (mise en place d'une charte de bonnes pratiques en viticulture) sont les meilleurs moyens de toucher les agriculteurs.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
B1 - Réduire l'utilisation des biocides	Baisse de l'utilisation de biocides et donc de la quantité de biocides relâchés dans le milieu	Efficacité de la communication mise en place et des solutions proposées.	Nombre de personnes touchées par le biais des sensibilisations / Nombre de personnes engagées dans la charte viti	B1a	Information et sensibilisation

Localisation :



B1a : INFORMATION ET SENSIBILISATION**Objectif général de la mesure**

Mise en place de dispositifs de sensibilisation des exploitants sur l'ampleur des effets des biocides au niveau des populations d'oiseaux patrimoniaux, et d'information sur les moyens existants pour réduire leur utilisation sans mettre en péril la production des exploitations.

Le but est de baisser la quantité de biocides utilisée sur la zone.

Détails de la mesure

Mise en place de divers dispositifs dont :

- Réunions d'informations sur les pratiques alternatives de traitements vermifuges. La réunion sera animée par un prestataire spécialisé et organisée en collaboration avec la CA21. Il est possible de faire appel à des agriculteurs ayant déjà ces pratiques afin de profiter d'un retour d'expérience. Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires autres que vermifuges pourront faire l'objet d'informations également (poteaux pour perchoirs de rapaces...). Cette réunion devra impliquer à la fois les éleveurs et leurs vétérinaires.

- Mise en place d'une charte de bonnes pratiques « Alouette lulu » : création d'un logo et d'une charte précisant les bonnes pratiques à adopter pour la préservation des oiseaux patrimoniaux de la ZPS. Affichage possible du logo et de la charte en chais et sur les bouteilles. Cette charte devra être rédigée en accord avec les professionnels. Le but n'est pas de rémunérer les contractants mais de mettre en avant leurs efforts par l'affichage.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	Prestataire spécialisé dans les techniques alternatives de traitements vermifuge	INAO, BIVB, CA21, Agriculteurs

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Création de la charte	Animation	Animation	Animation	Animation

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
PRESTATIONS												
Réunions			4	640 €	4	640 €		0 €	4	640 €	4	640 €
CHARTES : Rédaction, Animation												
Animation				0 €	20	3 200 €	15	2 400 €	10	1 600 €	10	1 600 €
Impressions/ Pots de réunion				750 €		100 €						
Total Animation	0	0	4	1 390 €	24	3 940 €	15	2 400 €	14	2 240 €	14	2 240 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas d'animation	Action débutée	Charte rédigée/ >10 éleveurs touchés	Charte animée / >20 éleveurs touchés	>20 viticulteurs engagés / >30 éleveurs touchés

Plan de financement	
Sources	Part
FEADER	

OO B2 - DEVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES AUX ESPECES

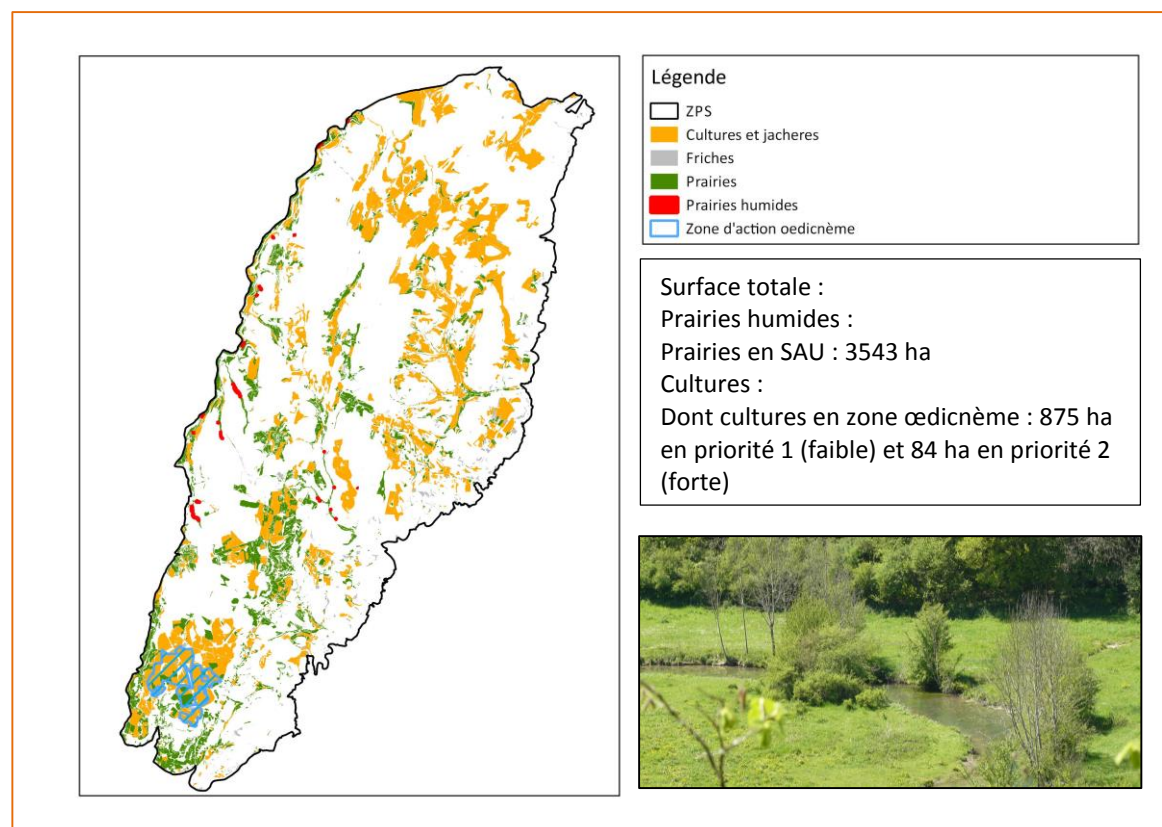
Description :

Le but de cet objectif est de favoriser les pratiques agricoles favorables aux oiseaux (en dehors de la réduction des biocides concernée par l'OO B1). L'objectif est de permettre le maintien des espèces patrimoniales tout en restant cohérent avec le fonctionnement des agriculteurs locaux, à un niveau pratique et financier.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
OO B2 - Développer les pratiques agricoles favorables aux espèces	Maintien des milieux ouverts grâce au pâturage extensif	Présence des éleveurs et engagement de bonnes pratiques de pâturage	Surface contractualisée en mesures « prairies »	B2a	Gestion pastorale des prairies
	Maintien des prairies de fauche	Présence des éleveurs et engagement de bonnes pratiques de fauche	Surface contractualisée en MAEC « prairies de fauche »	B2b	Gestion des prairies par la fauche
	Maintien des populations d'œdicnèmes	Contractualisation de la MAEC "oiseaux des cultures de Bel-Air"	Surface contractualisée	B2c	Mise en place de pratiques favorables à l'œdicnème

Localisation :



B2a : GESTION PASTORALE DES PRAIRIES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à favoriser une gestion extensive des prairies qui préserve la typicité et la diversité de la flore, la fonctionnalité des prairies étant nécessaire pour une bonne ressource alimentaire. Elle vise aussi à maintenir la surface de prairies présentes sur la ZPS, en favorisant l'élevage.

Détails de la mesure

MAEC « Prairies mésophiles pâturées ». Le but de cette mesure est de favoriser le pâturage extensif par la mise en place d'un plan de pâturage adapté à chaque parcelle (pression et dates de pâturage) et l'absence de fertilisation.

MAEC « Prairies humides pâturées ». Le but de cette mesure est de permettre une gestion adaptée aux milieux humides (exceptionnels sur le site) par ajustement de la pression de pâturage et mise en défens des milieux remarquables fragiles.

MAEC « Systèmes herbagers pastoraux » : maintien des surfaces en herbe.

Pour chaque mise en place de MAEC, un diagnostic des parcelles sera réalisé en amont pour diriger la contractualisation, et le suivi sera reconduit après la contractualisation pour évaluer l'effet des mesures.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, CNB	Exploitant, CENB	CENB, CCGC, CA21

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation				Suivi	Contractualisation

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
MAEC- animation												
CABCS	15	2 400 €	11	1 760 €					10	1 600 €	15	2 400 €
Prestation		6 500 €		2 500 €						3 700 €		6 500 €
Total Animation	15	8 900 €	11	4 260 €	0	0	0	0	10	5 300 €	15	8 900 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50%

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha contractualisés	Entre 0 et 355 ha	Entre 355 et 410 ha	Entre 710 ha et 1060 ha	Plus de 1060 ha

B2b : GESTION DES PRAIRIES PAR LA FAUCHE**Objectif général de la mesure**

Cette mesure a pour objectif de mettre en place des bonnes pratiques sur les prairies de fauche mésophiles et humides. Sur les prairies humides, minoritaires sur le site, une gestion plus poussée sera mise en place.

Détails de la mesure

MAEC « Prairies mésophiles fauchées ». Le but de cette mesure est de favoriser l'extensivité des prairies de fauche par l'absence de fertilisation, et de favoriser la présence de la faune par la conservation de zones riches en biodiversité non fauchées (bords de parcelles en lisière forestière, zone à gentiane croisettes...).

MAEC « Prairies humides fauchées ». Le but de cette mesure est de pratiquer un retard de fauche, permettant le cycle de reproduction complet de la faune et de la flore. Ce retard est pertinent en milieu humide car la période de fenaison est plus large qu'en prairie mésophile.

Pour chaque mise en place de MAEC, un diagnostic des parcelles sera réalisé en amont pour diriger la contractualisation, et le suivi sera reconduit après la contractualisation pour évaluer l'effet des mesures.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, CENB	Exploitant, CENB	CENB, CCGC, CA21

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation				Suivi	Contractualisation

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
MAEC- animation												
CABCS	15	2 400 €	15	2 400 €					10	1 600 €	15	2 400 €
Prestation		6 500 €		2 500 €						3 700 €		2 500 €
Total Animation	15	8 900 €	15	4 900 €	0	0	0	0	10	5 300 €	15	4 900 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, Europe	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha contractualisés	Entre 0 et 355 ha	Entre 355 et 410 ha	Entre 710 ha et 1060 ha	Plus de 1060 ha

B2c : MISE EN PLACE DE PRATIQUES FAVORABLES A L'ŒDICNEME

Objectif général de la mesure

Cette mesure a pour objet de permettre le maintien des populations d'œdicnèmes, et de créer des conditions favorables à leur développement. Ces oiseaux étant dépendants des cultures et localisés au plateau de Bel-Air, la mesure sera localisée à ce plateau et le travail se fera avec les exploitants de grandes cultures (en polycultures-élevage ou seulement cultures).

Détails de la mesure

MAEC « Oiseaux des cultures de Bel-Air ». Le but de cette mesure est de mettre en place de couverts favorables à l'installation des œdicnèmes et à la réussite de la nidification. Le cahier des charges, établi en collaboration avec la LPO, la CA21 et des agriculteurs concernés, permettra la cohérence de la mesure à la fois avec les impératifs pratiques et financiers des agriculteurs et les besoins des oiseaux. L'effectif des populations d'œdicnèmes a été établi en 2014 et 2015, il sera réitéré de façon bisannuelle.

Compte tenu de la fréquentation du plateau par le public, des panneaux d'information sur le type de mesures mis en place et des éléments de connaissance sur l'œdicnème pourront être mis en place. **Contrat Natura 2000: N26P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact**

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	Agriculteurs	LPO, CA21

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation	Contractualisation, suivi		Suivi		Contractualisation, suivi

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
MAEC - Animation												
CABCS	15	2 400 €	8	1 280 €					8	1 280	15	2 400 €
Prestation		3 000 €		3 800 €				3 800 €				3 800 €
Sensibilisation												
Mise en place de panneaux				4 000 €								
Total Animation	15	5 400 €	8	9 080 €	0	0	0	3 800 €	8	1 280 €	15	6 200 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha	Moins de 40 ha	Entre 40 et 60 ha	Entre 60 et 86 ha	> 86 ha

ODD C : AMELIORER LA CONNECTIVITE DES HABITATS D'ESPECE

Principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

La ZPS est une mosaïque de différents types de milieux : prairies, cultures, pelouses, forêts, vignes, villages s'y mêlent. Cette grande diversité d'habitats associée à la taille étendue du site rendent particulièrement importantes les connectivités entre les différents habitats. La connectivité permet la fonctionnalité des écosystèmes, en permettant la migration des espèces à faible dispersion (plantes, insectes...) et l'évolution face au changement climatique.

Certaines espèces d'oiseaux au territoire étendu sont aussi particulièrement sensibles au maintien de la cohérence des ensembles paysagers : par exemple l'Aigle botté est dépendant du maillage bocager près des massifs forestiers et le Circaète est dépendant de la présence de nombreux terrains de chasse (pelouses, vignes...) à proximité de son aire.

Le « point noir » de la continuité écologique du site est l'autoroute qui le coupe en deux. Cette infrastructure est trop importante pour que son effet soit « gommé » par des actions au niveau de Natura 2000, le sujet ne sera pas traité dans le plan d'actions.

Principaux choix de gestion :

Afin de maintenir les différentes trames (pelouses, bocage, vergers, ripisylves) la première étape sera de caractériser les zones d'actions prioritaires puis de mettre en place des actions, en intégrant les actions prévues dans d'autres politiques de manière cohérente avec les enjeux déterminés durant la première phase.

Enjeux	OD	OO
Maintenir des habitats agro-pastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	C - Améliorer la connectivité des habitats d'espèce	C1 - Restaurer les continuités des milieux de pelouses
		C2 – Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager
		C3 – Maintenir et restaurer les autres composantes paysagères favorables aux oiseaux

Tableau proposant les indicateurs d'atteinte de l'objectif de DD

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesure	TM	M	m	B	TB
Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	Pertinence des actions opérées dans la ZPS par les politiques autres que Natura 2000	Actions réalisées dans les zones identifiées comme prioritaires dans les mesures C1a, C2a et C4a	% d'actions réalisées en partenariat avec l'animateur Natura 2000.	C0	Intégrer dans les politiques de connectivité les priorités d'action identifiées	Aucune action, ni coordination entreprise		Coordination avec certaines structures. Au moins une action mise en place	Partenariats en place avec les différentes structures. Plus de 5 actions mises en place grâce à Natura 2000.	
	Connaissance des réservoirs de biodiversité, des corridors, de leur état	Avancement de la cartographie	% des parcelles de pelouse couvertes par la cartographie	C1a	Cartographier la trame « pelouses » pour cibler les zones d'action	0%	Entre 0 et 25%	Entre 25 et 50%	Entre 50 et 75%	Plus de 75%
	Connaissance des zones où les haies sont les plus fonctionnelles	Avancement de la cartographie de la fonctionnalité	% des linéaires de haies parcourus dans les zones pré-cartographiées	C2a	Caractériser la fonctionnalité des zones de maillage bocager fonctionnel	Pas de caractérisation	Moins de 30 % des zones pré-cartographiées sont caractérisées	Entre 30 et 60% des zones pré-cartographiées sont caractérisées	Entre 60 et 80% des zones sont caractérisées et la donnée est partagée	Plus de 80 % des zones sont cartographiées et la donnée est partagée
	Organisation de réunions d'informations avec des intervenants extérieurs	Participation des agriculteurs aux réunions, utilisation des haies hautes pour le bois énergie	Nombre de participants aux réunions, nombre d'agriculteurs engagés dans le processus de valorisation	C2b	Encourager la valorisation des haies hautes dans la filière bois-énergie	0	Moins de 10	Au moins 15	Au moins 20 – Au moins 1 agriculteur engagé	Plus de 30 – Plus d'1 agriculteur engagé

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesure	TM	M	m	B	TB
Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	Connaissance des zones où les vergers sont les plus favorables aux oiseaux	Avancement de la cartographie	% des vergers identifiés sur la cartographie d'habitats couverts	C2c	Développer les outils contractuels et volontaires pour favoriser la trame bocagère					
				C3a	Erreur ! Source du envoi introuvable.					
	Connaissance des zones où les vergers sont les plus favorables aux oiseaux	Avancement de la cartographie	% des vergers identifiés sur la cartographie d'habitats couverts	C3b	Caractériser les vergers pour prioriser les actions	Pas de caractérisation	Moins de 20 % des zones pré cartographiées sont caractérisées	Entre 20 et 40 % des zones cartographiées sont caractérisées	Entre 40 et 60 % des zones pré cartographiées sont caractérisées	Plus de 60 % des zones pré-cartographiées sont caractérisées et la donnée est partagée, utilisée.
	Protection des ripisylves en prairie pâturée	Pourcentage de zones nécessitant une protection ayant été protégées	Mètres linéaires de ripisylves protégés	C3c	Restaurer et entretenir les ripisylves					

OO C1 - RESTAURER LES CONTINUITES DES MILIEUX DE PELOUSES



Alouette lulu
Engoulevant d'Europe
Circaète Jean-le-Blanc
 Pie-grièche écorcheur

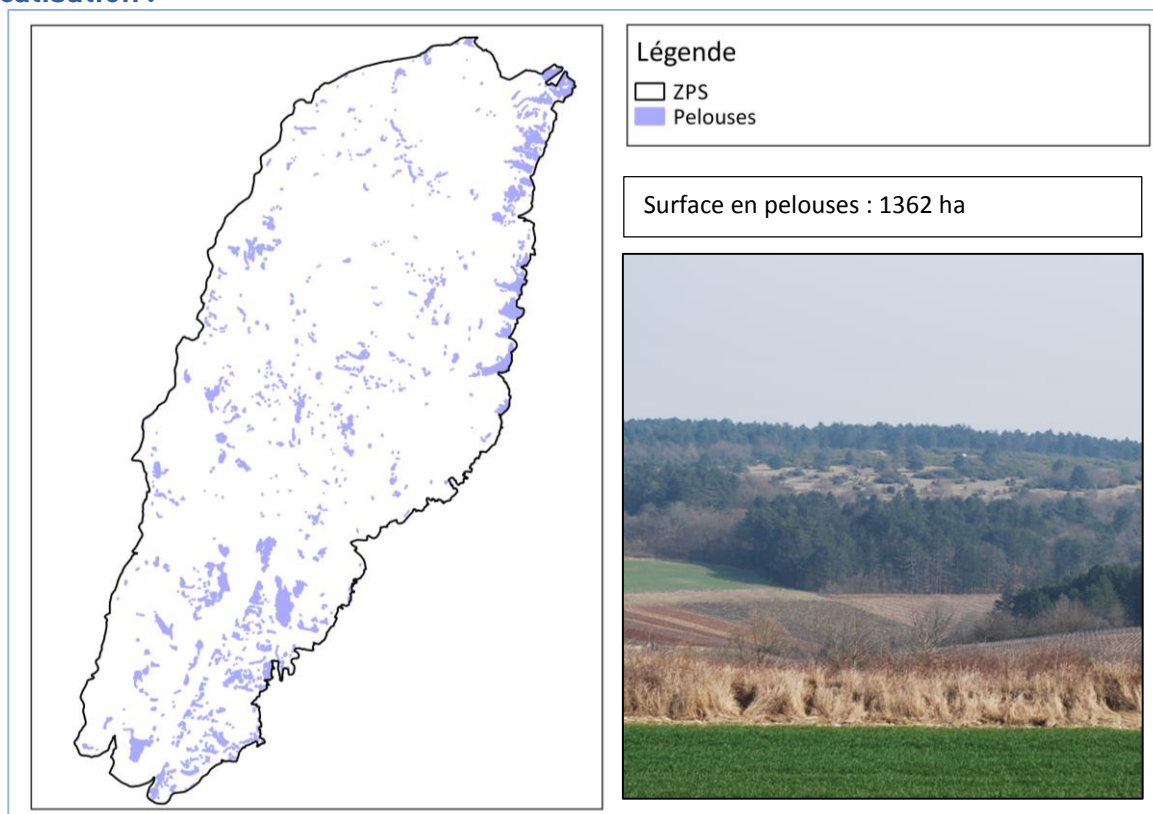
Description :

Certaines espèces de la faune des pelouses ont une capacité de dispersion faible et sont par conséquent menacées par leur isolement. Les espèces d'oiseaux sont peu touchées par ce phénomène, mais les espèces de la chaîne alimentaire dont elles sont dépendantes le sont. Pour assurer la fonctionnalité des pelouses du site, il est donc important de travailler à la restauration des continuités interrompues. On pourra prendre des espèces indicatrices de la typicité des pelouses comme repère des continuités, tel l'Azuré de la croisette, présent sur le site et qui fait l'objet d'un PNA.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
C1 - Restaurer les continuités des milieux de pelouses	Pertinence des actions opérées dans la ZPS par les politiques autres que Natura 2000 dans le domaine des connectivités	Actions réalisées dans les zones identifiées comme prioritaires dans les mesures C1a, C2a et C4a	% d'actions réalisées en partenariat avec l'animateur Natura 2000.	C0	Intégrer dans les politiques de connectivité les priorités d'action identifiées
	Connaissance des réservoirs de biodiversité, des corridors et de leur état	Avancement de la cartographie	% des parcelles de pelouse couvertes par la cartographie	C1a	Cartographier la trame « pelouses » pour cibler les zones d'action

Localisation :



CO : INTEGRER DANS LES POLITIQUES DE CONNECTIVITE LES PRIORITES D'ACTION IDENTIFIEES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à maximiser la cohérence des actions entreprises sur le territoire de la ZPS par les divers moyens d'actions existants hors Natura 2000. Le but est de communiquer les résultats des priorisation effectuées (voir mesures C1a, C2a, C4a) aux organismes compétents, et dans les zones prioritaires de promouvoir les différents types d'actions possibles afin de donner une dynamique positive au territoire.

Détails de la mesure

Les différents types d'actions concernées sont :

- la mise en place de vergers conservatoires financés par le Conseil régional (des conseils supplémentaires concernant les préférences des oiseaux patrimoniaux pourront être apportés)
- la mise en place des trames vertes et bleues sur les différents territoires (achat de terrains, baux, conventions...)
- Les contrats de rivières et les SAGE
- Les actions menées dans le cadre des Climats de Bourgogne (restauration du petit patrimoine bâti, améliorations paysagères...)

Opérateur	Partenaires
CABCS	Collectivités territoriales, Association des Climats, Fédérations de pêche, Conseil Général, LPO, CENB, CCGC

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
Communication, animation												
CABCS		0	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €
Total Animation	0	0 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Aucune coordination, aucune action entreprise		Coordination avec certaines structures. Au moins une action mise en place grâce à l'animation Natura 2000.		Partenariats en place avec les différentes structures, prise en compte des enjeux du site. Plus de 5 actions mises en place grâce à l'animation Natura 2000.

C1a : CARTOGRAPHIER LA TRAME « PELOUSES » POUR CIBLER LES ZONES D'ACTION

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à obtenir une cartographie de la trame « pelouse » sur la ZPS plus fine et pertinente que celle réalisée dans le cadre du SRCE : cartographie des réservoirs de biodiversité, des corridors fonctionnels et des corridors à restaurer.

Détails de la mesure

La cartographie sera réalisée par une analyse de la cartographie des habitats réalisée dans le cadre du DOCOB. Ce travail sera complété par une analyse bibliographique des données récoltées lors des diagnostics de parcelles MAEC, et des données collectées par les partenaires (données de présence de l'Azuré de la croquette, d'Engoulevent d'Europe, de territoire de chasse du Circaète Jean-le-Blanc, données de flore entrées dans SILENE par la CCGC).

Des visites de terrain seront effectuées sur les parcelles identifiées comme étant à enjeu (de restauration, de conservation de réservoir de biodiversité) pour valider leur importance et prioriser l'importance des parcelles pour la conservation d'un continuum de pelouses fonctionnel.

Ce travail pourra s'appuyer sur les méthodes de modélisation développées par la CCGC pour évaluer les continuités écologiques.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES		CENB, CCGS, LPO

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
SIG, biblio	SIG, terrain				

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CARTOGRAPHIE - Terrain et SIG												
CABCS	10	1 600 €	15	2 400 €								
Total	10	1 600 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha cartographiés	entre 0 et 340 ha	Entre 340 et 680 ha	Entre 680 et 1021 ha	Plus de 1021 ha

OO C2 – RESTAURER LES CONNECTIVITES ENTRE LES ZONES DE MAILLAGE BOCAGER

Description :

Le maillage bocager est un habitat qui, associé aux prairies, cultures et pelouses, est un élément indispensable à la présence de nombreuses espèces. Certaines zones de la ZPS possèdent encore un maillage bocager fonctionnel, le but est d'agir localement, sur les zones pouvant reconnecter ces zones fonctionnelles, et de maintenir le maillage actuel.

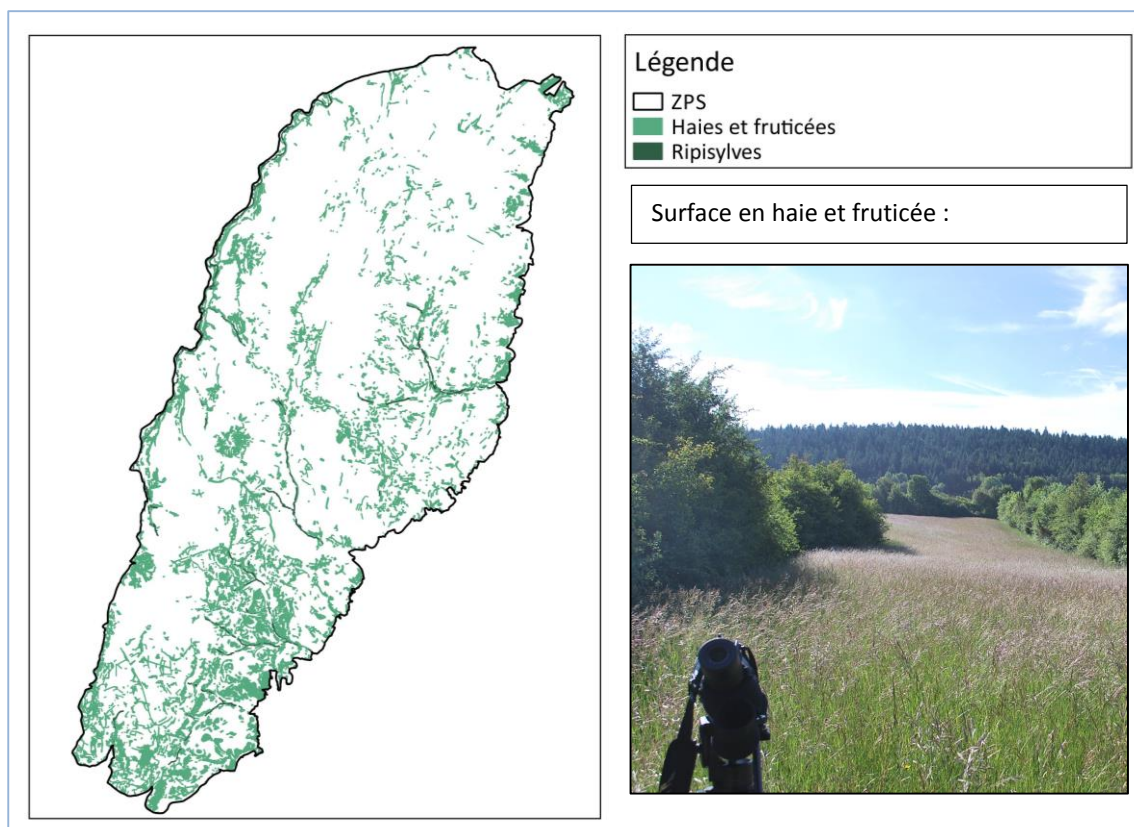


Aigle botté
Milan royal
Pie-grièche écorcheur
Petit-duc Scops

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
C2 – Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager	Connaissance des zones où les haies sont les plus fonctionnelles	Avancement de la cartographie de la fonctionnalité	% des linéaires de haies parcourus dans les zones pré-cartographiées	C2a	Caractériser la fonctionnalité des zones de maillage bocager fonctionnel
	Organisation de réunions d'informations avec des intervenants extérieurs	Participation des agriculteurs aux réunions, utilisation des haies hautes pour le bois énergie	Nombre de participants aux réunions, nombre d'agriculteurs engagés dans le processus de valorisation	C2b	Encourager la valorisation des haies hautes dans la filière bois-énergie
				C2c	Restaurer et entretenir les haies

Localisation :



C2a : CARACTERISER LA FONCTIONNALITE DES ZONES DE MAILLAGE BOCAGER FONCTIONNEL

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à réaliser une priorisation des zones de maillage bocager pour déterminer où l'action est nécessaire pour garantir la fonctionnalité du réseau.

Les zones dont le maillage sera à caractériser sont les zones qui comportent un maillage important (comme la vallée de l'Ouche).

Détails de la mesure

Une pré-cartographie sera réalisée pour déterminer les zones devant faire l'objet de cette étude (les zones comportant un maillage bocager important)

Un protocole simple permettant de caractériser la fonctionnalité sera ensuite créé par étude bibliographique (notamment à partir des travaux réalisés dans le PNR du Perche), et des visites de terrains seront effectuées sur les zones pré-cartographiées. La caractérisation sera synthétisée sur une couche SIG et pourra être mise à disposition pour les différents projets pouvant exister sur le territoire (mesure C0).

On notera aussi la présence de fruitiers lorsqu'on la constatera (lien avec la mesure C4a)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		CCGC, LPO

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Bibliographie, pré cartographie, terrain	Terrain, synthèse			

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CARTOGRAPHIE, TERRAIN, SYNTHESE												
CABCS		0		0 €	15	2 400 €	15	2400				0 €
Total Animation	0	0 €	0	0 €	15	2 400 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de caractérisation	Moins de 30 % des zones pré cartographiées sont caractérisées	Entre 30 et 60% des zones pré-cartographiées sont caractérisées	Entre 60 et 80% des zones sont caractérisées et la donnée est partagée	Plus de 80 % des zones sont cartographiées et la donnée est partagée, utilisée par les acteurs de la ZPS

C2b : ENCOURAGER LA VALORISATION DES HAIES HAUTES DANS LA FILIERE BOIS-ENERGIE

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à encourager la valorisation économique des haies hautes pour les agriculteurs, via la promotion des nouvelles techniques existantes (broyage, séchage, participation à des CUMA)
 Cette valorisation pourra aider au maintien des haies hautes sur le territoire, et à la réhabilitation de certaines haies abandonnées ou arrachées.

Détails de la mesure

Des réunions d'informations seront organisées, avec invitation des agriculteurs de la ZPS. La présentation sera réalisée par un partenaire. Elle pourra conduire les agriculteurs à recontacter les intervenants extérieurs pour mettre en place le processus sur leur exploitation.

Opérateur	Prestataires	Partenaires
CABCS	CA 21, Alterre Bourgogne	Agriculteurs

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		X	X		

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
ORGANISATION DE REUNIONS												
CABCS			8	1280	8	1 280 €				0		
Prestataire				500 €		500 €						
Total Animation	0	0 €	8	1 780 €	8	1 780 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 participants aux réunions	< 10 participants aux réunions	Au moins 15 participants aux réunions	Au moins 20 participants– Au moins 1 agriculteur engagé	Plus de 30 participants – Plus d'1 agriculteur engagé

C2c : RESTAURER ET ENTRETENIR LES HAIES**Objectif général de la mesure**

Sur les secteurs identifiés par la mesure C2a, pour reconnecter les zones de maillage bocager fonctionnel ou pour améliorer la fonctionnalité du maillage à l'intérieur des zones, on pourra mettre en place des mesures contractuelles.

Détails de la mesure

Diverses mesures pourront être mises en place. Les contrats Natura 2000 d'entretien et de mises en place de haies pourront être proposés aux agriculteurs. Les outils du plan bocage régional (notamment plantation de haies) pourront aussi être mis en place.

Contrats Natura 2000 : **code N06P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets**

Code N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES		Conseil Régional

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
				X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONTRATS												
Restauration, entretien									8	6 280 €	8	6 280
Total contrats		0 €		0 €		0 €		0 €		5 000 €		5 000 €
Total Animation	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	8	1 280 €	8	1 280 €

Plan de financement	
Sources	Part
FEADER, Etat, Conseil Général	

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

OO C3 – MAINTENIR ET RESTAURER LES AUTRES COMPOSANTES PAYSAGERES FAVORABLES AUX OISEAUX

Description :

Les murets, murs, tas de pierres sont l'habitat privilégié des reptiles, ainsi que de nombreux insectes. Ce sont des formations rares à l'échelle de la France, qui disparaissent peu à peu des paysages. Elles sont fortement liées au maintien des populations de reptiles dont dépend le circaète. Il est donc pertinent d'encourager les agriculteurs à conserver ces formations. Elles sont présentes particulièrement dans les pelouses et les vignobles.



Circaète Jean-le-Blanc
Chevêche d'Athéna
Petit-duc Scops
Torcol fourmillier
Cigogne noire
Cincla plongeur
Milan royal
Martin-pêcheur d'Europe

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
C3 – Maintenir et restaurer les autres composantes paysagères favorables aux oiseaux	Connaissance des zones où les vergers sont les plus favorables aux oiseaux	Avancement de la cartographie	% des vergers identifiés sur la cartographie d'habitats couverts	C3a	Caractériser les vergers pour prioriser les actions
	Protection des ripisylves en prairie pâturée	Pourcentage de zones nécessitant une protection ayant été protégées	Mètres linéaires de ripisylves protégés	C3b	Restaurer et entretenir les ripisylves

Localisation :

C3a : CARACTERISER LES VERGERS POUR PRIORISER LES ACTIONS

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à réaliser une priorisation des zones de vergers pour déterminer où l'action est nécessaire pour garantir la fonctionnalité du réseau.

Les vergers traditionnels constituent un habitat particulier, qu'affectionnent particulièrement certaines espèces. Il est faiblement présent sur la ZPS, et la dynamique actuelle des vergers est globalement négative en dehors des actions financées par le Conseil Régional.

Il faut aussi noter la présence de fruitiers dans les haies qui peuvent servir d'habitat à ces espèces, même si la densité de ces fruitiers épars serait compliquée à déterminer.

Les résultats de cette mesure seront utilisés lors de la mesure CO (Intégrer dans les politiques de connectivité les priorités d'action identifiées)

Détails de la mesure

Les zones où les vergers seront à caractériser en priorité sont les zones qui comportent un maillage important. Une pré-cartographie sera réalisée pour déterminer les zones devant faire l'objet de cette étude (les zones comportant un maillage de vergers)

Un protocole simple permettant de caractériser la fonctionnalité sera ensuite créé par étude bibliographique, et des visites de terrains seront effectuées sur les zones pré-cartographiées. La caractérisation sera synthétisée sur une couche SIG et pourra être mis à disposition pour les différents projets pouvant exister sur le territoire (mesure CO).

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		Conseil Régional

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		X	X		

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CARTOGRAPHIE, TERRAIN, SYNTHESE												
CABCS					10		15	2400		0 €		0
Total Animation	0	0 €	0	0 €	10	0 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de caractérisation	Moins de 20 % des zones pré cartographiées sont caractérisées	Entre 20 et 40 % des zones cartographiées sont caractérisées	Entre 40 et 60 % des zones pré cartographiées sont caractérisées	Plus de 60 % des zones pré-cartographiées sont caractérisées et la donnée est partagée, utilisée.

C3b : RESTAURER ET ENTRETENIR LES RIPISYLVES

Objectif général de la mesure

Les ripisylves sont indispensables au bon état des cours d'eau, par leur rôle de filtration de l'eau, de maintien des berges et de régulation de la température de l'eau. Elles servent aussi à la nidification de certains oiseaux. Elles sont prises en compte par les différents SAGE et contrats de rivières. La protection physique des ripisylves permet leur maintien dans les prairies pâturées.

Détails de la mesure

Diverses mesures pourront être mises en place. Les contrats Natura 2000 d'entretien et de mises en place de ripisylves pourront être proposés aux agriculteurs. Les outils du plan bocage régional pourront aussi être mis en place.

Contrats Natura 2000 :

Code N11P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Code N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Opérateur	Prestataire	Partenaires

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
			X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONTRATS NATURA 2000												
CABCS							10	1 600 €	10	1 600 €		
Contrats								5 000 €		5 000 €		
Total Contrats								5 000 €		5 000 €		
Total Animation	0	0 €	0	0 €	0	0 €	10	1 600 €	10	1 600 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 % des zones où les ripisylve doit être protégée		50 %		100%

ODD D : MAINTENIR SUFFISAMMENT DE ZONES DE FORET MATURE FAVORABLES AUX ESPECES FORESTIERES

Principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

La forêt est l'habitat d'un grand nombre d'espèces spécialisées, qui dépendent de la gestion forestière. Il existe de nombreux documents décrivant les actions permettant aux oiseaux et à la gestion de cohabiter, selon que la forêt est publique ou privée.

Principaux choix de gestion :

Nous définirons la naturalité des forêts comme dépendant de trois facteurs :

- L'ancienneté du couvert forestier (continuité dans le temps)
- La maturité des habitats (abondance et diversité des micro-habitats, présence de bois mort et de très gros bois)
- La dynamique forestière dans la succession (stades de développement : semis, jeunes peuplements, peuplements matures, , sénescents, arbres morts) et dans les cycles (phases de croissance, maturité, vieillissement).

Un premier axe de travail sera la mise en place de trames de vieux bois et bois mort dans les forêts, et leur suivi sur le long terme au niveau de la naturalité. On favorisera aussi la futaie irrégulière afin de maximiser la diversité de stades de la dynamique forestière.

Dans les forêts inadaptées à l'exploitation (pente, accessibilité...), où la naturalité est déjà forte, on favorisera la non-intervention afin de maximiser la fonctionnalité de l'habitat potentiellement développée et créer des réservoirs de biodiversité forestière.

Enfin, le dernier axe de travail sera de prendre en compte les évolutions récentes dans la gestion forestière, qui devient source d'énergie durable et donc sujette à de nouveaux défis en matière d'approvisionnement.



Aigle botté
Autour des palombes
Busard Saint-Martin
Bondrée apivore
Circaète Jean-le-Blanc
Engoulevent d'Europe
 Milan noir
Nyctale de Tengmalm
Pic cendré
Pic mar
Pic noir

Enjeux	OD	OO
Milieu forestier fonctionnel, mosaïque de milieux où tous les stades de développement de l'arbre sont présents	Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières pour avoir des populations d'oiseaux forestiers fonctionnelles et stables	D1- Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents
		D2- Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention
		D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux

Tableau proposant les indicateurs d'atteinte de l'objectif de DD

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Cod e	Mesure	TM	M	m	B	TB
ODD D : Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières	Présence de tous les stades du développement à une petite échelle	Présence de tous les stades du développement à une petite échelle	Augmentation de la surface forestière contenant une variabilité des stades du développement à une petite échelle	D1a	Encourager le développement de la futaie irrégulière	Les demandes n'aboutissent pas		Plus de 50 % des demandes aboutissent	Toutes les demandes aboutissent à des financements	Toutes les demandes et sollicitations aboutissent
	Développement du stade sénéscent	Développement du stade sénéscent	Augmentation de la surface forestière contenant de nombreux arbres sénescents	D1b	Mise en place d'îlots de vieillissement et d'un réseau de vieux arbres	0 ha en contrat	Moins de 10 ha en contrat	Au moins 10 ha en contrat	Au moins 20 ha en contrat	Plus de 30 ha en contrat
	Caractérisation du développement de la sénescence des arbres engagés, création d'un habitat pertinent pour les espèces de pics	Evolution de l'état de sénescence des arbres engagés, pertinence de l'habitat pour les espèces cibles	Description de l'état de sénescence, présence/absence de pics	D1c	Suivi des îlots de vieillissement	Pas de suivi mis en place		Au moins de 50 % des contrats suivis	80 % des contrats suivis	100% des contrats suivis
	Pérennisation de la non-intervention des forêts de ravins	Surface de forêts de ravin placée en zone de non-intervention	Surface de forêts de ravin placée en zone de non-intervention / surface totale des forêts de ravin	D2a	Outils d'accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention					
	Caractérisation de la pertinence de la mesure D2a	Evolution de l'état de sénescence des arbres engagés, pertinence de l'habitat pour les espèces cibles	Description de l'état de sénescence, présence/absence de pics	D2b	Suivi de la dynamique naturelle des forêts de ravin	Pas de suivi mis en place		Au moins 50% des forêts en non-intervention suivies		100 % des forêts suivies
	Identification des points de conflit entre la production de bois et les besoins des oiseaux, mise en place de compromis	Concertation, rédaction d'une charte, adhésion des acteurs	Nombre de réunions, Charte rédigée, Nombre de personnes adhérant à la charte	D3a	Mise en place d'un dialogue avec les acteurs de la filière forêt-bois	Pas de concertation	Concertation, pas de résultats attendus	Rédaction d'une charte	Adhésion de certains professionnels	Adhésion générale des acteurs

OO D1- FAVORISER LA DIVERSITE DES STADES DE LA DYNAMIQUE FORESTIERE PAR DES OPERATIONS D'IRREGULARISATION ET LA CREATION D'UN RESEAU D'ILOTS ET D'ARBRES SENESCENTS

Description :

L'irrégularisation des peuplements assure le maintien d'une densité de gros arbres, permet de favoriser la régénération naturelle en faisant varier la pénétration de la lumière. La structure irrégulière du peuplement et le mélange d'essences, en plus d'améliorer la résilience des écosystèmes face aux risques de dégâts (tempêtes, ravageurs, changement climatique), est bénéfique à la diversité des espèces forestières.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
D1- Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents	Présence de tous les stades du développement à une petite échelle	Augmentation de la surface forestière contenant une variabilité des stades du développement à une petite échelle	Surface contractualisée	D1a	Encourager le développement de la futaie irrégulière
	Développement du stade sénescents	Augmentation de la surface forestière contenant de nombreux arbres sénescents	Surface contractualisée	D1b	Mise en place d'îlots de vieillissement et d'un réseau de vieux arbres
	Caractérisation du développement de la sénescence des arbres engagés, création d'un habitat pertinent pour les espèces de pics	Evolution de l'état de sénescence des arbres engagés, pertinence de l'habitat pour les espèces cibles	Description de l'état de sénescence, présence/absence de pics	D1c	Suivi des îlots de vieillissement

Localisation : forêts de plateau et forêts de pente

D1a : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA FUTAIE IRRÉGULIERE**Objectif général de la mesure**

L'intérêt est d'encourager les peuplements composés de plusieurs strates et de favoriser la diversité des stades dynamiques (jeunes peuplements, d'âge moyen, d'âge mûr, sénescents, bois mort) sur la même parcelle ou à l'échelle d'un versant, tout en veillant à minimiser l'impact des débardages.

Détails de la mesure

Le financement de cette mesure s'appuie sur 2 actions éligibles aux contrats forestiers Natura 2000 :

➤ **Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers pour les travaux de futaie irrégulière en phase de conversion:**

L'objectif est de travailler sur la structure des peuplements au profit d'espèces ayant justifié la désignation du site. Pour la mise en œuvre d'une telle conduite sylvicole, les travaux accompagnant le renouvellement du peuplement (travaux dans les semis, les fourrés, les gaulis) pourront être soutenues financièrement. Un cahier des charges préalable à chaque contrat précisera les secteurs et les modalités d'intervention.

Le montant maximal du devis subventionnable est fixé à 3 000 €/ha.

➤ **Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif pour les coupes de futaie irrégulière en contexte sensible :**

Mise en œuvre d'un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les milieux. Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. Le montant maximal du devis subventionnable est fixé à 10 000 €/ha. Si les conditions particulières d'exploitation et le bénéfice écologique le justifie, sur avis argumenté de la structure animatrice, le service instructeur pourra décider de dépasser le plafond fixé ci-dessus.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES, Communes, propriétaires, ONF, CRPF	ONF ou autre exploitant, coopérative	Communes, propriétaires privés, ONF, CRPF

Calendrier de réalisation				
2016	2017	2018	2019	2020
	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONTRATS FORESTIERS												
Contrats						5 000 €				5 000 €		
CABCS					3	480 €			3	480 €		
Total contrats						5 000 €				5 000 €		
Total Animation	0	0 €	0	0 €	3	480 €	0	0 €	3	480 €	0	0 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Les demandes* n'aboutissent pas		Plus de 50 % des demandes* aboutissent	Toutes les demandes* aboutissent à des financements	Toutes les demandes* et sollicitations aboutissent

*demandes justifiées au niveau écologique

D1b : MISE EN PLACE D'ÎLOTS DE VIEILLISSEMENT ET D'UN RESEAU DE VIEUX ARBRES

Objectif général de la mesure

Le développement de bois sénescents en forêt a pour but d'améliorer la capacité d'accueil des milieux forestiers pour les espèces inféodées.

En fonction des opportunités liées au contexte des peuplements forestiers du site, il peut être proposé soit de développer le bois sénescence sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlots d'un demi hectare minimum, à l'intérieur desquels aucune intervention sylvicole n'est autorisée pendant 30 ans et dont la mise en réseau peut être particulièrement profitable.

Détails de la mesure

La mesure de mise en place d'îlots de sénescence s'appuie à la fois sur le dispositif contractuel propre à Natura 2000 et sur les missions de l'ONF de mise en œuvre « d'une gestion favorisant la conservation des arbres morts et la désignation d'îlots de sénescence pour favoriser la faune saproxylique » (ONF, 2012). Le financement de cette phase s'appuie sur 2 sous actions éligibles aux contrats forestiers Natura 2000 :

F12 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »

L'action prévoit l'absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans, dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires. La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans.

1. Arbres sénescents disséminés

La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les arbres contractualisés). Les tiges qui font l'objet du contrat doivent présenter des signes de sénescence.

2. Îlot Natura 2000

La sous-action « îlot Natura 2000 » permet de conserver des îlots de bois sénescents. Elle vise à indemniser l'absence totale d'intervention sylvicole sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1 et la sous-action 2 permet de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fonds et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans.

Les îlots et les arbres sénescents seront marqués, les arbres justifiant la création des îlots décrits (localisation au GPS, description des cavités) et leur localisation enregistrée sur une couche SIG.

Calendrier de réalisation

2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	

Opérateur	Partenaires
CABCS, communes, propriétaires, CCGC	CCGC, ONF, CRPF, communes, propriétaires privés

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
ANIMATION												
CABCS			10	1 600 €	15	2 400 €	10	1 600 €	10	1 600 €		
CONTRATS FORESTIERS												
Contrat F22712				10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		
Total Contrats				10 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €		0 €
Total Animation	0	0 €	10	1 600 €	15	2 400 €	10	1 600 €	10	1 600 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
FEADER	55 %
MEDDE	45 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 ha en contrat	Moins de 10 ha en contrat	Au moins 10 ha en contrat	Au moins 20 ha en contrat	Plus de 30 ha en contrat Bonne planification des différents contrats, trame pertinente et cohérente avec les forêts en naturalité

D1c : SUIVI DES ILOTS DE VIEILLISSEMENT**Objectif général de la mesure**

Le but de cette mesure est d'assurer les suivis techniques et scientifiques des îlots de sénescence et des arbres isolés (mesure D1b). Ils permettront de juger de l'impact de la non-intervention sur ces secteurs et de l'efficacité de ces mesures.

Détails de la mesure

Suivi des arbres justifiant la création de l'îlot : suivi dendrométrique des arbres (diamètre, hauteur, description de la sénescence) et description des cavités : un passage tous les 10 ans

Suivi du Pic cendré sur les parcelles : protocole LPO appliqué en 2014 et 2015. Ce suivi permet aussi de détecter les autres pics présents sur la parcelle. Un passage tous les 10 ans.

Soit 4 passages en tout : année 0 (contractualisation), année 10, année 20, et année 30.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		ONF, CRPF

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
SUIVI TECHNIQUE DES ILOTS												
CABCS			8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €		
Total Animation	0	0	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
FEADER, MEDDE	50%

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de suivi mis en place		Au moins de 50 % des contrats suivis	80 % des contrats suivis	100% des contrats suivis

OO D2- FAVORISER UN DEGRE DE NATURALITE OPTIMUM DES FORETS DE RAVIN EN PRIVILEGIANT LA NON-INTERVENTION

Description :

Le choix de la non-intervention dans les forêts de ravin résulte d'une part du contexte socio-économique (ces milieux ne font l'objet d'aucune exploitation en raison de leur difficulté d'accès) et, d'autre part, de la volonté de mettre ces habitats d'espèces prioritaires à l'écart de toute intervention. Il s'appuie sur :

- la mise en place d'outils contractuels (forêts privées), de mise en cohérence des politiques publiques (forêts communales), de maîtrise foncière ou de conventions de gestion,
- la réalisation de suivis des effets de la non-intervention, et du retour à une naturalité optimale, en proposant sur des secteurs ciblés du site Natura 2000 certains des protocoles en cours sur la Réserve Naturelle (inventaires des cavités, protocole pic cendré...).
- la poursuite de la communication auprès des usagers sur ces choix de gestion, qui sera intégrée dans l'ODD E.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
D2- Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention	Pérennisation de la non-intervention des forêts de ravins	Surface de forêts de ravin placée en zone de non-intervention	Surface de forêts de ravin placée en zone de non-intervention / surface totale des forêts de ravin	D2a	Outils d'accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention
	Caractérisation de la pertinence de la mesure D2a	Evolution de l'état de sénescence des arbres engagés, pertinence de l'habitat pour les espèces cibles	Description de l'état de sénescence, présence/ absence de pics	D2b	Suivi de la dynamique naturelle des forêts de ravin

Localisation :

Les forêts de ravins (tillaies et érablaies) sont présentes dans la plupart des combes du site, en haut de versant, souvent en pied de falaises.

Sur la cartographie : situées en forêt de pente.

D2a : OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE SECTEURS DE NON-INTERVENTION

Objectif général de la mesure

Les forêts de ravins se caractérisent par leur rareté à l'échelle régionale. A cette forte valeur patrimoniale s'ajoutent la fragilité des sols qui les abritent et la difficulté d'accès à ces milieux forestiers le plus souvent localisés aux confins des combes. Ces forêts sont aussi fortement liées à la présence de Pic cendré sur la ZPS.

Il s'agit donc d'entériner de façon durable la non-exploitation grâce à la mise en place d'outils fonciers et/ou contractuels.

Détails de la mesure

La mesure relève donc d'un travail de coordination et de négociation avec les propriétaires. Les outils proposés sont divers et liés aux politiques de protection et de gestion des espaces naturels remarquables :

- Convention de gestion avec le propriétaire
- Contractuels en forêt privée par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 et la création d'îlots de sénescence (voir mesure B2e : absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans avec indemnisation à hauteur de 2 000 €/ha)
- Mise en cohérence des politiques publiques sur les forêts communales, avec la mise en place de groupe d'aménagement HSN (hors sylviculture naturelle) ou ILS (îlots de sénescence) dans les aménagements forestiers des forêts publiques
- D'autres outils potentiels existent : par exemple la maîtrise foncière basée sur la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général. La cartographie des habitats précisera les secteurs concernés. La mesure est liée à la mesure D3 c « Mise en cohérence des activités forestières avec les enjeux de conservation ». Il sera également indispensable de poursuivre la communication auprès des usagers sur ces choix de gestion.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS, CCGC	ONF	CCGC, ONF, CRPF, communes et autres propriétaires, CG 21

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
COORDINATION												
CABCS					5	800 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €
Total Animation	0	0 €	0	0 €	5	800 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

Plan de financement	
Sources	Part
FEADER, MEDDE	50 %

D2b : SUIVI DE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES FORETS DE RAVIN**Objectif général de la mesure**

Cette mesure vise à mettre en place un suivi des forêts de ravin placées en non-intervention afin d'étudier l'effet de la mesure D2a sur les espèces d'oiseaux et sur la dynamique forestière.

Détails de la mesure

Points d'écoute STOC mis en place sur les forêts de ravin placées en non-intervention. Ces points d'écoute devront être réalisés selon le calendrier du protocole et mis en place tous les ans. Le protocole STOC sera complété par une recherche spécifique du Pic cendré à l'aide de la repasse à la fin du point d'écoute (voir protocole LPO mis en place en 2015 sur la ZPS).

Un protocole sera aussi mis en place sur chaque forêt de ravin placée en non-intervention afin de suivre l'évolution du milieu forestier (PSDRF, grille des micro-habitats des Indices de Biodiversité Potentiel, inventaire en plein si la surface est petite ...). Ce protocole sera répété tous les 10 ans.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	LPO	LPO, CCGC, ONF, CRPF

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
PROTOCOLE DE SUIVI DU BOIS MORT												
CABCS			5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €
SUIVIS DES OISEAUX												
STOC, repasse pic cendré				1 100 €				1 100 €				1 100 €
Total Animation			5	1 900 €	5	800 €	5	1 900 €	5	800 €	5	1 900 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de suivi mis en place		Au moins la moitié des forêts placées en non-intervention sont suivies		100 % des forêts suivies

OO D3 – FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU CYCLE DE VIE DES OISEAUX DANS LE CALENDRIER DES TRAVAUX

Description :

L'évolution de la demande en bois, et notamment pour les politiques énergétiques, fait peser sur la forêt de la ZPS de nouvelles pressions.

Le changement de pratiques dans l'exploitation forestière est lié à un accroissement et à une modification des besoins en bois-énergie. L'affouage, méthode d'exploitation traditionnelle du bois-énergie est aujourd'hui complété par l'exploitation par des professionnels, pour une vente aux chaufferies bois existantes aux alentours.

L'exploitation pendant la période de nidification des oiseaux, peut menacer des nichées d'oiseaux patrimoniaux. Les pics, étant plus difficiles à détecter sur une parcelle que les aires de rapaces, sont particulièrement fragiles face à cette menace ; le Pic cendré en particulier, étant donné ses faibles effectifs.

Cet objectif opérationnel vise à concilier les usages actuels et futurs avec la conservation à long terme des oiseaux.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux	Identification des points de conflit entre la production de bois et les besoins des oiseaux, mise en place de compromis	Concertation, rédaction d'une charte, adhésion des acteurs	Nombre de réunions, Charte rédigée, Nombre de personnes adhérant à la charte	D3a	Mise en place d'un dialogue avec les acteurs de la filière forêt-bois

Localisation : Toutes les parcelles forestières. Les parcelles identifiées comme sensibles au dérangement (mesure E5a) et concernées par des contrats forestiers seront prioritaires dans la mise en place du dispositif de charte.

D3a : MISE EN PLACE D'UN DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à instaurer un dialogue autour des contraintes techniques de la filière bois-énergie, de manière à concilier les usages actuels et futurs avec la conservation à long terme des oiseaux.

Détails de la mesure

Le dialogue sera mis en place avec tous les acteurs de la filière bois et bois-énergie : chaufferies bois, animateurs de territoires à énergie positive, élus, représentants des forestiers privés, ONF (responsable d'unité territoriale et responsable des ventes de bois), sociétés d'exploitations de bois, associations naturalistes.

On pourra réaliser des entretiens individuels réalisés, une réunion être organisée spécialement, et la participation aux réunions concernant le bois énergie dans les TEPCV sera aussi intéressante.

Le résultat de cette concertation sera la rédaction d'une charte pour la production de bois-énergie responsable au niveau économique et écologique (charte « pic cendré » par exemple).

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		ONF, CRPF, Collectivités territoriales, propriétaires et exploitants

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Concertation	Concertation, rédaction		Animation de la charte		

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
ANIMATION ET PARTICIPATION A DES REUNIONS												
CABCS	10	1 600 €	15	2 400 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €
Frais divers				150 €		150 €						
Total	10	1 600 €	15	2 550 €	5	950 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de concertation	Concertation, pas de résultats attendus	Rédaction d'une charte	Adhésion de certains professionnels	Adhésion générale des acteurs de la filière forêt-bois

ODD E : FAVORISER L'APPROPRIATION SOCIALE ET L'INTEGRATION TERRITORIALE DU SITE NATURA 2000

Principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

Les activités socio-économiques sont très diversifiées sur la ZPS. Elles ont potentiellement un impact sur la préservation des espèces.

Principaux choix de gestion :

En dehors des actions proposées dans les mesures précédentes, il est nécessaire d'agir afin de permettre aux acteurs socio-économiques, habitants et élus du site de mieux connaître les enjeux écologiques. Cette connaissance est la base pour permettre d'intégrer le site Natura 2000 dans toutes les démarches et projets pouvant y exister. C'est aussi un moyen de faciliter la mise en place de projets décrits dans les fiches mesures précédentes.

Le but sera aussi de faciliter le dialogue autour des enjeux du site : faciliter les échanges de connaissances (des espèces et des milieux) et planifier la pratique sportive pour éviter le dérangement des espèces sensibles.

Enjeux	OD	OO
Assurer un bon état de conservation des espèces sensibles au dérangement en concertation avec les différentes activités sur le site	E - Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	E1- Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire
		E2 – Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation
		E3 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques
		E4 – Mettre en place un porteur à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux acteurs socio-économiques concernés
		E5- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site

Tableau proposant les indicateurs d'atteinte de l'objectif de DD

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesure	TM	M	m	B	TB
ODD E : Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	Prise en compte des enjeux identifiés dans le DOCOB dans les politiques publiques	L'animateur connaît les projets existants sur le territoire et s'assure que la biodiversité est prise en compte	Nombre de projets avec participation de l'animateurs / Nombre de projets total	E1a	Appui à la cohérence des politiques publiques	Aucun projet	- de 30 % des projets	+ de 30 % des projets	+ de 60 % des projets	+ de 80 % des projets
	Les programmes environnementaux et territoriaux tiennent compte des enjeux identifiés dans le DOCOB	Les documents cadrant ces programmes intègrent les enjeux du DOCOB	% de documents tenant compte des enjeux du DOCOB	E1b	Intégrer les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB dans les programmes environnementaux et territoriaux	Aucun document mis à jour	- de 30 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 30 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 60 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 80% des documents sont en cohérence avec le Docob
	Prise en compte des enjeux du DOCOB dans l'entretien des réseaux et en cas de création de nouvelles structures	Nombre de modifications de pratiques mises en place		E2a	Aménagement et entretien des infrastructures linéaires					
	Pas de destruction des nids d'oiseaux patrimoniaux	Protection des nids connus par les naturalistes	% de nids connus protégés	E2b	Protection des nids d'oiseaux patrimoniaux sensibles au dérangement	0 % des nids nécessitant l'action de l'animateur sont protégés		50 % protégés		100 % protégés

OD	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesure	TM	M	m	B	TB
ODD E : Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	Information des exploitants sur les enjeux du site, adaptation de certains travaux nuisant à la faune	Nombre de catégories professionnelles touchées et efficacité de la communication (questionnaire)	% de catégories socio professionnelles touchées - % d'acteur ayant modifié leur pratique	E3a	Création et impression de documents de sensibilisation à destination des acteurs socio-économiques	0% des catégories touchées	Moins de 50% des catégories touchées	+ de 50% des catégories touchées	+ de 80% des catégories touchées / quelques modifications de pratiques	100% des catégories touchées /+ de 30% de modifications de pratiques (réponses au questionnaire)
	Information et sensibilisation des habitants de la ZPS sur Natura 2000 et le site en particulier	Réalisation des objectifs de communication	% des objectifs réalisés	E3b	Création de documents de sensibilisation à destination du grand public	Pas d'action de communication	- de 30 % des actions prévues réalisées	+ de 30 % des actions prévues réalisées	+ de 50 % des actions prévues réalisées	100 % des actions prévues réalisées
			% des visites prévues réalisées	E3c	Animation de sorties nature	0 sorties		- de 2 sorties par an	2 sorties par an	+ de 2 sorties par an
	Diffusion des données aux acteurs concernés	Conventions signées par les différents acteurs	% d'espèces concernées par les conventions	E4a	Conventionner la mise à disposition des données	Pas de transmission des données		Transmission de certaines données		Transmission de toutes les données concernées
		Transmission des données aux acteurs	Nombre de données transmises / Nombre total de données pertinentes	E4b	Animation et suivi du porter à connaissance	Aucune espèce à enjeu n'a fait l'objet du porter à connaissance	- de 50 %	+ de 50 % des espèces	+ de 75 % (dont 100 % des espèces à enjeu FORT et TRES FORT)	100 % des espèces
	Détermination du degré de sensibilité des milieux	Catégorisation de la sensibilité au dérangement et au piétinement des différents espaces structurant la ZPS	% de cartographie effectuée	E5a	Cartographie des espaces sensibles	0%	Entre 0 et 30 %	Entre 30 et 60 %	+ de 60 %	100%
	Planification temporelle et spatiale des loisirs nature	Adaptation des pratiques sportives aux enjeux	Nombre de pratiques touchées et efficacité du plan de fréquentation	E5b	Création d'un plan de fréquentation regroupant les différentes pratiques					

OO E1- INTEGRER LES ENJEUX DE CONSERVATION DU SITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Description :

De nombreuses politiques publiques structurent la vie du site Natura 2000 dans tous les domaines socio-économiques :

- La structuration urbaine et territoriale (documents d'urbanisme, zonage du risque, trame verte et bleue),
- L'agriculture (grandes politiques nationales, orientations régionales)
- la sylviculture et la filière bois (Documents cadre régionaux, documents spécifiques à chaque forêt)
- L'extraction de matériaux (schéma des carrières)
- Le tourisme ()
- Les réseaux et infrastructures ()
- la gestion de la ressource en eau (SAGE, contrats de rivière, périmètres de protection des captages...)

Ces nombreuses politiques et documents qui cadrent l'action ont des effets forts sur les espèces à enjeux, et peuvent être opposables. Cela en fait des biais intéressants pour mettre en avant les enjeux identifiés lors du diagnostic.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
E1- Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire	Prise en compte des enjeux identifiés dans le DOCOB dans les politiques publiques	L'animateur connaît les projets existants sur le territoire et s'assure que la biodiversité est prise en compte	Nombre de projets avec participation de l'animateurs / Nombre de projets total	E1a	Appui à la cohérence des politiques publiques
	Les programmes environnementaux et territoriaux tiennent compte des enjeux identifiés dans le DOCOB	Les documents cadrant ces programmes intègrent les enjeux du DOCOB	% de documents tenant compte des enjeux du DOCOB	E1b	Intégrer les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB dans les programmes environnementaux et territoriaux

E1a : APPUI A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif général de la mesure

Cette mesure a pour but de mettre en place une veille sur les divers projets mis en place sur le territoire de la ZPS, afin de pouvoir vérifier que les enjeux identifiés dans ce DOCOB sont bien pris en compte dans ces projets. Cette veille, effectuée sur l'ensemble des projets, permettra d'avoir une cohérence maximale des politiques publiques en ce qui concerne les enjeux environnementaux.

Détails de la mesure

L'animateur Natura 2000 devra, par le biais de son animation territoriale et de visites de terrain, assurer le suivi des projets en cours sur le site.

Il sera intéressant de mettre en place des circuits d'informations entre les instances de l'Etat et les différents animateurs Natura 2000 qui se partagent le territoire (ZPS, Sites habitat des pelouses de la côte dijonnaise et de Beaune, vallée du Rhoin, gîtes à chauves-souris)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		Tous les acteurs

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
VEILLE ET ASSISTANCE												
CABCS	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €
Total Animation	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50%

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Aucun projet ne prend en compte les enjeux du DOCOB	- de 30 % des projets	+ de 30 % des projets	+ de 60 % des projets	+ de 80 % des projets

E1b : INTEGRER LES ENJEUX DE CONSERVATION IDENTIFIES DANS LE DOCOB DANS LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX

Objectif général de la mesure

Cette mesure a pour but de favoriser la prise en compte des enjeux identifiés dans ce DOCOB dans les documents de gestion existants ou créé sur le site. En effet, les efforts pour la protection de la biodiversité ne peuvent être cohérents que lorsque les enjeux clairement identifiés sont pris en compte par tous les programmes environnementaux et territoriaux.

Détails de la mesure

Les documents concernés par cette mesure sont les documents encadrant :

- l'urbanisation du site (SCOT, PLU, Carte communale, zonages des risques, trames vertes et bleues...)
- la gestion forestière (aménagements, PSG...)
- la gestion de la ressource en eau (protection de captages, SAGE et contrats de rivière)
- la planification énergétique (TEPCV et TEV)

Le rôle de la structure animatrice sera de veiller à la cohérence de ces documents avec le DOCOB du site Natura 2000, par une relecture des nouveaux documents voir une assistance technique lors de la rédaction (données sur les enjeux, leur priorisation, cartographie des habitats...). En cas de besoin on pourra aussi effectuer une mise à jour des documents existants.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	-	DDT, DREAL...

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
VEILLE ET ASSISTANCE												
CABCS	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €
Total Animation	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Aucun document mis à jour	- de 30 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 30 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 60 % des documents sont en cohérence avec le Docob	+ de 80% des documents sont en cohérence avec le Docob

OO E2 – METTRE EN COHERENCE LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES AVEC LES ENJEUX DE CONSERVATION

Description :

Les activités économiques sur le site sont peu variées. Outre l'agriculture et la filière forêt-bois (traitées dans les mesures correspondant aux ODD A, B, C et D), sont recensés dans le diagnostic socio-économique :

- l'extraction de matériaux
- les réseaux routiers et énergétiques

Les activités visées par cet OO sont les réseaux car l'extraction de matériaux a peu d'effets négatifs sur les espèces à enjeux du DOCOB, et ceux-ci sont déjà strictement encadrés par un document de planification régional.

Les réseaux routiers et électriques ont des incidences fortes sur les espèces à enjeux. Le but de cet OO sera de mettre en place des actions pour limiter l'impact de l'entretien des réseaux.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
E2 – Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation	Prise en compte des enjeux du DOCOB dans l'entretien des réseaux et en cas de création de nouvelles structures	Nombre de modifications de pratiques mises en place		E2a	Aménagement et entretien des infrastructures linéaires
	Pas de destruction des nids éventuels d'oiseaux patrimoniaux dans les champs	Protection des nids connus par les naturalistes	% de nids connus protégés	E2b	Protection des nids d'oiseaux patrimoniaux sensibles au dérangement

E2a : AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES LINEAIRES

Objectif général de la mesure

Améliorer la prise en compte des enjeux du site dans l'entretien et la création de structures linéaires : réseaux routiers, électriques...

Détails de la mesure

Concertation pour encourager l'entretien des réseaux en cohérence avec les besoins des espèces :

- mise en place du zéro phyto, fauche tardive des bas-côtés et réduction du salage pour les réseaux routiers
- Protection des lignes électriques dangereuses encore non protégées, bouchage des poteaux électriques creux, entretien des milieux sous les lignes à la bonne période et le plus pertinent possible (exportation des rémanents sur les pelouses, mise en place de pâturage si possibilité)
- Entretien des berges pertinent (période, espèces envahissantes)

Dans le cadre de projets à impact positif fort pour la biodiversité, on pourra proposer de contractualiser le contrat Natura 2000 de « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » - **Contrat Natura 2000: N25P**

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES		Conseil Général, ERDF, RTE, VNF

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
REUNIONS, ASSISTANCE DE PROJETS												
CABCS				0 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €
Total Animation	0	0 €	0	0 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50%

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

E2b : PROTECTION DES NIDS D'OISEAUX PATRIMONIAUX SENSIBLES AU DERANGEMENT

Objectif général de la mesure

Le but de cette mesure est de permettre la mise en défens des nids d'espèces patrimoniales situées en grande culture lorsqu'ils sont repérés. Les espèces visées sont le Busard cendré, le Busard Saint Martin, et l'Œdicnème criard (en-dehors des zones contractualisées par la mesure B2c).

Détails de la mesure

Mise en défens des nids par la pose de grillage autour des nids. Ce travail se fera en complémentarité avec les bénévoles qui pratiquent la protection des nids depuis plusieurs années. Il pourra consister à compléter le travail des bénévoles si besoin, organiser les efforts sur la ZPS, ou bien effectuer les opérations d'urgence.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		LPO, Agriculteurs

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
ANIMATION												
CABCS	2	320	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €
Total Animation	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €

Plan de financement	
Sources	Part
Etat, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 % protégés		50 % protégés		100 % protégés

OO E3 – DEVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION AFIN DE SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Description :

Afin de permettre une bonne appropriation du site par tous les acteurs, il est nécessaire de :

- Présenter le fonctionnement de Natura 2000, et les implications pour chaque acteur, de manière didactique et fonctionnelle.
- Présenter les enjeux spécifiques du site : les espèces à enjeux et leur importance, leurs habitats et leurs exigences écologiques
- Démontrer l'importance de cette biodiversité pour les activités humaines et la possibilité d'une cohabitation entre ces espèces et les activités humaines

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
E3 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques	Information des exploitants sur les enjeux du site, adaptation de certains travaux nuisant à la faune	Nombre de catégories professionnelles touchées et efficacité de la communication (questionnaire)	% de catégories socio professionnelles touchées - % d'acteur ayant modifié leur pratique	E3a	Création et impression de documents de sensibilisation à destination des acteurs socio-économiques
	Information et sensibilisation des habitants de la ZPS sur Natura 2000 et le site en particulier	Réalisation des objectifs de communication	% des objectifs réalisés	E3b	Création de documents de sensibilisation à destination du grand public
			% des visites prévues réalisées	E3c	Animation de sorties nature

E3a : CREATION ET IMPRESSION DE DOCUMENTS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à créer des documents de sensibilisation adaptés aux acteurs socio-économiques afin de les informer des espèces à enjeu présentes sur leur milieu et des solutions pour pratiquer leur activité en harmonie avec ces espèces.

Détails de la mesure

Les documents pourront prendre la forme :

- d'un calendrier présentant les périodes de sensibilités des espèces
- d'une présentation de quelques espèces pouvant être identifiées
- du contact en cas d'observation d'une espèce emblématique par l'acteur
- du contact de l'animateur Natura 2000 avec le rappel du contour du site Natura 2000 et des sites habitats qui s'y superposent.

En plus d'une impression éventuelle, le but sera la mise en ligne des documents sous format pdf pour les rendre le plus accessible possible.

Un questionnaire pourra être mis en place auprès des acteurs touchés par le document afin de connaître l'efficacité de la mesure.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	Imprimeurs, graphistes	Professionnels concernés

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		X	X		

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CREATION, IMPRESSIONS												
Création de documents					17	2 720 €	10	1 600 €				
Impression						200 €		200 €				
Total Animation	0	0 €	0	0 €	17	2 920 €	10	1 800 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0% des catégories touchées	Moins de 50% des catégories touchées	+ de 50% des catégories touchées	+ de 80% des catégories touchées / quelques modifications de pratiques	100% des catégories touchées / + de 30% de modifications de pratiques (réponses au questionnaire)

E3b : CREATION DE DOCUMENTS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à favoriser l'implication du grand public et particulièrement des habitants de la ZPS par leur sensibilisation au fonctionnement de Natura 2000, à la richesse du territoire et aux enjeux de la conservation de la biodiversité sur le site.

Détails de la mesure

Les moyens de communication suivants seront utilisés :

- Articles annuel dans les journaux communaux et des collectivités (expliquant Natura 2000, les conséquences pour les habitants, le site et son périmètre, l'actualité du site...)
 - DOCOB grand public à mettre à disposition sur internet et à imprimer (disponibilité sur demande en mairie plus exemplaire de consultation sur place)
 - Création d'un prospectus présentant la ZPS suivant la charte graphique des documents créés sur les sites de la vallée du Rhoin et des pelouses de la côte de Beaune.
 - Mise à jour du site internet avec les actualités, le programme des animations...
- Une lettre d'information pourra être mise en place si les moyens de communication ci-dessus sont insuffisants.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	Imprimeur, graphiste	

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CREATION, IMPRESSIONS												
Création de documents			15	2 400 €	10	1 600 €						
Impression				150 €		150 €						
MISE A JOUR DU SITE INTERNET, ARTICLES												
Rédaction	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €
Total Animation	2	320 €	2	2 870 €	12	2 070 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas d'action de communication	- de 30 % des actions prévues réalisées	+ de 30 % des actions prévues réalisées	+ de 50 % des actions prévues réalisées	100 % des actions prévues réalisées

E3c : ANIMATION DE SORTIES NATURE**Objectif général de la mesure**

Présenter la richesse de la biodiversité du site aux personnes intéressées. Les sorties nature permettent de présenter plus facilement les différentes facettes de la biodiversité, et avec plus de pertinence et d'attrait.

Détails de la mesure

Ces sorties pourront être animées par l'animateur Natura2000 : pour présenter les espèces à enjeux de certains sites, pour décrire le fonctionnement des milieux, le fonctionnement du pastoralisme et son rôle pour la biodiversité... Elles pourront être organisées et se dérouler en partenariat avec les structures référentes (avec l'ONF en forêt, le CENB sur les pelouses en gestion conservatoire...)

Pour certains sujets il sera possible de faire appel à des prestataires : mammifères, insectes, plantes de la ZPS pourront être présentées par les structures compétentes.

Elles pourront être à destination du grand public, de groupes ou de scolaires.
2 sorties par an au minimum devront être organisées.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	LPO, SHNA, CBN, CENB	ONF, CENB, CCGC...

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
PRESTATIONS												
Animations				500 €		500 €		500 €		500 €		500 €
ANIMATIONS - CABCS												
Animations	4	640 €	4	640 €	4	640 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €
Total Animation	4	640 €	4	1 140 €	4	1 140 €	6	1 460 €	6	1 460 €	6	1 460 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50%

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0 sorties		- de 2 sorties par an	2 sorties par an	+ de 2 sorties par an

OO E4 – METTRE EN PLACE UN PORTER A CONNAISSANCE POUR PERMETTRE LA TRANSMISSION DES DONNEES NATURALISTES AUX ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES CONCERNES

Description :

Une des clés de la cohabitation entre les espèces à enjeux et les activités humaines est la connaissance : connaissance des espèces et de leurs particularités et besoins par les acteurs (OO E3) mais aussi connaissance précise des zones de présence des espèces. C'est ce deuxième volet qui est concerné par l'OO E4.

En effet, de nombreuses données existent sur les espèces et leurs milieux. Bien que la plupart du temps déjà digitalisées et centralisées, elles ne sont pas toujours communiquées.

Le but de cet OO est de faciliter les échanges entre les naturalistes, les acteurs et la structure animatrice et de faciliter les échanges de données grâce au conventionnement.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
E4 – Mettre en place un porter à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux acteurs socio-économiques concernés	Diffusion des données aux acteurs concernés	Conventions signées par les différents acteurs	% d'espèces concernées par les conventions	E4a	Conventionner la mise à disposition des données
		Transmission des données aux acteurs Mise à jour des données selon la périodicité déterminée pour chaque espèce.	Nombre de données transmises / Nombre total de données pertinentes	E4b	Animation et suivi du porter à connaissance

E4a : CONVENTIONNER LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à mettre en place un conventionnement pour obtenir les données naturalistes accumulées sur le site, dans le but de les transmettre aux propriétaires et/ou aux ayants droits, afin de transmettre les données nécessaires à une gestion des milieux adaptée aux espèces. Les données accumulées par les gestionnaires (cartographie précise des carrières, cartographie des parcelles forestières...) pourront être concernées aussi par cette convention, car elles peuvent être très utiles à la structure animatrice.

Détails de la mesure

Les données pertinentes sont :

- les données concernant les espèces à enjeux identifiées dans le DOCOB (oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux et oiseaux non-inscrits)
- les données concernant les milieux naturels qui permettent de déterminer l'habitat des espèces à enjeux

Il pourra y avoir deux types de conventions : une pour les possesseurs de données et l'autre pour les utilisateurs. Le but de ces conventions est d'assurer un usage raisonné des données, et d'éviter leur diffusion aux acteurs non concernés (clause de confidentialité).

Le SINP mis en place en Bourgogne pourra servir de base de données pour faciliter la mise à disposition.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		LPO, CCGC, ONF, CRPF, Carriers, CENB...

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONCERTATION												
CABCS	10	1 600 €	10	1 600 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €
Total Animation	10	1 600 €	10	1 600 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Pas de transmission des données		Transmission de certaines données		Transmission de toutes les données concernées

E4b : ANIMATION ET SUIVI DU PORTER A CONNAISSANCE**Objectif général de la mesure**

Cette mesure a pour but de permettre la mise en place de l'animation du porter à connaissance. En effet, après avoir obtenu l'accord des acteurs (mesure E4a) il faut mettre en place la transmission des mesures et déterminer le mode de fonctionnement, qui peut être différent selon les espèces concernées.

Détails de la mesure

La transmission des mesures pourra se faire par courrier, mail, ou affichage en mairie selon les espèces concernées.

Elle devra être répétée à intervalles qui diffèrent selon les espèces (annuellement pour les espèces peu courantes, tous les 3-4 ans pour d'autres...)

On pourra faire le lien, en ce qui concerne les affichages en mairie, avec les atlas de biodiversité réalisés par la LPO 21 ainsi qu'avec le SINP.

Les détails pour chaque espèce devront être déterminés de manière à ce que l'action soit pertinente par rapport à l'écologie des espèces et réaliste par rapport aux moyens financiers.

L'information de présence de l'espèce devra être accompagnée d'informations sur la biologie des espèces (documents réalisés avec les Mesure E3a et E3b)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		Acteurs concernés par la mesure E4a, collectivités, DDT, DREAL

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
ANIMATION, CONCERTATION												
CABCS			10	1 600 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €
FRAIS (ENVOIS POSTAUX)												
CABCS				150 €		150 €		150 €		150 €		150 €
Total Animation	0	0 €	10	1 750 €	15	2 550 €	15	2 550 €	15	2 550 €	15	2 550 €

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Aucune espèce à enjeu n'a fait l'objet du porter à connaissance	- de 50 %	+ de 50 % des espèces	+ de 75 % (dont 100 % des espèces à enjeu FORT et TRES FORT)	100 % des espèces

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

OO E5- METTRE EN COHERENCE LA PRATIQUE SPORTIVE AVEC LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Description :

La pratique des loisirs nature, courante sur le site, peut parfois provoquer des dérangements à effet négatif très fort sur les espèces à enjeu (abandon ou piétinement de nid ; destruction d'habitat dans des cas extrêmes).

Le but de cet OO est de permettre la planification spatiale (zones sensibles à éviter) et temporelle (période de dérangement spécifique à chaque espèce).

Il faudra tout d'abord réaliser une cartographie de la sensibilité des milieux, puis construire sur la base de cette cartographie un plan de fréquentation en s'appuyant sur celui rédigé sur le site de la côte Dijonnaise, pour maximiser la cohérence des deux dispositifs.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

OO	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
E5- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site E2 – Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation	Détermination du degré de sensibilité des milieux	Catégorisation de la sensibilité au dérangement et au piétinement des différents espaces qui structurent la ZPS	% de cartographie effectuée	E5a	Cartographie des espaces sensibles
	Planification temporelle et spatiale des loisirs nature	Adaptation des pratiques sportives aux enjeux	Nombre de pratiques touchées et efficacité du plan de fréquentation	E5b	Création d'un plan de fréquentation regroupant les différentes pratiques

E5a : CARTOGRAPHIE DES ESPACES SENSIBLES

Objectif général de la mesure

Cette mesure a pour but de mettre en place une cartographie qui renseigne sur la sensibilité des espaces naturels de la ZPS en fonction des espèces présentes ou potentiellement présentes (présence avérée ou habitat de l'espèce).

Détails de la mesure

Ce travail se fera en croisant les données de la cartographie des habitats et les données LPO. Elle sera ensuite communiquée à des « experts » pour vérifier les données et leur validité.

La cartographie sera accompagnée d'une note pour les services instructeurs, afin de préciser les limites de cet outil (l'échelle de la donnée, pouvant être peu précise ainsi que son imprécision, et surtout la limitation de cet outil à la sensibilité au dérangement et non pas son importance au niveau richesse de la biodiversité). Elle pourra être mise à disposition pour les porteurs de projets ponctuels sur le site (manifestations sportives par exemple, tels les trails) ou sur le SINP afin de maximiser son utilisation. Cependant la note d'avertissement sur les limites de cet outil devra être publiée avec, afin d'éviter les erreurs.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		DDT, DREAL

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X				

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CARTOGRAPHIE, TERRAIN, REDACTION												
CABCS	10	1 600 €	10	1 600 €		0 €		0 €		0 €		0 €
Total	10	1 600 €	10	1 600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0% de la surface de la ZPS est cartographiée	Entre 0 et 30 %	Entre 30 et 60 %	+ de 60 %	100%

E5b : CREATION D'UN PLAN DE FREQUENTATION REGROUPANT LES DIFFERENTES PRATIQUES

Objectif général de la mesure

Cette mesure vise à rédiger un plan de fréquentation de la ZPS « Arrière-côte de Dijon et de Beaune » afin de planifier la pratique des loisirs nature dans le temps et l'espace. Il devra être rédigé sur le modèle de celui de la côte dijonnaise afin d'obtenir une planification cohérente sur l'ensemble du territoire.

Détails de la mesure

Les sports à prendre en compte dans le plan de fréquentation seront :

- escalade (continuer La Route de la Grimpe)
- randonnée (avec l'entretien des sentiers)
- parapente (participation aux panneaux en cours de pose sur les sites de décollage)
- course à pied
- VTT
- nouveaux loisirs en développement (cani-cross, modélisme avec l'apparition des drones...)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
STRUCTURES ANIMATRICES		

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
			X	X	

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CONCERTATION, REDACTION												
CABCS							10	1 600 €	30	4 800 €	10	1 600 €
Total	0	0 €	0	0 €	0	0 €	10	1 600 €	30	4 800 €	10	1 600 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

ODD F : ASSURER L'ANIMATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Principaux choix de gestion :

Ces activités qui constituent le socle du travail d'animation du Docob, sont affichées et intégrées de façon précise tant dans l'arborescence que dans la programmation financière.

Enjeux	OD	OO
Maintenir des habitats agropastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	F- Assurer l'animation du site, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs	F1 - Assurer le suivi administratif et financier du document d'objectifs
		F2 - Assurer la formation régulière du personnel
		F3 - Assurer l'évaluation du document d'objectifs

OD	Paramètres	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer
F- Assurer l'animation du site, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs		Programmation annuelle et mise en œuvre conforme au DOCOB	Tableau de bord dévaluation annuelle : pertinence, efficacité, moyens...	Bilan financier annuel, bilan journalier d'activité, état d'avancement, résultat des mesures...

OO F1 – ASSURER LE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Description :

Cet objectif opérationnel regroupe le temps de fonctionnement consacré :

- À la programmation annuelle des mesures,
- Aux suivis des contrats Natura 2000 et au suivi régulier des attributions financières,
- Au suivi administratif d'exécution des opérations (bilan journalier, plan de charge, programmation, calendrier de réalisation, rapport d'activité), au suivi financier des opérations (gestion financière, suivis et gestion des commandes, facturation, gestion des frais d'acquisition et généraux, enlissement...),
- Suivi technique et scientifique d'exécution des opérations (encadrement, relations institutionnelles avec les prestataires, suivi de chantiers, base de données, traitements statistiques, rapports scientifiques...),
- À la gestion du personnel de la structure animatrice (temps d'encadrement des membres de l'équipe et des stagiaires),
- À l'organisation des réunions du Comité de pilotage.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
Disposer des outils et des moyens permettant une gestion des conditions financières et administratives d'exécution des opérations	Comparaison bilan journalier/plan de charge prévisionnel	Temps d'activité, suivi du calendrier	F1a	Ingénierie financière et de projets
	Comparaison calendrier de programmation et calendrier d'exécution, comparaison coût prévisionnel/coût réel par rapport à l'éligibilité des dépenses	Participation et suivis des instances délibérative et consultative (conseil, CSRPN, CRAE...), tableau de suivi financier (enlissement, suivi facturation, bilan comptable intermédiaire...		
Assurer l'encadrement et la coordination de l'équipe du service Nature pour assurer l'exécution des opérations		Fiche de poste, évaluation individuel (entretien professionnel)		
Réunir les membres du COPIL annuellement	Nombre de COPIL, date du COPIL, taux de participation		F1 b	Organisations des COPIL

F1a : INGENIERIE FINANCIERE ET DE PROJETS

Objectif général de la mesure

Cette mesure comprend toutes les activités relevant de la programmation financière et technique du DOCOB, nécessaire à la mise en œuvre de la contractualisation sur le site Natura 2000. Elle recouvre le temps consacré à la programmation annuelle des mesures, au suivi régulier des attributions financières, à la préparation, aux suivis financiers et techniques des contrats, ainsi qu'à la gestion du personnel de la structure animatrice.

Détails de la mesure

La structure animatrice est chargée :

- de définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000,
- de préparer les marchés d'assistance ou de sous-traitance pour le compte du COPIL et d'en réaliser les cahiers des charges,
- de préparer les contrats avec les maîtres d'ouvrage, les phases de terrain préparatoires, le suivi technique et la réception des travaux, les suivis et les bilans financiers des contrats, le démarchage de contractants potentiels, les relations avec les services instructeurs (DDT 21),
- d'assister d'un point de vue technique et administratif les signataires dans le montage des dossiers des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers et de la charte Natura 2000,
- de coordonner les avis techniques : la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Commissions régionales agrienvironnementales (CRAE), Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) ... Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquence les contrats concernés. Dans le cadre de la mise en œuvre des MAE, la structure animatrice pourra être amenée à participer à la CRAE ou à la CDOA, sur demande des services de l'Etat, pour assurer un suivi des dossiers et contribuer à l'information des organismes professionnels,
- de prendre contact avec les financeurs potentiels autres que l'Etat et l'Europe suivant les mesures de gestion préconisées par le DOCOB.
- La gestion du personnel de la structure animatrice est intégrée dans cette mesure (encadrement et coordination des membres de l'équipe et des stagiaires).

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		Services de l'Etat, contractants

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CORDINATION												
CABCS	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €
Total	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

F1b : ORGANISATION DES COMITES DE PILOTAGE

Objectif général de la mesure

La mesure vise la préparation des réunions du Comité de pilotage, la rédaction des comptes rendus et le suivi des décisions.

Détails de la mesure

Préparation et animation d'une réunion annuelle du comité de pilotage : présentation de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ».

- Rédaction et diffusion des comptes rendus si cela n'est pas réalisé par les services préfectoraux, après accord du président du comité et des services de l'État.
- Préparation et animation, si besoin, de groupes de travail techniques sur des thématiques particulières (élaboration de la charte Natura 2000, actualisation des cahiers des charges, plan de fréquentation ...), et rédaction des comptes rendus de ces réunions.

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		Services de l'Etat, membres du COFIL

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CORDINATION												
CABCS	0	0 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €
Total	0	0 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

OO F2 – ASSURER LA FORMATION REGULIERE DU PERSONNEL

Description :

Au regard des plus-values importantes qu'elles apportent, les formations des personnels constituent un objectif à part entière du Docob, tant du point de vue financier que scientifique.

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
Développer des compétences techniques, scientifiques et administratives	Nombre et contenus des formations		F2a	Formation des personnels

F2a : FORMATION DES PERSONNELS

Objectif général de la mesure

Grâce aux formations externes, la structure animatrice développe des compétences dans des domaines variés, à la fois techniques et scientifiques. La participation à ces formations permet, outre la découverte d'outils et de personnes ressources, un échange d'expériences sur la gestion d'espaces naturels et de contacts potentiellement intéressants pour de futurs besoins ou partenariats, grâce à la rencontre d'autres membres des réseaux de protection de l'environnement.

Détails de la mesure

Participation annuelle aux formations dispensées par l'Atelier Technique des espaces Naturels (organisme de formation référent pour le réseau Natura 2000) et par d'autres organismes de formations (Conservatoires Botaniques, Universités, CPIE, ...)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	Organismes de formation	Atelier Technique des Espaces Naturels

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
FORMATIONS												
CABCS	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €
Total	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €

Plan de financement	
Sources	Part

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

OO F3 – EVALUER LE DOCUMENT D’OBJECTIFS

Description :

L'évaluation est un point majeur de l'animation du DOCOB. Afin d'estimer et de rendre compte de la mise en œuvre et de l'impact des mesures de gestion engagées, l'objectif propose :

- La mise en place des indicateurs de suivi annuel de la réalisation des mesures : tableaux de bord de suivi des actions, rapports d'activités annuels présentant une évaluation en continu du Docob sous une forme simplifiée et plus lisible par les partenaires et les élus,
- La définition des indicateurs utiles à l'évaluation du document d'objectifs afin de simplifier et d'anticiper la prochaine démarche d'évaluation voire en permettant une réactualisation des interventions, en cours de DOCOB sans passer par une phase d'évaluation triennale,
- La mise en œuvre des protocoles d'évaluation des espèces d'intérêt communautaire

Proposition d'indicateurs de résultats de l'objectif :

Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Code	Mesures
Evaluation annuelle du DOCOB, rapport d'activité simplifié reprenant l'arborescence des objectifs du DOCOB			F3a	Suivis et rapports d'activité
Compléter l'arborescence des objectifs du DOCOB	Avancement des tableaux de bord	Nombre d'indicateurs	F3b	Mise en place d'indicateurs d'évaluation des objectifs
Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Etat de conservation	Nombre de protocoles mis en place	F3c	Mise en œuvre des protocoles d'évaluation des habitats et des espèces

F3a : SUIVIS ET RAPPORTS D'ACTIVITES

Objectif général de la mesure

La structure animatrice est chargée de :

- suivre la réalisation des actions et le respect de leurs cahiers des charges, faire le bilan des types de mesures souscrites, synthétiser les opérations contractualisées
- réaliser le bilan des effets des actions menées sur les habitats et les espèces et évaluer leur état de conservation,
- mettre en évidence les difficultés rencontrées et proposer, le cas échéant, des ajustements (réorientations ou précisions de certaines mesures, adaptations de la programmation financière, ...)

Détails de la mesure

- Suivi individuel d'exécution des mesures (bilan journalier)
- Réalisation annuelle des rapports d'activités : suivi en continu des mesures du Docob (aspects techniques, scientifiques, financiers du suivi de la mise en œuvre du DOCOB, synthèse sur la concertation, cartographie de la contractualisation, programmation d'activités de l'année n+1...)
- Diffusion de ce bilan auprès des financeurs, des institutions et des partenaires. Ce rapport est transmis à l'ensemble des membres du COPIL et constitue un préalable à sa réunion annuelle.
- Mises à jour du DOCOB : (adaptation des cahiers des charges des mesures en fonction des résultats de la mise en œuvre du DOCOB, mises à jour en fonction de nouveaux inventaires, de nouvelles cartographies, ...)
- Évaluation du DOCOB à l'année n+4, à partir des bilans annuels et des protocoles mis en œuvre dans la mesure F3c

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		DREAL, DDT

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
X	X	X	X	X	X

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
SUIVI ANNUEL ET EVALUATION												
CABCS	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €
Total	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

F3b : MISE EN PLACE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

Objectif général de la mesure

La définition d'indicateurs de suivi est indispensable pour mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre, pour rendre compte chaque année de l'état d'avancement du DOCOB et pour réaliser l'évaluation à l'issue du DOCOB.

Détails de la mesure

- Actualisation du Formulaire Standard des Données (FSD), qui constitue la référence de l'état de conservation du site en début de Docob et sert pour le rapportage
- Réalisation de tableaux de bord de suivi des actions, intégrant des indicateurs précis et standardisés de leur état d'avancement. Ces tableaux de bord ont vocation à alimenter directement l'évaluation quinquennale du Docob
- Définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles à l'évaluation annuelle du document d'objectifs (et permettant une réactualisation des interventions en cours de Docob) et à l'évaluation régulière de l'état de conservation des habitats et des espèces
- Définition des seuils de résultats à partir de l'analyse des études et des inventaires (indicateurs complémentaires de l'état de conservation des espèces)

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS		DREAL, DDT

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		X	X		

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
CABCS		0 €		0 €	6	960 €	5	800 €		0 €	5	800 €
Total	0	0 €	0	0 €	6	960 €	5	800 €	0	0 €	5	800 €

Plan de financement	
Sources	Part
MEDDE, FEADER	50 %

Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

F3c : MISE EN ŒUVRE DES PROTOCOLE D'ÉVALUATION DES ESPECES

Objectif général de la mesure

Le rôle de la structure animatrice est de contribuer à l'évaluation périodique de l'état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site, selon les méthodes qui seront proposées. Ces protocoles intègrent des grands paramètres tels que la structure et la fonctionnalité de l'habitat, les menaces et les perspectives d'évolution.

Détails de la mesure

Mise en œuvre des protocoles de suivis réalisés en 2014 et 2015 :

- Pic cendré : protocoles ponctuels dans le cadre des mesures D1c et D2b et protocole d'estimation des populations déjà réalisés en 2015
- Alouette lulu (protocole 2015 à reconduire, puis sera à répéter en 2021)
- Œdicnème criard (dénombrement à répéter tous les 2 ans)

Mise en place de protocoles pour les espèces :

- Engoulevent d'Europe : estimation du nombre de chanteurs dans un secteur à forte densité
- Petit-duc Scops et Chevêche d'Athéna : mise à jour des connaissances sur les effectifs
- Circaète Jean-le-Blanc : mise à jour des connaissances sur les effectifs
- Pie-grièche écorcheur : estimation du nombre de nicheurs dans un secteur à forte densité
- Chouette de Tengmalm : recherche d'individus selon le protocole réalisé en 2014

Opérateur	Prestataire	Partenaires
CABCS	LPO	LPO, SHNA, La Choue

Calendrier de réalisation					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
Alouette lulu Engoulevent d'Europe	Petit-duc Scops Œdicnème criard	Circaète Jean-le- Blanc	Pie-grièche écorcheur Œdicnème Chevêche d'Athéna	Pic cendré Chouette de Tengmalm	Œdicnème Alouette lulu Engoulevent d'Europe

Programmation des dépenses	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)	Jours	Coût(s)
SUIVIS ORNITHOLOGIQUES												
CABCS	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	10	1 600 €
Prestation		8 000 €		8 000 €		10 000 €		8 000 €		8 000 €		8 000 €
Total Animation	5	8 800 €	5	8 800 €	5	10 800 €	5	8 800 €	5	8 800 €	10	9 600 €

Plan de financement				
Sources			Part	
MEDDE, FEADER			50 %	
Niveau de réalisation de la mesure				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon

Tableau 13 : Synthèse financière

Code	Mesure	2016		2017		2018		2019		2020		2021		
		jours	cout	jours	cout	jours	cout	jours	cout	jours	cout	jours	cout	
A1a	Restauration de pelouses embroussaillées ou colonisées par les ligneux	15	8 900 €	15	20 875 €	0	15 975 €	0	15 975 €	10	21 275 €	15	8 900 €	
A2a	Gestion pastorale des pelouses	15	8 900 €	15	12 400 €	0	2 500 €	0	2 500 €	0	9 000 €	0	6 500 €	
A2b	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	0	0 €	2	320 €	0	0 €	2	320 €	0	0 €	0	0 €	
A2c	Gestion des pelouses par une fauche d'entretien	0	0 €	3	480 €	0	0 €	3	480 €	0	0 €	0	0 €	135 300 €
B1a	Information et sensibilisation	0	0 €	4	1 390 €	24	3 940 €	15	2 400 €	14	2 240 €	14	2 240 €	
B2a	Gestion pastorale des prairies	15	8 900 €	11	4 260 €	0	0 €	0	0 €	10	5 300 €	15	8 900 €	
B2b	Gestion des prairies par la fauche	15	8 900 €	15	4 900 €	0	0 €	0	0 €	10	5 300 €	15	4 900 €	
B2c	Mise en place de pratiques favorables à l'œdionème	15	5 400 €	8	9 080 €	0	0 €	0	3 800 €	8	1 280 €	15	6 200 €	67 090 €
C1a	Cartographier la trame « pelouses » pour cibler les zones d'action	10	1 600 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	
C0	Intégrer dans les politiques de connectivité les priorités d'action identifiées	0	0 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	10	1 600 €	
C2a	Caractériser la fonctionnalité des zones de maillage bocager fonctionnel	0	0 €	0	0 €	15	2 400 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €	
C2b	Encourager la valorisation des haies hautes dans la filière bois-énergie	0	0 €	8	1 780 €	8	1 780 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	
C2c	Restaurer et entretenir les haies	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	8	1 280 €	8	1 280 €	
C3a	Caractériser les vergers pour prioriser les actions	0	0 €	0	0 €	0	0 €	15	2 400 €	5	800 €	5	800 €	
C3b	Restaurer et entretenir les ripisylves	0	0 €	0	0 €	10	0 €	15	2 400 €	0	0 €	0	0 €	29 320 €
D1a	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	
D1b	Mise en place d'ilots de sénescence et d'un réseau de vieux arbres	0	0 €	10	11 600 €	15	12 400 €	10	11 600 €	10	11 600 €	0	0 €	
D1c	Suivi des ilots de sénescence	0	0 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	0	0 €	
D2a	Outils d'accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention	0	0 €	0	0 €	5	800 €	8	1 280 €	8	1 280 €	8	1 280 €	
D2b	Suivi de la dynamique naturelle des forêts de ravin (oiseaux)	0	0 €	5	1 900 €	5	800 €	5	1 900 €	5	800 €	0	0 €	
D3a	Mise en place d'un dialogue avec les acteurs de la filière bois	10	1 600 €	15	2 550 €	5	950 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	67 780 €

		2016		2017		2018		2019		2020		2021		
E1a	Appui à la cohérence des politiques publiques	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	
E1b	Intégrer les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB dans les programmes environnementaux et territoriaux	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	15	2 400 €	
E2a	Aménagement et entretien des structures linéaires	0	0 €	0	0 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	
E2b	Protection des nids d'oiseaux patrimoniaux sensibles au dérangement	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	
E3a	Création et impression de documents de sensibilisation à destination des exploitants	0	0 €	0	0 €	17	2 920 €	10	1 800 €	0	0 €	0	0 €	
E3b	Création de documents de sensibilisation à destination du grand public	2	320 €	2	2 870 €	12	2 070 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	
E3c	Animation de sorties nature	4	640 €	4	1 140 €	4	1 140 €	6	1 460 €	6	1 460 €	6	1 460 €	
E4a	Conventionner la mise à disposition des données	10	1 600 €	10	1 600 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	2	320 €	
E4b	Animation et suivi du porter à connaissance	0	0 €	10	1 750 €	15	2 550 €	15	2 550 €	15	2 550 €	15	2 550 €	
E5a	Cartographie des espaces sensibles	10	1 600 €	10	1 600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	
E5b	Création d'un plan de fréquentation regroupant les différentes pratiques	0	0 €	0	0 €	0	0 €	10	1 600 €	30	4 800 €	10	1 600 €	74 820 €
F1a	Ingénierie financière et de projets	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	20	3 200 €	
F1b	Organisations des COPIL	0	0 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	3	480 €	
F2a	Formation des personnels	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	5	800 €	
F3a	Suivis et rapports d'activités	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	6	960 €	
F3b	Mise en place d'indicateurs d'évaluation des objectifs	0	0 €	0	0 €	6	960 €	5	800 €	0	0 €	5	800 €	
F3c	Mise en œuvre des protocoles d'évaluation des espèces	0	8 800 €	5	8 800 €	5	10 800 €	5	8 800 €	5	8 800 €	10	9 600 €	74 480 €
TOTAL CONTRATS		184	0 €	251	30 875 €	252	30 975 €	252	30 975 €	257	47 475 €	246	16 500 €	
TOTAL ANIMATION			67 240 €		74 260 €		47 970 €		51 570 €		48 370 €		57 310 €	

2 - Modalités de mise en œuvre du DOCOB

INDEX DES ABREVIATIONS

CA 21 : Chambre d'agriculture de Côte d'Or

CABCS : Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud

CCGC : Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

CENB : Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne

COPIL : Comité de pilotage

CRPF : Centre Régional de la Propriété forestière

DOCOB : Document d'objectifs

LPO 21 : Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or

ONF : Office National des Forêts

ZPS : Zone de protection spéciale